



rapports

de la Commission permanente de gestion
et de la Commission permanente des finances

réponses de la Municipalité
aux observations

année 2010

COMMISSION PERMANENTE DE GESTION

Elue le 20 juin 2006

(par ordre d'élection)

Membres : M^me Sylvianne Bergmann, M. Philippe Mivelaz (dém.), M^me Nicole Grin, M. Roland Ostermann, M. Eddy Ansermet, M. Laurent Rochat (dém.), M. Marc-Olivier Buffat (dém.), M. Jacques-Etienne Rastorfer, M. Claude-Alain Voiblet (dém.), M. Raphaël Abbet, M^me Anna Zürcher (dém.), M. Maurice Calame, M. Roland Philippoz, M. Alain Hubler, M^me Andrea Eggli (dém.), M. Olivier Martin, M. Blaise Michel Pitton, M. Vincent Rossi, M^me Esther Saugeon, M. Jean Meylan, M. Pierre-Yves Oppikofer.

COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES

Elue le 20 juin 2006

(par ordre d'élection)

Membres : M. Claude Bonnard (dém.), M. Denis Pache, M. Tristan Gratier (dém.), M. Giampiero Trezzini, M. Claude Mettraux, M^me Isabelle Truan, M. Filip Uffer (dém.), M. Marc Dunant (dém.), M^me Nicole Graber (dém.), M. Gilles Meystre (dém.), M^me Valérie Schwaar (dém.), M. Stéphane Montangero (dém.), M. Fabrice Ghelfi, M^me Marie-Claude Hofner (dém.), M^me Diane Gilliard (dém.), M^me Elisabeth Wermelinger (dém.), M^me Maxline Stettler (dém.), M^me Florence Germond (dém.), M. Philippe Clivaz, M. David Payot, M. Jean-François Cachin, M^me Claude Grin, M. Ulrich Doepper, M. Jean-Charles Bettens, M. Pierre-Antoine Hildbrand, M^me Myriam Tétaz, M. Jean Tschopp, M^me Rebecca Ruiz.



RAPPORT

de la Commission permanente de gestion

pour l'exercice 2010

Organisation de la Commission permanente de gestion

Président :	M. Maurice CALAME, LausannEnsemble
1 ^{er} vice-président :	M. Blaise Michel PITTON, socialiste
2 ^e vice-présidente :	M ^{me} Esther SAUGEON, UDC
Secrétaire :	M ^{me} Vanessa BENITEZ SANTOLI
Secrétaire <i>ad interim</i> :	M. Frédéric TETAZ
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	M ^{me} Nicole GRIN, LausannEnsemble, rapportrice M. Raphaël ABBET, UDC
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS	M. Roland PHILIPPOZ, socialiste, rapporteur M. Roland OSTERMANN, Les Verts
CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	M. Eddy ANSERMET, LausannEnsemble, rapporteur M. Jacques-Etienne RASTORFER, socialiste
TRAVAUX	M. Pierre-Yves OPPIKOFER, A Gauche Toute !, rapporteur M ^{me} Esther SAUGEON, UDC
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	M. Jean MEYLAN, socialiste, rapporteur M. Vincent ROSSI, Les Verts
SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	M ^{me} Sylvianne BERGMANN, Les Verts, rapportrice M. Olivier MARTIN, LausannEnsemble
SERVICES INDUSTRIELS	M. Blaise Michel PITTON, socialiste, rapporteur M. Alain HUBLER, A Gauche Toute !

PRÉAMBULE

La Commission de gestion a tenu dix séances plénières. Lors d'une séance spéciale, la Commission a rencontré le chef du Service du personnel (SPeL). Lors de cette séance la Commission a pu être informée sur le fonctionnement du service. En gros, ce sont 54 personnes qui gèrent les 4000 employés de la Ville.

Thème transversal

Un unique sujet a été choisi comme thème transversal, il s'agit de la question des absences des employés communaux. Le problème traité par chaque sous-commission, nous pouvons trouver les résultats dans les divers rapports qui suivent. Pour préparer nos visites dans les services, le SPeL nous a remis une analyse des chiffres et rapports sur cinq ans. Ce document, très fourni, nous a permis de constater que les absences du personnel sont importantes. La Municipalité, ayant constaté le taux d'absence élevé, a adjugé un mandat à l'Institut de médecine du travail (IFA) à Pampigny, pour élaborer une étude pilote qui permettra la mise en place d'une méthodologie de gestion des absences, ce qui fera l'objet d'un préavis en 2011.

En attendant, la Commission de gestion restera attentive. La solution à ce problème demandera encore beaucoup de temps.

Pour la Commission il faut bien distinguer les divers types de maladies, longues et courtes durées. La Commission propose l'observation suivante :

1^{re} observation : *La Municipalité est invitée à penser un nouveau mode de présentation des statistiques des absences afin de limiter l'impact des maladies de longue durée sur les résultats des petites unités.*

La Commission s'est étonnée du fait que le médecin-conseil de la Ville ait également un cabinet médical qui reçoit les employés communaux pour des consultations privées.

2^e observation : *La Municipalité est invitée à prendre des dispositions pour que le médecin-conseil de la Ville ne reçoive plus à titre privé des collaborateurs de la Ville pour lesquels il a été consulté au titre de médecin-conseil.*

Réponses aux observations du Rapport 2009

Les membres de la Commission de gestion ont rencontré la Municipalité pour discuter des réponses aux observations de la Commission. Après cette séance, la Commission a décidé d'accepter l'ensemble des réponses sauf une. Le Conseil a décidé d'accepter l'ensemble des réponses. Par contre, il restait une observation de 2008 en suspens, il s'agissait d'une demande à la Municipalité de fournir un rapport sur l'opération « Prestations 2004 », ce qui a été fait.¹

Rapport « Prestations 2004 »

Le rapport « Prestations 2004 » a enfin été remis à la Commission de gestion ainsi qu'à l'ensemble du Conseil. Les commissaires de la sous-commission Administration générale et finances ont traité ce rapport et ont proposé une observation.

¹ 6^e observation/2008 : « La Municipalité est invitée à fournir au Conseil communal, ou à tout le moins à la Commission de gestion, un rapport-bilan sur l'opération Perspectives 2004. »

Secrétariats généraux

Depuis quelques années, la Municipalité a décidé la suppression de différents secrétariats généraux de direction. Le dernier qui a été supprimé fut celui de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Mais auparavant ceux de Sécurité sociale et Environnement, des Services industriels et des Travaux avaient aussi disparu.

Les tâches spécifiques et de coordinations assumées antérieurement par ces secrétariats généraux ont été attribuées à d'autre(s) service(s) de direction. Il en résulte une augmentation de travail et de responsabilité qui peut s'avérer problématique.

Dès lors, la Commission de gestion s'interroge sur la pertinence d'une telle pratique et souhaite qu'il soit fait un bilan des avantages et des inconvénients, en termes de rentabilité financière (économies) et d'efficacité, sans oublier les effets néfastes pour le personnel, par exemple une surcharge de travail.

3^e observation : La Municipalité est invitée à faire part des enseignements tirés de sa pratique de suppression des secrétariats généraux de direction.

Motions, postulats et pétitions en suspens

La Commission a examiné le rapport N° 2010/1 intitulé : « Initiatives et pétitions en cours de traitement, situation au 30 juin 2010 ». Lors d'une de ses séances, elle a rencontré le syndic. A ce sujet, un rapport a été établi et présenté au Conseil.

Course de gestion

Pour finir la Commission de gestion s'est déplacée en compagnie de la Commission des finances et du Bureau pour visiter le Musée de la vigne et du vin, musée nouvellement transformé et qui a reçu une subvention de la Ville.

Nous nous sommes aussi rendus au chantier naval de la Compagnie générale de navigation pour visiter le bateau qui sera amarré au quai d'Ouchy et qui servira de musée olympique provisoire pendant la fermeture de ce dernier.

CHAPITRE I

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES (AGF)

Préambule

Entre le 13 avril et le 11 mai 2011, les commissaires ont visité le Secrétariat municipal et les six services de la direction. Ils se sont également entretenus avec M. le syndic. Ces rencontres ont mis en valeur la mission transversale de chacune de ces unités. Les commissaires ont bien pu cerner les diverses facettes des activités multiples et souvent complexes qui caractérisent la Direction administration générale et finances. « Au service des autres directions de la Ville », cette entité est une machine bien réglée, fonctionnant avec efficacité et diligence, au gré des multiples dossiers et sollicitations qui lui parviennent.

Les commissaires expriment leurs remerciements à M. le syndic et à ses plus proches collaborateurs pour l'accueil reçu et les explications fournies.

Secrétariat municipal

Sur le point de quitter ses fonctions, le secrétaire municipal a reçu les commissaires avec son successeur désigné. L'année 2010 a en effet été marquée, en juin, par l'annonce de la démission du secrétaire municipal, qui a fait valoir ses droits à la retraite pour le 30 avril 2011.

La procédure de sélection du successeur s'est déroulée pendant l'été et au début de l'automne : annonce dans la presse, étude des nombreux dossiers reçus (plusieurs dizaines), puis sélection et audition de 6 candidats, avec l'appui d'une entreprise de conseil. La délégation municipale chargée de cette affaire a reçu les 3 finalistes, puis a rendu son rapport à la Municipalité, qui a procédé à la nomination du lauréat en septembre. En confiant le poste de secrétaire municipal au premier secrétaire municipal adjoint, la Municipalité a misé sur l'expérience, la compétence et la continuité, mais elle a également dégarni l'équipe de soutien. Et ce, d'autant que le deuxième secrétaire municipal adjoint a quitté ses fonctions pour rejoindre la magistrature judiciaire. Il a, certes, été remplacé, mais il manque toujours un secrétaire municipal adjoint. Ce poste sera vraisemblablement repourvu dans le courant du deuxième semestre 2011, le profil de son futur titulaire devant être défini par la nouvelle Municipalité issue des élections du printemps 2011, laquelle sera opérationnelle dès le 1^{er} juillet 2011.

Le premier secrétaire municipal adjoint, qui a repris les fonctions occupées jusque-là par le nouveau secrétaire municipal, sera chargé de la rédaction de rapports et de préavis, de l'organisation des réceptions officielles de la Ville, ainsi que des élections et votations. A ce propos, il convient de signaler que, depuis l'introduction, dans la Constitution vaudoise de 2003, du droit d'initiative communal, le nombre de scrutins strictement lausannois est en augmentation : alors que l'on comptait précédemment un référendum tous les trois ans environ, on s'achemine désormais vers un rythme d'au minimum une votation communale par année. En 2010, s'est déroulée la votation sur l'initiative « pour la suppression de l'impôt sur les divertissements », à laquelle 30'229 citoyens lausannois ont participé sur un total de 82'665 électeurs inscrits (soit 36.56% de votants). Avec l'aboutissement récent d'une nouvelle initiative communale, il n'est pas exclu qu'une votation ait lieu dans le courant de l'année 2011 encore.

Le Secrétariat municipal s'occupe des tâches administratives relatives aux auditions des candidats à la bourgeoisie de Lausanne, dans le cadre de la procédure de naturalisation. Près d'un quart des personnes auditionnées sont recalées, en raison de connaissances insuffisantes ou d'un manque manifeste d'intégration. Par ailleurs, de nombreux candidats ne présentent pas les papiers adéquats. Cette situation préoccupe la Municipalité, qui a mis en place un dispositif pour assurer de meilleures chances de succès aux candidats : dans un premier temps, l'identité des candidats est vérifiée par l'Etat civil cantonal (le Service de la population / SPOP). Ensuite, le Corps de police a un premier entretien avec le candidat. Si celui-ci révèle un manque de préparation ou d'intégration évident, il est incité à suspendre la procédure une année, le temps d'acquérir les connaissances qui lui manquent.

Au cours de l'entretien, les manifestations les plus marquantes ayant jalonné l'année 2010 ont été passées en revue. Le 30^e Sommet de la francophonie, qui s'est tenu à Montreux, figure en tête de liste, car il a impliqué le Secrétariat municipal pour l'organisation générale, les réceptions et les cérémonies officielles, sur place ou hors de Montreux. Lausanne a notamment collaboré aux festivités liées à l'assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones, qui s'est tenue en marge de ce sommet. L'ensemble des festivités a généré parfois des problèmes complexes, de par la coordination à établir entre des partenaires différents : la Confédération, des pays étrangers, les autorités cantonales vaudoises, ainsi que les Communes concernées. Lausanne a été associée à la recherche de solutions pour plusieurs personnalités bloquées sur place suite à la grève des transports aériens.

Unité d'évaluation et de conseil

Rattachée administrativement au Secrétariat municipal, mais dépendant directement du syndic, l'unique collaboratrice de cette unité a été chargée de la responsabilité RH du personnel dépendant du Secrétariat municipal, ce qui lui garantit une meilleure intégration au sein du service, conformément au vœu exprimé par la Commission de gestion dans son précédent rapport.

Au cours de l'année 2010, le bilan de l'opération « Prestations 2004 » a été établi et publié. L'objectif initial d'une diminution de 3% des charges non liées a été largement atteint, puisque sur un total d'économies prévues de Fr. 17,8 millions, les économies réalisées totalisent Fr. 32,4 millions. Une centaine de postes ont été supprimés. En outre, on remarque que certaines des mesures prises ont généré une augmentation des recettes de l'ordre d'une dizaine de millions en 2006, 2007 et 2008, et de près de Fr. 12 millions en 2009. Certes, toutes les mesures envisagées au début de la démarche (qui totalisaient Fr. 55,2 millions) n'ont pas été mises en œuvre ou n'ont pu déployer leurs effets, des prestations nouvelles ayant été introduites dans l'intervalle. Mais il ressort que le bénéfice premier de l'exercice a été la sensibilisation des collaborateurs, particulièrement des cadres, à une méthode de gestion davantage centrée sur les ressources à disposition et sur les avantages découlant de la collaboration transversale et de la mise en commun des moyens, notamment.

La Commission de gestion a pris connaissance avec intérêt de ce bilan, réclamé depuis plusieurs années. Seul bémol, le rapport n'évoque pas le suivi de l'opération sur le long terme.

4^e observation : La Municipalité est invitée à communiquer au Conseil la liste des mesures préconisées dans le bilan de l'opération « Prestations 2004 » qu'elle entend pérenniser. Il intéresserait également le Conseil de connaître la méthode de gestion appliquée lors de cette démarche et de savoir comment elle entend y sensibiliser les nouveaux cadres de l'administration.

Service du personnel (SPeL)

La majeure partie de la visite effectuée dans ce service a été consacrée à l'audition du médecin du travail entré en fonction le 1^{er} avril 2010. Ce dernier cumule deux fonctions bien distinctes, celles de médecin du travail pour les collaborateurs de l'administration communale et celle de responsable de l'**Unité de santé et de sécurité au travail**, laquelle occupe 9 collaborateurs, et intègre l'ingénieur de sécurité, en fonction depuis plusieurs années déjà. Dans un premier temps, le médecin du travail s'est

beaucoup investi dans l'organisation et la mise en place de cette nouvelle structure. Il a notamment développé le secteur « médecine du travail » inexistant jusque-là dans l'administration communale. A ses yeux, il est idéal de lier, au sein de la même structure, les deux volets de la sécurité et de la santé au travail. L'un n'existe pas sans l'autre. L'équipe a été renforcée par l'engagement d'une secrétaire et d'une infirmière spécialisée en santé et travail.

Avec un effectif de personnel supérieur à 4000 équivalents plein temps (ci-après : EPT), répartis dans une quarantaine de services, l'administration de la Ville de Lausanne est comparable à 40 PME, fonctionnant souvent pour elles-mêmes, sans unité de doctrine en matière de gestion du personnel. Chaque chef de service attribue, notamment, à la sécurité du travail et à la santé des collaborateurs l'importance correspondant à sa vision personnelle en la matière.

Au cours de cette première année de fonction, le médecin du travail a visité chaque service. Le rapport dans lequel il a consigné ses premières observations devrait sortir incessamment. Au cours de ses visites, il a constaté que l'accompagnement des collaborateurs surchargés, éprouvés par des travaux devenus (trop) pénibles au fil des années, ainsi que les mesures d'appui aux collaborateurs en arrêt de travail de longue durée variaient considérablement d'un service à l'autre, voire étaient inexistantes dans certains d'entre eux. De son point de vue, il est très important que les cadres et les responsables RH des directions soient attentifs aux signes avant-coureurs d'un « burn-out » et qu'ils se préoccupent de l'amélioration de l'état de santé des personnes absentes depuis une longue période (plusieurs semaines ou mois), afin de discuter avec elles des modalités de reprise de leur activité professionnelle. L'absence de structure à ce niveau explique souvent le taux élevé des absences relevé dans certains services.

Le médecin du travail a expliqué aux commissaires les missions différentes confiées au médecin-conseil et au médecin du travail de la Ville. Le médecin-conseil a un rôle d'expert, plus particulièrement chargé de défendre les intérêts financiers de l'employeur lorsqu'il s'agit de régler des situations délicates, résultant d'absences prolongées, pour cause de maladie et d'accidents, voire d'atteintes à la santé de certains collaborateurs, provoquées par leurs conditions de travail. Le médecin-conseil se détermine sur la capacité ou l'incapacité de travailler de ces employés.

Le médecin du travail a, pour sa part, une fonction de conseiller, de médiateur ; il est chargé de négocier les meilleures conditions de travail pour les collaborateurs. Il agit également en amont, en conseillant la Municipalité sur des mesures préventives permettant de protéger les collaborateurs d'éventuelles atteintes à leur santé dans l'exercice de leurs fonctions.

Les futurs collaborateurs de la Ville doivent remplir un questionnaire relatif à leur état de santé. Le médecin du travail en prend connaissance et, cas échéant, notamment pour les emplois requérant des capacités physiques particulières, convoque les candidats pour un entretien et un examen destinés à vérifier leur aptitude à accomplir la tâche à laquelle ils se destinent. Conformément aux exigences légales, le médecin du travail procède également à l'examen périodique de l'état de santé des collaborateurs ayant un métier éprouvant ou à risque, ou étant astreints à des horaires particuliers, notamment nocturnes, tels les policiers, les pompiers ou les employés du Service d'assainissement (STEP, Tridel), par exemple.

Un des motifs de satisfaction du médecin du travail est d'avoir réussi à obtenir des aménagements de postes pour des personnes handicapées ou atteintes dans leur santé, leur évitant ainsi la perte de leur emploi et leur mise au bénéfice d'une rente AI. En collaboration avec des institutions spécialisées (Fondations des Oliviers et du Levant, notamment), le médecin du travail s'occupe des employés ayant des problèmes de dépendance à l'alcool ou à la drogue.

Par les diverses actions qu'il conduit et les projets qu'il souhaite réaliser (mise en place d'une structure d'accompagnement au retour au travail des employés absents depuis longtemps, campagnes de sensibilisation et de formation sur certaines thématiques, telles les troubles musculo-squelettiques, pour ne citer que quelques exemples), le responsable de l'Unité de santé et de sécurité au travail pense que la Ville devrait pouvoir ressentir les effets bénéfiques, au plan financier et en matière de

conservation de compétences professionnelles, de la création de cette unité. A cet égard, il est utile de rappeler que le coût des absences recensées au sein de l'administration lausannoise s'élève annuellement à Fr. 21 millions, soit à l'équivalent de 210 EPT.

Unité pilotage et projets

Les commissaires ont également eu l'occasion de s'entretenir avec la cheffe de l'Unité pilotage et projets. L'activité de cette unité est concentrée sur 4 axes : Pilotage, Projet « Equitas », Projet ERP *PeopleSoft*, et la gestion des absences. Le détail des actions conduites dans ces différents secteurs figure aux pages 27 à 30 du rapport de gestion de la Municipalité.

Lors de la discussion avec la responsable de l'unité, les commissaires se sont penchés sur le tableau détaillé des postes occupés et vacants au 31 décembre 2010, qui répond à des demandes formulées tant par la Commission des finances que par la Commission de gestion. Une lecture attentive de ce document fournit les renseignements suivants : au 31.12.2010, 4999 personnes étaient employées par la Ville de Lausanne (sans les apprentis) ; elles représentaient 4184.05 EPT sur les 4367.64 alloués. Les commissaires attirent l'attention des lecteurs du rapport municipal sur le fait que les chiffres mentionnés sur le tableau de la page 23 ont été inversés : ceux de la colonne B (EPT alloués) sont en fait ceux de la colonne C (EPT occupés). Il en ressort donc qu'à la fin 2010, 183.59 postes étaient vacants. Il convient toutefois de préciser qu'il s'agit d'une situation à un moment donné – en l'occurrence, le 31.12.2010 – et que ces chiffres doivent encore être affinés afin de déterminer combien de postes inoccupés étaient en cours de recrutement et combien étaient réellement vacants. Grâce aux forces allouées par la Municipalité à cette unité, il devrait être possible d'établir des statistiques complémentaires, comme par exemple, de quantifier le nombre de postes en contrats à durée indéterminée et ceux en contrats à durée déterminée, et de distinguer les postes alloués directement par décision municipale de ceux octroyés par voie de préavis.

Un document a été établi, qui détaille les réponses et les mesures correctives entreprises suite aux remarques et recommandations formulées dans le rapport d'audit de 2009 concernant l'application salaire *PeopleSoft*. Publié en janvier 2011, ce document a été remis aux commissaires, qui en ont pris connaissance avec intérêt.

Le rapport sur les absences du personnel de la Ville de Lausanne a été également remis aux commissaires. Il contient la présentation des chiffres 2010, leur analyse et la comparaison, sur cinq ans, avec les chiffres de 2006 à 2010. Ce document, réclamé par la Commission de gestion, est publié pour la deuxième fois, le premier ayant été établi en 2009.

Le nombre moyen par EPT de jours d'absence pour maladie ou accident est en hausse par rapport aux quatre années précédentes : il a progressé de 11.1 en 2006 à 12.59 en 2010. C'est le facteur maladie qui est la cause de cette hausse, puisqu'il passe de 3.59% en 2006 à 4.21% en 2010. En revanche, le taux d'absences dues à un accident est quasi stable depuis 3 ans, oscillant entre 0.82% en 2008, 0.82% en 2009 et 0.86% en 2010.

Il est intéressant de noter que les absences sans certificat représentent le cinquième du total des absences pour cause de maladie, pourcentage qui n'a pas varié depuis 2006.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les absences peuvent être saisies en heures, ce qui a nécessité un développement informatique, mais offre désormais l'avantage de pouvoir obtenir des statistiques sans passer par un calcul de pondération. Cette pratique s'inscrit dans la philosophie du projet Aménagement du temps de travail (ci-après : ATT), qui sera opérationnel pour l'ensemble de l'administration communale, à mi-2012, mais qui, à fin 2010, était déjà appliqué dans 21 services. La mise en œuvre de cette nouvelle gestion des horaires a nécessité, au cours de l'année 2010, cinq sessions de formation informatique et de présentation sur mesure au personnel de chacun des services appliquant la méthode. L'introduction du système ATT a mis en évidence des pratiques différentes, d'un service à l'autre, en matière de gestion des horaires de travail. L'expérience est trop récente pour que l'on puisse en établir un bilan. Toutefois, la satisfaction des collaborateurs est d'ores et déjà

manifeste. Les responsables RH des divers services sont convaincus que ce système aura un impact positif, à terme, et aboutira à une diminution sensible du nombre des absences.

Projet « Equitas »

Le vocable « Equitas » désigne le nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux.² Ce vaste projet a été approuvé par le Conseil communal le 24 mars 2009. Cinq EPT ont été alloués à l'Unité pilotage et projets pour la mise en œuvre de ce projet, en plus des forces mobilisées à l'intérieur des directions et des services, ainsi que des syndicats et associations de personnel. La méthode de travail, identique à celle de l'Etat de Vaud pour son projet DECFO-SYSREM, est expliquée dans le rapport de la Municipalité, aux pages 27 à 29. Avant la bascule finale, chaque poste sera réévalué, afin de déterminer le niveau de salaire auquel il a droit.

A ce jour, les fonctions analysées représentent 3847 collaborateurs, soit 78% de l'effectif de l'administration communale. Les travaux effectués ont permis de recenser 160 fonctions uniques au sein de l'administration lausannoise, toutes avec des collocations différentes. (Il s'agit notamment des 14 délégués – piéton, nature, à l'enfance, etc. –, des adjoints, des assistants, etc.) « Equitas » devrait permettre d'en diminuer le nombre et d'harmoniser leur collocation et leur rémunération.

Il convient encore de préciser que le projet n'entraînera aucune baisse de salaire. La Municipalité s'est engagée à conserver les acquis. Cependant, les salaires « surévalués » seront bloqués.

Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom)

Au cours de leur visite, qui a duré deux heures, les commissaires ont procédé à un survol des activités du service au cours de l'année 2010. Service transversal par excellence, DevCom est au cœur de toutes les opérations intercommunales et des relations extérieures de la Ville. Il joue un rôle de coordinateur dans la plupart des grands projets impliquant la collaboration de plusieurs services.

Ainsi, dans le cadre de l'application de la Loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR), DevCom a encadré le recensement des bâtiments et des logements, opération nécessaire, mais difficile, qui a nécessité l'engagement de 4 auxiliaires. L'année 2011 est consacrée à l'harmonisation des données recueillies, tant par le Contrôle des habitants, que par le Service du logement et des gérances, le Service d'organisation et d'informatique et les Services industriels. Il conviendra également de s'assurer la collaboration des régies immobilières. L'importance du travail occasionné par la LHR n'a pas été mesurée au moment du vote de la loi. Le service DevCom gère le budget de cette opération (Fr. 300'000.– en 2010).

Pour 2011 et 2012, 12 personnes vont être affectées à la gestion de ce projet, représentant l'équivalent de 8 EPT. Dès 2013, la consolidation et la stabilisation de l'ensemble du système devraient pouvoir être réalisées par 1 EPT.

Bien que la situation économique se soit améliorée et que plusieurs entreprises importantes se soient implantées à Lausanne (Nespresso, l'assurance CSS par exemple), le taux de chômage se situe encore à un taux élevé (7.7% en mars 2011). Moins élevé qu'en mars 2010 (8.2%), il est encore supérieur à celui de mars 2009 (6.5%). Il est intéressant de noter que Lausanne a un taux de chômage inférieur à celui de la ville d'Yverdon-les-Bains (8.5%), mais supérieur à Genève (7.3%), Neuchâtel (6.7%) ou Berne (3.0%).

Dans le domaine touristique, la situation peut être qualifiée de bonne. Avec un million de nuitées enregistrées en 2010, l'hôtellerie lausannoise affiche son deuxième meilleur résultat... après 1964, année de l'Exposition nationale, qui avait battu des records. Cette performance résulte des efforts conjugués des acteurs de Lausanne Tourisme et des autorités lausannoises pour attirer des congrès et

² Préavis N° 2008/38 : Nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Projet « Equitas ».

des manifestations en tous genres à Lausanne. En 2010, la Ville a reçu les organisateurs de congrès à l'Hôtel de Ville. Cette initiative a été appréciée et sera sans doute renouvelée. Concernant l'hôtellerie lausannoise, il est intéressant de relever que malgré la diminution du nombre d'hôtels, le nombre de lits est resté stable. La durée moyenne des séjours est de 2 nuits (elle s'élevait à 3 il y a une vingtaine d'années). Le taux moyen d'occupation est de 65% : si les hôtels sont pleins la semaine (du lundi au jeudi soir), ils offrent de nombreuses chambres vides le week-end. Cette situation s'explique par les particularités de notre tourisme : il s'agit essentiellement d'un tourisme d'affaires et de congrès, généré par certaines grandes entreprises, par la présence du pôle scientifique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et de l'Université de Lausanne, par le Comité international olympique et par le Centre de congrès de Beaulieu.

Les multiples activités extérieures et les très nombreux domaines d'intervention du service DevCom ne seront pas détaillés dans ce rapport, étant fort bien relatés dans le document de la Municipalité. Il est cependant utile de préciser, à propos des multiples associations dont la Ville est membre, qu'il s'agit, en fait de réseaux fort utiles pour faire connaître Lausanne et attirer dans nos murs des manifestations dont les retombées sont profitables à l'hôtellerie, à l'économie locale et à l'ensemble de la collectivité lausannoise. Plus particulièrement, ces associations sont génératrices d'échanges, de partage d'expériences en matière de gouvernance urbaine et de solutions apportées à des problématiques spécifiques. Avant d'adhérer à l'un ou l'autre organisme international, les autorités lausannoises procèdent à une pesée d'intérêts et examinent si le groupement en question a un lien avec l'un des quatre pôles dans lesquels la Municipalité a décidé de promouvoir et de développer la notoriété de Lausanne :

- Lausanne, ville de sports internationale ;
- Lausanne, ville de formation et de recherche ;
- Lausanne, ville de culture ;
- Lausanne, ville de développement durable.

Ainsi, par exemple, le statut de membre de l'Union des villes olympiques renforce le rôle de « Lausanne, capitale olympique ». Cela fait de Lausanne un interlocuteur reconnu parmi les membres de cette organisation, dont le but est d'apporter un savoir-faire aux Villes organisatrices de grandes manifestations sportives et de partager des expériences.

En matière de communication, Lausanne, par l'entremise du DevCom, est également soucieuse d'apporter des informations utiles à ses citoyens. Dans cet ordre d'idée, les bureaux Info cité, à la place de la Palud et à Chauderon, ont fourni des renseignements et des conseils à leurs visiteurs, qu'ils soient des habitants de la commune, voire de la périphérie, ou des touristes de passage. Avec 19'000 interventions directes et plus de 95'000 réponses à des appels reçus par la centrale téléphonique de la Ville, on ne peut nier l'utilité des prestations fournies par Info cité. Il faut encore ajouter que la réception du Contrôle des habitants a été rattachée à Info cité à partir du 1^{er} janvier 2011. Dans le bâtiment Flon-Ville, au Port-Franc, la réception du Contrôle des habitants n'offrait pas toutes les garanties de confidentialité souhaitables. C'est pourquoi la Municipalité a accédé à la demande du Contrôle des habitants de rattacher son bureau de renseignements à celui d'Info cité.

Chaque année, environ 10'000 personnes viennent s'établir sur sol lausannois, tandis qu'un nombre à peu près équivalent d'habitants quittent la ville pour une autre commune, ou un autre canton, voire un autre pays. Depuis la fin de l'année 2009, des séances d'accueil des nouveaux habitants sont organisées. En 2010, quatre réunions ont eu lieu, en présence chaque fois d'un municipal ou davantage.

Ces manifestations ont permis à environ 600 nouveaux habitants de visionner un film sur Lausanne et de recevoir diverses brochures, telles les publications « Allons-y », et le « Petit calendrier des fêtes 2010 ». Enfin, des balades à pied, en vélo ou en bus leur ont été proposées, leur permettant de partir à la découverte de la ville.

Le site internet

L'équipe d'Info web est composée d'1 webmaster, de 2 programmeurs, de 3 graphistes (= 2.5 EPT) et d'un apprenti. Avec l'appui technique de collaborateurs du Service d'organisation et d'informatique, ils sont chargés de mettre à jour le site, d'améliorer sa présentation et son accessibilité. Ils ont également pour tâche de mettre en ligne les textes rédigés par les collaborateurs d'Info presse (3.1 EPT) et par la centaine de correspondants formés à cet effet dans les services et secrétariats des directions.

Depuis la fin du mois d'août 2010, les séances du Conseil communal sont diffusées en direct sur le site internet, puis archivées systématiquement. Dernière nouveauté à signaler : une rubrique « décisions municipales » a été créée, qui recense les principales décisions prises par la Municipalité lors de ses séances hebdomadaires.

Service d'organisation et d'informatique (SOI)

L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le chômage a eu pour conséquence une augmentation du travail des services sociaux et l'engagement de 20 collaborateurs supplémentaires. Par ailleurs l'augmentation du nombre de crèches a également créé un surcroît de travail pour le Service d'accueil de jour de l'enfance. Du fait de ces deux éléments, les deux directions Sécurité sociale et environnement et Enfance, jeunesse et éducation se sont trouvées à l'étroit dans leurs locaux de Chauderon. Suite aux divers changements d'équipement et restructurations opérés en 2010, le SOI a réévalué ses besoins en locaux : il a proposé à la Municipalité de déménager et d'offrir aux deux directions précitées les locaux qu'il occupait à Chauderon 9. La Municipalité a accepté. Le SOI va donc s'installer à l'avenue de Sévelin 46.³ Lors de la visite des commissaires, 25 collaborateurs avaient déjà été transférés dans ces nouveaux locaux. L'ensemble du personnel du service y sera installé à fin juin 2011. Pour leur part, les machines constituant l'infrastructure informatique de la Ville, resteront sur leurs sites respectifs (Chauderon et Pierre-de-Plan).

Commission consultative d'informatique

Cette commission s'est réunie à trois reprises en 2010. Les sujets dont elle a débattu sont les suivants :

- l'introduction prochaine du vote électronique ;
- le projet de cyberadministration. Les membres de la Commission ont demandé que l'on prévienne la possibilité, pour le citoyen, de poser des questions ;
- le projet visant à l'introduction d'un Système de contrôle interne (SCI) dans l'ensemble des services de l'administration communale.

La commission est avant tout un organe consultatif, que la Municipalité renseigne sur ses projets importants et auquel elle demande son avis sur certaines options qu'elle n'a pas encore décidées. De plus, les membres de la commission passent en revue les demandes d'autorisation d'achat. Cette commission fonctionne comme une Commission de gestion, mais avec des compétences mal définies. En principe, la commission est convoquée par le chef du SOI, après consultation du président et du syndic. Face à la complexité des problèmes dont il a la charge et face à l'évolution extrêmement rapide des techniques et du matériel, le chef du SOI considère qu'une clarification des compétences et du fonctionnement de cette commission pourrait s'avérer utile.

5^e observation : La Municipalité est invitée à revoir les compétences et le fonctionnement de la Commission consultative d'informatique.

³ Préavis N° 2011/8 : Déménagement du Service d'organisation et d'informatique (SOI). Utilisation des locaux du SOI pour répondre aux besoins du Service social ainsi que de divers services de l'administration communale.

Dans le rapport concernant l'année 2009, le remplacement de l'ensemble des ordinateurs de l'administration avait été évoqué (projet START 2). Cette opération a été réalisée en 2010. Elle s'est déroulée à la satisfaction des utilisateurs et des collaborateurs du SOI : pour mémoire, il s'agissait de changer 2400 postes de base (dont le cycle de renouvellement est de 6 ans), 500 machines de type BAO – bureautique assistée par ordinateur –, dont la durée de vie est estimée à 3 ans et 700 ordinateurs portables (à renouveler tous les 3 ans, également).

Rappelons que le projet START 2 était complété par le projet RESTART, consacré au recyclage des anciens postes de travail de l'administration. Mené en collaboration avec le Magasin général des Services industriels (MAGESI), qui a stocké les appareils, et avec le Service du travail et de l'intégration (STI), ce projet a pour but de former des chômeurs au reconditionnement des appareils afin de les mettre à disposition d'organisations non gouvernementales, en vue de leur utilisation dans le cadre d'aide au développement. Même si pour cette action, les services de la Ville collaborent avec la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) et les services fédéraux, il n'est pas toujours aisé de trouver des repreneurs et de faire coïncider les besoins des bénéficiaires avec le matériel à disposition.

Collaboration avec la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)

Les précédents rapports ont évoqué le transfert d'un certain nombre d'activités à la CADEV : d'une part, l'impression et le façonnage de documents, auparavant réalisés par le Bureau des imprimés et du matériel (BIM), et d'autre part, l'approvisionnement du matériel de bureau et la gestion des stocks, tâches d'économat. En ce qui concerne l'impression des documents, le bilan s'avère positif, l'opération ayant permis d'obtenir la simplification et la rationalisation attendues. Pour ce qui concerne l'approvisionnement du matériel et la gestion des stocks, les avis recueillis sont plus mitigés. Il semblerait que le système soit compliqué et la politique de facturation plus que contestable, notamment en raison de son coût.

6^e observation : La Municipalité est invitée à établir le bilan de sa collaboration avec la CADEV en matière d'acquisition et de stockage du matériel. Particulièrement, la Commission de gestion souhaite connaître l'appréciation de la Municipalité sur le coût de l'acquisition et de la gestion des stocks. Il l'intéresserait également de savoir si la Municipalité envisage de rapatrier cette activité au sein de l'administration communale.

Les commissaires se sont intéressés aux mesures prises pour garantir la sécurité des données et du matériel informatiques. Le SOI a mis au point un programme spécifique pour cet objet. Quatre personnes s'en occupent, sous la responsabilité d'un chef. Il s'agit d'un domaine vaste, dont les deux volets principaux concernent la protection contre les intrusions et celle contre les comportements frauduleux.

Le programme de sensibilisation du personnel signalé ci-dessus fonctionne depuis deux ans. A ce jour, aucun problème grave de sécurité n'a été constaté. Tout juste, un incident s'est produit à la Direction des travaux. Un collaborateur avait oublié de mettre un document « hors circuit ». Il s'agissait en l'occurrence d'une erreur humaine et non d'un dysfonctionnement du système.

S'agissant des collaborateurs travaillant à domicile sur leur portable personnel ou sur celui que la Ville met à leur disposition, des solutions pour garantir l'étanchéité des données travaillées ont été trouvées. Enfin, il convient de signaler que les relations entre les services informatiques de la Ville et du Canton se sont considérablement améliorées. Le chef du SOI a même assuré aux commissaires que la collaboration entre ces deux administrations était excellente.

Service juridique

Les deux heures passées dans ce service ont été consacrées à la revue des divers domaines dans lesquels le Service juridique a été sollicité au cours de l'année écoulée pour fournir un avis de droit à la Municipalité ou à certains services de la Ville. L'énumération de ces multiples domaines d'intervention n'a pas mis en évidence un problème particulier.

Le retard accumulé concernant le traitement des amendes non payées a été comblé.

Les défauts du programme informatique ont été corrigés et le logiciel donne désormais entièrement satisfaction. Lausanne peut même se flatter d'avoir été pilote dans ce domaine. La société informatique qui a accompagné les collaborateurs du service dans cette opération a été à l'écoute des besoins et des remarques formulées par les utilisateurs.

Commission communale de recours

Concernant les recours contre la taxe sur les déchets, 35 recours sont encore pendants.

D'autres dossiers concernent le mode de calcul de l'impôt sur les divertissements. Ils émanent d'un distributeur de films et des propriétaires de quelques établissements de nuit. La TVA est désormais exclue du calcul de la taxe.

Service de la révision

Le service applique le système ATT pour la gestion des horaires de travail des collaborateurs. Cela n'a pas amené beaucoup de changements dans les horaires de travail, mais les employés du service se déclarent enchantés par la souplesse de ce nouveau système. Le chef de service, pour sa part, n'est pas certain que la Ville y gagne, puisque désormais toutes les minutes (en moins comme celles effectuées en plus), sont comptabilisées, alors qu'auparavant, les portions d'heures supplémentaires n'étaient, la plupart du temps, pas rattrapées.

Le Service de la révision intervient dans tous les services de la Ville, spontanément et de sa propre initiative. La Municipalité a bien entendu la compétence de le mandater pour des audits ponctuels dans certains secteurs de son administration, mais elle ne le fait que très rarement. En tout état de cause, cela n'est jamais arrivé depuis que le chef de service est en fonction.

Outre les divers contrôles effectués au cours de l'année 2010, tant à l'interne qu'à l'externe, un audit du système de facturation des Services industriels a été réalisé. Les processus de facturation ont été analysés. Le Service de la révision a contrôlé l'exactitude des données fixes et leur connexion avec les données variables de chaque compte-client. Il a également vérifié que tous les lieux de consommation étaient bien connectés à un compteur générateur de facturation. L'audit a été rendu à la fin de l'année 2010. Les Services industriels avaient jusqu'à la fin du mois de mars 2011 pour annoncer les mesures correctives qu'ils allaient prendre afin de pallier les défauts constatés. Un deuxième audit va compléter cette première analyse : il portera sur la sécurité des accès aux données.

Le service est également sollicité pour examiner la comptabilité de grandes manifestations sportives soutenues par la Ville. Il a ainsi procédé à une analyse de la comptabilité d'Athletissima, à laquelle quelques correctifs ont été apportés.

Le Service de la révision constitue l'organe de contrôle de Gymnaestrada, qui se déroulera à Lausanne, au mois de juillet 2011. Le budget de cette manifestation gigantesque oscille entre Fr. 23 et Fr. 25 millions. La Ville, pour sa part, s'est engagée à hauteur de Fr. 1 million : une subvention de Fr. 500'000.- et une garantie de déficit de Fr. 500'000.-. Ces montants ne tiennent pas compte de la mise à disposition de locaux et de personnel, avant, pendant et après la manifestation (Service des sports, Service d'assainissement, Police, notamment).

7^e observation : La Municipalité est invitée à fournir au Conseil communal un rapport-bilan sur son engagement dans la manifestation Gymnastrada (crédits accordés, prestations en nature) et sur les retombées d'un tel événement.

Le Service de la révision est fortement impliqué dans le projet de l'introduction généralisée d'un Système de contrôle interne dans tous les services de l'administration communale. Ce projet avance, à la satisfaction des membres du Comité de pilotage et des trois services pilotes engagés dans cette expérience : Service dentaire, Service du gaz et du chauffage à distance, Service social.

Service financier

Lors de la rencontre avec le chef de service, les commissaires ont passé en revue les tâches confiées à ce secteur de l'administration. Elles sont mentionnées à la page 43 du rapport de gestion de la Municipalité, raison pour laquelle seules quelques-unes seront mises en évidence dans le présent rapport :

- Gestion du plan comptable de la Ville, dont il a l'entière maîtrise. Toute modification du logiciel informatique passe par le Service financier.
- Gestion de quelques fonds et fondations. Le service gère aussi bien des fonds avec la personnalité juridique que des fonds et fondations sans personnalité juridique. Les fonds avec la personnalité juridique sont soumis au contrôle de l'Organe cantonal de contrôle des fondations. Ceux dont s'occupe le Service financier sont le Fonds Edouard et Hortense Pache, le Fonds d'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) et la Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT). Le total de ces 3 fonds atteint le montant de Fr. 2,275 millions au 31 décembre 2010. Quant aux fonds sans personnalité juridique, ils représentent un montant total de Fr. 30,757 millions au 31.12.2010 (+Fr. 3,4 millions par rapport au 31.12.2009). Parmi ces fonds, il y a le Fonds pour le développement durable, alimenté par les Services industriels et dont la gestion incombe au DevCom. Ce fonds contient Fr. 16,851 millions. La liste des fonds gérés par la Ville se trouve aux pages 8-9 de l'Annexe au bilan du préavis N° 2011/28, « Comptes de l'exercice 2010 ».
- Paiement des pensions de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) et des fournisseurs sur la base des ordres des comptabilités des directions.
- Gestion de la trésorerie de la dette, qui se monte à Fr. 2,3 milliards. La gestion de la dette prend du temps. Toutes les opérations se font après avoir reçu l'accord de la Commission des finances. Dans ce domaine, le Service financier travaille avec des fonds structurés – hedgings – dans un but non spéculatif.
- Gestion du contentieux pour l'ensemble de la Ville, sauf les Services industriels. Ce contentieux augmente d'année en année, notamment du fait que les justiciables sont de plus en plus procéduriers. Et comme, légalement, toute notification doit mentionner les voies de recours, les gens concernés n'hésitent pas à recourir, ne serait-ce que pour gagner du temps. Inutile de dire que cela occasionne une importante charge de travail à l'administration. En outre, conscients du rôle social de la Ville, les collaborateurs du Service financier ne traitent pas avec des sociétés de recouvrement, mais discutent avec les personnes, leur proposent des plans de paiement ou leur cherchent des logements de secours lorsqu'ils sont menacés d'expulsion.
- Organisation et gestion du Bureau d'information fiscale, en collaboration avec l'Administration cantonale des impôts (ACI). Chaque année, la Ville engage 2 auxiliaires et le Canton met à disposition 4 à 6 taxateurs pour effectuer ce travail. En 2010, pendant cette opération qui a duré six semaines, ils ont renseigné 3671 personnes et rempli 3465 déclarations. La prestation est gratuite. L'ouverture du Bureau d'information fiscale est annoncée dans la presse. Les gens sont priés de s'inscrire. La collaboration avec l'ACI dans ce domaine est excellente. Les taxateurs apprécient particulièrement d'avoir un contact avec le public. A noter que Lausanne est une des seules Communes à offrir cette prestation à sa population.

- Collaboration à la notation financière de la Ville. Les collaborateurs de l'entreprise Standard & Poor's passent une journée par an dans les locaux du Service financier, responsable de l'organisation de cette visite. Tous les documents utiles ont été envoyés à l'avance et les employés du service se tiennent à disposition pour en fournir d'autres, si nécessaire et pour répondre aux questions. Dans les facteurs pris en compte pour leur évaluation, les collaborateurs de Standard & Poor's analysent le risque que représente pour la Ville la dette de la CPCL.
- Le chef du Service financier est expert à la CPCL pour les placements et la gestion de la trésorerie, notamment.

En avril 2010, le système ATT a été introduit. A part quelques heures où la présence de tous les collaborateurs est requise, ce système offre une grande flexibilité, qui est appréciée. Fondé sur la confiance, il responsabilise les employés. La règle appliquée est la suivante : il ne faut pas avoir accumulé plus de 100 heures supplémentaires dites « heures optionnelles », ni avoir un déficit supérieur à 20 heures. Si tel est le cas, les heures au-dessus de la barre des 100 heures supplémentaires autorisées, sont perdues (elles ne peuvent être reprises) et les heures qui dépassent le déficit toléré de 20 heures sont déduites du salaire ou des vacances. Il faut encore préciser que les heures optionnelles ne peuvent être reprises qu'avec l'accord du supérieur direct. Le chef de service estime que ce système constitue un bon outil de gestion.

Enfin, l'année 2010 a marqué le début de l'examen des domiciles secondaires et la soumission de leurs propriétaires au rôle de l'impôt, cas échéant. 700 cas ont été examinés. 311 cas concernent des domiciles secondaires réels. 260 cas ont été assujettis au rôle de l'impôt, car reconnus comme « domicile principal ». Cela représente environ Fr. 600'000.- d'impôt récupérés. Un peu plus d'une centaine de cas sont encore en cours d'examen par l'ACI ou font l'objet d'un recours. La procédure utilisée est la suivante : la Ville envoie aux personnes suspectes un questionnaire. Sur la base des réponses reçues, le Service financier fait des recommandations à l'ACI, laquelle poursuit éventuellement ses investigations ou procède directement à la taxation de ces contribuables

Entretien avec M. le syndic

Un entretien d'une heure avec M. le syndic a ponctué les visites des commissaires dans la Direction AGF.

Sollicité de dresser le bilan de son double mandat de syndic et de conseiller national, M. Brélaz a déclaré qu'il avait pris l'engagement d'y renoncer, mais qu'il avait le sentiment que cette double activité n'avait pas eu d'incidence néfaste sur le travail de la Municipalité, ni sur la gestion des dossiers dont il a la charge. Hormis le déplacement de quelques séances en période de session, lui-même et son collègue M. Français ont systématiquement privilégié leurs engagements municipaux lorsqu'ils étaient confrontés à une « collision » de dates. Bien entendu, ils ont dû faire face à un surcroît de travail, mais leurs dossiers n'ont pas pris de retard du fait de leurs activités sur la scène fédérale. M. Brélaz reconnaît qu'il a quelque peu diminué des activités non prioritaires, telles les rencontres avec des écoliers. En revanche, de son point de vue, le double mandat offre des avantages non négligeables et présente de nombreux aspects positifs : il a notamment grandement facilité les contacts concernant quelques dossiers importants, voire délicats : transports publics, politique d'agglomération, contacts avec les autres Villes suisses, échanges sur les questions relatives aux caisses de pensions, etc. Avec M. Français, ils ont bien pu sensibiliser leurs collègues parlementaires pour décrocher les crédits ou le démarrage de projets, sans parler des contacts facilités avec toutes les instances de l'administration fédérale. Concernant la rétrocession de leurs indemnités, elle démarrera le 1^{er} juillet 2010.

Interrogé sur l'avenir de l'Unité d'évaluation et de conseil, le syndic explique, que, dans un premier temps, il avait été envisagé de l'intégrer totalement dans un service. Mais cette idée a été abandonnée, car il est apparu que la personne qui compose cette unité a des compétences qui peuvent se révéler fort utiles dans le cadre de missions particulières. Cela a déjà été vérifié dans le cadre du rapport sur le

bilan de l'opération « Prestations 2004 » et du projet de mise en œuvre du Système de contrôle interne. Au cours de la prochaine législature, il est prévu d'introduire la gestion budgétaire par objectifs. La responsable de l'unité lui paraît tout à fait adéquate pour accomplir un certain nombre de missions dans ce domaine. C'est pourquoi la Municipalité ne se précipite pas pour prendre une décision définitive à ce sujet.

L'avenir a été évoqué. M. le syndic estime que Lausanne va devoir affronter des défis extraordinaires au cours des 5 à 8 prochaines années : la population va continuer à croître. Elle est de 134'700 habitants à fin 2010 ; il est vraisemblable qu'elle augmente de 6 à 8000 habitants d'ici 2020, pour atteindre un peu plus de 140'000 habitants à cette date. Cette forte croissance impliquera des investissements en matière de logements, de garderies, et d'effectifs policiers, sans parler d'autres infrastructures.

Au plan financier, deux soucis de taille sont à signaler : l'assainissement de la Caisse de pensions constitue une contrainte annuelle de l'ordre de Fr. 200 à Fr. 300 millions. La Municipalité étudie la possibilité de compenser cette charge par des ressources financières supplémentaires, éventuellement fiscales.

Autre souci, la perte de revenus provenant de l'usine de Lavey, dont la concession va prochainement arriver à échéance et dont on sait qu'elle ne sera pas renouvelée, le Canton du Valais ayant d'ores et déjà annoncé son intention de récupérer sa part.

La réorganisation de sa direction pour la prochaine législature ne l'inquiète pas outre mesure : débarrassé de la responsabilité des Finances, il pourra s'impliquer davantage dans certains grands dossiers (Energie Ouest Suisse, Beaulieu, la Région, les parkings-relais, notamment).

Egalité Hommes-Femmes

Globalement, au sein de la Direction AGF, il n'y a pas de problème lié à une éventuelle discrimination des femmes. Même si, dans certains services, il y a peu ou pas de femmes cadres, cela est dû à la grande stabilité du personnel, particulièrement au niveau des cadres. Il y a très peu de tournus, ce qui ne facilite ni les mutations, ni la promotion des femmes à des postes à responsabilités.

Secrétariat municipal

Il n'y a pas de femme parmi les cadres du service. En revanche, au niveau des cadres intermédiaires, la quasi-totalité des postes sont occupés par des femmes. La comptable a été remplacée, certes par un homme, mais l'appel d'offres pour ce poste n'a suscité aucune candidature féminine.

Le niveau de salaire et le statut des secrétaires des municipaux ont été revus. Elles étaient jusque-là colloquées en classe 11-8 et ont fait l'objet d'une revalorisation salariale.

Service du personnel

La question de l'égalité des chances hommes-femmes n'a pas été évoquée, mais il est utile de rappeler qu'un certain nombre de postes-clés du service sont occupés par des femmes : la déléguée à l'égalité, la juriste responsable de l'Unité juridique ; le poste du conseiller en recrutement est occupé par une femme, l'Unité égalité et qualité de vie au travail est dirigée par une femme. Il en va de même de l'Unité pilotage et projets.

Lausanne a fêté au printemps 2011 les 20 ans de la création du poste de déléguée à l'égalité. Voilà donc 20 ans que la Ville de Lausanne est engagée dans la promotion de l'égalité entre femmes et hommes. C'est dire si la Ville a été en quelque sorte pionnière en la matière. Un bilan global en 3 volets a été réalisé à cette occasion. Il peut être consulté sur internet (www.lausanne.ch/egalite). Des objectifs ont été fixés pour l'avenir : égalité salariale (elle sera réalisée à l'issue du projet « Equitas »),

et augmentation de la proportion de femmes cadres (un plan d'action va être publié prochainement à ce sujet).

Enfin, lors des cours organisés à l'intention de l'ensemble des cadres sur l'entretien de collaboration, la déléguée à l'égalité est intervenue à quatre reprises pour sensibiliser ses collègues aux stéréotypes de genre pouvant entraîner une distorsion lors de l'évaluation.

Service du développement de la Ville et de la communication

Ce service occupe davantage de collaboratrices que de collaborateurs : 4 hommes et 10 femmes constituent l'équipe des adjoints universitaires affectés à ce service.

Au cours de l'année 2010, une inégalité salariale a été corrigée. Elle concernait une collaboratrice engagée il y a 20 ans, à un niveau de salaire inférieur à celui qu'aurait obtenu un homme pour la même fonction.

Service d'organisation et d'informatique

En dépit d'une volonté d'ouverture des postes, indifféremment à des femmes ou des hommes, le service compte une minorité de collaboratrices. Celles qui ont été engagées reçoivent un salaire égal à celui des hommes occupant la même fonction, avec le même niveau de formation, une expérience et des connaissances équivalentes. Il faut bien admettre que le domaine très technique dont s'occupe le SOI attire peu de candidates.

Service juridique

Le personnel de ce service est majoritairement féminin : 11 femmes sur 15 collaborateurs. La parité totale est appliquée, au niveau des salaires.

Service de la révision

Tous les postes sont ouverts aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Ce qui prime, c'est la formation et l'expérience. Sur 14 collaborateurs, 6 sont des femmes (4 contrôleuses, 2 secrétaires).

La profession a évolué : auparavant, les employés et les cadres des organismes visités par le Service de la révision n'appréciaient guère de se faire contrôler par une femme. Les mentalités ont changé et la profession tend à se féminiser. Mais l'évolution est lente.

Service financier

Lorsqu'il s'agit de repourvoir un poste, c'est le meilleur dossier qui l'emporte, quel que soit le sexe du candidat. Au niveau des cadres du service, on recense 3 femmes sur 10. Le personnel de la comptabilité est majoritairement féminin.

Fait piquant, pour le tournoi de football interservices, l'équipe du Service financier est entièrement féminine...

CHAPITRE II

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DES SPORTS (SPS)

Préambule

Tous les services ont été visités, ce qui nous a permis de rencontrer l'ensemble des chefs de service ainsi que plusieurs cadres de direction. A tous, cadres et collaborateurs, nous adressons nos remerciements pour leur disponibilité et l'état d'esprit positif qui a accompagné nos contacts lors de nos rencontres.

Service administratif

Secrétariat et comptabilité

Le plan des postes est scrupuleusement respecté et ne fait pas l'objet de commentaire, hormis celui que la version détenue par la direction est différente de celle éditée dans le Rapport et distribuée aux commissaires. Il semble que la relecture avant l'édition du document final escamote des informations qui pourraient sembler inutiles, mais qui se révèlent avoir leur importance. La compréhension du tableau en est ainsi rendue difficile.

Taxis

La diminution importante du nombre de places sur le domaine public accessibles aux Taxis A (223 en 2009, 194 en 2010) n'a pas provoqué de réactions négatives dans la profession. Il est évident que si le nombre de concessions A devait augmenter, le nombre de places à disposition devrait également être étendu.

Les nouvelles places créées, plus particulièrement au Flon, ont contribué à diminuer le nombre de courses « sauvages » qui créaient il y a quelques années des conflits entre les exploitants A et B et les exploitants de véhicules venus d'ailleurs chercher des courses à Lausanne. Les usagers trouvent maintenant à proximité des établissements publics des véhicules en attente, ce qui leur évite la recherche aléatoire dans la rue.

Observatoire de la sécurité

La Commission relève que l'Observatoire de la sécurité s'est investi dans plusieurs projets en lien avec la prévention et l'information des usagers, mais que des nouveaux comportements tels la violence contre les fonctionnaires, plus particulièrement ceux des services de secours, et l'abandon sauvage des déchets (« littering »), phénomène qui semble être dû à de nouvelles habitudes de consommation de la population, qui prend davantage ses repas « sur le pouce » mériteraient d'être étudiés. Les déchets issus de la restauration à l'emporter représentent 52% des ordures et sont jetés par terre, n'importe où. Concernant les déchets, des synergies entre plusieurs entités (la brigade de la propreté à Travaux, la Police, les Travailleurs sociaux hors murs) sont nécessaires, l'image de lieux dégradés ayant sans aucun doute un impact défavorable sur le sentiment de sécurité et la qualité de vie.

Taux d'absence : le taux élevé de cet organe est dû à l'impact très important d'une maladie de longue durée sur une petite équipe ; les maladies de courte durée sont rares et ne sont pas problématiques.

Service des sports

Généralités

Le Service des sports a soutenu l'organisation de nombreuses manifestations en apportant ponctuellement son expertise ou en fonctionnant comme secrétariat général.

La structure d'organisation du Triathlon a été repensée en raison du départ à la retraite de plusieurs collaborateurs du Corps de police, impliqués depuis plusieurs années dans l'organisation. Une association présidée par le Municipal des sports, et dotée d'un comité exécutif, délèguera à un groupe de passionnés, constitués en société simple, l'organisation des prochaines éditions. Ainsi l'association bénéficiera de l'expérience et du savoir-faire des personnes qui se sont, depuis plusieurs années, engagées pour cette compétition.

La nouvelle structure d'organisation sera mise en place en 2011, année qui verra également l'installation de l'association internationale dans les bâtiments de la Maison du sport international. L'association internationale compte sur l'appui de Lausanne, Capitale olympique, pour contribuer à la visibilité des nouvelles épreuves (par équipes et sprint) et pour cela une collaboration sur 3 ans a été décidée, avec un effort financier de l'association. La Radio Télévision Suisse retransmet le Triathlon dans 49 pays ce qui est intéressant pour Lausanne en termes de promotion et de visibilité. Le soutien de la Ville a été augmenté de Fr. 30'000.– et une recherche de parrainage est engagée avec le concours de Grand Chelem Management.

Le Christmas Midnight Run risque de rencontrer des difficultés pour ses futures éditions, le sponsor principal ayant décidé de se retirer.

Lausanne, qui s'était mise en retrait, sera associée au Tour de Romandie en 2012, 2014 et 2016, en alternance avec Genève. Une course à travers toute la ville ne sera désormais plus possible en raison des multiples difficultés d'organisation, plus particulièrement liées à la sécurité et au nombre de collaborateurs nécessaires pour l'assurer le long du parcours.

Le Marathon est parvenu à améliorer son bilan. Le Service de la révision l'engage toutefois à maintenir ses efforts pour diminuer le solde négatif de Fr. 69'000.–, ceci d'autant plus que la subvention extraordinaire annuelle de Fr. 50'000.–, accordée pendant 3 ans, a pris fin en 2010. Un changement de politique, allant vers une orientation plus populaire et renonçant à s'associer la participation d'athlètes renommés mais coûteux, ainsi que la recherche active de nouveaux sponsors devraient permettre d'atteindre l'objectif.

Athletissima ne voit pas son bilan menacé malgré une augmentation notable de 1 million de francs de son budget depuis la participation à la Golden League. Sur un budget de Fr. 4,3 millions, le bénéfice escompté est de Fr. 80'000.– et va dans le sens de l'objectif qui est de diminuer le solde négatif.

8^e observation : La Municipalité de la Capitale olympique est invitée à se souvenir que le français est l'une des deux langues olympiques et à donner des noms français aux manifestations qu'elle organise, quitte à les sous-titrer en anglais lorsqu'elle le juge indispensable.

Piscines

Un conflit à la piscine de Mon-Repos s'est résolu suite à un audit interne réalisé par le chef de service. Des dysfonctionnements et des problèmes de communication ont été mis en évidence et reconnus par les cadres. Une commission du personnel, avec des représentants de chaque groupe professionnel, se rencontre toutes les 4 à 6 semaines et fait remonter les éventuelles difficultés pour qu'elles soient

traitées par la hiérarchie. A la demande du Conseil communal, un nouvel horaire, avec des heures d'ouverture étendues, est mis en place. Malgré les difficultés récentes, les collaborateurs ont accepté cet horaire, sans dotation additionnelle de poste, mais avec des heures supplémentaires pour quelques collaborateurs.

Parfois le seuil de saturation est atteint, le nombre d'utilisateurs rendant l'accès aux bassins difficile et moins agréable. A ce jour, il n'a pas été nécessaire de restreindre les entrées, mais de gérer les bassins en fonction de leur utilisation et d'orienter parfois des classes d'école vers le bassin de plongeon en attendant que le nombre de nageurs diminue.

Pour faire face aux problèmes de comportement, d'incivilité et de vols rencontrés dans les piscines, un personnel de « sécurité » à temps partiel a été engagé. En fonction des problèmes rencontrés, il se déplace dans les piscines de quartier et renforce par sa présence le personnel en place. Identifiés comme appartenant au Service des sports, ces collaborateurs n'ont pas d'attribut distinctif qui laisse apparaître leur mission spécifique. Ce mode de faire a apporté des effets positifs rapides par les signes montrant à tous les utilisateurs que la situation est gérée et sous contrôle.

Subventions aux clubs formateurs

Des doutes sur la véracité des déclarations des dirigeants d'un club ont conduit la direction du service à demander au Service de la révision de se pencher sur les comptes de ce club. De ces investigations est ressorti le fait que plus de 20% des sportifs annoncés comme lausannois ne le sont pas et que les absences n'étaient pas décomptées. Une diminution de la subvention et un versement partiel de la subvention 2011, avec des contrôles de la participation, ont constitué les mesures correctrices. Les sports individuels, parfois pratiqués sans encadrement, sont plus difficiles à subventionner, raison pour laquelle de nouveaux modèles de subventionnement pour ces sports devraient être proposés. Chaque année, 5 à 10 clubs supplémentaires viennent grossir le nombre de bénéficiaires de subventions (Fr. 1'250'000.– par an).

Crédits prolongés : Stade olympique

En raison de la participation à la Coupe d'Europe du Lausanne-Sport, des aménagements provisoires ont été réalisés. Le pouvoir politique devrait se pencher sur les exigences de la « Swiss Football League » (SFL) qui ne devrait que se contenter d'édicter des normes sportives et d'émettre des recommandations relatives à certains aspects des installations. On notera ainsi que la SFL exige la création de places pour ses invités qui doivent disposer d'un accès séparé à la zone VIP. Les hôtes d'honneur doivent disposer de salles de réception et de salons. Quant aux places de stationnement, elles doivent être prévues en nombre suffisant pour le personnel du stade... A noter encore qu'en cas d'accession d'un club à une compétition européenne, l'Union européenne des associations de football (UEFA) aura des exigences qui s'ajouteront à celles de la SFL.

9^e observation : *La Municipalité est invitée à se pencher sur la pertinence des exigences des associations sportives et à réagir avec d'autres partenaires politiques pour dissocier les obligations sportives de celles qui doivent rester de la compétence des autorités publiques.*

Fondation Sport-Etudes

Cette fondation, soutenue par les pouvoirs publics et des sponsors privés, fêtera ses 10 ans en 2012. Elle aura contribué à la formation sportive et professionnelle d'environ 120 jeunes, sélectionnés par les clubs, le plus souvent lausannois.

10^e observation : *La Municipalité est invitée à soutenir l'édition d'un rapport faisant apparaître les éléments forts des dix ans d'activité de Sport-Etudes.*

Taux d'absence : le taux d'absence pour maladie est très bas et ne suscite pas de commentaire particulier. Par contre, des absences de longue durée, consécutives à des accidents non professionnels, contribuent largement à augmenter le taux global des absences.

Police du commerce

Pour la Police du commerce, l'événement majeur de 2010 a été la votation sur l'impôt sur les divertissements. Le débat difficile a généré beaucoup d'explications à transmettre aux divers partenaires. Certains ont subi des rattrapages, particulièrement ceux qui avaient renoncé à payer avec l'espoir que la suppression rendrait caducs les montants impayés. Certains admettent et payent leur dû, d'autres sont plus récalcitrants. La quasi-totalité des sommes dues est perçue sans aucun problème, mais une dizaine de situations par an sont compliquées et donnent lieu à des conflits et des recours. Les débiteurs de l'Amnesia ont vendu leur établissement et les nouveaux propriétaires n'ont pas payé la créance. Ils sont maintenant en faillite. Ainsi, même si un jugement donnait gain de cause à la Ville, les sommes dues sont perdues.

Des contrôles permettent d'établir la cohérence entre ce qui est déclaré et les entrées effectivement vendues. La concurrence parfois féroce entre les établissements provoque des réactions en forme de délation, les informations arrivant ainsi spontanément à la Police du commerce.

Concernant le déficit d'image de ce service, perçu comme particulièrement exposé aux récriminations des usagers, il serait dû en grande partie à l'information partielle fournie par les plaignants, qui se posent en victimes sans dire les raisons d'une non-autorisation (retards dans le paiement du 2^e pilier par exemple) ou d'une sanction. Quoi qu'il en soit, les instances de recours existent et les usagers n'hésitent pas à les utiliser. Le Municipal s'implique directement dans des médiations et la Municipalité prend sur elle les décisions plus emblématiques, sur préavis de la direction.

A noter que le respect de l'équité est perçu, à l'interne, comme une « obsession », d'où, sans aucun doute, des positions perçues parfois comme rigides et intransigeantes par les usagers qui pourraient souhaiter de la souplesse. Mais l'équité risquerait d'être mise à mal, ce qui irait à l'encontre des intérêts de tous les usagers.

Taux d'absence : le taux très bas ne suscite pas de commentaire.

Contrôle des habitants (CH)

Depuis le 1^{er} mai 2010, la Loi vaudoise sur le contrôle des habitants (LCH) ne permet plus l'enregistrement des données « profession et employeur », au grand dam notamment de certains services communaux pour lesquels ces données sont essentielles (contrôle de l'affiliation à l'AVS, perception de la taxe de séjour, etc.).

L'Association vaudoise des contrôles des habitants (AVDCH) – organe consultatif fondé en 1978 par les bureaux communaux de contrôle des habitants – a sollicité l'Union des communes vaudoises (UCV), afin que cette dernière intervienne auprès du Grand Conseil pour tenter de revenir sur cette décision.

L'AVDCH, bien que consultée lors de l'élaboration du projet, n'avait pas réagi, puisque c'est lors des travaux de la commission du Grand Conseil que des amendements ont été apportés pour supprimer les données en lien avec l'activité professionnelle en se reposant, notamment, sur deux constats, à savoir que les données sont souvent obsolètes et que la protection des données doit l'emporter.

Pour mémoire, lorsqu'un service communal ou cantonal sollicite l'accès aux données du contrôle des habitants pour l'un de ses collaborateurs, dite demande est examinée par le Service du contrôle des habitants (CH), afin de s'assurer qu'elle s'inscrit dans le cadre légal, notamment de l'article 21 LCH.

Pour les particuliers, l'article 22 LCH dresse la liste exhaustive des données que les bureaux communaux de contrôle des habitants sont autorisés à leur communiquer.

Dans les statistiques du rapport de gestion, les nombres des décès et naissances enregistrés par le CH font défaut, alors qu'ils permettraient de mieux comprendre l'évolution de la population lausannoise ; afin toutefois de ne pas susciter de confusion avec les chiffres fournis par la Police du commerce dans le cadre des incinérations-inhumations, il conviendrait alors de préciser que les statistiques du CH concernent uniquement les résidents lausannois.

11^e observation : *La Municipalité est invitée à compléter les statistiques du contrôle des habitants en y intégrant les décès et les naissances de la population résidente lausannoise.*

La saisonnalité de la charge de travail est parfois compliquée à gérer, particulièrement en automne, lors des rentrées universitaires. Un projet de décentralisation de l'activité du CH durant les mois de septembre et octobre a été élaboré et discuté avec le service concerné de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, mais n'a pas pu aboutir dans la mesure où les prestations décentralisées devraient également être offertes par les autres Communes de l'agglomération lausannoise. Par ailleurs, la charge estimée à 4, voire 5, EPT n'est, à ce jour, pas supportable et la création, pour cette période particulière, d'emplois temporaires subventionnés (ETS) n'offre pas les garanties nécessaires en regard des efforts de formation (2 à 3 mois) que cela nécessiterait, alors même que les collaborateurs temporaires sont susceptibles de quitter leurs postes ETS rapidement s'ils trouvent un emploi plus durable.

L'utilisation du numéro commercial 0900 900 911 permet aux usagers d'obtenir les renseignements payants (fournis dans le cadre autorisé de l'article 22 de la LCH) comme cela se pratique aux guichets ou par correspondance ; l'émolument, dans ce cas, est perçu par le biais de la facture téléphonique et se monte à Fr. 12.– auquel s'ajoute une taxe de Fr. 1.20/minute. Le montant moyen des appels est de Fr. 12.70, ce qui montre l'efficacité des collaborateurs chargés de renseigner.

Taux d'absence : le taux n'est pas perçu comme problématique dans la mesure où il résulte de maladies de longue durée ainsi que d'absences en lien avec des grossesses, quatre en 2010 (hors congés maternité).

Corps de police

Généralités

L'année 2010 peut être considérée comme une année charnière avec la préparation de la succession du commandant, la mise sur pied de groupes de travail pour faire évoluer l'horaire des sections de Police-secours, les départs à la retraite de plusieurs cadres, et la préparation d'une réorganisation des organes de direction.

Comme dit plus haut (Service des sports), le Triathlon a vu ses organisateurs, membres de la Police de Lausanne, créer une société simple pour gérer et organiser cette manifestation, ceci depuis leur départ à la retraite. Il n'y a donc plus de liens particuliers entre cette compétition et le Corps de police, les prestations offertes à cette manifestation étant les mêmes que celles octroyées par la Municipalité sur le plan de l'organisation et de la sécurité pour toute autre manifestation sportive ou culturelle mise sur pied sur le territoire lausannois. Jusqu'ici, le Triathlon avait bénéficié de l'engagement de quelques collaborateurs de la police très investis sur leurs temps privé et professionnel dans l'organisation.

Police-secours

L'évolution des comportements des noctambules nécessite que les interventions se fassent à plusieurs patrouilles afin de garantir la sécurité des policiers et des services de secours lorsqu'ils sont mobilisés conjointement. Il n'est en effet pas rare que les urgentistes soient l'objet d'agressions, parfois par la

foule, lors de leurs interventions. Le moyen de s'en prémunir consiste à être présents en nombre. Avec la charge de travail administratif en évolution constante, la présence des agents sur le terrain en dehors des situations aiguës est plus difficile à réaliser.

Celtus Plus

Les 10 postes supplémentaires de policiers votés en décembre 2009 et attribués à ce dispositif ont été liés à la Brigade de rue pour renforcer la structure Celtus déjà existante, l'idée étant de constituer un effectif suffisamment étoffé (Celtus Plus) pour remplir la mission dévolue. Ce regroupement de forces a par contre engendré quelques inconvénients liés au fait que ce dispositif, quelque peu hybride, n'a pas pu devenir une réelle structure organisée avec sa spécificité. Il a, cependant, collaboré à satisfaction avec les groupes Alpha provenant des sections de Police-secours.

Néanmoins, force est de constater que l'objectif fixé lors de l'attribution des postes à Celtus Plus n'a pas pu être atteint et ceci pour plusieurs raisons. La première réside dans la difficulté à recruter les agents pour cette activité particulière. Détacher des collaborateurs de Police-secours pour les affecter au dispositif n'a été réalisé que partiellement, afin de ne pas amoindrir la capacité d'intervention de Police-secours. La seconde est due à la nature de cette activité pénible, un travail peu gratifiant, notamment en raison du renouvellement incessant des acteurs du terrain, petits dealers et consommateurs. Pour surmonter ces obstacles, la stratégie serait de travailler encore plus en perspective de résolution de problèmes et que plusieurs autres intervenants concernés travaillent de concert pour atteindre les objectifs ; par exemple, le recours à l'investigation médicale par imagerie semble le moyen indispensable pour déceler le transport de substances par voie interne, moyen fréquemment utilisé par les trafiquants.

La sous-commission a constaté sur le terrain les difficultés auxquelles sont confrontés les collaborateurs de Celtus et de la Brigade de rue. Alors que 40 ou 50 petits dealers se trouvaient dans la rue vers 16h30, à guetter le client potentiel, pour les policiers le moment de l'intervention ne peut être que lié à un flagrant délit, soit une transaction. Une fois cette transaction observée, il s'agit d'interpeller les deux présumés coupables, les confronter, et ensuite les conduire à l'Hôtel de Police pour les formalités administratives, le cas échéant la dénonciation au Juge informateur (depuis le 1^{er} janvier 2011 au procureur). Cette étape administrative représente 8 heures de travail réparties entre 4 policiers (2 pour le vendeur, 2 pour le client). On voit ici l'écart entre ce que peut attendre le citoyen lambda en termes d'interventions dissuasives et répressives et ce qui peut être fait par les policiers en fonction des contraintes (règles de sécurité pour l'interpellation qui a mobilisé 5 inspecteurs et une patrouille de Police-secours, rédaction des différents rapports). A l'issue de cette action de terrain, les deux personnes interpellées auront finalement de fortes chances de quitter l'Hôtel de Police avant les inspecteurs qui devront finaliser les formalités administratives.

12^e observation : *La Municipalité est invitée à développer la coordination entre les différentes entités de terrain (par exemple, Brigade de rue, Celtus, Police-secours), et avec les divers acteurs de la chaîne de poursuite pénale appelés à œuvrer dans la répression du trafic de rue.*

13^e observation : *La Municipalité est invitée, dans le cadre des structures de conduite de la Réforme policière vaudoise, à favoriser la mise en place de stratégies de collaboration avec les autres polices, notamment genevoise, fribourgeoise et bernoise qui œuvrent dans des villes qui constituent un axe de commerce pour le petit trafic.*

14^e observation : *La Municipalité est invitée à soutenir la recherche de nouvelles stratégies préventives et répressives pour diminuer le risque d'épuisement des policiers de terrain dans une tâche qui peut leur paraître insurmontable.*

Organisation et exploitation

Comme dit plus haut, la restructuration des organes de direction du service a été l'une des tâches principales de 2010 avec la mise en place d'un organigramme et la sélection des collaborateurs pour

remplir les nouvelles fonctions.

La direction, au travers de consultations et de groupes de travail, s'est attelée à une modification des horaires de Police-secours, ce qui devrait entraîner des changements dans l'organisation du travail des sections. L'objectif de rompre avec l'horaire en 3x8 heures, afin de répondre aux questions liées à la santé, à la qualité de vie et à la conciliation vie professionnelle/vie privée est considéré comme essentiel. Une première proposition n'ayant pas été retenue par les collaborateurs, la réflexion et l'examen d'alternatives se poursuivent en 2011. Le passage de 4 à 6 sections, indispensable pour quitter l'horaire 3x8, ne pourra pas se faire sans ressources supplémentaires afin de garantir les missions dévolues à Police-secours.

Dans le cadre du concordat national IKAPOL, les journées d'appui aux autres Corps de police sont facturées à raison de Fr. 600.– par homme et par jour. Il n'est pas rare que les agents qui assurent ces missions accomplissent des journées de travail plus longues que celles qu'ils accomplissent à Lausanne. Ils ne reçoivent pas d'indemnités complémentaires, mais les heures supplémentaires éventuelles leur sont compensées aux conditions prévues dans le Règlement pour le personnel de l'administration communale.

Police judiciaire

L'effort mis sur la répression du trafic de stupéfiants, en y associant la Brigade de rue, a eu un effet négatif sur la prévention et la répression du vol à la tire, qui a augmenté.

L'abandon de la fonction d'un Juge d'instruction spécialisé dans le trafic de stupéfiants est relevé comme une perte dommageable pour la Police judiciaire. La proximité géographique entre les juges d'instruction et la Police municipale constitue un avantage pour leur collaboration par la connaissance de leurs compétences et fonctions mutuelles que cette proximité permet.

Sécurité du trafic et stationnement

Au tableau Contrôles à l'éthylomètre, les données présentées n'ont pas beaucoup de sens si le nombre total de contrôles effectués n'est pas mentionné.

15^e observation : *La Municipalité est invitée à affiner les statistiques des contrôles à l'éthylomètre afin de faciliter la compréhension des données figurant au rapport de gestion.*

Taux d'absence : celui du Corps de police laisse apparaître une différence significative entre les collaborateurs qui assurent un tournus sur 5 jours ouvrables et ceux qui assurent la permanence de 7 jours/7, 365 jours par an. On pourrait penser que les horaires irréguliers sont source de maladie, mais cela ne se retrouve pas dans les statistiques. La réponse peut se trouver sans doute dans le fait que les collaborateurs de Police-secours sont significativement plus jeunes et par conséquent qu'ils présentent moins de problèmes de santé. Pour ce qui est des accidents, c'est l'inverse qui apparaît, le taux d'absence étant supérieur pour les collaborateurs avec horaires irréguliers, plus exposés aux accidents professionnels en raison du caractère de leur activité, mais également sans doute aux accidents de sport en raison de leur moyenne d'âge plus basse.

Service de protection et sauvetage (SPSL)

Généralités

La direction se félicite de la qualité des collaborations établies avec les partenaires du service ces dernières années ainsi que de la bonne image donnée à l'extérieur. De nombreux services et corps de sapeurs-pompiers pensent leur évolution en regard de ce qui a été mis en place au SPSL.

Une responsable RH renforcera la direction et un adjoint administratif, avec une formation de juriste,

complétera le dispositif de soutien de la direction pour répondre aux nombreux besoins liés à la gestion des collaborateurs.

Un poste de psychologue à 80%, engagé sur la dotation, offre des services similaires à ceux octroyés à la Police municipale. La personne engagée travaille en étroite collaboration avec les autres psychologues de la direction. Le poste est financé en partie par l'ECA.

Division secours et incendie

La valorisation du statut des sapeurs-pompiers et l'évolution de l'horaire sont considérés comme des acquis très importants. L'étape suivante sera de valoriser les compétences plus que le grade, en se référant au modèle développé pour le Corps de police.

Plusieurs conventions ont été mises à jour, de nouvelles établies avec de nouveaux partenaires avec lesquels les relations sont qualifiées d'excellentes. Leur développement, sur la base de financements conjoints, plus particulièrement avec l'ECA, facilite la réalisation des projets (Rama par exemple).

L'Ecole latine de sapeurs-pompiers professionnels est opérationnelle. Située à Versoix, elle est codirigée par un cadre lausannois et un cadre genevois.

La gestion de la caserne, avec des travaux d'entretien obligatoires, présente quelques difficultés. Elle est devenue exiguë en raison des développements du service. Le besoin de locaux crée des tensions entre les différentes fonctions. Les pompiers professionnels ont bénéficié jusqu'ici d'un espace « privé » dans la caserne (un lit et une armoire dans une chambre partagée), ce qui est remis en question pour une utilisation plus rationnelle sous la forme d'une gestion hôtelière ; ainsi le collaborateur entrant en service devrait s'installer chaque fois dans un nouvel espace, attribué pour la durée de son service. Le nouveau mode de gestion permettrait de libérer des locaux et de les attribuer à des cadres qui actuellement se partagent à deux, voire trois, le même bureau. La tension engendrée par la recherche de la qualité de vie au travail pour et par les collaborateurs et la quête d'espaces fonctionnels pour les cadres est palpable. De plus, la question d'un déplacement de la caserne dans un lieu plus approprié reste d'actualité, ce qui a un impact sur l'investissement qui devrait être consenti pour adapter les locaux actuels, voués à terme à une autre affectation.

Une évolution de l'horaire de 24 h, appliqué actuellement, vers un horaire en 12 h, n'est pas acceptée par les pompiers qui perdraient des acquis et le bénéfice d'entrées en service moins fréquentes. Le médecin du travail de la Ville soutient lui l'évolution de l'horaire vers des temps de travail de 12 h.

Matériel, équipement et parc de véhicules : le véhicule pour l'officier d'intervention n'est pas attribué à un collaborateur désigné mais à disposition de la personne de piquet. Il remplace un véhicule accidenté mis hors service, le coût de la réparation excédant de beaucoup sa valeur résiduelle.

Groupe sanitaire

Une gestion de l'horaire en 12 h est effective depuis plusieurs années et ne semble pas poser de problèmes majeurs, tant à l'encadrement pour la planification d'un effectif suffisant pour répondre aux missions, qu'à la santé et la qualité de vie des collaborateurs.

On notera que les ambulanciers perçoivent des indemnités pour travaux spéciaux moindres que celles allouées aux autres collaborateurs du service soumis aux mêmes contraintes horaires et exposés à des inconvénients de service analogues (stress de l'urgence, risques de violences, pénibilité, port de l'uniforme, ...).

16^e observation : *La Municipalité est invitée à proposer une reconnaissance équitable des inconvénients de service pour les ambulanciers, comparable à celle accordée aux sapeurs-pompiers et aux collaborateurs de la Police municipale.*

Office des pompes funèbres

La direction maintient sa volonté de poursuivre l'offre de service public pour les pompes funèbres. Pour y parvenir, la réorganisation entreprise doit se poursuivre avec des cahiers des charges adaptés pour les collaborateurs, tous étant maintenant appelés à exercer l'ensemble des fonctions liées à l'activité (organisation des funérailles, levées de corps, ...). Cette modification est inacceptable pour une partie des collaborateurs qui refusent de voir leur poste se réorienter. Un conflit, tant avec l'employeur qu'avec les autres collaborateurs qui, eux, acceptent les changements, envenime les relations. Les prestations, plus particulièrement leur nombre, s'en ressentent.

17^e observation : *La Municipalité est invitée à maintenir ses efforts pour rendre l'Office des pompes funèbres performant, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, en poursuivant ses mesures en vue d'optimiser l'activité des collaborateurs.*

Taux d'absence : comme pour le Corps de police, le taux d'absence laisse apparaître une différence significative entre les collaborateurs qui assurent un tournus sur 5 jours ouvrables et ceux qui assurent la permanence de 7 jours/7, 365 jours par an. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce n'est pas parmi ces derniers que le taux d'absence est le plus élevé. Comme ce sont des jeunes qui occupent ces postes opérationnels, l'hypothèse que la différence de moyenne d'âge joue un rôle dans la statistique mériterait d'être examinée.

CHAPITRE III

DIRECTION DE LA CULTURE, DU LOGEMENT ET DU PATRIMOINE (CLP)

Préambule

Avec la législature qui se termine, relevons les étapes importantes dans l'organisation de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine :

- 2006 : création du nouveau Service du logement et des gérances (SLG) ;
- 2009 : création du Service de la bibliothèque et des archives de la Ville de Lausanne (BAVL) ;
- 2009/2010 : intégration des activités de gérance de l'ex-coopérative Colosa au SLG.⁴

De plus, le Service des forêts, domaines et vignobles va vers une fusion avec le Service des parcs et promenades.

Lors de nos différentes visites, nous avons pu constater la bonne ambiance et le grand professionnalisme qui règnent dans ce dicastère.

Question transversale

Cette année, la Commission de gestion a décidé de ne présenter qu'une seule question transversale : l'absence. Ces données pourront servir de base de travail et de point de comparaison ces prochaines années.

D'après le rapport du Service du personnel concernant la Ville, le nombre d'EPT absents pour motif d'accident ou de maladie en 2006 était de 173 pour passer à 210 en 2010.

Aux services de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine, après une forte baisse en 2009, le taux d'absence « maladie » augmente pratiquement au niveau de 2008.

Commission immobilière

En 2010, la Commission immobilière s'est réunie trois fois pour examiner dix-neuf affaires.

La Commission dispose d'une structure composée d'un délégué, d'un adjoint, d'une assistante, tous à plein temps, ainsi qu'un collaborateur technique à temps partiel.

Toutes les transactions de la Commune, achats, ventes, etc. sont du ressort de la Commission ; plusieurs de ces affaires sont soumises directement à la Municipalité.

⁴ Rapport-préavis N° 2008/59 : Recapitalisation de la CPCL. Révision des statuts de la CPCL. Mesures concernant la pénibilité. Dissolution de la société coopérative Colosa et création d'une nouvelle société immobilière. (...).

Relevons que toute acquisition de plus de Fr. 10'000.– doit être soumise à la délégation de la Commission des finances.

La sous-commission, lors d'un entretien avec le délégué de la Commission immobilière, s'est particulièrement intéressée aux sujets importants, tels Métamorphose, Musée des Beaux-Arts, Beaulieu, ainsi que la Maison du Désert qui va se transformer en Maison de quartier.

Au cours de l'année 2010, la Commission immobilière a présenté cinq préavis au Conseil communal ; en plus, elle a géré de nombreuses affaires ayant abouti à une inscription au Registre foncier.

Service des forêts, domaines et vignobles (FoDoVi)

L'effectif du service est stable avec 34 employés et 7 apprentis.

Il y a eu un licenciement pour faute grave qui s'est terminé devant le Tribunal, après plusieurs tentatives de conciliation, de déplacement de postes, etc.

Comme annoncé dans le préambule, la fusion de FoDoVi et du Service des parcs et promenades deviendra effective avec le début de la nouvelle législature le 1^{er} juillet 2011. Le service FoDoVi cessera d'exister en tant que tel.

Un large processus de collaboration entre les deux entités a été mis sur pied pour que tous les collaborateurs puissent faire connaissance. On peut affirmer que ce « mariage » des deux services a été abordé dans de bonnes conditions ; le chef de service aura la lourde responsabilité du nouveau service.

Le but de cette fusion est de regrouper les synergies des deux services verts de la Ville. Les nouvelles synergies du Service des parcs et domaines permettront de regrouper les travaux urbains et périurbains par des interventions communes, contribuant ainsi à une réduction importante des chantiers sur le domaine public.

Au stade des grands projets, une réflexion pour développer des mesures participatives sera également entamée afin d'améliorer la qualité de la nature en ville.

Principales tâches de FoDoVi

Comme indiqué dans le rapport de la Municipalité, voici les principales tâches du service :

- gérer et valoriser les propriétés forestières de la Ville où le service forestier effectue régulièrement des coupes de bois ;
- exploiter de manière rationnelle l'échange de parcelles propriétés de la Ville, qu'il s'agisse de terres agricoles ou de terres non encore affectées, pour les besoins futurs de la Commune ;
- gérer les propriétés viti-vinicoles tout en maintenant une stratégie de production des vins de haut de gamme. Les vins de la Ville et les domaines viticoles doivent rester des ambassadeurs de la capitale vaudoise tout en étant rentables ;
- éliminer à moindres frais les déchets de taille du Service des parcs et promenades, ainsi que les sous-produits forestiers de FoDoVi.

Faits marquants

- 15 avril : installation du local de contrôle des champignons au Boscal.
- 24 avril : la Tour de Sauvabelin accueille le 500'000^e visiteur. Avec les années, la Tour a besoin de quelques retouches et un tourniquet d'entrée doit être remplacé.

- 11 mai : rénovation de l'intérieur de l'Auberge de l'Abbaye de Montheron et réaménagement de la terrasse, ainsi que l'installation d'une cuisine d'appoint de la cantine.⁵
- 2 octobre : 10^e édition d'« Un arbre, un enfant » qui a accueilli 1900 participants.
- 26 octobre : démission des vigneron du Burignon pour le 31 octobre 2011. Après une mise au concours, un nouveau couple est engagé pour le 1^{er} novembre 2011.
- 12 novembre : suite à l'arrêt définitif de la chaufferie à bois de la Tuilière, un essai va être tenté à Tridel.
- 11 décembre : mise des vins de la Ville. 167'000 litres sont vendus au prix moyen de Fr. 9.62 qui ont rapporté la somme de Fr. 1'605'729.–.

Quant au tourisme vert, relevons que FoDoVi a accueilli 22'000 personnes. Signalons encore que 583 nuitées ont été réalisées dans les domaines viticoles du Burignon et du Château Rochefort et que 8000 écoliers ont participé aux animations pédagogiques dans les fermes.

Hygiène alimentaire

Au cours de 2010, il y a eu 39 interventions dans 29 Accueils pour enfants en milieu scolaires (APEMS), Centres de vie infantile et réfectoires scolaires. Relevons qu'aucun problème majeur n'a été enregistré dans ces établissements.

13 cours d'hygiène alimentaire ont été organisés, soit un cours d'une journée et 12 d'une demi-journée. Les cours ont généré des recettes pour un montant de Fr. 26'670.–.

Champignons

2010 a vu le transfert des activités de contrôle des champignons de la place Chauderon au Boscal au Chalet-à-Gobet. Ce déplacement a été bien accepté, malgré quelques rares personnes qui ont fait part de leur mécontentement.

Sur les 235 contrôles de champignons, 136 récoltes provenaient des habitants de Lausanne, tandis que 99 récoltes provenaient des habitants d'autres communes. La quantité totale de champignons contrôlés se monte à 158.975 kg dont 69.325 kg ont été éliminés.

Dans le cadre des activités de FoDoVi, relevons que deux balades ont été organisées et que celles-ci rencontrent toujours un grand succès.

Visites

Au printemps de cette année, la sous-commission s'est intéressée aux travaux faisant suite au martelage auquel elle avait assisté l'année dernière dans la forêt urbaine de Valmont. Elle y a notamment assisté à l'évacuation de bois avec l'aide d'un câble-grue, par l'entreprise Daniel Ruch, et a pris connaissance d'un film sur DVD, réalisé sur commande du service et destiné notamment aux écoles, expliquant les raisons des coupes.

Le domaine agricole de Rovéréaz et le domaine viticole du Clos des Abbayes ont également été visités. Que chacun soit remercié tant pour la grande qualité de son travail que pour son accueil.

⁵ Préavis N° 2010/14 : Rénovation de l'Auberge de Montheron.

Service du logement et des gérances (SLG)

Le Service du logement et des gérances poursuit la réalisation des projets « 3000 logements », avec les 1236 logements en construction ou déjà réalisés, et les 600 prévus par Métamorphose.

Effectif du personnel

Au cours de l'année 2010, l'effectif a diminué d'une personne. Il y a quatre apprentis.

Aide au logement

L'aide individuelle au logement est destinée à toutes les familles lausannoises avec enfants, indépendante des services sociaux, disposant d'une autonomie financière suffisante pour subvenir à leurs besoins, mais devant supporter une charge locative importante. L'aide individuelle au logement est attribuée pour une année ; elle est renouvelable.

En quelques chiffres, on peut résumer l'activité de l'unité : 1584 demandes de renseignements, 600 entretiens avec des candidats et 628 révisions de situation des bénéficiaires. À Lausanne, ce sont 856 familles qui ont bénéficié de l'aide individuelle au logement distribuée par la Ville, pour un coût de Fr. 1626'861.– dont la moitié est à la charge de l'Etat.

Préservation du parc immobilier

Le coût des travaux de rénovation n'a cessé d'augmenter ces dernières années ayant pour conséquence des hausses de loyer. S'agissant des aliénations, 75 dossiers ont été traités, préavisant la vente de 75 appartements.

Recensement de la population

L'année a été marquée par un changement fondamental au 31 décembre ; en effet, le recensement de la population est devenu annuel, auparavant il avait lieu tous les 10 ans et ceci depuis 1850.

Révision

Le rapport de la Municipalité nous indique qu'en 2010, 2049 locataires ont été contrôlés et que 104 ne remplissaient plus les conditions légales, permettant ainsi la perception de Fr. 650'578.– au titre de supplément de loyer. Les subventions de 158 locataires ont été totalement ou partiellement supprimées.

Audits

Un audit a été demandé début 2011 concernant l'attribution de logements gérés par la Ville. La sous-commission se penchera à nouveau sur ce problème l'année prochaine.

Gérances

Suite au transfert de la gestion des immeubles et du personnel de Colosa à la Caisse de pensions pour le personnel communal (CPCL), une nouvelle section a été créée le 1^{er} octobre 2009 (83 bâtiments totalisant 1897 logements, 39 surfaces commerciales, 697 garages et places de parc).

L'intégration de la section Colosa, l'encadrement de ce nouveau personnel et la planification des activités, suite au transfert des immeubles, ont été une réussite.

Concernant le parc immobilier, le Service du logement et des gérances ne ménage pas ses efforts pour améliorer la rentabilité des logements. La Ville tient à tirer un rendement correct de son patrimoine

immobilier, notamment en ce qui concerne les logements du marché libre. Un préavis a été présenté au Conseil communal à ce sujet.⁶

Du point de vue de l'organisation interne, il faut noter l'entrée en service d'une nouvelle secrétaire qui a permis à la cellule RH de renforcer son efficacité. De plus, l'unité RH a repris la gestion complète des concierges CPCL.

Bureau d'intégration canine (BICan)

Cette année, la sous-commission a assisté à un examen au nouveau parc d'éducation canine. Ce parc est situé au sud du giratoire de la Maladière.

L'activité 2010 a principalement été coordonnée autour des cinq points suivants :

- la poursuite d'une importante activité administrative visant à convoquer les détenteurs des chiens considérés comme potentiellement dangereux ;
- le traitement rapide des cas d'agression canine ;
- la mise en pratique du remplacement du vétérinaire délégué de la Ville ;
- la formation ad hoc et l'engagement de la nouvelle enquêtrice du BICan ;
- la réception et la gestion du nouveau parc d'éducation canine.

L'année 2010 voit une stabilisation des affaires traitées, même s'il faut admettre que le nombre de celles-ci demeure élevé.

Notons que les annonces pour mauvais traitements ont quasiment doublé.

Chiens potentiellement dangereux (CPD)

Sur les 95 dossiers traités, il faut relever les paramètres suivants :

- 78% des détenteurs n'ont aucune expérience préalable de détention d'un chien dangereux ;
- 28% des détenteurs présentent des antécédents judiciaires ;
- 45% des détenteurs sont sans activité professionnelle.

Comme l'année précédente, très peu de jeunes chiens potentiellement dangereux sont âgés de moins d'une année.

Dès le 1^{er} mai 2010, le BICan dispose d'une enquêtrice employée à 50%.

Pour remplacer le vétérinaire parti à la retraite, deux vétérinaires comportementalistes mandataires sont engagés sur appel. Ces spécialistes sont appelés à procéder aux évaluations comportementales et aux tests de conduite et d'obéissance. Leurs honoraires sont facturés auprès des détenteurs-trices ayant fait l'objet de la procédure.

Service de la culture

L'effectif du service est stable, de 47.05 EPT au 1^{er} janvier à 47.2 EPT au 31 décembre 2010 ; ce service compte un apprenti et six stagiaires répartis dans les musées.

L'examen du taux d'absence ne révèle rien de particulier, celui-ci étant dans la moyenne des autres services de la Ville.

⁶ Préavis N° 2010/39 : Politique de gestion immobilière du patrimoine financier de la Commune de Lausanne.

Faits marquants

Les faits marquants de l'année passée ont été principalement le début des travaux de rénovation de l'Opéra⁷ ainsi que le lancement d'un concours international pour la réalisation du Musée cantonal des Beaux-Arts ; relevons encore l'achat par la Municipalité du Capitole destiné à la Cinémathèque pour le développement de ses activités.

Financement extérieur à Lausanne

Un versement de Fr. 770'000.– a été effectué par le Fonds intercommunal aux quatre grandes institutions culturelles lausannoises (Fr. 20'000.– de plus par rapport à l'année 2009). La participation de l'Etat de Vaud s'est élevée à Fr. 7'499'000.– (Fr. 520'000.– de plus par rapport à 2009).

Musées

Le Musée romain de Lausanne-Vidy, avec plus de 10'000 visiteurs par an, connaît une renommée de plus en plus large, en Suisse et en Europe. Au printemps 2011 débiteront les travaux d'extension d'un coût global devisé à Fr. 2'674'600.–. Le nouveau bâtiment devra répondre aux exigences du label Minergie et sera relié au chauffage à distance.⁸

Le Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac), avec ses 36'133 visiteurs, est en très forte progression, soit plus de 7500 personnes par rapport à 2009. Son principal dépôt, situé à la rue Villamont, a été victime d'une impressionnante inondation en novembre 2008 ; les travaux de restauration suivent leur cours.

Fondation de l'Hermitage

Cette institution a présenté trois expositions de grande envergure, dont une consacrée à Edward Hopper qui a connu une affluence record de plus de 130'000 visiteurs entre le 25 juin et le 17 octobre.

Théâtre

Le théâtre a représenté 25.58% du budget du Service de la culture.

Avec le dynamisme du directeur du Théâtre de Vidy qui fête ses 20 ans d'activité à la tête du théâtre, ce sont 92'804 spectateurs qui ont assisté aux 35 spectacles (541 représentations), soit 10'000 spectateurs de plus qu'en 2009.

Une inquiétude financière nouvelle apparaît concernant la création en collaboration avec la France, due à la baisse des subventions dans ce pays et au décalage entre le franc suisse et l'euro.

Les différents théâtres de la ville ont connu une stabilisation quant au nombre de spectateurs qui les ont fréquentés.

Danse

Les montants attribués à la danse ont représenté 13.52% du budget du Service de la culture.

Le Béjart Ballet a attiré plus de 130'000 personnes (dont 21'000 à Lausanne) pour assister aux 73 représentations dont 13 à Lausanne ; le Béjart Ballet s'est produit dans neuf pays (Belgique, Grèce, Portugal, Italie, Slovaquie, France, Espagne, Japon et Suisse).

⁷ Rapport-préavis N° 2007/58 : Opéra de Lausanne. Immeuble avenue du Théâtre 12, à Lausanne. Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation et l'extension de la cage de scène, des zones techniques, administratives et publiques.

⁸ Préavis N° 2010/16 : Musée romain de Lausanne-Vidy. Extension du bâtiment.

Quant à l'Ecole-Atelier Rudra Béjart, il accueille une quarantaine d'élèves de près de 20 nationalités différentes ; l'enseignement y est gratuit.

Musique

Malgré l'obligation d'exercer hors les murs, l'Opéra de Lausanne a attiré plus de 35'000 spectateurs.

Les travaux de rénovation prendront fin en 2012 et l'inauguration est prévue pour le 5 octobre 2012.

Orchestres

Après une période difficile en 2009-2010, la situation de l'Orchestre de Chambre de Lausanne s'est quelque peu améliorée mais se trouve toujours dans une situation financière délicate. Un préavis d'assainissement financier à l'étude au Conseil communal fin 2010 a été accepté début 2011.⁹

Les Docks

Il faut relever que les Docks sont sur de bons rails ; en effet plus de 44'000 personnes ont assisté aux 67 soirées musicales organisées, soit 12'000 auditeurs de plus qu'en 2009.

Notons enfin que le prêt de Fr. 322'000.– sans intérêt est progressivement remboursé.

Fanfares

Comme le rapport d'activité n'avait pas été transmis à temps au service, la sous-commission a estimé nécessaire de prendre directement l'information auprès de l'Association des corps de musique lausannois (ACML), dont la présidence a changé courant 2010.

Cette association bénévole se réunit quatre fois par année. Elle compte neuf sociétés de musique, une dixième ayant sollicité son admission ; il s'agit d'un groupe de joueurs de cornemuse. Le comité de l'ACML se réjouit de l'élargissement de son éventail de musiciens. Une inquiétude est cependant présente et ceci depuis plusieurs années : le recrutement de jeunes musiciens afin d'assurer la pérennité des sociétés de musique. Les participations au sein des manifestations locales organisées durant l'année 2010 sont au nombre de 59 spectacles.

Cinémathèque

Avec l'achat par la Ville du cinéma Capitole et le nouveau Centre de recherche et d'archivage en construction à Penthaz, la Cinémathèque pourra développer ses activités et bénéficie d'une nouvelle dynamique avec l'arrivée d'un nouveau directeur.

Visites

La sous-commission a visité l'entier du bâtiment du cinéma Capitole, acquis en 2010, ainsi que le dépôt pour biens culturels du Musée historique, aménagé dans le puits d'attaque du tunnel ferroviaire Tridel à Sébeillon.

⁹ Préavis N° 2010/46 : Fondation de l'Orchestre de chambre de Lausanne. Demande d'un crédit spécial.

Bibliothèque municipale et Archives de la Ville (BAVL)

Le rapprochement de la Bibliothèque municipale et des Archives, ainsi que l'arrivée d'un nouveau chef de service, ont permis d'apporter un souffle nouveau à cette nouvelle organisation.

Bibliothèque

Plusieurs projets ont été réalisés, par exemple les heures d'ouverture du samedi, la décision de l'installation d'une bibliothèque à l'avenue des Toises¹⁰, ainsi qu'un inventaire périodique des stocks.

Un des faits marquants de l'année 2010 a été la décision d'instaurer la gratuité du prêt des livres de la Bibliothèque municipale à toute personne résidant en Suisse. Cette mesure doit inviter le public à revenir à la lecture.

Avec les « Axes forts »¹¹, 2014 verra probablement la démolition de la bibliothèque de Chauderon ; un projet est à l'étude à la Riponne pour regrouper toutes les activités culturelles. La nécessité de prévoir une localisation provisoire intermédiaire crée quelques inquiétudes.

Le fonds patrimonial de bandes dessinées est en cours d'inventaire suite à un versement exceptionnel par un collectionneur genevois décédé.

L'année dernière, la fréquentation a confirmé que l'ouverture du samedi était profitable ; en 2009, 11% des prêts étaient effectués le samedi, tandis qu'en 2010, le taux a passé à 14%.

Service au public

L'année 2010 a été stable quant au nombre de lecteurs actifs et 4351 nouvelles personnes se sont inscrites (+8% par rapport à 2009).

Nombre de prêts et prolongations : 900'166.
Moyenne de prêts par jour d'ouverture : 3611 (2009 : 3621).
Moyenne d'emprunts par lecteur dans l'année : 42 (2009 : 45).

Il faut relever le dynamisme de la Bibliothèque Jeunesse. Pour les seuls prêts, l'accroissement est passé à 26% entre 2006 et 2010. Plus de 1200 enfants ont été inscrits.

Reliure

Le personnel de l'atelier de reliure participe activement à la préparation matérielle des expositions. Celui-ci a traité 20'939 livres neufs et effectué 1008 réparations. Actuellement, la plus grande partie des réparations se réalise à l'atelier de la bibliothèque.

Plus de 74'000 ouvrages ont été éliminés au cours de l'année 2010. Compte tenu des acquisitions nouvelles, le stock global des livres proposés au public a été réduit de 10% entre 2009 et 2010.

Bibliobus

C'est en janvier 2010 que le nouveau Bibliobus a été mis en service. La taille du nouveau véhicule ne permet plus l'accès au chemin de la Tour-Grise tandis que 21 stations restent desservies.

¹⁰ Rapport-préavis N° 2010/23 : Immeuble avenue des Toises 14. Pour un nouveau modèle de bibliothèque dans un jardin public. Demande de crédit d'ouvrage. (...).

¹¹ Rapport-préavis N° 2011/32 : Axes Forts de Transports Publics Urbains (AFTPU) – Etape A (2011-2014). Demande de crédits d'études et d'octroi de postes de travail provisoires supplémentaires (EPT). (...).

La sous-commission a visité le Bibliobus, à son arrêt de la Bourdonnette, en fin d'un mercredi après-midi. Elle a constaté sa grande fréquentation et l'importance de cet apport de livres dans ce quartier excentré.

Son attention a été attirée par la question de sa conduite. C'est le bibliothécaire qui assure la conduite de ce véhicule au gabarit semblable à un bus tl. Il doit être en possession d'un permis adéquat, et est seul à bord.

Actuellement, si le bibliothécaire-conducteur se trouvait en arrêt de travail, c'est tout le service de prêt de livres aux lecteurs de ces arrêts qui serait suspendu.

18^e observation : La Municipalité est invitée à prévoir un service de remplacement en cas d'arrêt de travail du bibliothécaire-conducteur du Bibliobus.

Visites

En plus de la visite du Bibliobus, la sous-commission s'est rendue à la succursale d'Entre-Bois, un vendredi en fin de journée. Elle s'y est entretenue avec le chef de service et une bibliothécaire des difficultés rencontrées depuis des années avec des jeunes du quartier qui parfois occupent un hall d'entrée et rompent la tranquillité attendue dans une bibliothèque. L'organisation intérieure du bâtiment, partagé avec un Accueil pour enfants en milieu scolaire et un centre socioculturel, a été modifiée dans la pratique et des travaux sont prévus. La fermeture du bâtiment est effectuée avec l'appui d'un service de sécurité.

Archives de la Ville

Une nouvelle archiviste adjointe est entrée en fonction en mars 2010.

C'est dans le bâtiment de la poste à la route des Plaines-du-Loup 4 que les Archives de la Ville ont trouvé un dépôt dans le but de soulager la statique des actuels locaux des archives, en surpoids depuis quelques années.¹²

Consultation

1702 personnes (2009 : 1261) dont 616 nouveaux inscrits (2009 : 824) ont eu recours aux services des Archives.

Formation

L'archiviste adjointe a repris la charge de maître d'apprentissage et un nouvel apprenti était engagé.

¹² Préavis N° 2010/60 : Location d'un dépôt pour les Archives de la Ville aux Plaines-du-Loup 4.

CHAPITRE IV

DIRECTION DES TRAVAUX (TRX)

Préambule

Comme en 2010, les commissaires ne se sont pas entretenus avec tous les chefs de service mais ont préféré se concentrer sur les services suivants : le Service des routes et de la mobilité, le Service d'urbanisme, le Service d'architecture et le Service d'assainissement. Les commissaires n'ont donc pas visité le Service de la coordination et du cadastre ainsi qu'**ea**service. Ces deux services ont fait l'objet d'un examen en 2010 pour l'exercice 2009.

Thème transversal : absences du personnel

Les commissaires ont examiné attentivement la question de l'absence du personnel en 2010 (pour l'exercice 2009). Dès lors, ils ne peuvent que renvoyer le lecteur à la lecture du rapport de gestion pour l'année 2009. Pour rappel, la statistique du Service du personnel sur les absences du personnel de la Ville de Lausanne contient beaucoup de données sur le nombre d'absences, mais aucune concernant les causes desdites absences. Or celles-ci peuvent être multiples et variées. Par ailleurs, il est déploré qu'il n'existe pas de règles précises et unifiées à l'ensemble des services de la Ville concernant la saisie des données par le logiciel *PeopleSoft*.

Lorsque les commissaires ont constaté des particularités dans un service, celles-ci sont mentionnées dans le chapitre qui lui est consacré.

« Prestations 2004 »

Dans cette direction, les objectifs sont globalement atteints mais les commissaires ont quand même fait part de leur étonnement, constatant que certains services ont atteint le but fixé au franc près. Il s'avère qu'il s'agit notamment des « petits » services, où il est plus facile de maîtriser les charges et les dépenses tout comme s'agissant des effectifs.

Bien qu'il soit de plus en plus question de dialogue entre services et de coordination importante des chantiers, y compris en matière de réorganisation des prestations de logistique et de transport, notamment dans cette direction, un service a omis de faire appel au Service d'architecture, ce qui par conséquent a valu à un projet établi de manière sommaire, la multiplication de son coût par 2.51. L'on peut également constater, sur le terrain, que des travaux sont effectués à plusieurs reprises et aux mêmes endroits par les différents services de la Ville.

19^e observation : *La Municipalité est invitée à mettre en pratique plus rigoureusement la collaboration transversale de tous les services de la Ville chargés des travaux publics.*

Service des routes et de la mobilité

L'année 2010 a été une année de changements importants suite au départ du chef de la division de la circulation. Le service a été réorganisé en procédant à une fusion des divisions « routes et mobilité », « voirie » et « circulation ».

La mise en œuvre de cette réorganisation a été précédée de 57 entretiens de cadres et avec tous les fonctionnaires, ce qui a duré 3 mois afin de connaître l'opinion des personnes concernées. Il a fallu remplir et dépouiller des questionnaires. La nouvelle organisation du travail décidée à l'issue de ce processus a été présentée à la Municipalité, laquelle a validé les changements.

La nouvelle organisation du travail a tenu compte des exigences suivantes : équilibre entre les divisions, développement des tâches transversales, diminution du nombre des sections, amélioration de la capacité d'encadrement (phase pas encore terminée).

Au niveau de la direction, le management s'est beaucoup amélioré suite au départ de l'ancien chef de division de la circulation. Chaque 6 semaines, a lieu une séance avec les chefs de division où chacun a pu trouver sa place, ce qui n'était pas le cas précédemment.

La nouvelle entité transversale est la cellule « Coordination et Logistique ».

Le chef de service est très sollicité et il a besoin d'un adjoint, notamment en vue des gros travaux prévus pour les prochaines années en ville de Lausanne.

La division « Ateliers et Magasins de la Ville » est la boîte à outils de l'administration communale. Un service pour les « usagers » internes a été développé, par exemple pour le personnel sur route pour qu'il puisse effectuer des tâches en intérieur durant l'hiver. Le nombre de services rendus à la Ville a augmenté. Les prestations de cette division sont présentées sur l'intranet.

La division « Planification et Projets » est chargée de réalisation de nouveaux projets.

La division « Construction et Exploitation » s'occupe des travaux de maintenance.

Celle de « Entretien et Travaux » s'occupe des autres types de travaux quotidiens et d'activités spécialisées, par exemple du pavage des routes. La Ville entretient des compétences rares dans ce domaine et a engagé trois apprentis paveurs. La Ville est appelée à travailler comme sous-traitante d'entreprises privées qui n'ont plus de compétences en matière de pavage, ceci pour autant que cela ne concurrence pas une entreprise privée.

Mouvement du personnel

Le service a recouru à du personnel auxiliaire (24) pour faire face aux fluctuations du personnel. En effet, beaucoup d'heures supplémentaires sont effectuées et elles doivent être reprises en congé. Lorsque le service se retrouve en sous-effectif, de l'aide est demandée au chef du Service du travail et de l'intégration, via l'Office régional de placement pour des travaux d'auxiliaires à la voirie. Il n'est pas question de débaucher des ouvriers qui ont déjà un emploi. Puis les chefs de secteur repèrent les meilleurs éléments parmi les auxiliaires. Ils sont rappelés lorsqu'il y a besoin de repourvoir un poste fixe.

Concernant le matériel roulant, le service a repris les camions du Service des parcs et promenades. En cas de besoin, le service mandate un privé.

Le chef de service informe les commissaires qu'un effort particulier a été fait pour améliorer la coordination entre services au sein de la Direction des travaux.

Police des constructions

La Police des constructions est chargée d'analyser les projets sous deux angles :

- 1) compatibilité du projet avec les prescriptions régissant le domaine public au niveau de la géométrie : hauteur d'une entrée par rapport au trottoir par exemple ;
- 2) compatibilité du projet avec les prescriptions régissant le domaine public concernant la circulation : les sorties des immeubles doivent correspondre aux nécessités de la circulation routière et piétonne.

Routes « oubliées »

Ce problème est la conséquence du manque de moyens et des lacunes en matière de coordination. On peut citer en exemple « Tivoli » et « Navigation ». Concernant Tivoli, le service s'occupe de la coordination des travaux. Des améliorations doivent être faites au niveau de la coordination technique et de la coordination financière entre tous les services.

Achats

Concernant les achats, les soldes positifs ne sont pas reportés sur l'exercice suivant, mais le service essaye de maintenir le budget et si un solde positif ou négatif apparaît régulièrement, il faut le corriger.

Absences du personnel

Les RH font beaucoup de prévention en matière d'absences. Il y a une vingtaine de situations par année. Un « processus accident » a été mis en place. Il s'agit d'effectuer un travail à la base, au niveau du vécu, et un travail « en haut » en collectant et en traitant les informations relatives aux situations d'accidents.

Il s'agira par la suite de mettre en place un « processus maladie ».

Crédit supplémentaire en 2010

- Fr. 1,4 million (Fr. 1,2 million pour Beaulieu et Fr. 0,2 million pour l'entretien des chaussées).
Pour Beaulieu (construction de la halle SUD), une partie du domaine public récupéré doit être aménagé.
L'hiver 2009-2010 a causé beaucoup de dégâts à cause du gel.

A noter que l'Unité « tags et graffitis » a travaillé en sous-effectif en raison d'une maladie importante d'un collaborateur.

Conditions générales de la Ville pour les travaux

Ce document établi sous la syndication de M^{me} Jaggi est en phase d'actualisation. Il contient toutes les conditions juridiques régissant les activités du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur.

Les commissaires ont également visité les chantiers de la route de contournement de la Sallaz ainsi que les travaux de terrassement et de construction d'une nouvelle halle et d'autres locaux dans les hauteurs du Vallon.

Service d'urbanisme

La sous-commission a rencontré le chef de service, la responsable RH ainsi que son assistante qui a présenté le nouvel organigramme de l'organisation du travail dans ce service (dès juillet 2010).

Le nombre de postes de travail équivalant à 35 EPT, comme il y a 25 ans, mais selon le chef de service cela est insuffisant actuellement.

Le service est subdivisé en cellules et en groupes selon une organisation matricielle.

Le service s'occupe de la coordination entre les schémas d'urbanisme de Lausanne et ceux des communes environnantes, par exemple au niveau de Malley (la Ville est la propriétaire majoritaire). Les connaissances acquises dans le service sont très importantes. Il y a 2 à 3 fois plus de tâches de planification qu'avant et pour pouvoir traiter les plans partiels d'affectations ensemble, on doit pouvoir recourir à l'aide de tiers, pour compenser le manque d'effectifs. Cependant le service doit suivre les acteurs externes. A la fin, le plan partiel d'affectation (PPA) est adopté par la Municipalité, puis par le Conseil communal.

Suite au postulat Bergmann¹³, trois procédures de PPA ont été ouvertes, dont une cette année, et sont assumées par les requérants, sans différence de charge de travail relevée au sein du service.

Le service s'efforce d'allier démarche participative et stratégie foncière. C'est dans ce cadre qu'a été développée la plate-forme « Métamorphose ». Ladite plateforme permet d'échanger sur les différentes actions et sur les stratégies développées avec l'aide d'autres services et de tirer le bilan des expériences réalisées. Cependant, la transversalité n'est pas évidente à réaliser, surtout si c'est avec une autre direction (notamment pour des raisons politiques). Il faut constater le désir d'indépendance des chefs de service qui veulent éviter des remises en question potentielles. Néanmoins cela évolue positivement comparativement à avant. Les divergences d'opinion entre services sont tranchées par le directeur concerné ou au niveau de la Municipalité.

Le plan directeur communal – sur la base duquel est élaboré le plan général d'affectation – est en réexamen pour des raisons légales. Il doit être revu tous les 15 ans.

Deux postes ont été supprimés avec la disparition du Centre de documentation. Les documents ont été répartis par service et à la bibliothèque.

Saisie du temps de travail

Les renseignements fournis par le Service du personnel et ceux du service diffèrent.

Cela s'explique par une différence d'interprétation entre services selon que la saisie du temps de travail (ou des absences) est faite en jours ou en heures (deux demi-journées peuvent être assimilées à une journée complète).

L'utilisation de deux logiciels de gestion du temps de travail (*PeopleSoft* pour les absences et *TimeTool* pour la saisie du temps de travail) ajoutée aux différences de pratique d'un service à l'autre ne permettent pas encore une gestion uniforme du temps de travail au sein de la Ville.

L'ATT a été introduit dès octobre 2010 au Service d'urbanisme. On peut constater que les employés travaillent plus que ce qui était visible avant l'horaire flexible. Il y a donc plus d'heures accumulées à reprendre en congés. Elles doivent être reprises lorsqu'il y a moins de travail. Avec l'ATT, on voit mieux où est la surcharge et où est la sous-charge.

¹³ Rapport-préavis N° 2010/5 : « Pour une meilleure équité dans la prise en charge des plans partiels d'affectation ». Réponse au postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann pour la Commission de gestion.

Service d'architecture

Contrairement à l'année passée, la sous-commission a visité le Service d'architecture. Il était prévu en particulier de visiter le chantier du collège de Villamont, mais, faute de temps, la visite est reportée et se fera conjointement avec la sous-commission de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

Le service est stable, avec très peu de tournus (excepté 3 départs à la retraite). Une apprentie dessinatrice a été engagée. On a constaté des absences de longue durée (2 accidents et une maladie avec une opération).

Informatique

Un PC fixe et 4 PC portables sont prévus pour les inspecteurs des constructions. Avec le changement général du parc informatique de la Ville (START 2), ces nouveaux besoins ont été intégrés dans le changement du parc informatique piloté par le Service d'organisation et d'informatique pour le 1.11.2011.

Un logiciel Autocad (dessinatrice) : le budget a été dépassé car l'implémentation d'un modèle supplémentaire et l'adaptation du système informatique n'étaient pas comprises dans le budget de départ. Il a également été nécessaire de faire l'acquisition d'une armoire à plan informatique.

Dès 1892, la Ville a conservé tous les plans qui ont fait l'objet d'un permis de construire. Les archives sont conservées sous microfilms. Elles sont utilisées par la police des constructions, la police et les pompiers. Elles sont aussi ouvertes au public aux Archives de la Ville.

La machine à microfilms dépend pour sa maintenance de l'entreprise qui détient les pièces de rechange.

Analyse amiante

Il y a 170 bâtiments à Lausanne pouvant contenir de l'amiante. 130 ont été analysés. Les analyses d'amiante sont longues et tributaires des entreprises spécialisées du secteur privé. La dernière étape de la Rouvraie est en route. L'assainissement sera complexe mais le taux d'amiante dans l'air ne serait pas préoccupant.

A César-Roux 16, des travaux doivent être entrepris car le matériau d'isolation, de la mousse de polyuréthane projetée, s'avère être une véritable éponge engorgée d'eau.

Une grue est tombée sur un chantier, à l'avenue de Cour. Une expertise est en cours, mais le Service d'architecture n'est pas en cause. Le contrôle technique des grues a pratiquement doublé.

Un programme d'assainissement de tous les W.-C. publics est en cours (Fr. 12 millions). Par mètres cubes, ce genre de construction publique est le plus cher de tous.

« Prestations 2004 »

Le service a atteint la cible avec précision. Cela est dû à des prises de retraite et le remplacement de ces collaborateurs par des plus jeunes qui ont des salaires inférieurs.

Développement durable

La Commission du fonds (commission agenda 21) et le Service du développement de la Ville et de la communication analysent les demandes de financement sur la base d'un certain nombre de critères préétablis.

Service d'assainissement

Les commissaires se sont rendus le 5 mai 2011 au Centre intercommunal de logistique (CIL) à Malley, à 6h30 pour assister à la reprise du travail qui débute par un moment « d'éveil musculaire ». Cette séance de gymnastique à laquelle participent notamment les chargeur-euses et les chauffeur-euses avant le début de leur tournée de ramassage des ordures ménagères, a permis de diminuer sensiblement les troubles de santé engendrés par le travail.

Le logiciel nouvellement acquis pour la gestion et l'optimisation des tournées de ramassage a été installé avec des données provenant de *Géoatlas*. Après avoir été adapté et configuré pour la Ville avec des informations comme les rues piétonnes, les sens uniques, la position des conteneurs à papier (arrêts pour les camions), ce programme est maintenant testé. Il en ressort que certains secteurs sont encore un peu mal répartis et il reste les autres déchets à introduire mais ce sera plus simple, les autres informations ayant déjà été introduites dans ce programme.

Les commissaires ont constaté que, malgré l'observation N° 25 faite dans le rapport de la Commission de gestion 2008¹⁴ et le crédit voté par le Conseil communal le 2 février 2010 (préavis N° 2009/42)¹⁵ ni la pose d'une fenêtre dans la façade du local du surveillant du compacteur ni l'amélioration de la ventilation de la zone de déchargement dans le compacteur n'ont été réalisées. La sous-commission a reçu des explications à ce sujet. Cependant, au vu de la « configuration » des lieux, du nombre de déchets déchargés à cet endroit par les camions-poubelles et compte tenu qu'un collaborateur y travaille, elle considère qu'une observation se justifie, ce d'autant que les années passent.

20° observation : *La Municipalité est invitée à procéder dans les plus brefs délais à l'installation de la fenêtre dans le local de compactage ainsi qu'à l'amélioration de la ventilation.*

La Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP)

La STEP emploie une quarantaine de collaborateurs. Un nouvel organigramme reflétant une nouvelle organisation du travail de l'encadrement a été présenté. Un projet pilote concernant la prévention et la gestion des absences pour cause d'atteintes à la santé est mis sur pied en collaboration avec le Service du personnel. L'entrée en vigueur à l'essai de cette procédure a été retardée pour la mettre en adéquation avec les demandes du Service du personnel. Une première journée d'information a eu lieu le 4 mai 2011. Il s'agissait en premier lieu de sensibiliser les cadres afin qu'ils prennent pleinement conscience de la nécessité de s'inquiéter de l'absence d'un collaborateur, du suivi de son absence, mais pas dans le sens d'un contrôle. Il s'agit plutôt de démontrer de la sollicitude.

Le projet pilote repose sur trois piliers :

- 1) prévention sur le lieu de travail : application des mesures de santé et sécurité au travail ;
- 2) gestion des absences et des présences (il s'agit d'éviter que les présents se trouvent en situation de surcharge de travail) : cela implique une formation de cadres ;
- 3) réinsertion au poste de travail. Avec l'aide du médecin du travail, ou du médecin-conseil, il peut être prévu une adaptation du poste ou un changement de poste.

Les risques en matière d'accident de travail sont connus. Cela permet de maîtriser les mesures de prévention. Par définition, on ne peut pas empêcher les accidents de se produire, mais on peut améliorer le système (procédés techniques et organisation du travail), diminuer les contraintes et améliorer les protections individuelles. Il convient d'agir autant au niveau des structures que des comportements individuels. Par exemple, en réduisant les risques d'écrasement, de torsion ou d'élongation, on peut réduire les cas d'absences de 1 à 2 semaines.

¹⁴ « La Municipalité est invitée à équiper le bureau de compactage d'une fenêtre dans les meilleurs délais. »

¹⁵ « Construction du Centre intercommunal de logistique de Malley. Demande de crédit complémentaire. »

Le risque d'accidents est présent surtout au CIL et le risque de maladie à la STEP en raison d'une pénibilité du travail importante dans un environnement éprouvant (traiter les rejets de la population).

Concernant la STEP, un effort particulier est en train d'être entrepris au niveau de l'encadrement (2 départs sont à noter : un volontaire et un négocié). Compte tenu des difficultés conséquentes rencontrées par le personnel de la STEP ces dernières années, une prime unique de Fr. 500.– a été octroyée à tous les collaborateurs de la STEP.

Plan général de l'évacuation des eaux

Un litige a éclaté entre la Ville et un propriétaire (affaire Montmoiret, cf. le rapport de la Commission de gestion 2008). Demande a été faite à ce dernier de mettre en place un séparatif des eaux (eaux de pluie et eaux usées). Le propriétaire a voulu mettre le coût à la charge de la Ville. Une procédure a été engagée. L'Etat de Vaud a considéré que le propriétaire était dans son droit et le Tribunal fédéral lui a donné gain de cause. Cette affaire a mis en évidence une lacune au niveau de Loi sur l'aménagement du territoire. Un changement légal est en cours avec un nouveau règlement basé sur le principe « pollueur payeur ».

Concernant la problématique des micropolluants, il est prévu d'équiper la STEP d'un système au charbon actif. Pendant ce temps, lesdits micropolluants se retrouvent dans le lac.

21^e observation : La Municipalité est invitée à mettre tout en œuvre pour que le nouvel équipement anti-micropolluants de la STEP soit installé dans les meilleurs délais.

Le puits d'attaque du tunnel de Tridel a été transformé en local de conservation d'œuvres d'art. Une correction doit être apportée à la ventilation pour réguler le taux d'humidité.

Le programme *Sisol* ne sera pas renouvelé. L'option prise est de prendre une solution sur le marché, à savoir *Topaze*. La migration des données d'un système du XX^e siècle au XXI^e siècle se fait très lentement.

Nous remercions le directeur, les chefs de service de même que les collaborateurs qui nous ont aidés dans notre tâche et fourni les renseignements demandés.

CHAPITRE V

DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION (DEJE)

Préambule

Les commissaires ont pu assister à deux séances des chefs de service de la DEJE : la première, 1^{er} avril, a permis d'établir le plan des visites de services ; la seconde, 13 mai, de faire le bilan des rencontres. Il faut souligner à ce propos le bon esprit qui paraît régner dans la direction où la collaboration intersectorielle joue à plein, d'autant plus nécessaire pour faire face à la mutation en cours de l'Ecole vaudoise.

Il convient d'évoquer ici les préoccupations engendrées par la mise en œuvre d'HarmoS (Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire) ainsi que de la future Loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire (LEO). Suivant les solutions retenues, les conséquences pourraient être très lourdes pour l'organisation scolaire locale. On peut se féliciter à cet égard que la Ville ait pu en son temps obtenir un statut spécial, reconnu par convention, qui lui permet de gérer au mieux les intérêts lausannois, ce qui ne va pas sans quelques frictions avec l'Etat de Vaud. On se doit dès lors d'appuyer une position ferme de la Municipalité visant à défendre des spécificités urbaines, liées notamment aux caractéristiques démographiques, qui nécessitent des propres pratiques.

Pour la DEJE, l'année 2010 fut particulièrement chargée, puisqu'elle a connu l'application d'importants changements structurels (dont la redistribution de tâches entre services, résultant de la suppression du Secrétariat général), mais aussi de la mise en fonction de nouvelles institutions comme le Conseil d'établissements lausannois et le Conseil des jeunes.

Suivant la démarche retenue en 2009, la sous-commission s'est résolue à un examen limité à quatre des six services de la DEJE (soit dans l'ordre de visite : Ecoles primaires et secondaires, Accueil de jour de l'enfance, Psychologie scolaire, Jeunesse et loisirs), laissant de côté les Services de santé des écoles et dentaire qui avaient fait l'objet d'analyse l'année précédente.

Encore une ligne qui adresse nos vifs remerciements aux personnes rencontrées pour leur disponibilité, leurs franches réponses aux moult questions posées et, de manière générale, à leur aimable accueil.

Thèmes transversaux

Apprentis et stagiaires

On relève un important effort de la DEJE pour engager des apprentis et des stagiaires, en particulier dans les Services d'accueil de jour de l'enfance, jeunesse et loisirs, psychologie scolaire. A signaler un problème dans l'encadrement de ces personnels : on rappelle à ce propos la 31^e observation du rapport 2008 de la Commission de gestion où cette question était évoquée,¹⁶ avec réponse municipale indiquant qu'une proposition de solution serait faite en 2010, non réalisée à ce jour.

¹⁶ « La Municipalité est invitée à trouver une harmonisation de l'encadrement des apprentis et des stagiaires apprenant le métier d'assistant socio-éducatif. »

Dès lors, la sous-commission réitère son intervention avec l'observation suivante :

22^e observation : *La Municipalité est invitée à poursuivre et parachever sa réflexion sur les meilleurs moyens d'aboutir à une harmonisation des conditions d'encadrement entre stagiaires et apprentis.*

Absences

De manière générale, l'examen des absences dans les différents secteurs ne donne pas lieu à remarque particulière, sinon le fait que le document établi par le Service du personnel n'est pas utilisable en l'état, tant que ne sont pas dissociées les absences pour maternité de celles pour maladie dans des services à forte présence féminine tels que ceux de la DEJE.

Service de la jeunesse et des loisirs (SJL)

Ce service couvre un vaste champ d'activités dont témoignent ses quinze pages de rapport, soit 40% de la direction. Cela résulte notamment de la reprise des missions de l'ancien Secrétariat général, même si le retrait du secteur Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS), rattaché au Service d'accueil de jour de l'enfance, a constitué un allègement manifesté singulièrement en termes de personnel diminué de quelque 150 unités. N'en demeure pas moins un sentiment d'étonnement de voir tant de tâches si diverses réunies dans un seul organisme, avec le poids de responsabilités que cela suppose pour sa cheffe. A ce propos, la sous-commission s'est vue informée de prochain transfert d'un secteur d'institutions (écoles d'art) qui pourrait être rattaché au Service communal de la culture.

L'ampleur du SJL a nécessité deux visites où un examen très détaillé a pu s'effectuer et la multitude de questions posées a trouvé toutes réponses utiles. On ne présente ici que certains points d'intérêt notable.

Activités culturelles et découvertes lausannoises

La sous-commission relève avec satisfaction l'effort considérable consenti en la matière, qui semble rencontrer un grand succès en termes de participation d'élèves : par exemple, 12% des élèves sont inscrits dans une école de musique. C'est là un aspect de la pratique lausannoise que l'on ne peut qu'applaudir et soutenir dans la durée.

Secteur vacances

Les commissaires ont apprécié tout l'engagement lausannois dans ce domaine, qui présente un caractère exemplaire. A noter plus particulièrement la réussite du passeport vacances fêtant plus de 30 ans d'existence ; aussi, mesure sympathique, le fait d'avoir pu diminuer le coût dudit document.

Délégation à la jeunesse

L'événement marquant de l'année fut la création du Conseil des jeunes.¹⁷ Constitué de 60 membres, le Conseil a pris son essor dès novembre en siégeant dans la salle du Conseil communal dont il s'inspire, sans le copier, dans l'ordonnancement des débats. A ce propos, les commissaires ont pu assister à une séance animée où l'on a essentiellement traité de problèmes de transports et de choix d'un logo spécifique.

¹⁷ Rapport-préavis N° 2009/29 : Création d'un Conseil des Jeunes de la Ville de Lausanne. (...).

Institution socio-éducative : Centre communal pour adolescents de Valmont

La sous-commission a tenu à visiter ledit Centre pour mieux saisir ses activités *in situ*, mais aussi examiner l'état des lieux, en relation avec le projet de transformation élaboré en 2009, toujours à l'étude par les services cantonaux.

Vu l'urgence d'entreprendre des travaux manifestement nécessaires, il est très souhaitable qu'une solution de financement soit enfin trouvée par les Départements cantonaux concernés.

23^e observation : *La Municipalité est invitée à poursuivre énergiquement ses démarches auprès du Canton pour que les rénovations du Centre pour adolescents de Valmont soient faites dans les meilleurs délais.*

Par ailleurs, la visite du Centre a permis une riche discussion avec son directeur, qui montre par l'expérience que « notre » jeunesse va bien, contrairement à ce qui se dit souvent.

Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

Ce service est, après le Corps de police, le deuxième en effectif de personnel communal, avec quelque 500 unités, dont les 180 du secteur APEMS transféré du Service de la jeunesse et des loisirs. Il faut relever que l'intégration de ce secteur se passe bien, avec une harmonisation des salaires qui a été effectuée de manière satisfaisante. A noter l'effort particulier d'engagement de stagiaires (75), avec la problématique signalée dans le préambule et l'observation y afférente.

Malgré cette importance de personnel qui réclamerait davantage d'encadrement, le SAJE est sous-doté en Ressources humaines, avec risque en cas d'éventuelle absence à sa tête. Relevons que dans ce service, les absences sont particulièrement coûteuses puisque le remplacement est légalement obligatoire. Cependant, il nous est rappelé que le coût global de ses prestations est inférieur, toute proportion gardée, à celui de Zurich, par exemple, comme l'a révélé une étude de Prognos.

Le service applique une politique municipale résolument active pour permettre l'accueil pré- et périscolaire des enfants lausannois. En collaboration étroite avec le Service des écoles primaires et secondaires, le SAJE doit répondre à la demande actuelle mais aussi avoir une vision prospective des besoins futurs, résultant des développements de nouveaux quartiers.

A signaler encore, au titre d'innovation marquante en 2010, la cellule socio-éducative qui constituera un recours bienvenu dans des situations délicates ou critiques.

S'agissant des APEMS, qui sont une fort estimable réalisation lausannoise, on a pu en apprécier les activités, en particulier par la visite de ceux de Prélaz (avec excellent repas en partage d'une soixantaine d'enfants) et de Mon-Repos, voué à réaménagement ultérieur.

Service des écoles primaires et secondaires

Ce service est le troisième de l'administration communale en termes d'effectif de personnel, avec plus de 400 unités. Vu l'ampleur de ses activités, il a fallu deux rencontres pour en faire le tour. Le premier échange a porté sur les relations Lausanne-Canton et la problématique évoquée dans le préambule *supra*. La Ville a la chance de bénéficier d'un statut spécial qu'il s'agit de sauvegarder, d'autant que les futures structures de l'Ecole vaudoise sont susceptibles d'effets potentiellement désastreux sur l'organisation scolaire locale, notamment en termes d'équipement immobilier.

La construction et l'entretien de bâtiments scolaires est une tâche fondamentale du service, dans un contexte de manque récurrent de place. Comme gros chantier suivi en 2010, celui de l'établissement

de Villamont,¹⁸ engagé en 2008, qui ne s'est pas déroulé sans difficultés et nuisances pour le corps enseignant et les élèves, ainsi que des coûts supplémentaires non prévus. Il s'agit pourtant d'une belle réalisation dont Lausanne pourra être légitimement fière comme d'autres rénovations de collèges à caractère historique.

Une très mauvaise surprise concerne le collège de Boissonnet dont l'assainissement nécessitera un lourd crédit particulièrement malvenu. Les responsabilités en la matière restent à établir. Un tel « accident » entame d'autant un budget global d'entretien déjà sous-doté, entraînant des coûts plus élevés à long terme, comme on a pu le constater dans diverses opérations de rénovation récente. S'y ajoutent les frais des dégâts causés par un vandalisme en croissance (Fr. 250'000.– en 2010).

24^e observation : *La Municipalité est invitée à augmenter la dotation annuelle d'entretien du patrimoine immobilier scolaire pour en assurer le bon fonctionnement et la conservation.*

Hormis cela, il convient de relever l'excellente collaboration du service avec les autres services de la DEJE ainsi qu'avec les autres directions, notamment Sécurité publique (Brigade de la jeunesse) ou Travaux (Service d'architecture) et ainsi qu'avec les Communes voisines.

Le personnel fait preuve d'un grand dévouement pour faire fonctionner ce service. A plein régime, il garde le rythme par sa motivation, ce qui est démontré notamment par la grande part de bénévolat permettant de faire fonctionner le CREAL (voir ci-dessous).

La sous-commission a encore porté son attention sur quelques points particuliers :

Accueil des enfants allophones

Il faut souligner l'effort notable de la Ville dans ce domaine. Les commissaires ont eu l'occasion de visiter le Centre de ressources pour élèves allophones (CREAL), situé à l'avenue d'Echallens 1. Celui-ci a enregistré un nombre record d'enfants en 2010, témoignant de toute la justification de cette institution qu'il ne faudrait pas voir remise en question par le Canton.

Informatique de gestion

La sous-commission salue l'initiative lausannoise prise en la matière qui a d'ailleurs suscité l'intérêt ultérieur de l'Etat adoptant l'instrument pour ses propres besoins.

Classes vertes

Ces classes permettent un traitement hors cadre habituel d'élèves à problèmes de comportement. Leur éventuelle suppression par le Canton et la réintégration des enfants concernés dans des classes ordinaires auraient des conséquences très négatives.

Conseil d'établissements lausannois¹⁹

C'est la grande nouveauté institutionnelle de l'année. Ce Conseil est composé de 48 membres issus de 12 Commissions d'établissement (5 primaires et 7 secondaires) déléguant chacune 4 représentants. Il a pour principale mission d'assurer l'insertion de l'Ecole dans la Cité et ses quartiers. Après une année de fonction, les premiers pas ont été réussis et ont pu mettre en évidence le rôle potentiel de l'école dans la vie de quartier, notamment le tissage de lien social au travers des associations et des clubs.

¹⁸ Rapport-préavis N° 2007/33 : Collège de Villamont : réfection, agrandissement et transformations. Demande de crédit d'ouvrage. (...).

¹⁹ Rapport-préavis N° 2008/46 : Rapport-préavis présentant les déterminations de la Municipalité : Création d'un Conseil pour les établissements lausannois de la scolarité obligatoire. Institution d'un Conseil et de Commissions d'établissement : demande d'adoption du règlement d'un nouvel organe remplaçant la Commission scolaire, en application des modifications de la loi scolaire de 1984.

La sous-commission a pu en approcher la réalité en participant à l'Assemblée des parents de la Commission d'établissement primaire de Mon-Repos et à une séance de la Commission d'établissement secondaire C.-F. Ramuz.

Service de psychologie scolaire (SPS)

La lecture du rapport de gestion tel que succinctement rédigé ne donne qu'une faible image de l'ampleur des activités du service. La rencontre personnelle avec son responsable a permis de mieux saisir l'importance du domaine.

La création du service, détaché de celui médical des écoles, remonte à 2002. Il a rang actuel d'Office, avec son chef en fonction depuis mars 2010. Dès 2012, ledit Office sera, avec les Services de santé des écoles et dentaire, regroupé dans un Service de santé et prévention.

A souligner le rôle de pionnière joué par la Ville de Lausanne qui engageait ses premiers psychologues scolaires en 1946 et logopédiste en 1948. Aujourd'hui, 20 à 25% des élèves lausannois ont affaire au moins une fois à ce service.

Le SPS a un double statut cantonal et communal : l'essentiel de son budget (soit les traitements du personnel) provient de source vaudoise, la Ville assumant les charges d'infrastructure. N'en demeure pas moins que le SPS est authentiquement lausannois par sa localisation et son champ d'activité.

Comme d'autres secteurs de la DEJE, le SPS est en attente de nouvelles dispositions législatives cantonales (dont la Loi sur la psychologie spécialisée et la Loi sur l'enseignement obligatoire) qui détermineront ses futures modalités d'intervention.

La sous-commission s'est vue informée de la charge de travail des personnels ; les psychologues en particulier ont à gérer une augmentation de cas difficiles qui rendent le métier psychologiquement lourd. On peut remarquer que le taux d'absence des personnels est l'un des plus bas de l'administration communale. Ses bonnes conditions de travail permettent peut-être d'expliquer ce constat.

Les commissaires ont été rendus attentifs à un problème de locaux insuffisants pour les activités des psychologues, logopédistes et psychomotriciens dans certains établissements scolaires. Il y a défaut d'espace pour assurer une nécessaire confidentialité, aussi pour accueillir des familles ainsi que des traducteurs qui sont requis dans 30 à 40% des entretiens.

Le SPS n'est pas le seul service de la DEJE à souffrir de manque de locaux, qui semble un « mal » assez général. La direction se dit pourtant consciente du problème spécifique et vouloir prendre les dispositions nécessaires à bref délai.

CHAPITRE VI

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT (SSE)

Préambule

La sous-commission a déterminé les dates de visites lors de la séance des chefs de service.

La rapportrice de cette direction a effectué les visites au Service des assurances sociales et au Service social avec M. Maurice Calame, président de la Commission de gestion. Pour les autres services et l'entretien avec le directeur, M. Olivier Martin était présent.

Service des assurances sociales

Le nouveau chef de service M. Olivier Rémy a pris ses fonctions le 1^{er} mai 2010.

L'agence communale lausannoise AVS est une agence de la Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCVD) et relève des articles 115 et 116 du Règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS). Elle a un statut hybride, car si elle possède les compétences d'une caisse de compensation elle n'a pas la personnalité juridique. Ainsi les actes de recours doivent-ils être signés par la CCVD et elle est soumise aux directives de celle-ci.

En 2010 l'agence communale comprenait 21'724 affiliés dont un des clients principaux est l'administration communale. L'agence ne fait pas de recherches intensives de clients.

Les Communes qui ont créé une agence financent ses frais de fonctionnement. Toutefois la CCVD verse par l'intermédiaire du Département de la santé et de l'action sociale une contribution aux frais de fonctionnement.

Concernant ces derniers, le directeur de l'agence, seul compétent, négocie un forfait avec la CCVD, montant déterminé par le nombre de dossiers (loyers et salaires figurent dans le forfait).

D'autres sources de revenus alimentent les comptes : frais administratifs perçus auprès des affiliés (Fr. 2'730'019.–), indemnités du Fonds de garantie Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP), émoluments de la Centrale de compensation pour calculs anticipés des rentes AVS et pour intérêts moratoires facturés et extraits de comptes ainsi que frais de sommation acquis à l'agence.

A cela s'ajoute une contribution de l'Etat de Vaud de Fr. 646'000.– pour la gestion des prestations complémentaires et de Fr. 80'000.– pour la gestion des allocations familiales aux non-actifs. Ces montants représentent Fr. 3'674'790.–.

L'agence estime que le montant versé pour la gestion de ces allocations familiales est insuffisant et qu'il devrait être de Fr. 120'000.–, locaux et assurances sociales des employés compris. Pour l'instant, le Conseil d'Etat n'est pas entré en matière et ce montant est en suspens.

Les frais administratifs, calculés aux affiliés ne couvrent pas entièrement les prestations fournies. La clientèle de l'agence, souvent à faible revenu, coûte cher. Le contrôle de l'affiliation des étudiants génère beaucoup de travail et finalement ceux-ci ne paient pas de cotisations car ils apportent la preuve qu'ils ont travaillé et donc payé leurs cotisations.

En définitive, il ressort des comptes que l'agence a un excédent de charges de Fr. 3'198'353.– en retrait de Fr. 427'000.– par rapport au budget (excédent qui est d'ailleurs environ le même en 2009). La question que la sous-commission a posée, du fait que la Ville finance ce déficit ce qui relève donc de la gestion est la suivante : comment s'explique cet excédent de charges ? Il ressort des explications reçues que les frais de personnel sont plus élevés que dans le secteur privé, du fait de l'échelle des salaires favorisant les salaires moyens et bas dans l'administration, l'informatique est plus chère ainsi que les loyers. Cette cherté des loyers n'est pas prise en considération lors de l'octroi des forfaits par la CCVD. L'agence assume également son rôle de service à la population qui engendre un coût, comme toutes les agences du canton.

Depuis le 1^{er} juillet 2010 la gestion du contentieux, auparavant assurée par Administration générale et finances, relève de la compétence de l'agence. Ce sont environ 3500 poursuites par année pour cotisations impayées qui sont introduites. En comparaison, certaines caisses privées n'ont besoin d'intenter aucune poursuite.

Nonagénaires

Le service s'occupe des manifestations honorant les nonagénaires. Les cadeaux se composent d'un bouquet de fleurs et de trois bouteilles de vin ou, au choix, de chocolat. Quatre délégués, anciens employés de la Ville, sont désignés pour représenter l'autorité auprès des nonagénaires. En cas de demande, un municipal rend visite au nonagénaire. Ce service devrait être repris par Administration générale et finances.

Approvisionnement économique du pays

Un auxiliaire, ancien employé communal, travaille environ trois mois par année pour mettre à jour la documentation et le maintien du dispositif prévu pour la distribution alimentaire et réaliser le plan de distribution des titres de rationnement « carburant et mazout de chauffage ». Ce poste est censé devoir rejoindre la Protection civile.

Personnel

Le nombre de jours d'absence pondérés moyens par EPT pour le service est de 8.37, parmi les plus bas de la Ville. On constate toutefois que certaines personnes cumulent des absences de courte durée pour différentes causes. Des mesures devraient être prises.

Service du travail et de l'intégration (STI)

Unité « Support »

Cette unité utilise les compétences des employés de façon transversale. Les cinq personnes de la sous-unité « Informatique » s'occupent aussi de l'informatique du Service social et ont développé un logiciel particulier qui permet d'optimiser la distribution des rendez-vous à l'Office régional de placement (ORP).

Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT)

1.5 EPT émergeant au budget de fonctionnement s'occupe de cette fondation. Le mandat de contrôle des comptes est dévolu au Service de la révision. Le rapport d'activité qui a été remis à la Commission

date de 2008, aucun n'ayant été établi depuis lors. Le capital disponible à fin 2009 est de Fr. 2'144.084.–.

Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI)

Une subvention fixe de Fr. 78'000.– reçue de l'Office des migrations finance à peu près un poste.

Le 24 septembre 2010 la Municipalité a adhéré à la Coalition européenne des villes contre le racisme et s'est engagée à remplir un programme d'action en 10 points. Comme il est dit « elle remplit ainsi un de ses objectifs pour la présente législature ».

Le programme lausannois de prévention vise à couvrir globalement quatre axes d'intervention :

- sensibiliser et prévenir le racisme auprès de la population ;
- soutenir les victimes ;
- observer et évaluer les discriminations ;
- promouvoir des pratiques équitables.

Un des projets mis sur pied a été celui de « Vidy-Plage » destiné à donner des cours de français, sans inscription préalable afin de décomplexer l'apprentissage de notre langue. Le projet a fait l'objet d'une évaluation par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme. Vu l'affluence de participants, il a été nécessaire d'engager une personne supplémentaire alors que le BLI prévoyait qu'un duo d'enseignants était suffisant.

L'Office fédéral des migrations et l'Etat de Vaud ont participé pour Fr. 15'000.– et la Commune de Lausanne pour Fr. 19'190.– soit une dépense de Fr. 34'190.–.

Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)

Les commissaires ont visité avec grand intérêt plusieurs unités proposant des programmes spécifiques dans différents domaines et ont constaté que ceux-ci sont administrés par des personnes compétentes et qu'ils répondent aux besoins des demandeurs d'emploi et de l'économie.

Des mandats tels que le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), le Service de la prévoyance et de l'action sociale, l'Assurance-invalidité (AI) financent les emplois. Un partenariat a été mis sur pied avec la Fondation Mode d'emploi. Un projet avec la Cinémathèque et la Compagnie générale de navigation ont été finalisés. Il s'agit de trouver des activités qui aient du sens et ne soient pas en concurrence avec le secteur privé.

La motivation des participants à suivre ces mesures imposées est variable. Certains ne suivent pas les cours ou peu, d'autres sont très assidus.

En cas de bonne conjoncture et de baisse du chômage, on constate qu'il reste dorénavant un socle incompressible de demandeurs d'emploi (environ 3 à 4% de la population active). Le but de l'ETSL est notamment de soutenir ces personnes et de les maintenir actives et aptes à intégrer le marché du travail.

La Ville garantit le déficit entre ce que versent les mandants et ce qui est dépensé pour les emplois.

Inspection du travail (ITL)

La Loi sur l'emploi du 5 juillet 2005 donne pour mission à l'Inspection du travail de la Commune de Lausanne d'exécuter sur son territoire des tâches attribuées au Service cantonal en charge de l'emploi soit : protection de la santé, sécurité au travail, sécurité des installations et appareils techniques. Le financement est à la charge de la Commune. Les activités de l'ITL sont sous surveillance du Canton

qui édicte des directives. L'autorité communale transmet annuellement un rapport d'activité au Service en charge de l'emploi.

En cas d'infraction, l'Inspection privilégie des mesures de suivi, qui ont un effet plus positif qu'une dénonciation.

La permanence du droit du travail est ouverte 37 heures par semaine et s'occupe de litiges de droit privé entre travailleurs et employeurs. Si les personnes sont membres d'un syndicat, elles sont dirigées vers celui-ci.

Les compétences des employés sont utiles à l'ingénieur de sécurité de la Ville notamment pour les contrôles techniques.

Office régional de placement (ORP)

Les collaborateurs de l'ORP de Lausanne ont un statut particulier car conformément à la Loi sur l'emploi ils sont employés par la Commune de Lausanne. Le Service cantonal en charge de l'emploi exerce la surveillance. Les objectifs cantonaux sont les mêmes dans tous les ORP.

Le matériel informatique de l'ORP est propriété de la Confédération qui assure un renouvellement rapide du matériel. Une partie des salaires de la sous-unité « Informatique » est portée en compte des frais de l'ORP.

Les salaires des collaborateurs sont remboursés par le Canton hormis l'allocation de résidence et la part des cotisations du 2^e pilier dévolue à l'assainissement de la Caisse de pensions.

Sur demande du chef de service, un superviseur externe conseille les employés. Par ailleurs, le chef de service a demandé qu'il y ait 120 dossiers par collaborateur. La Confédération n'émet plus de règles en matière du nombre d'attribution de dossiers. Pour les salaires, une enveloppe est attribuée à chaque ORP en Suisse, en fonction du nombre de demandeurs d'emploi.

Le taux de rotation du personnel est de 5%, dans la norme. L'Office cantonal AI qui offre de meilleurs salaires attire les employés formés.

Personnel

Plusieurs personnes souffrent de maladies graves et représentent les 50% du nombre de jours d'absence. En cas de forte suspicion de maladie de complaisance, des mesures sont prises. Pour les maladies chroniques, on privilégiera la diminution du temps de travail pour éviter que les personnes ne puissent revenir au travail.

Service social Lausanne

Les commissaires se sont rendus au bâtiment de Chauderon 9, dans lequel se trouvent les Unités RI²⁰ 10 et 11 (employés administratifs) depuis le mois de mars 2011. La surface est aménagée « open space » avec des bibliothèques hautes séparant les collaborateurs et est très agréable. Des bureaux privatifs sont utilisés lors d'entretiens avec les usagers.

Pour rappel, les différentes unités du Service social sont réparties sur 8 sites et pour regrouper tout le service les besoins sont estimés à 6000 m², l'équivalent du bâtiment de Flon-Ville.

²⁰ RI : Revenu d'insertion.

La direction continue de regretter l'abandon des locaux sis à l'avenue de Provence qui offraient une surface de 3000 m².²¹

La nouvelle organisation est en place depuis le 1^{er} avril 2010. Le personnel administratif procède à l'instruction du dossier pour déterminer les aides financières, reçoit les usagers pour un premier entretien à l'ouverture du dossier et ensuite tous les six mois. Une formation est donnée sur la conduite d'entretien, la gestion d'usagers agressifs et les normes d'aide sociale.

Il s'avère que des employés n'ont pas désiré poursuivre avec ce nouveau cahier des charges qui implique des relations avec les usagers. Ceux-ci n'ont pas eu de peine à retrouver du travail, vu la conjoncture, et beaucoup ont donné leur démission. L'Unité RI, l'Unité logement ainsi que l'Unité assainissement financier ont aussi connu des démissions.

Les assistants sociaux, déchargés des tâches administratives, ont désormais pour mission principale d'aider les usagers à regagner de l'autonomie. Le taux de rotation a été moindre chez les assistants sociaux que dans le personnel administratif.

Il est à noter que le nouveau protocole d'appui social est appliqué également dans les autres Centres sociaux régionaux (CSR) avec quelques différences.

Un bilan provisoire peut être tiré de la nouvelle organisation. Les collaborateurs-ices administratifs-ives sont encore surchargés. Mais le transfert du RI aux collaborateurs-rices n'a pas eu d'impact sur l'ampleur des aides allouées.

Les assistant-e-s sociaux peuvent désormais se consacrer à l'appui social, ce qui a permis d'augmenter le taux d'activation des bénéficiaires du RI (nombres de personnes participant à des stages, cours ou inscrites en qualité de demandeurs d'emploi à l'ORP). Le taux d'activation du CSR de Lausanne était toujours en deçà des taux des autres CSR. Il est maintenant au-dessus de la moyenne.

Unité logement

La mission du service n'est pas de loger les gens mais seulement d'intervenir en cas d'urgence. Vu la pénurie et le profil des usagers qui, sans aide, ne retrouveraient pas d'appartement (addiction, dettes) le parc de logements ne cesse de s'étendre. Cette unité est une gérance à part entière. Le service signe les baux à son nom, encaisse les loyers et remet les appartements en état, parfois très détériorés.

Le type de clientèle est de 50% de migrants (ex-Yougoslavie et Afrique) et 50% de Suisses.

Faute de trouver des appartements, le service recourt à des solutions comme les hôtels, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) et en 2009, le coût estimé de ces logements était de Fr. 350'000.– par mois. Les coûts de relogement provisoire sont pris en charge par le RI et émargent donc à la facture sociale.

Unité d'assainissement financier (Unafin)

Le nombre de dossiers est passé de 242 en 2009 à 169 en 2010. On constate une tendance à une augmentation du niveau d'endettement telle qu'il n'est plus possible d'envisager un règlement des dettes à l'amiable selon la Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.

La Ville reçoit une subvention de l'Etat pour des campagnes de sensibilisation données par les collaborateurs de l'unité.

²¹ Préavis N° 2009/19 : Rassemblement de diverses unités du Service social dans un même immeuble.

Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (Ciféa)

En principe les cours sont ouverts aux non-Lausannois, pour autant que les Communes paient pour leurs résidents. En fait il n'y a pas de clients d'autres communes. Les institutions membres doivent contrôler que les participants soient des Lausannois. Notons que les cours sont fréquentés aussi par des personnes en situation irrégulière.

Revenu d'insertion (RI)

Les bénéficiaires du revenu d'insertion ne cessent d'augmenter, 4500 dossiers ont été payés en 2010 représentant 8200 personnes alors que le nombre de dossiers n'était que de 2494 en 2001. Cette progression constante surcharge le personnel. Chaque mois ce sont 300 nouvelles demandes qui parviennent au service. La base de calcul de la subvention cantonale est la dernière moyenne trimestrielle. Le service ne peut donc anticiper une hausse des demandes et engager de nouveaux collaborateurs. Le service recourt à des auxiliaires lorsqu'il s'agit de faire face à une surcharge temporaire.

Le profil de l'utilisateur est une mère célibataire, principale clientèle et des jeunes en difficulté. 1500 jeunes sont bénéficiaires du RI dont la moitié consomme des substances illicites.

Une réduction des prestations (après appréciation de la situation de la personne et des circonstances) allant de 15% du forfait durant 1 mois à 25% du forfait durant 12 mois est prévue si les gens ne font aucun effort pour s'en sortir.

Globalement environ 10% de la population est assistée et dans certains quartiers la proportion est de 20%.

Enquêtes et perceptions indues

Si l'ensemble des requérants de prestations sont honnêtes, il n'en demeure pas moins que certains tentent d'obtenir ou obtiennent des aides alors qu'ils n'y auraient pas droit. En 2010, 28 plaintes pénales ont été déposées et 145 cas dénoncés au préfet. Le Département de la santé et de l'action sociale a prévu une formule intitulée « autorisation de renseigner » que les bénéficiaires doivent signer, ce qui permet au service d'obtenir des renseignements auprès d'instituts bancaires dûment répertoriés (liste exhaustive). Si les bénéficiaires refusent de signer, l'aide est réduite de 25%. L'administration des impôts ne communique pas de renseignements pour les personnes qui payent des impôts à la source. Il est à noter que des personnes ayant obtenu frauduleusement des aides, même importantes, reviennent une année après et le service doit entrer en matière.

Personnel

Les commissaires ont constaté, à la lecture d'une note interne adressée aux collaborateurs, que le chef de service informe pleinement ceux-ci sur la dotation de postes et leur financement.

La sous-commission s'est inquiétée du taux d'absences pour maladie avec certificat et sans certificat pour 2010, pour ce dernier de 21%, en hausse par rapport à 2009 (17%). Le nombre de jours pondérés moyen d'absence par EPT est de 16.97 alors que pour la Ville il est de 12.59. Ces absences sont expliquées par une surcharge de travail endémique, un manque d'effectif temporaire et des locaux inadaptés. La volonté du service est de réduire le taux à la moyenne de la Ville. Pour les personnes systématiquement malades le vendredi ou le lundi, elles sont envoyées chez le médecin-conseil.

Le service fait partie des services pilotes pour le projet de « prévention, gestion et suivi des absences du personnel ».

Par ailleurs, le service désirerait mettre sur pied une unité RH digne de ce nom avec un-e responsable hautement qualifié-e. Par deux fois, des personnes répondant au profil recherché ont été sélectionnées, mais n'ont pas donné suite, car le salaire n'était pas assez attractif (Fr. 120'000.– à 130'000.– offerts).

Le personnel est malheureusement confronté à une certaine violence verbale ainsi qu'à des gestes déplacés. Un dérapage d'un usager n'est jamais exclu et le service a enfin obtenu de faire installer lui-même un système d'alarme.

Service des parcs et promenades

Le nouveau chef de service *ad interim* est entré en fonction le 1^{er} mai 2010 et s'est investi, selon ses dires, avec enthousiasme à la mise en place de la fusion des services Forêts, domaines et vignobles et Parcs et promenades. La démarche de fusion a été voulue participative.

Un consultant indépendant (coût du mandat : Fr. 20'000.–) accompagne les groupes de travail à leur demande et s'occupe du suivi du projet.

L'Unité « Réparations et transport » s'appelle désormais « Atelier » dans laquelle différents corps de métiers s'activent (28 employés). Le service comprend 1600 machines et véhicules (tondeuses et débroussailleuses) qui y sont réparées en cas de besoin.

Protection des arbres et entretien

En cas d'abattage et d'élagage, les privés doivent solliciter une autorisation. Il n'y a pas de personnel préposé à la vérification des autorisations délivrées, et les dénonciations sont souvent le fait de tiers (8 dénonciations en 2010). Il est à noter qu'il est interdit d'étêter les arbres dans le but de les faire dépérir, ce que l'on constate parfois.

La plantation d'un arbre d'avenue, comprenant l'aménagement d'une fosse avec mélange de terre et l'arbre, coûte entre Fr. 5000.– et Fr. 7000.–.

Le service a été pionnier dans l'entretien différencié et beaucoup de Villes viennent se renseigner sur ces méthodes. L'invitation par la Ville de Paris est perçue comme une reconnaissance de son travail.

Projets

Un test a été réalisé l'été dernier pendant une semaine avec des chevaux pour le ramassage des déchets au parc Bourget et à Vidy. Face à l'enthousiasme du public, une réflexion est en cours pour pérenniser cette expérience avec 2 chevaux et un palefrenier.

Le préavis pour le réaménagement de Sauvabelin est prêt mais n'est pas considéré comme prioritaire.

Parcs

Dans le cadre de la collaboration avec la Direction de la jeunesse, de l'enfance et de l'éducation, des jeunes en difficulté sont intégrés dans des équipes pour l'entretien des parcs.

Les parcs accueillent des campeurs illicites, comme des marginaux ou des Roms mais aussi des campeurs de « luxe » installés au bord du lac avec génératrice et tout le confort. Il y a en général peu de vandalisme, une chambre a toutefois été forcée pour obtenir de l'eau et les toilettes de la Vallée de la Jeunesse ont été retrouvées dans un état pitoyable.

Personnel

Pour les accidents au travail des mesures sont prises : cours selon la méthode Alexander (pour prévenir maux de dos et problème de cartilage) et cours sur « Lausanne sans chute » suivis par les cadres. En 2009, il a été constaté beaucoup d'accidents affectant les yeux par suite de blessures de branches ou d'éclats. Des lunettes de protection adaptées à la vue des employés ont été fournies et à fin 2010 tout le personnel exposé était équipé. Depuis le début de l'année 2011 il n'y a eu aucun accident des yeux. Les personnes systématiquement absentes le lundi ou le vendredi sont averties oralement qu'elles devront présenter un certificat dès le premier jour d'absence.

Les commissaires remercient le directeur, dont l'objectif durant son mandat a été d'offrir des prestations ouvertes et de la compréhension à l'égard d'une population fragilisée, ainsi que les chefs de service et leurs collaborateurs pour leur disponibilité.

CHAPITRE VII

DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS (SIL)

Préambule

Parmi les principaux événements de l'exercice 2010 la sous-commission relève les éléments qui suivent. La publication de la nouvelle facture d'électricité, les travaux en lien avec Métamorphose, la continuation du partenariat avec Swisscom pour le développement du réseau de fibre optique en ville de Lausanne, la Commission d'achat Ville qui a contribué à la création de LausaShop en avril 2011. Comme l'année dernière, la sous-commission en charge des SIL a préalablement rendu visite au Service de la révision afin qu'il lui fasse part de ses observations concernant cette direction. Le principal sujet soumis à la Révision a été l'audit de gestion de la mise en place du logiciel SAP (*Systems, Applications, and Products for data processing*).

Les commissaires tiennent à relever l'accueil parfait par les chefs de service toujours accompagnés de leurs cadres dirigeants.

Question transversale : Absence

Dans tous les services de la direction, nous avons posé la question transversale de cette année, soit le rapport sur les absences. Force est de constater que la situation au sein des SIL est considérée comme satisfaisante, toutes les statistiques faisant apparaître cette direction comme bon élève, cela ne voulant pas dire qu'il faut lâcher la pression ; on doit donc continuer à appréhender ce problème.

Service commercial (SILCOM)

Personnel : L'effectif du personnel est stable, mais le service a dû faire appel à huit auxiliaires, mais malheureusement aucun d'entre eux n'a pu être engagé de manière durable. L'ATT a été bien accepté, mais sa gestion prend du temps.

Nativa® : Au sujet de la mise en place Nativa®, on peut heureusement constater que les clients « éligibles » n'ont pas quitté en masse les SIL pour leurs fournitures et on peut dire que la situation des départs a été maîtrisée en 2010.

Facturation : L'administration a demandé la possibilité de comparer les fichiers « impôts » et consommation d'électricité. Pour des raisons législatives, cette comparaison est interdite.

Nouveau sigle des SIL : Les commissaires ont pu prendre connaissance du nouveau sigle des SIL qui sera peu à peu introduit dans tous les services. L'ancien sigle avec les fleurs ne subsistera que sous forme stylisée avec quatre ronds de couleur représentant ces fleurs.

Releveurs : Le travail des releveurs va évoluer ces prochaines années grâce à l'introduction de 900 compteurs avec lecture à distance dès la fin 2011. Pour les clés d'entrée des immeubles, 42 cylindres pompiers sont en place sur le territoire lausannois, mais la Division secours et incendie ne veut pas partager ces cylindres avec les SIL. Pour les releveurs, il faudra mettre en place une

distinction entre le contrôle/plombage et les pas-loués. Le nombre de prises télé-réseau plombées a passé de 3300 à 3600. Cela concerne autant Swisscom TV que Citycable.

Stands mensuels au Marché de la Riponne : Ces stands publicitaires qui sont organisés tous les mois rencontrent un bon succès auprès de la population.

Service du développement stratégique (SDS)

SAP : Suite à l'audit du Service de la révision concernant ce logiciel de gestion, le chef du service pense qu'il y avait trop de personnes pas assez formées qui faisaient des modifications dans des espaces où ils n'auraient pas dû avoir accès. Il constate également qu'il n'y a rien de catastrophique dans les conclusions de cet audit. Le SDS va cependant donner une réponse à chaque critique. Toutes les demandes seront formalisées. Un responsable de la sécurité et un contrôleur ont été engagés en 2009 pour la gestion SAP. En 2011, une société externe a reçu un mandat afin d'établir l'inventaire des droits d'accès. La priorité reste la facturation et il faut s'assurer qu'il y a assez d'accès pour les collaborateurs formés pour celle-ci. Le Service multimédia (SIMA) doit évoluer dans un monde nouveau et n'en avait pas les moyens, mais les contacts entre le SDS et le SIMA se sont nettement améliorés en automne 2010 suite à l'engagement d'un nouveau chef de service et d'une adjointe au SIMA. Les commissaires ont pu relever une excellente collaboration avec la Direction des travaux pour la facturation **ea**service avec SAP.

Apprentis : Le service gère l'ensemble des apprentis de la direction. Le taux de réussite des apprentis étant de 100% les commissaires se demandent si la sélection de départ n'est pas trop rigide, permettant ainsi d'éviter les échecs en fin de formation et si la direction ne devrait pas également favoriser les candidats dits « à risque ». Au niveau des places d'apprentissage, la limitation provient des places de stage avant apprentissage qui sont en nombre insuffisant. Il faudrait certainement trouver des places de stage dans d'autres entreprises pour les futurs apprentis du domaine technique.

Hongrin-Léman : L'augmentation de la production des Forces Motrices Hongrin-Léman (FMHL) sera de +240 MW. La Ville de Lausanne possède 6.43% du capital-actions de cette société. Le stockage de l'énergie en bande, dans un premier temps à Chavalon puis dans les sites nucléaires plus tard permettra d'améliorer la qualité de l'énergie produite sous forme de certificats selon une méthode ou une autre.

EolJorat : Cet important projet de parc éolien suit son cours. On peut penser à une mise à l'enquête pour fin 2011. Le projet a été présenté au WWF. Il existera peut-être un problème en liaison avec la navigation aérienne. Le secteur sud sera propriété de la Ville de Lausanne à 100%. Pour le secteur nord, la société ALPIQ travaillera conjointement avec cinq autres communes.

EolJoux : Le projet prévoit l'implantation de 7 éoliennes de 3 MW pour une production annuelle de l'ordre de 55 GWh.

RhônEole : La production des deux éoliennes a atteint un nouveau record en 2010 avec 10.25 GWh/an soit la consommation annuelle de plus de 2500 ménages.

Service de la comptabilité et des finances (COSI)

Neo Technologies : Le chef de service a demandé à une société tierce son avis sur la configuration SAP. Le résultat de cette demande a conclu que Neo fait bien son travail et pense qu'il ne faut pas perdre du temps à essayer de voir ailleurs. La sécurisation pour les accès SAP est maintenant. La mise en place de l'autonomie de la paramétrisation du système par rapport à Neo Technologies est effective.

Comptes 2010 : Il n'y a rien à signaler sur le bouclage des comptes 2010 qui s'est déroulé sans problème. Le chef de service signale l'introduction prochaine d'une comptabilité avec charges par

produit. Un système de controlling sera présenté à la Conférence des chefs de service (CCS) dans la deuxième moitié de 2011.

Formation SAP : Tous les cours prévus ont été suivis par le personnel concerné.

Encaisseurs : L'engagement d'un coach personnel pour les encaisseurs a donné des résultats en leur permettant de résister à la violence verbale et gérer la détresse des personnes qui ne peuvent pas payer leurs factures. Les encaisseurs ont été très satisfaits de cette formation. Des outils internes ont également été mis en place pour ces collaborateurs qui exercent un métier difficile, par exemple mise à disposition d'un formulaire de dépôt de plainte.

Facturation : La nouvelle formule de facturation acompte/décompte a permis de supprimer les acomptes pour le multimédia. Il faut également relever que la nouvelle forme de la facture des SIL constitue une amélioration notable pour la compréhension des factures.

Service du magasin général (MAGESI)

Plateforme LausaShop : La mise en place de la plateforme LausaShop a été le grand chantier du service en 2010 avec mise en place complète en 2011. Les commissaires ont pu assister à une présentation de LausaShop. Pour l'instant, seules les commandes de matériel de nettoyage et de conciergerie et de matériel de protection individuelle (EPI) sont en fonction. Le service a mis en place le « Punchout » (ouverture aux catalogues d'autres fournisseurs) qui va considérablement étendre le périmètre des articles en particulier sur la gestion du catalogue. Les commandes passent par l'intermédiaire de la société Lyreco qui garantit des normes éthiques et qui gère également une fondation pour donner du matériel dans les pays en développement. LausaShop sera mis à disposition de 500 utilisateurs, alors qu'il en était prévu 200 au départ. Actuellement, 500'000 articles sont à disposition pour le catalogue, mais ce chiffre devrait tripler ces prochaines années grâce à l'introduction de « Punchout ». La licence coûtera Fr. 500.– par an et par utilisateur la première année, puis Fr. 100.– dès la deuxième année. Un crédit supplémentaire devra être demandé en 2011 pour payer ces licences. Il faudra également titulariser un auxiliaire pour gérer les commandes. Cela implique une formation spécifique.

25^e observation : *La Municipalité est invitée à mettre à disposition de LausaShop le personnel nécessaire à la gestion de cet instrument.*

Les commissaires se sont posé la question du maintien du commerce local dans la plateforme LausaShop et craignent que les petits commerces ne reçoivent plus de commandes de la Ville.

26^e observation : *La Municipalité est invitée à prendre des dispositions pour que la plateforme LausaShop permette le maintien des possibilités des petits commerces lausannois de travailler avec la Ville.*

Spontis : La plateforme Spontis n'existe plus que pour les commandes du Service de l'électricité et il convient de négocier la sortie de Lausanne de cette plateforme ces prochaines années. Il est également annoncé que les Services industriels de Genève (SIG) sont sortis de Spontis.

Changement de Direction pour le MAGESI dès le mois de juillet 2011 : Le changement de Direction du MAGESI, qui passera à la Direction des finances en juillet 2011, va nécessiter une phase d'adaptation.

Personnel : Le service doit faire appel de plus en plus à des auxiliaires car la dotation en personnel qualifié n'est pas suffisante. Le problème réside dans le fait que ces auxiliaires ont des engagements précaires qui ne dépassent pas deux ans.

27^e observation : *La Municipalité est invitée à trouver des solutions pour engager de manière définitive les auxiliaires du MAGESI qui donnent satisfaction.*

Service de l'électricité (SEL)

Axes forts : Le projet « Axes forts » des transports publics²² nécessitera de gros travaux sur la rue de Genève, car la législation interdit toute conduite en sous-sol sous les voies de tram.

Plan lumière prévu pour 2011.

Eclairages de Noël : L'éclairage de la cheminée de l'usine de Pierre-de-Plan est maintenu toute l'année. Pour les autres éclairages temporaires des mois de novembre et décembre demandés par les commerçants et le City Management, il faudrait envisager une collaboration plus étroite avec le Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom). Ce poste nécessite les forces de travail de 10 à 11 personnes chaque année pendant 2 mois.

28^e observation : *La Municipalité est invitée à mettre en place une stratégie pour les éclairages de Noël en tenant compte des principes écologiques, des vœux des commerçants et en accord avec le Service du développement de la Ville et de la communication.*

Poste de Boisy : Le poste de transformation de Boisy est maintenant opérationnel, les travaux s'étant terminés en 2010.

Investissements sur le réseau : Après 1999 (année de gros investissements), les investissements ont permis de maintenir le réseau en parfait état. On constate que le réseau est bien fait, mais qu'il coûte cher pour son maintien. Le SEL a mis en place une stratégie d'investissements à long terme, car la loi oblige un entretien régulier. Actuellement, 20% du réseau sont dotés de nouveaux câbles. Les plaintes de propriétaires qui s'opposent à la transformation ou à l'amélioration du réseau nécessitent le recours fréquent à la cellule juridique du service.

Information au personnel : Le service édite un bulletin trimestriel à l'intention de tout son personnel. Un effort particulier devra être porté sur le risque des électriciens de réseau qui travaillent « sous tension » sans avoir reçu la formation nécessaire. Un accident de travail est survenu en automne 2010 pour un jeune employé qui n'avait pas la formation suffisante sur le réseau lausannois. Il faudra faire un effort sur le suivi des compétences pour tout le personnel.

Service du gaz et du chauffage à distance (Gaz & CAD)

Modification de la chaudière N° 1 de Pierre-de-Plan : Un préavis a permis de construire cette chaudière de 46 MW en 1990. Elle fait partie du parc des moyens de production de chaleur sur le site de Pierre-de-Plan, chaleur injectée dans le réseau de chauffage à distance. Elle fonctionne au gaz naturel ou au mazout. En été 2010, sa mise en conformité a nécessité le remplacement de tout le système de contrôle-commande. Ces travaux ont été réalisés par le personnel du Service du gaz et CAD secondé par les apprentis polymécaniciens. Les mesures d'émissions effectuées en décembre 2010 par le Service de l'énergie et de l'environnement du Canton (SEVEN) ont indiqué une baisse de près de 30% des valeurs NO_x pour se situer à 110 mg/m³, valeur correspondant aux normes actuellement en vigueur. Il est à relever que les chaudières N° 3 et N° 5 ne sont pas conformes aux normes de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) actuelles. Toutefois leur utilisation est tolérée par le SEVEN car elles fonctionnent en pointe donc un très faible nombre d'heures par année. La chaudière N° 4 est également non conforme et son utilisation est aussi tolérée par le SEVEN, car son remplacement est planifié pour 2013.

²² Rapport-préavis N° 2011/32 : Axes Forts de Transports Publics Urbains (AFTPU) – Etape A (2011-2014). Demande de crédits d'études et d'octroi de postes de travail provisoires supplémentaires (EPT). (...).

Travaux d'extension du CAD, travaux CAD Sud : Les travaux CAD Sud du réseau de chauffage à distance ont débuté. Ils permettent d'étendre le réseau de la ville dans la région comprise entre la gare CFF et Ouchy et dans la zone Est de la gare CFF. Plusieurs secteurs ont déjà été réalisés en 2010. Cette partie du réseau est alimentée en provisoire à partir des chaudières installées dans le bâtiment de la Poste en attendant fin 2012, année où cette branche de réseau pourra être raccordée au reste du réseau CAD lausannois via une conduite posée sur l'avenue d'Ouchy. A l'ouest de la gare CFF, les chantiers se sont étendus sur l'avenue de Savoie et la descente de l'avenue Ruchonnet. C'est par cette conduite que le futur Musée cantonal des Beaux-Arts devrait être alimenté. L'extension du CAD pourrait cependant être retardée en raison des départs de collaborateurs spécialisés (formation de base dessinateur) pour d'autres communes, le salaire d'engagement à Lausanne étant environ 10% moins élevé.

29^e observation : *La Municipalité est invitée à étudier la possibilité de réévaluer le salaire du personnel spécialisé nécessaire à l'extension du chauffage à distance dans le but de garder à Lausanne ce personnel formé.*

Création d'une société distributrice de CAD à l'ouest de Lausanne : Les travaux préparatoires de la création d'une société distributrice de CAD ont débuté. Ils font suite à diverses rencontres avec des représentants des Communes de Prilly et Renens. Après plusieurs études, un projet d'alimentation du centre et du sud de la commune a été retenu. Dans ce projet, la Ville de Lausanne joue de nombreux rôles, à la fois ceux de promoteur, d'actionnaire, d'exploitant et de fournisseur exclusif. Cette polyvalence lui confère une importante part de responsabilité dans la réussite de ce projet intercommunal. Les SIL, par l'intermédiaire du Service du gaz et CAD, pilotent la mise en place du projet, tant d'un point de vue technique, économique, que juridique. Il est à la fois intéressant et important pour les SIL de se charger de cette tâche. La société n'ayant pas pour but de produire de l'énergie, elle devra entièrement s'en remettre aux SIL pour la production de la chaleur. Cela permettra de valoriser une part plus importante de la chaleur de Tridel, ainsi que permettre une meilleure utilisation de la turbine à gaz.

Construction d'un poste de détente gaz dans le parc Bourget : Le poste de détente et de comptage (PDC) de Vidy a été mis en service en 1974. Il a été le premier à alimenter la ville de Lausanne en gaz naturel. Sa construction a suivi celle du gazoduc 70 bar dans le Léman. Le poste de Vidy est situé sur un terrain qui jouxte l'autoroute, proche du quartier de la Bourdonnette. Il distribue le gaz à une pression de 5 bar dans les différents réseaux et alimente via une conduite de 25 bar le poste de Malley. Dans le cadre du projet Métamorphose, la construction du nouveau stade de football est prévue à l'emplacement du poste actuel. C'est dans cette perspective que l'exploitation de la sphère de stockage de Malley a été abandonnée en 2010. Le raccordement du nouveau poste Bourget au gazoduc lacustre est prévu pour juin 2011 et son inauguration pour septembre 2011. Un soin tout particulier a été apporté à cette réalisation afin qu'elle s'intègre le mieux possible dans la réserve naturelle du parc Bourget, parc cher aux Lausannois.

Service multimédia (SIMA)

Personnel : Les nominations d'un nouveau chef de service et de son adjointe intervenues en novembre 2010 ont permis d'améliorer le climat de travail et la motivation du personnel.

Accord avec Swisscom pour la fibre optique : Un projet a été présenté en 2010, mais à ce jour aucun accord n'a pu être concrétisé et il est espéré une signature dans le premier semestre 2011. Pendant ce temps, Swisscom continue intensément la mise en place de son réseau fibre optique et prend une avance sur les SIL. Un projet de rétention des clients qui quittent le SIMA pour Swisscom sera mis en place en 2011.

Facturation : La nouvelle facturation acompte/décompte des SIL donne satisfaction au service puisque la facturation des acomptes a été supprimée au profit de la facturation bimestrielle du montant total des prestations SIMA.

Logiciel SAP : L'utilisation du logiciel SAP pour la facturation donne maintenant satisfaction et il y a moins de problèmes. Les contacts avec Neo Technologies sont largement améliorés et 80% des problèmes ont pu être réglés. Des échanges de personnel ont lieu entre le Service multimédia et le Service de la comptabilité et des finances afin que les collaborateurs se connaissent mieux.

Voie de retour : Une étude est en cours pour permettre la voie de retour dans les immeubles pour lesquels les propriétaires ne veulent pas engager les frais. Un problème réside encore sur le câble qui risque d'injecter un signal perturbant dans le réseau.

Publicité : Le service a fait un très gros effort pour sa publicité et il faut noter que les projets de pub sont soumis aux collaborateurs du service. Un effort publicitaire particulier est porté sur la téléphonie qui est nettement moins chère avec Citycable que chez les autres opérateurs.

Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion De juillet 2010 à fin juin 2011 et l'état de ses archives

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au 1^{er} juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1^{er} juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

Tableau récapitulatif			
Objets	Nombres en 2010-2011	Nombres en 2009-2010	Nombres en 2008-2009
Séances plénières simples du Conseil communal	5	6	10
Séances plénières doubles du Conseil communal	16	13	11
Démissions de membres du Conseil	2	4	10
Motions déposées	22	27	18
Postulats déposés	31	47	28
Projets de règlement	0	0	3
Interpellations ordinaires	28	36	42
Interpellations urgentes	17	18	15
Pétitions	7	12	9
Préavis	57	43	56
Rapports-préavis	16	25	26
Rapports (R1 à Rn) de l'année	R148	R121	R142*
Questions écrites transmises à la Municipalité	4	11	16
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	89	105	99
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	120	126	100
Séances de la Commission de gestion	10	15	13
Séances de la Commission des finances	12	13	11
Séances de la Commission des pétitions	5	7	5
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	13	5	4
Séances de la Commission de politique régionale	5	5	5
Séances du Bureau du Conseil	20	19	17
Invitations reçues	110	103	81
Nombre d'objets soumis durant les 4 week-ends de votations	14	12	15

* En 2008, la numérotation commence au 1^{er} janvier. Le premier rapport à l'ordre du jour de la première séance 2008-2009 a le numéro R27. Le dernier rapport de l'année 2008-2009 a le numéro R169.

Cette dernière année de législature, le Bureau avait deux tâches spécifiques à remplir :

- assumer sa fonction de Bureau électoral lors des élections communales du 13 mars 2011 ;
- proposer au Conseil communal de la législature suivante une candidature pour le poste de secrétaire du Conseil communal.

Pour les élections communales, le Bureau a assumé ses fonctions de Bureau électoral. Lors du dépouillement, il a assuré une présence continue de 5h00 du matin le dimanche 13 mars au lundi 14 mars à 14h00. Bien organisé dans sa logistique par le Secrétariat municipal, ce dépouillement a connu en effet quelques problèmes liés à l'informatique, qui ont reporté la signature du procès-verbal d'une bonne douzaine d'heures et rendu difficile la publication de résultats intermédiaires. Par ailleurs, le Bureau légal a procédé, lors du dépôt des listes, au tirage au sort des numéros des listes. Il a également, au cours de séances officielles, pris acte des élections tacites (2^e tour pour la Municipalité, élection à la syndiculture). Le Bureau élargi a analysé le déroulement de ces élections, et a tiré de ses expériences des enseignements à destination des prochaines élections (fédérales, cantonales).

Le règlement donne implicitement au Bureau la mission de présenter une candidature au poste de Secrétaire du Conseil communal lors de la séance d'assermentation de début de législature. Anticipant cette tâche, le Bureau a abordé dès l'automne une réflexion sur les forces et les faiblesses du secrétariat alors en activité et les ajustements et améliorations à y apporter. L'annonce de la démission de la titulaire pour fin mars a réorienté cette démarche et suscité une réflexion sur la définition du poste. Un remplacement *ad interim* s'imposait pour les trois derniers mois de la législature, et M. Frédéric Tétaz, remplaçant lors du congé maternité de la secrétaire, a accepté de pourvoir à cet intérim. En parallèle, le Bureau a lancé une mise au concours pour le poste de Secrétaire du Conseil communal et pour lequel il a reçu 57 candidatures. Ces candidatures ont été étudiées par une délégation du Bureau, composée du Président et des deux vice-Présidents. La procédure de sélection en trois temps dont deux étapes d'entretiens a été accompagnée par le responsable des ressources humaines du Service du personnel. Par ailleurs, le Bureau a informé les présidents des groupes à chaque étape de la procédure. Au terme de la procédure, le Bureau élargi a décidé, à l'unanimité, de soumettre à la nomination du nouveau Conseil la candidature de M. Frédéric Tétaz au poste de Secrétaire du Conseil communal.

Le Bureau avait constaté, depuis le début 2010 déjà, que les responsabilités du personnel, dont le règlement charge le Bureau ou le Président, sont difficiles à assumer pour des miliciens dont la présence au Bureau ne dure souvent qu'une année. Il est à relever que les effectifs du secrétariat ont en 2010 passés de trois à cinq personnes et que l'absence de locaux suffisamment grands a contraint le Bureau à une dissémination des places de travail dans l'Hôtel de Ville. Il sera nécessaire à l'avenir, dès que des locaux adéquats se libèreront, que les services du secrétariat puissent trouver un espace qui renforce leur unité.

Depuis la rentrée 2010, le Bureau du Conseil et son secrétariat réfléchissent au remplacement de la rédactrice du Bulletin du Conseil, pour cause de départ à la retraite. Le Bureau a profité de ce remplacement pour réfléchir également à la réorganisation de l'ensemble du processus de publication. Le Bureau a consulté les personnes assumant jusqu'ici une charge dans l'élaboration de chaque édition afin de recueillir leur avis et pour avoir de plus amples informations sur le temps nécessaire devant être imparti pour l'exécution de chaque étape de la publication. Le Bureau a également consulté des professionnels de la publication (correcteurs, spécialistes des métiers d'imprimerie) pour avoir des informations complémentaires. Après analyse des renseignements récoltés, le Bureau a décidé de diviser la charge en trois parties. La première, la tâche de retranscription, confiée à l'une des secrétaires en charge de la gestion électronique des données. La seconde, la tâche de rédactrice du Bulletin, avec la prise en charge pour partie de la mise en page. La troisième, la tâche de correcteur, confiée à une personne travaillant sous mandat et qui reste à engager. Ces tâches définies, le Bureau a mis le poste de rédactrice du Bulletin du Conseil au concours. Il a reçu 101 candidatures dans le temps imparti. Le Bureau a délégué le soin de recevoir les candidats à deux de ses membres, au Secrétaire *ad interim* et à une responsable des ressources humaines du Service du personnel. Neuf personnes ont été reçues pour des entretiens, au terme desquelles M^{me} Patricia Pacheco a été retenue. Profitant de ces changements d'organisation, le Bureau a aussi souhaité réfléchir à la maquette du Bulletin du Conseil et notamment à la présentation de la version numérique. Il a donné la charge au Secrétaire, en collaboration avec la nouvelle rédactrice, de rencontrer un professionnel de la mise en page et du web design pour élaborer des propositions. A la demande du Bureau, le Secrétaire s'est adressé en priorité aux services de la Ville (Service du développement de la Ville et de la communication).

Depuis août 2010, les séances du Conseil communal peuvent être visionnées sur internet, en direct ou en différé. Après un travail entrepris au cours de la fin 2009 et du premier semestre 2010, un prestataire de service a été choisi pour fournir un logiciel permettant de chapitrer les séances du Conseil pour faciliter leur consultation en tant qu'archives. Divers problèmes sont apparus au cours des six premiers mois de fonctionnement : impossibilités d'enregistrer les séances, panne d'ordinateur, difficulté pour définir les responsabilités des prises en charge des pannes au vu du nombre de prestataires œuvrant durant les soirées de Conseil (régisseur son, régisseur vidéo, diffuseur sur le canal info, diffuseur internet). Pour cette raison, le Bureau a décidé de résilier le contrat qui liait le Conseil avec la société de diffusion sur internet et de confier le mandat au régisseur son, qui officiait déjà pour les séances du Grand Conseil. Cette solution, en place depuis la séance du 12 mai, semble porter ses

fruits. En effet, ni le Bureau, ni le secrétariat n'ont eu à gérer de nouveaux problèmes ayant trait à la diffusion par internet.

A la suite de l'interpellation urgente de M. Pierre Santschi intitulée « Vote des Suisses de l'étranger par Internet : quelle application informatique et quelles conséquences pour Lausanne ? », à la résolution votée par le Conseil le 1^{er} septembre 2009 enjoignant « [...] la Municipalité à user de ses pouvoirs et de son influence pour tenir informés en permanence le Conseil communal et son Bureau de tous les développements liés à l'introduction du vote par internet », à la lettre du Bureau du 16 novembre 2010 à la Municipalité demandant à ce qu'une « communication faisant état de ces développements soit transmise prochainement aux membres du Conseil communal », le Conseil a reçu réponse de la position de la Municipalité dans un courrier du 26 novembre 2010. Cette position est la suivante : « [la Municipalité] pouvait continuer à assumer la tenue du rôle et les opérations de vote par correspondance mais qu'elle renoncerait à collaborer aux opérations de vote impliquant l'utilisation d'Internet ». Lors de sa séance du 31 mai 2011, le Bureau a décidé qu'au vu de la réponse de la Municipalité, et au vu de cas de « hacking » récents lors de votations à l'étranger, le point pouvait être classé.

Lors de cette année 2010-2011, le Bureau s'est inquiété de l'organisation des séances du Conseil communal et de la gestion des objets à l'ordre du jour, toujours plus nombreux. Dans le but d'accélérer le traitement des objets et de réduire l'ordre du jour le Bureau a sollicité les présidents de groupe leur proposant diverses options dont, temporairement, la liberté pour le Président d'aménager l'ordre du jour en fonction des déterminations des commissions ; de consacrer un samedi entier à une séance ; d'ajouter des séances en soirée... Aucune de ces propositions n'a recueilli un consensus de tous les groupes. Il n'est donc resté au Bureau que de transformer les quelques séances simples déjà programmées en séances doubles et d'ajouter après négociation avec la Municipalité et les groupes une séance (simple). Conscient de la nécessité de traiter les objets mis à l'ordre du jour plus rapidement, le Bureau continue de réfléchir aux pistes envisageables pour accélérer les travaux du Conseil, non sans oublier de consulter les groupes à chaque fois que nécessaire.

Le 11 février 2010, le secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux Archives de la Ville :

- des pièces couvrant les séances du Conseil communal de l'année 2008 ;
- des procès-verbaux originaux des séances du Conseil communal du second semestre de l'année 2008 et du premier semestre de l'année 2009 ;
- des extraits de procès-verbaux originaux de l'année 2009 ;
- des ordres du jour, des procès-verbaux des séances et de la correspondance du Bureau pour l'année 2009 ;
- des ordres du jour, des procès-verbaux des séances et de la correspondance de la Commission permanente de gestion pour l'année 2009 ;
- des pétitions déposées en 2007.

RAPPORT

de la Commission des finances

sur les comptes de la commune pour l'année 2010

ORGANISATION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Président et rapporteur général	M. David Payot
Premier vice-président	M. Giampiero Trezzini
Deuxième vice-président	M. Claude Mettraux
Secrétaire	M. David Barbi

Les sous-commissions chargées de l'examen des comptes étaient composées comme il suit :

Administration générale et finances	MM. David Payot, Denis Pache et Giampiero Trezzini
Sécurité publique et sports	Mme Rebecca Ruiz et M. Ulrich Doepper
Culture, logement et patrimoine	MM. Fabrice Ghelfi et Claude Mettraux
Travaux	Mme Claude Grin et M. Jean Tschopp
Enfance, jeunesse et éducation	MM. Jean-François Cachin et Philippe Clivaz
Sécurité sociale et environnement	Mmes Myriam Tétaz et Isabelle Truan
Services industriels	MM. Jean-Charles Bettens et Pierre-Antoine Hildbrand

Secrétariat : Service financier

Lausanne, le 6 juin 2011

**Rapport de la Commission permanente des finances
sur le préavis n° 2011/28 – Comptes de l'exercice 2010**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission des finances a traité le préavis 2011/28 dans ses séances des 19 et 30 mai, ainsi que du 6 juin 2011. Préalablement, chaque sous-commission a obtenu de la direction la concernant toutes les informations complémentaires souhaitées, et a établi un rapport discuté en commission plénière.

1. Généralités

Après les comptes 2009 déficitaires et marqués par des opérations extraordinaires, les comptes 2010 de la Commune de Lausanne bouclent sur un résultat positif de 13'420'553.13 francs; ils affichent une amélioration par rapport au budget, pour la septième année consécutive. Cette amélioration est particulièrement nette, puisqu'elle atteint 48.9 millions de francs et se retrouve dans toutes les directions. Les charges s'élèvent à fr. 1'709'521'622.40, en augmentation de 38.7 millions par rapport au budget de l'année sous revue. Les revenus sont de fr. 1'722'942'175.53, en augmentation de 87.7 millions par rapport au budget.

Les dépenses d'investissements du patrimoine administratif ont été de 48 millions inférieures aux prévisions. Les recettes d'investissement sont restées en dessous des prévisions pour 5.3 millions, débouchant sur des dépenses d'investissements nettes de fr. 132'231'273.59, inférieures de plus de 42 millions au budget. L'autofinancement consécutif atteint fr. 160'072'210.40; avec un excédent d'autofinancement de près de 28 millions de francs, la dette brute a été diminuée de 25 millions de francs.

2. Charges et revenus par nature

En complément aux explications du préavis, les points suivants ont attiré l'attention de la Commission des finances.

30 – Charges de personnel

Notons que les charges de personnel ont été inférieures de 4.7 millions à celles portées au budget. Le correctif de la masse salariale (1201.308) a donc sous-estimé les économies résultant des vacances de postes ou d'engagement de personnel moins rémunéré. Cette sous-estimation est en lien avec la conjoncture économique et le marché de l'emploi; dans plusieurs services, elle correspond à des difficultés pour trouver le personnel qualifié recherché. Cette économie est liée aussi, dans plusieurs directions, à un changement d'assureur-accident et à des reports des formations des employés, avec des baisses significatives aux rubriques correspondantes (305, 309).

35 – Dédommagements à des collectivités publiques

Notons que le bilan de la péréquation s'est avéré plus négatif que prévu, la facture sociale 2010 dépassant de plus de 6.4 millions le montant mis au budget, et des correctifs ayant été facturés pour 2009, tant pour la facture sociale (9 millions) que pour le Fonds de péréquation (7 millions). Les revenus 2010 de la péréquation (retour du Fonds de péréquation, dépenses thématiques) ont également été inférieurs aux attentes de 6.3 millions; en revanche, un correctif de l'année précédente de 16.6 millions améliore le solde à la

charge de la Ville, et apparaît à la rubrique 45, "Dédommagements de collectivités publiques". Le solde de la péréquation à charge de la Ville s'élève donc à fr. 42'022'597.-, contre fr. 29'868'000.- au budget.

38 – Attributions aux réserves

L'écart de 32 millions (414.5 %) des attributions aux réserves s'explique presque entièrement par les résultats particulièrement positifs d'importants services commercialisés (Eauservice, électricité, gaz et chauffage à distance). Les écarts sont dus principalement à des facteurs climatiques (sécheresse, froid), ou sont liés à des éléments conjoncturels (prix de l'électricité). Par définition, une partie des bénéfices de ces services sont attribués aux réserves correspondantes; ils sont particulièrement bienvenus compte tenu des importants investissements qui se profilent à l'horizon dans plusieurs de ces domaines. En contrepartie, sur le plan des revenus, les rentrées des taxes, ventes et prestations facturées (43) augmentent et les prélèvements sur les réserves (48) ne s'avèrent pour la plupart pas nécessaires.

40 - Impôts

Les ressources fiscales ont largement dépassé les attentes du budget, selon une tendance qui marque également les comptes du Canton et de la Confédération. Cette différence se manifeste principalement pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que pour l'impôt sur le bénéfice et le capital des sociétés. Cette différence tient en partie à la bonne conjoncture économique et de l'emploi, et en partie à des facteurs dépendants de l'avancement des travaux de l'administration fiscale cantonale.

Charges et revenus par direction

2.1 Administration Générale et Finances

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart	Comptes 2009	Ecart
Charges	354'641'976	322'245'300	32'396'676	610'910'605	-256'268'629
Revenus	694'763'379	648'135'100	46'628'279	862'555'955	-167'792'576
Différence	340'121'403	325'889'800	14'231'603	251'645'350	88'476'053

La sous-commission, composée de M. G. Trezzini et de M. D. Pache, rapporteur, a reçu de ses chefs de service toutes les informations souhaitées. Les sous-commissaires recommandent d'approuver les comptes. En Commission, cette proposition a été approuvée par 9 oui et 4 abstentions.

2.2 Sécurité Publique et Sports

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart	Comptes 2009	Ecart
Charges	167'496'606	169'595'200	-2'098'594	164'623'463	2'873'143
Revenus	72'805'386	72'938'800	-133'414	69'619'246	3'186'140
Différence	-94'691'220	-96'656'400	1'965'180	-95'004'217	312'997

La sous-commission, composée de M. U. Doepper et de Mme R. Ruiz, rapportrice, a reçu de M. le Municipal et de ses chefs de service toutes les informations souhaitées. Les sous-commissaires recommandent d'approuver les comptes. En Commission, cette proposition a été approuvée par 9 oui et 4 abstentions.

2.3 Culture, Logement et Patrimoine

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart	Comptes 2009	Ecart
Charges	126'396'464	128'392'700	-1'996'236	123'452'635	2'943'829
Revenus	59'902'736	57'799'300	2'103'436	58'748'678	1'154'058
Différence	-66'493'728	-70'593'400	4'099'672	-64'703'957	-1'789'771

La sous-commission, composée de M. C. Mettraux et de M. F. Ghelfi, rapporteur, a reçu de Mme la Municipale et de ses chefs de service toutes les informations souhaitées. Lors de son examen, la sous-commission a notamment relevé la complexité des refacturations de charges liées au plan de mobilité, et espère une clarification à l'avenir. Les sous-commissaires recommandent d'approuver les comptes. En Commission, cette proposition a été approuvée par 10 oui et 3 abstentions.

2.4 Travaux

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart	Comptes 2009	Ecart
Charges	218'206'805	224'301'600	-6'094'795	219'002'200	-795'395
Revenus	165'295'625	158'208'100	7'087'525	162'775'066	2'520'559
Différence	-52'911'180	-66'093'500	13'182'320	-56'227'134	3'315'954

La sous-commission, composée de Mme C. Grin et de M. J. Tschopp, rapporteur, a reçu de M. le Municipal et de ses chefs de service toutes les informations souhaitées. Lors de son examen, la sous-commission a notamment relevé la difficulté à repourvoir les postes vacants et la pression accrue qui en résultait pour le personnel. Les sous-commissaires recommandent d'approuver les comptes. En Commission, cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

2.5 Enfance, Jeunesse et Education

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart	Comptes 2009	Ecart
Charges	170'561'922	174'497'700	-3'935'778	165'624'149	4'937'773
Revenus	42'938'885	42'018'400	920'485	40'967'221	1'971'664
Différence	-127'623'037	-132'479'300	4'856'263	-124'656'928	-2'966'109

La sous-commission, composée de M. P. Clivaz et de M. J.-F. Cachin, rapporteur, a reçu de M. le Municipal et de ses chefs de service toutes les informations souhaitées. La sous-commission relève qu'un certain nombre d'objets donc l'achat avait été sollicité par le service ont finalement été acquis dans le cadre du préavis 2009/38 "remplacement du parc micro-ordinateurs"; en conséquence, il n'a pas été fait recours aux autorisations d'achat accordées.

La sous-commission a formulé une première observation concernant la rubrique 5800.314 "Entretien des biens immobiliers". Celle-ci affiche des dépenses inférieures de fr. 518'289.- au budget. La diminution de cette rubrique résulte de travaux d'assainissement du bâtiment scolaire de Boissonnet, qui avaient suscité un crédit supplémentaire de fr. 1'100'000.- qui ont débuté en 2010 et seront achevés sur l'exercice 2011. Sans ce crédit supplémentaire pour Boissonnet, le dépassement de cette rubrique serait de fr. 262'119.04 suite à des problèmes de chaufferie à Coteau Fleuri, des actes de vandalisme et la mise en place de barrières automatiques pour des parkings de collèges. Le montant utilisé en 2010 pour l'assainissement du collège de Boissonnet est donc de fr. 319'592.30. Le solde disponible sur ce crédit supplémentaire est donc de fr. 780'407.70. Considérant que la DEJE aurait dû annoncer à la Commission des finances un dépassement de crédit de fr. 262'119.- et ne pas utiliser le solde disponible du crédit supplémentaire, l'observation suivante a été proposée :

Nous invitons le Directeur de la DEJE à faire appliquer les dispositions communales prévues au chiffre 1.322, si dessous, du ROCF

Chiffre 1.322 / 2 – Crédit supplémentaire

Il incombe à la direction concernée de prévoir chaque dépassement de crédit le plus tôt possible; le crédit supplémentaire doit être demandé immédiatement après constatation de l'insuffisance budgétaire, mais au plus tard avant l'engagement des dépenses supplémentaires.

S'il n'est pas possible, sans conséquences dommageables pour la Ville, de présenter une demande de crédit supplémentaire avant l'engagement des dépenses, ces dernières doivent être ratifiées au plus tôt conformément à la procédure ordinaire; dans toute la mesure du possible, la sous-commission des finances de la direction concernée doit être consultée avant que les dépenses ne soient engagées.

Cette observation a été approuvée à l'unanimité par la Commission des finances.

Une seconde observation a été formulée au sujet des petites caisses de la direction. Lors du rapport de 2007 sur les comptes de la ville de Lausanne établi par le Service de la révision, une observation et une remarque avaient été formulées concernant les petites caisses et le montant du solde de celles-ci au 31 décembre de l'année (solde négatif). Lors de l'examen des comptes 2008 par la sous-commission, celle-ci avait constaté que sur 100 fiches "attestation de soldes des petites caisses" au 31 décembre 2008, 14 de celles-ci présentaient des soldes négatifs. Lors de l'examen des comptes 2009, le chef comptable a in-

formé qu'un effort particulier avait été fait mais que quelques collaborateurs titulaires d'une petite caisse ne respectaient pas les instructions données en 2009 par la direction. Pour l'année 2010, trois collaborateurs ne respectent toujours pas ces dispositions malgré les directives de la direction. En conséquence, l'observation suivante a été proposée :

Nous invitons dès lors le Directeur de la DEJE à faire appliquer aux réfractaires scrupuleusement les dispositions communales prévues au chiffre 1.542 du ROCF.

Cette observation a été approuvée par la Commission des finances par 8 oui et 1 abstention.

Les sous-commissaires recommandent d'approuver les comptes 2010 de cette direction. En Commission, cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

2.6 Sécurité Sociale et Environnement

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart	Comptes 2009	Ecart
Charges	118'325'753	122'680'900	-4'355'147	113'394'506	4'931'247
Revenus	55'707'080	54'734'200	972'880	52'441'026	3'266'054
Différence	-62'618'673	-67'946'700	5'328'027	-60'953'480	-1'665'193

La sous-commission, composée de Mme I. Truan et de Mme M. Tétaz, rapportrice, a reçu de M. le Municipal et de ses chefs de service toutes les informations souhaitées. Les sous-commissaires recommandent d'approuver les comptes. En Commission, cette proposition a été approuvée par 9 oui et 3 abstentions.

2.7 Services Industriels

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart	Comptes 2009	Ecart
Charges	553'892'097	529'042'100	24'849'997	534'305'261	19'586'836
Revenus	631'529'085	601'405'000	30'124'085	605'659'754	25'869'331
Différence	77'636'988	72'362'900	5'274'088	71'354'493	6'282'495

La sous-commission, composée de M. J.-C. Bettens et de M. P.-A. Hildbrand, rapporteur, a reçu de M. le Municipal et de ses chefs de service toutes les informations souhaitées. La sous-commission note entre autres les difficultés du Service multimédia dans le domaine du télésexeau; elle a par ailleurs formulé une observation, qui a été reprise par la Commission en termes plus généraux (voir ci-dessous). Les sous-commissaires recommandent d'approuver les comptes. En Commission, cette proposition a été approuvée par 11 oui et 3 abstentions.

3. Observation générale

A l'occasion de l'examen des comptes des Services Industriels, il a été relevé un certain nombre de prestations non facturées, apparaissant par le biais de la TVA qui correspond à ces prestations. Apparemment, le montant de certaines prestations non facturées dépasse celui d'autres subventions inscrites dans les annexes aux comptes et au budget. Afin d'appliquer un traitement symétrique aux subventions et aux prestations non facturées, et afin de ne pas se focaliser sur les prestations des seuls Services industriels, la recommandation a été formulée comme suit :

La Commission des finances souhaite la transparence dans le domaine des prestations non facturées de la part des différents services de l'administration.

Cette observation a été adoptée par 11 oui, 1 non et 2 abstentions.

4. Conclusions

Au terme de ce rapport, mes remerciements vont à M. Barbi, chef du Service financier, et à Mme Huber, adjointe administrative, pour leur suivi de la Commission des finances. Que soient aussi remerciés les représentants de l'administration pour leur disponibilité envers chaque sous-commission, ainsi que les commissaires pour leur rapport.

Au vote, l'unique conclusion du préavis 2011/28 est acceptée par 9 oui et 5 abstentions.

Le président :

David Payot, rapporteur

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Introduction

Les comptes 2010 présentent un excédant de recettes de fr. 340'121'403.- supérieur au budget de fr. 14'231'603.-. Les écarts principaux se trouvent, **concernant les charges** : une augmentation de la facture sociale, des défalcatons, **concernant les revenus** : les rentrées fiscales et un dividende EOS Holding plus élevé. Le résultat est également supérieur en rapport aux comptes 2009 de fr. 88'476'052.- cette importante différence est due principalement à l'assainissement de la caisse de pensions qui avait fortement péjoré les derniers comptes.

Analyse des charges et revenus par nature

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2010	Budget 2010	Ec./Bud %	Comptes 2009	Ec./2009 %
30	Personnel	12.94	45'888'525	33'234'200	38.08	44'529'182	3.05
31	Biens, services, marchandises	5.47	19'382'567	20'779'600	-6.72	307'713'026	-93.70
32	Intérêts passifs	13.64	48'376'960	53'265'000	-9.18	44'617'104	8.43
33	Amortissements	4.71	16'697'229	13'671'800	22.13	10'688'840	56.21
35	Dédom. à collectivités publiques	61.62	218'528'565	196'000'000	11.49	187'690'510	16.43
36	Subventions accordées	1.11	3'935'048	3'930'000	0.13	4'171'085	-5.66
38	Attributions aux réserves	0.00	0	0		10'000'000	-100.00
39	Imputations internes	0.52	1'833'082	1'364'700	34.32	1'500'858	22.14
	DIRECTION	100.00	354'641'976	322'245'300	10.05	610'910'605	-41.95

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2010	Budget 2010	Ec./Bud %	Comptes 2009	Ec./2009 %
40	Impôts	71.00	493'258'565	456'700'000	8.00	498'442'923	-1.04
42	Revenus des biens	7.00	48'661'503	40'550'000	20.00	216'512'610	-77.52
43	Taxes, ventes, prestations facturées	3.48	24'193'785	26'444'300	-8.51	23'358'008	3.58
44	Part à recettes sans affectation	0.77	5'358'276	3'500'000	53.09	4'801'659	11.59
45	Dédom. de collectivités publiques	13.25	92'072'684	87'193'800	5.60	83'960'144	9.66
49	Imputations internes	4.49	31'218'565	33'747'000	-7.49	35'480'611	-12.01
	DIRECTION	100.00	694'763'379	648'135'100	7.19	862'555'955	-19.45

L'écart important au compte 30 est dû au fait que lors du budget, l'économie salariale de 14 mios est portée dans cette direction, pour être ventilée par direction à l'établissement des comptes.

Analyse des charges et revenus par service

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2010	Budget 2010	Ec./Bud %	Comptes 2009	Ec./2009 %
1000	Conseil communal	0.38	1'338'928	1'447'200	-7.48	1'165'424	14.89
1001	Municipalité	1.06	3'747'649	3'767'900	-0.54	3'751'214	-0.10
1100	Secrétariat communal	22.93	81'307'806	74'366'000	9.33	76'935'048	5.68
1101	Administration et comptabilité	0.15	542'587	545'300	-0.50	497'975	8.96
1102	Greffé municipal	1.03	3'665'804	3'530'500	3.83	4'837'122	-24.22
1103	Unité d'évaluation et de conseil	0.06	214'208	219'000	-2.19	180'603	18.61
1104	Particip. à charges cantonales	39.77	141'051'292	125'000'000	12.84	115'094'880	22.55
1200	Service du personnel	4.27	15'128'562	15'793'500	-4.21	305'645'137	-95.05
1201	Correctif masse salariale	0.00		-14'000'000	-100.00		
1202	Cellule ARC	0.12	422'508	441'700	-4.35	316'103	33.66
1203	Plan mobilité	0.15	542'912	966'400	-43.82	167'378	224.36
1300	DEVCOM	3.61	12'817'758	12'135'200	5.62	11'816'184	8.48
1500	SOI	6.26	22'196'682	23'617'900	-6.02	20'574'668	7.88
1600	Conseil juridique	0.14	489'122	493'400	-0.87	474'645	3.05
1601	Commission de police	0.43	1'530'270	1'507'300	1.52	1'342'911	13.95
1602	Assur. chose et patrimoine	0.55	1'953'692	2'101'500	-7.03	2'065'545	-5.42
1800	Service révision	0.54	1'906'293	2'097'100	-9.10	1'745'560	9.21
1900	Service financier	18.55	65'785'904	68'215'400	-3.56	64'300'208	2.31
	DIRECTION	100.00	354'641'976	322'245'300	10.05	610'910'605	-41.95

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2010	Budget 2010	Ec./Bud %	Comptes 2009	Ec./2009 %
1000	Conseil communal	0.00	20'580			20	
1001	Municipalité	0.04	286'113	254'000	12.64	296'260	-3.43
1100	Secrétariat communal	13.23	91'948'663	92'061'000	-0.12	83'857'784	9.65
1101	Administration et comptabilité	0.00	4'103	3'600	13.97	4'055	1.17
1102	Greffé municipal	0.09	595'360	590'500	0.82	625'777	-4.86
1103	Unité d'évaluation et de conseil	0.00					
1104	Particip. à charges cantonales	0.00					
1200	Service du personnel	1.03	7'181'104	6'843'000	4.94	6'967'779	3.06
1201	Correctif masse salariale	0.00					
1202	Cellule ARC	0.00					
1203	Plan mobilité	0.12	828'672	826'100	0.31	358'579	131.10
1300	DEVCOM	0.16	1'107'573	401'000	176.20	829'575	33.51
1500	SOI	0.59	4'083'212	3'955'500	3.23	3'726'054	9.59
1600	Conseil juridique	0.00					
1601	Commission de police	0.19	1'295'230	1'392'000	-6.95	1'229'501	5.35
1602	Assur. chose et patrimoine	0.01	42'943	37'000	16.06	41'953	2.36
1800	Service révision	0.01	64'800	54'000	20.00	61'800	4.85
1900	Service financier	84.53	587'305'024	541'717'400	8.42	764'556'817	-23.18
	DIRECTION	100.00	694'763'379	648'135'100	7.19	862'555'955	-19.45

Analyse par services

Les commentaires complètent les explications données dans la brochure des comptes.

100 Autorités

1000 Conseil communal

1001 Municipalité

Pas de commentaires.

110 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

313 Dès 2011 les produits de nettoyages seront comptabilisés dans les services.

439 De ce poste, fr. 11'413.45 concernent des affranchissements facturés à la CPCL. La différence se retrouve largement compensée au compte 1900.425 par des dividendes EOS Holding supérieurs. Ce compte est en effet utilisé pour 2 rubriques différentes, il comprend aussi les économies pas encore définies à l'établissement du budget pour l'ensemble de l'administration.

1101 Administration et comptabilité

Pas de commentaires.

1102 Greffe municipal

319 L'explication de la brochure est erronée. En fait, l'augmentation est due aux frais occasionnés par la votation communale "impôts sur les divertissements" plus chère qu'une votation habituelle, par la conception, la production et l'envoi d'une brochure explicative.

1103 Unité d'évaluation et de conseil

Pas de remarques particulières si ce n'est la pertinence de conserver cette unité comptable uniquement pour des frais de personnel et ne concernant pratiquement que un EPT !

1104 Participation à des charges cantonales

Pas de commentaires.

120 Service du personnel

Rappelons que la Ville emploie environs 5'000 personnes qui représentent 4'184 EPT.

1200 Service du personnel

309 L'entrée en fonction du médecin du travail permettra de mieux suivre le rattrapage concernant les vaccinations du personnel (vaccinations en fonction des contraintes professionnelles).

318 Nous relevons tout de même que la Ville paie les frais de gestion de tout le personnel affilié à la CPCL soit 4'695 actifs et 3'141 pensionnés à raison de fr. 215.- par dossier.

1201 Correctifs de la masse salariale

Pas de commentaires.

1202 Cellule ARC

318 Des mandats externes sont attribués pour des enquêtes uniquement, mais pas pour des médiations.

1203 Plan de mobilité

Il s'agit du premier exercice "complet".

309 Le nombre de subventionnements pour les transports publics a été plus faible que prévu (il est de fr. 240.- par personne).

1300 **Service du développement de la Ville et de la communication**

319 L'écart par rapport au budget s'explique par une erreur de présentation du crédit supplémentaire demandé pour la 30^{ème} assemblée générale de l'AIMF dont l'organisation a été reprise au pied levé. La demande de fr. 220'000.- a été faite pour un montant "charges nettes" alors elle devait être "charges brutes et recettes". Aux comptes cet excédent de charges de fr. 688'319.- est compensé par des recettes supplémentaires au compte 439 de fr. 691'161.-.

1500 **Service d'organisation et d'informatique**

309 Les grands projets arrivent à terme, depuis 2011-2012 le temps devrait être trouvé pour permettre la mise à niveau des collaborateurs.

316 Economies dues au retard du développement de la cyberadministration.

318 Mise en application du préavis 2009/38 retardée et nombre d'appareils portables moins nombreux que prévu env. 800 sur 1'300 initialement prévus.

439 Bonus du fournisseur, en relation avec le compte 318.

160 **Service juridique**

1600 **Conseil juridique**

Pas de commentaires.

1601 **Commission de police**

437 Rappelons qu'il s'agit ici uniquement des amendes sur le domaine privé.

1800 **Service de la révision**

Pas de commentaires particuliers pour ce service.

1900 **Service financier**

315 Il n'y a pas eu de frais développement en 2010.

322 Hors dette de la CPCL, les intérêts sont en diminution de 4.3 mios.

330 Cette augmentation est due également à la comptabilisation "au brut" des amendes d'ordre à mettre en relation avec le 431, ce qui explique la forte augmentation en rapport aux comptes 2009.

331 Ces participations avaient été transférées des SI au Service financier.

400 Le rattrapage de l'impôt à la source se monte à environs 15 mios.

421 Il s'agit des intérêts de retard des contribuables.

Conclusions

Nous remercions tous les chefs de service de la Direction pour leur collaboration et les réponses qu'ils ont apportées à toutes nos questions. Nos remerciements vont également à M. Tüscher chef comptable pour sa précieuse collaboration.

Les commissaires :

Denis Pache

Giampiero Trezzini

DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES SPORTS

1. Remarques générales

La Direction de la sécurité publique et des sports a participé, pour une part de presque deux millions de francs, à l'excédent de revenus de la Ville pour l'exercice 2010. De fait, si, tel qu'adopté par le Conseil communal, le budget de l'année sous revue présentait un excédent de charges de fr. 94'537'600.-, montant porté à fr. 96'656'400.- par l'octroi de crédits supplémentaires de 1^{ère} et 2^{ème} séries, ledit excédent a été diminué de fr. 1'965'179.49, somme qui se décompose comme il suit :

- a) diminution de charges : fr. - 2'098'593.98
- b) diminution de revenus : fr. - 133'414.49

Il s'ensuit que le coefficient d'exploitation, ou, autrement dit, le montant des charges par cent francs de revenus a été ramené, du budget 2010 (crédits supplémentaires compris) aux comptes 2010, de fr. 232.52 à fr. 230.06, alors qu'il a passé, des comptes 2009 aux comptes 2010, de fr. 236.46 à fr. 230.06.

2. Charges et revenus par nature

Voici l'aperçu général des charges et revenus par nature

a)	Charges de fonctionnement	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart		Comptes 2009
		fr.	fr.	fr.	%	fr.
30.	Charges de personnel	127'700'282.24	132'342'200.00	-4'641'917.76	- 3.51	126'154'221.56
31.	Biens, services et marchandises	20'876'228.49	20'480'300.00	395'928.49	1.93	20'482'438.40
33.	Amortissements	11'033'283.17	8'830'400.00	2'202'883.17	24.95	9'946'115.23
35.	Dédom. à des collectivités publiques	642'184.00	630'000.00	12'184.00	1.93	628'072.00
36.	Subventions accordées	5'252'099.55	5'271'800.00	-19'700.45	- 0.37	5'185'629.80
39.	Imputations internes	1'992'528.57	2'040'500.00	-47'971.43	- 2.35	2'226'985.75
		<u>167'496'606.02</u>	<u>169'595'200.00</u>	<u>-2'098'593.98</u>	<u>- 1.24</u>	<u>164'623'462.74</u>
b) Revenus de fonctionnement						
40.	Impôts	6'261'618.85	5'600'000.00	661'618.85	11.81	6'066'714.30
41.	Patentes, concessions	1'164'472.45	1'200'000.00	-35'527.55	- 2.96	1'202'031.30
42.	Revenus des biens	5'271'785.14	4'961'100.00	310'685.14	6.26	5'128'726.59
43.	Taxes, ventes et prestations facturées	39'923'411.43	41'044'400.00	-1'120'988.57	- 2.73	38'673'574.61
45.	Dédom. de collectivités publiques	12'624'333.95	12'633'900.00	-9'566.05	- 0.08	10'998'099.74
46.	Subventions acquises	312'726.90	249'000.00	63'726.90	25.59	274'994.00
48.	Prélèvement sur les réserves	0.00	0.00	0.00	100.00	0.00
49.	Imputations internes	7'247'036.79	7'250'400.00	-3'363.21	- 0.05	7'275'105.69
		<u>72'805'385.51</u>	<u>72'938'800.00</u>	<u>-133'414.49</u>	<u>- 0.18</u>	<u>69'619'246.23</u>

Eléments constitutifs des principaux écarts

a) Charges de fonctionnement

Le total des charges des comptes 2010 est inférieur à celui prévu au budget 2010. L'écart, qui est de fr. - 2'098'593.98, soit en valeur relative - 1.24 %, s'explique principalement par les variations suivantes :

30 Charges de personnel : - 4'641'918

Diminution liée à la variation habituelle sur les charges de personnel. Celle-ci se répartit comme suit :

• Rétribution des autorités	320
• Traitements	-2'886'342
• Charges sociales	-1'067'529
• Autres charges de personnel	-688'366
• Ecart net -3.51 %	-4'641'918

31 Biens, services et marchandises : 395'928

L'augmentation des charges concernant les biens, services et marchandises se répartit selon le détail suivant :

• Imprimés et fournitures de bureau	-136'793
• Achats d'objets mobiliers et d'installations	-34'044
• Eau, énergie et chauffage	155'586
• Marchandises	-121'144
• Entretien des biens immobiliers	-81'652
• Entretien d'objets mobiliers et d'installations	31'963
• Loyers et redevances d'utilisation	-182'577
• Déplacements, débours, dédommagements	57'076
• Autres prestations de tiers	341'382
• Impôts, taxes et frais divers	366'131
• Ecart net 1.93 %	395'928

33 Amortissements : 2'202'883

La hausse du montant des amortissements est principalement due au nouveau programme de gestion des amendes d'ordre, qui considère les annulations comme des pertes et supprime la comptabilisation au net, c'est-à-dire en déduction des recettes. De plus, les défalcatons de factures du groupe sanitaire ont été plus nombreuses que prévu.

• Pertes, défalcatons, moins-values	2'169'263
• Amortissements du patrimoine administratif	33'619
• Ecart net 24.95 %	2'202'883

35 Dédommagements à des collectivités publiques : 12'184

L'augmentation des dédommagements à des collectivités publiques est due à une sous-estimation du nombre d'habitants, servant de base de calcul au montant dû à l'Etat de Vaud pour la formation des requis au Centre d'instruction vaudois de protection civile, à Gollion.

36 Subventions : -19'700.45

Les subventions, dont le montant global s'élève à fr. 5'252'099.55, diminuent, par rapport au budget de fr. 19'700.45, soit 0.37 %. La diminution est principalement due au fait qu'il n'a pas été nécessaire d'en verser certaines. Elle se décompose comme suit :

• Assoc. du football Lausanne-Région (formation des jeunes)	-6'000
• Centre intercommunal de glace de Malley SA	137'586
• Fédérations sportives internationales – Aide à l'installation	21'720
• Garanties de couverture de déficit pour manifestations futures	-3'000
• Grand prix des villes sportives	-500
• Journées du Sport Handicap - Exaequo	-5'000
• Séminaire international Femmes et Sport	-15'000
• Stade Lausanne - Entretien du Stade J.-A. Samaranch	-12'584
• Subventions casuelles	-16'723
• Subventions aux clubs sportifs s'occupant de mouvements juniors	-58'815
• Subventions "SPORT PHARE" (Aide au sport d'élite lausannois)	-30'554
• Tournoi international Pee Wee	-15'000
• Vingt kilomètres de Lausanne – Garantie de couverture de déficit	-10'000
• Activités sportives de la police de Lausanne	-2'830
• Soirée police	-3'000
• Ecart net -0.37 %	-19'700

39 Imputations internes -47'971

La diminution des imputations internes, dont le résultat sur le compte de fonctionnement communal est neutre, est principalement due aux coûts, inférieurs aux prévisions, de l'entretien des ports par le Service des routes et de la mobilité, ainsi qu'à la facturation, moins importante que prévu, des intérêts sur les investissements. Dite diminution se répartit ainsi :

• Imputations de prestations de service et de biens	-14'093
• Imputations de loyers	7'806
• Imputations des intérêts	-41'574
• Imputations des subventions	-110
• Ecart net -2.35 %	-47'971

b) Revenus de fonctionnement

Le total des revenus effectifs est inférieur de fr. 133'414.49 à celui des revenus présumés, soit, en valeur relative, de - 0.18 %.

Cette diminution de recettes est due principalement :

- au **Service de la police du commerce**, au nombre d'heures de prolongation d'ouverture après l'heure de police resté stable, contrairement aux prévisions; à la baisse du nombre des incinérations,
- au **Service du contrôle des habitants**, à la baisse de recettes liée au nombre croissant d'exonérations, accordées par le Canton, des taxes relatives aux permis de séjour pour étrangers,
- au **Corps de police**, à la non-introduction de nouvelles taxes envisagées; à la baisse des ventes de matériel usagé; à la baisse du nombre des amendes d'ordre,
- au **Service de protection et sauvetage**, à la diminution de la location des salles du centre de formation de La Rama (CFR) aux utilisateurs internes à la Ville; à la diminution du nombre de repas confectionnés pour les locataires du CFR et les sapeurs-pompiers professionnels; à la suppression de cours dispensés au profit des autres régions de protection civile; à la diminution de la subvention versée par le Service de la santé publique pour couvrir l'excédent de charges du groupe sanitaire.

Toutefois, dite diminution de recettes est partiellement contrebalancée par les augmentations de revenus dues :

- au **Service des sports**, à l'accroissement des recettes de la piscine de Mon-Repos, ainsi que de la patinoire et piscine de Montchoisi; à la participation de l'Etat de Vaud aux charges énergétiques du centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse; à un important versement de l'ECA, destiné à couvrir les frais de remise en état, engendrés par les dommages occasionnés par l'inondation survenue en juillet 2008 au centre de tir sportif de Vernand,
- au **Service de la police du commerce**, à l'accroissement des recettes de l'impôt sur les divertissements (hausse de 9.3 % de la fréquentation des salles de cinéma lausannoises et déroulement, au stade de la Pontaise, des matchs de football de l'Europa League),
- au **Corps de police**, à des versements, destinés à couvrir les coûts des deux EPT du Corps de police de Lausanne affectés à la Réforme policière vaudoise, effectués par la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV),
- au **Service de protection et sauvetage**, à la dissolution de la réserve liée au crédit-retraite des sapeurs-pompiers professionnels partis durant l'année; à l'augmentation du nombre des interventions DCH, pollutions et techniques; à la hausse de la participation de l'ECA aux frais de maintenance et d'assurance des véhicules et engins, ainsi qu'aux frais d'équipement du personnel; au versement du solde du montant dû par l'ECA, suite aux dégâts occasionnés au centre de formation de La Rama par les intempéries du 27 juillet 2009; à des facturations de prestations plus importantes que prévu; aux montants plus élevés que prévu reçus au titre de remboursements de salaires, à la suite d'accidents, de maladies et de congés maternité.

3. Charges et revenus par service

a) Charges de fonctionnement	Comptes 2010	Budget 2010 y c. cr. suppl.	Ecart		Comptes 2009
	fr.	fr.	fr.	%	fr.
Administratif	2'424'107.43	2'419'900	4'207.43	0.17	2'373'178.05
Sports	24'907'970.06	24'592'300	315'670.06	1.28	26'205'205.98
Police du commerce	7'464'449.55	7'784'200	-319'750.45	-4.11	6'990'532.37
Contrôle des habitants	4'206'154.29	4'577'700	-371'545.71	-8.12	4'312'915.92
Corps de police	84'824'565.97	86'652'300	-1'827'734.03	-2.11	82'897'054.35
Protection et sauvetage	43'669'358.72	43'568'800	100'558.72	0.23	41'844'576.07
	<u>167'496'606.02</u>	<u>169'595'200</u>	<u>-2'098'593.98</u>	<u>-1.24</u>	<u>164'623'462.74</u>
b) Revenus de fonctionnement					
Administratif	601'735.55	601'500	235.55	0.04	590'260.00
Sports	5'036'653.15	4'337'300	699'353.15	16.12	4'647'742.68
Police du commerce	12'699'773.94	12'156'600	543'173.94	4.47	12'557'447.95
Contrôle des habitants	1'483'749.49	1'620'200	-136'450.51	-8.42	1'445'824.74
Corps de police	29'102'468.74	30'528'600	-1'426'131.26	-4.67	27'622'970.76
Protection et sauvetage	23'881'004.64	23'694'600	186'404.64	0.79	22'755'000.10
	<u>72'805'385.51</u>	<u>72'938'800</u>	<u>-133'414.49</u>	<u>-0.18</u>	<u>69'619'246.23</u>

Voici quelques commentaires complémentaires à la brochure des comptes concernant les services de la direction.

3.1. Service administratif

L'affaire des taxis se poursuit, dans l'attente que le Tribunal fédéral tranche définitivement, sachant que la Ville n'est plus directement impliquée, puisque c'est l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis qui est désormais compétente pour tout ce qui relève de ce domaine d'activité. Lausanne est par conséquent concernée au plan financier par la cotisation qu'elle verse à l'Association des communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

3.2. Service des sports

Concernant le stand de Vernand, suite à l'inondation de juillet 2008 (provoquée par de fortes pluies), de nombreux travaux ont dû être entrepris pour remettre en état ces installations.

Voici un tableau récapitulatif des dépenses liées à cet objet :

	Dépenses	subside ECA	subside Fonds cantonal du sport
2008	fr. 43'000.-		
2009		fr. 38'500.-	
2010	fr. 463'700.-	fr. 314'464.-	fr. 35'000.-
2011			fr. 35'000.-
TOTAL	fr. 506'700.-	fr. 352'964.-	fr. 70'000.-
	fr. 506'700.-	fr. 422'964.-	

En 2010, il a été nécessaire d'investir fr. 300'000.- pour permettre au Lausanne Sport (coupe d'Europe) de jouer quatre matches. La réalisation de ces travaux provisoires dans le stade de la Pontaise était indispensable pour répondre aux exigences techniques de la Ligue suisse de football (éclairage, surveillance, gestion de la foule). Le montant de fr. 300'000.- provenait du solde du crédit de fr. 17'285'000.-, que le Conseil communal a, en acceptant, le 16 février 1993, les conclusions du préavis N° 211 du 27 novembre 1992, alloué à la Municipalité pour la deuxième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation du stade olympique de la Pontaise. Le coût des travaux provisoires évoqués ci-dessus a heureusement été compensé par l'apport de fr. 220'000.- environ lié à l'impôt sur les divertissements.

3.3. Service de la police du commerce

Concernant l'impôt sur les divertissements, les commissaires ont noté avec satisfaction l'écart positif de fr. 661'618.85, dû principalement au succès de la 3D dans les cinémas lausannois. Celui-ci se décompose de la façon suivante :

• Impôt sur les divertissements	
– Cinémas	399'935
– Dancings	6'712
– Cafés, restaurants	-7'924
– Spectacles	22'901
– Sports	237'271
– Divers	2'724
• Ecart net 11.81 %	661'619

A l'avenir, les fr. 230'000.- de recettes liées aux activités sportives ne se retrouveront plus en raison de l'exonération de certaines manifestations dont le billet n'atteindra pas les fr. 50.- (conférences, matchs etc.).

Enfin la diminution du nombre de nouvelles concessions de tombes est due à l'augmentation du nombre d'incinérations à Lausanne, où le niveau est très élevé (87 %), notamment en raison du "succès" du Jardin du souvenir.

3.4. Contrôle des habitants

Le service informe de la baisse de recettes liée au nombre croissant d'exonérations des taxes relatives aux permis de séjour pour étrangers, accordées par le Canton aux personnes bénéficiant de prestations sociales, partielles ou totales; au demeurant, les hausses de tarifs souhaitées par le service ne peuvent pas être mises en œuvre, car le règlement cantonal concerné (qui fixe, depuis 1992, à fr. 30.- l'émolument maximum pour les communes) n'a pas encore été modifié par l'Etat de Vaud (en portant de fr. 30.- à fr. 50.- l'émolument précité). Le but du changement envisagé par le Service du contrôle des habitants ne serait pas de tout augmenter à fr. 50.-, mais de réaliser quelques adaptations.

3.5. Corps de police

L'analyse financière a porté en particulier sur la rubrique 437 des amendes dont le détail est reproduit ci-dessous :

	Amendes d'ordre	Commission de police	Totaux	Nombre d'amendes d'ordre
2003	10'425'730.00	4'710'474.43	15'136'204.43	221'021
2004	10'519'190.36	6'900'050.00	17'419'240.36	238'101
2005	9'554'575.31	6'528'789.90	16'083'365.21	228'195
2006	9'969'960.00	5'842'363.11	15'812'323.11	239'818
2007	10'659'103.00	6'413'133.33	17'072'236.33	259'986
2008	9'701'290.00	3'520'348.95	13'221'638.95	245'430
2009	11'547'300.00	6'793'754.00	18'341'054.00	284'391
2010	11'396'570.00	7'680'781.59	19'077'351.59	273'390

Pour le service, la baisse du nombre des amendes d'ordre est principalement due :

- à la Coupe du monde 2010, au cours de laquelle l'activité de contrôle a été réduite;
- au plus grand nombre de manifestations, à l'occasion desquelles les assistants de police ont été affectés à d'autres tâches;
- à une forte baisse du stationnement sur les trottoirs, après plusieurs années de pression dans ce domaine.

Enfin, concernant les effectifs de police, les commissaires notent qu'ils s'élevaient en novembre 2010 à 425 (410 en février avant l'arrivée des aspirants) alors que la dotation autorisée est de 431 postes. Il convient aussi de noter que les délits enregistrés par la PML ont diminué en 2010 (-13 %) mais le nombre d'interventions a dépassé les 30'000. Celles-ci étant de plus en plus dures pour les agents en raison d'une

hostilité croissante face à la police (surtout les soirs de fins de semaines), une protection des agents d'autant plus importante paraît indispensable.

3.6. Service de protection et sauvetage

Comme en 2010, l'analyse financière des PFO est non seulement négative, mais extrêmement préoccupante. Malgré la fermeture prochaine de la menuiserie, l'insuffisance des recettes persistera. La situation n'étant toujours pas équilibrée, des solutions devront vraisemblablement être trouvées par la prise de mesures en 2011.

La diminution des charges de personnel et la réduction de l'activité qui en est la cause trouvent encore en partie une explication dans l'incendie de Provence.

En conclusion de son rapport, la sous-commission vous propose d'accepter les comptes 2010 de la Sécurité publique et des sports.
--

Nous tenons à remercier l'ensemble des chefs de service, les collaborateurs et collaboratrices de la Direction pour leur disponibilité et les réponses pertinentes et précises qu'ils ont apportées à nos questions.

Les commissaires :

Rebecca Ruiz, rapportrice

Ulrich Doepper

Lausanne, le 26 mai 2011

CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Introduction

Les comptes 2010 présentent un excédent de charges de fr. 66'493'728.- inférieur au budget de fr. 4'099'672.-. Cet écart s'explique essentiellement par les comptes du Service du logement et des gérance. Par rapport aux comptes 2009, cette direction a péjoré son résultat net de fr. 572'572.-, soit de 0.86 %.

Charges et revenus par service

		CHARGES	Part des charges %	Comptes 2010	Budget 2010	Ec./Bud %	Comptes 2009 yc. Archives communales	Ec./2009 %
320	3200	Forêts	4.21	5'325'508	5'495'100	-3.09	5'141'674	3.58
320	3201	Domaines	0.95	1'200'061	1'040'300	15.36	991'184	21.07
320	3202	Vignobles	2.51	3'167'414	3'341'100	-5.20	3'235'887	-2.12
320	3203	Compostière	0.84	1'060'313	1'162'400	-8.78	909'065	16.64
320	3204	Chaufferie	0.43	540'420	885'100	-38.94	654'479	-17.43
330	3300	Gestion des immeubles	5.36	6'769'546	6'643'000	1.90	5'830'348	16.11
330	3301	Immeubles du patrimoine financier	15.74	19'889'371	21'468'200	-7.35	22'351'203	-11.01
330	3302	Immeubles du patrimoine administratif	21.77	27'516'367	27'399'400	0.43	25'934'862	6.10
330	3303	Administration de la direction et commission immobilière	0.54	683'390	674'500	1.32	687'006	-0.53
330	3304	Division du logement	8.60	10'866'944	10'578'700	2.72	10'811'399	0.51
330	3305	Bureau d'intégration canine (ex Office de l'hygiène)	0.35	439'561	463'300	-5.12	1'162'816	-62.20
360	3600	Service de la culture	32.52	41'098'052	41'328'200	-0.56	39'529'793	3.97
370	3700	Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne	6.20	7'839'517	7'913'400	-0.93	7'439'235	5.38
		DIRECTION	100.00	126'396'464	128'392'700	-1.55	124'678'951	1.38

		REVENUS	Part des charges %	Comptes 2010	Budget 2010	Ec./Bud %	Comptes 2009 yc. Archives communales	Ec./2009 %
320	3200	Forêts	3.83	2'292'269	1'809'600	26.67	2'033'225	12.74
320	3201	Domaines	1.47	877'859	832'700	5.42	966'641	-9.18
320	3202	Vignobles	5.09	3'049'608	3'328'000	-8.37	2'553'234	19.44
320	3203	Compostière	1.64	982'817	1'065'800	-7.79	870'781	12.87
320	3204	Chaufferie	0.83	494'437	1'020'200	-51.54	675'659	-26.82
330	3300	Gestion des immeubles	13.58	8'133'505	7'318'500	11.14	6'689'622	21.58
330	3301	Immeubles du patrimoine financier	49.43	29'607'929	29'164'400	1.52	32'040'201	-7.59
330	3302	Immeubles du patrimoine administratif	18.47	11'062'908	10'233'100	8.11	9'873'900	12.04
330	3303	Administration de la direction et commission immobilière	0.01	5'466	10'000	-45.34	17'550	-68.85
330	3304	Division du logement	3.56	2'134'703	2'022'200	5.56	1'673'922	27.53
330	3305	Bureau d'intégration canine (ex Office de l'hygiène)	0.06	35'608	42'000	-15.22	105'346	-66.20
360	3600	Service de la culture	1.42	853'340	660'500	29.20	963'970	-11.48
370	3700	Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne	0.62	372'287	292'300	27.36	293'744	26.74
		DIRECTION	100.00	59'902'736	57'799'300	3.64	58'757'795	1.95

Charges et revenus par nature

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2010	Budget 2010	Ec./Bud %	Comptes 2009 y c. Archives communales	Ec./2009 %
30	Personnel	23.64	29'874'100	30'314'600	-1.5	28'979'511	3.1
31	Biens, services, marchandises	24.43	30'877'254	32'075'400	-3.7	29'225'243	5.7
33	Amortissements	6.09	7'702'551	7'549'700	2.0	8'105'390	-5.0
35	Dédom. à des collectivités publiques	0.01	7'015	7'300	-3.90	7'015	0.00
36	Subventions accordées	29.21	36'923'783	36'676'400	0.7	35'046'273	5.4
38	Attributions aux réserves	0.09	113'248	100'000	13.2	1'197	9361.0
39	Imputations internes	16.53	20'898'513	21'669'300	-3.6	23'314'322	-10.4
	DIRECTION	100.0	126'396'464	128'392'700	-1.6	124'678'951	1.4

	REVENUS	Part des charges %	Comptes 2010	Budget 2010	Ec./Bud %	Comptes 2009 y c. Archives communales	Ec./2009 %
42	Revenus des biens	61.42	36'792'640	36'687'800	0.3	38'636'552	-4.8
43	Taxes, ventes, prestations facturées	14.55	8'715'375	8'182'600	6.5	7'683'209	13.4
45	Dédom. de collectivités publiques	2.20	1'316'889	1'106'100	19.1	641'853	105.2
46	Subventions acquises	1.04	621'857	261'200	138.1	313'963	98.1
48	Prélèvements sur les réserves	0.04	23'300	23'300	0.0	25'525	-8.7
49	Imputations internes	20.75	12'432'675	11'538'300	7.8	11'456'693	8.5
	DIRECTION	100.00	59'902'736	57'799'300	3.6	58'757'795	1.9

Dès le 1^{er} juillet 2009, regroupement de la Bibliothèque municipale et des Archives communales

Suppression de l'Office de l'hygiène au 1^{er} septembre 2009

Analyse par service

Nos commentaires complètent les explications déjà détaillées figurant dans la brochure des comptes.

320 Service des forêts, domaines et vignobles

Ce service est très impliqué au niveau organisationnel pour préparer la fusion avec le Service des parcs et promenades au 1^{er} juillet 2011. Ce rapprochement induit des coûts de mandats et une charge administrative supplémentaire provisoire; elle permettra cependant d'engranger des gains d'efficacité.

Financièrement, les comptes 2010 bouclent sur un résultat meilleur qu'au budget pour un montant de fr. 271'000.- et amélioré de fr. 236'000.- par rapport aux comptes 2009. Ces évolutions s'expliquent d'abord par une hausse des recettes qui est le double de celle des charges entre les comptes 2009 et les comptes 2010.

3200 Forêts

S'agissant de ce secteur d'activité, il est relevé que le résultat des forêts souffre d'un assez long hiver et d'un état conjoncturel stable et sans amélioration. Malgré cela, le secteur "Forêts" améliore son résultat net de fr. 359'000.- par rapport au budget et de fr. 75'000.- par rapport aux comptes 2009.

Par rapport aux commentaires, ajoutons simplement que les conditions météorologiques peuvent conduire à engager un peu plus d'activité dans les forêts (compte 318). Ces travaux sont confiés à des entreprises locales. Au niveau des recettes, relevons la hausse du prix du mètre-cube qui est passé de fr. 68.- à fr. 70.-.

3201 Domaines

A ce niveau, relevons que l'activité de l'Auberge du Chalet-à-Gobet n'est pas à la hauteur des espérances. L'exploitant actuel rencontre quelques difficultés économiques qui pourraient avoir un effet pour les finances communales. Les mandats prévus n'ont pas tous été confiés en 2010.

3202 Vignobles

Le climat n'a pas eu d'influence sur ce poste comptable. Il est à noter qu'en Suisse, la consommation de vin a diminué encore entre 2007 et 2009, avant de remonter légèrement en 2010. Elle reste cependant inférieure de 6% à la consommation de 2007 et de 2008.

3203 Compostière

Le résultat est un peu moins favorable que prévu au budget. A noter que la hausse du compte 312 s'explique parce que les compteurs d'eau ont indiqué des données de consommation curieuses et qui font l'objet de recherches complémentaires.

3204 Chaufferie

La Chaufferie a stoppé son activité en avril 2010. Dans l'attente de la prise de décision la concernant, un contrat a été signé entre le service, Tridel SA et le service du Gaz et du chauffage à distance. Par ce contrat, le service s'engage à livrer du bois qui, après avoir été brûlé, alimente le réseau de chauffage à distance. Cette solution satisfait le service.

330 Service du logement et des gérances

Le service a traversé l'année 2010 dans un environnement serein financièrement mais très chargé pour ce qui concerne les dossiers à traiter. Au niveau de l'ensemble des activités du service, les commentaires complémentaires utiles à ceux déjà communiqués dans la brochure ne sont pas légion.

Financièrement, les comptes 2010 bouclent sur un résultat meilleur qu'au budget pour un montant de fr. 3'251'000.- et amélioré de fr. 1'192'000.- par rapport aux comptes 2009. Ces évolutions s'expliquent d'abord par une hausse des recettes importantes (+2.2 millions de budget à comptes) et de 0.6 million (de comptes à comptes) et dans une moindre mesure par une diminution des charges (-1 million de budget à comptes et 0.6 million de comptes à comptes). Les imputations internes expliquent une part importante de ces évolutions.

Tout au plus, relevons que les charges en lien avec le plan de mobilité (compte 316) font l'objet d'un jeu de refacturation très subtil. Les commissaires relèvent la gestion très (trop ?) complexe de ce plan en espérant que l'une ou l'autre des marches à suivre puisse être simplifiée.

3600 Service de la culture

Le déficit 2010 du service est inférieur de fr. 423'000.- au budget 2010 et supérieur de fr. 1'678'900.- aux comptes 2009. La hausse des charges s'explique par la progression des subventions versées aux institutions culturelles, reflétant exactement le budget voté, et la baisse de recettes trouve sa justification dans la fermeture de certains musées pendant quelques mois (musée de l'Art brut, notamment). Nous relevons très peu de commentaires complémentaires à ceux rédigés par le service.

Cela étant, cet exercice 2010 n'est pas forcément représentatif d'une année normale en raison de la fermeture de certains musées ou d'absences pour maladie de longue durée de quelques personnes. Le service n'estime pas que certaines institutions culturelles puissent rencontrer des soucis financiers à court terme. Citons cependant la problématique du théâtre de Vidy qui pourrait solliciter un financement supplémentaire en raison de la faiblesse de l'euro (pour des spectacles qui ont fait l'objet de relations étroites avec la France) ou des difficultés de pouvoir monter des co-productions avec ce même pays voisin, puisque les budgets en lien avec la culture y connaissent des diminutions importantes.

Ces éléments posés, relevons simplement le mécénat constant et remarquable d'une personne qui achète des œuvres pour la collection de verre contemporain avec une grande régularité.

Enfin, la Ville a choisi de verser une nouvelle tranche de fr. 100'000.- au fonds destiné à couvrir les éventuels risques liés à un tournée.

3700 **Bibliothèque municipale**

Le service a traversé l'exercice 2010 dans un environnement de reconstruction après une période difficile jusqu'en 2008.

Financièrement, les comptes 2010 bouclent sur un résultat meilleur qu'au budget pour un montant de fr. 153'000.- et détérioré de fr. 321'000.- par rapport aux comptes 2009. Par rapport à 2009, on note une hausse des charges importantes (+0.4 million de comptes à comptes) et une légère augmentation des recettes. Par rapport au budget, les écarts sont très faibles (de l'ordre de fr. 70'000.-, soit environ 1 % des dépenses).

Une seule information qui s'ajoute aux commentaires : les pertes et défalcons touchent environ 60 personnes par rapport aux 25'000 lecteurs de la bibliothèque. Même si le montant concerné a tendance à croître, cette proportion reste encore assez faible.

Conclusions

Nous remercions tous les chefs de service de la Direction pour leur collaboration et les réponses qu'ils ont apportées à toutes nos questions. Toutes les questions posées par les commissaires ont reçu réponse. Nos remerciements vont également à Mme Nathalie Bovey, chef-comptable pour sa précieuse collaboration.

Les commissaires :

Fabrice Ghelfi, rapporteur

Claude Mettraux

DIRECTION DES TRAVAUX

1. Introduction

La sous-commission s'est réunie les 4, 5 et 10 mai 2011. Cette année, les trois visites de la sous-commission ont pour but, l'examen des comptes 2010 avec le Directeur des travaux, les chefs de service et leurs adjoints et Christian Enz, chef comptable de la direction. De nombreuses questions ont été posées aux chefs de service de la Direction des travaux; toutes ont obtenu des réponses claires et précises. La sous-commission a établi que les comptes 2010 reflètent une réelle préoccupation de la bonne gestion des biens publics. Les chefs de services défendent avec conviction les montants nécessaires pour maintenir un niveau d'entretien suffisant du patrimoine communal. Nous tenons à remercier M. le Directeur des travaux, les chefs de service et leurs adjoints et tout particulièrement M. Yves Deillon, chef du Service du cadastre et M. Christian Enz, chef comptable de la direction pour les renseignements qu'ils nous ont fournis et pour leur grande disponibilité.

2. Comptes 2010

2.1 Charges et revenus de la Direction

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2009
Charges	222'480'900.00			
Crédit supplémentaire	1'820'700.00			
Total des charges	224'301'600.00	218'206'804.50	6'094'795.50	219'002'199.64
Revenus	158'208'100.00			
Crédit supplémentaire	0.00			
Total des revenus	158'208'100.00	165'295'624.83	7'087'524.83	162'775'065.92
Excédents de charges	66'093'500.00	52'911'179.67	13'182'320.33	56'227'133.72

Comme le montre le tableau ci-dessus, par rapport aux prévisions du budget 2010 les charges sont inférieures de 2.72 % et s'élèvent à **fr. 218'206'804.50** et les revenus sont supérieurs de 4.48 % et s'élèvent à **fr. 165'295'624.83**. L'excédent global des charges est de **fr. 52'911'179.67** ou 19.94 % inférieur au budget 2010 (fr. 66'093'500.-). L'évolution des charges entre les comptes 2009 et les comptes 2010 est, cette année, en diminution de **fr. 795'395.14** en raison principalement de la rubrique 31 "Biens, services et marchandises", particulièrement de la nature 314 "Entretien des biens immobiliers" suite au démontage des installations de l'ancienne UIOM du Vallon (usine d'incinération des ordures ménagères) effectué en 2009, et de la rubrique 39 "Imputations internes" (facturation des intérêts); alors que les revenus sont en augmentation de **fr. 2'520'558.91** en raison principalement de la rubrique 43 "Taxes, ventes et prestations facturées" au niveau des contributions de raccordement, des ventes d'eau et des recettes diverses (locations de place de stationnement au P+R de Vennesses dès 2010). Ces résultats représentent une diminution totale de l'excédent de charges entre l'année 2009 et l'année 2010 de **fr. 3'315'954.05** soit 5.90 % par rapport aux comptes 2009.

Crédits supplémentaires

Durant l'année 2010, 12 demandes de crédits supplémentaires concernant le budget de fonctionnement ont été effectuées par les services de la Direction des travaux pour un montant de fr. 1'809'300.- (voir aussi préavis N° 2010/24 et 2010/56); à ce montant s'ajoute encore le crédit supplémentaire lié aux amortissements du patrimoine administratif de fr. 11'400.-. Cette somme de demandes de crédits supplémentaires pour 2010 (fr. 1'820'700.-) dessine une nette diminution par rapport à 2009, qui totalisait un montant de fr. 6'279'000.-.

2.2 Charges et revenus de la Direction par service

Charges

		CHARGES	Part charges 10 %	Comptes 2009	Budget 2010	Cptes 09 Cptes 10 %	Comptes 2010	Bud. 10 Cptes 10 %
4100	4100	Service de la coordin. et cadastre	2.84	6'153'068	6'753'200	0.78	6'201'089	-8.18
4201	4201	Service des routes et mobilité	34.60	74'688'277	79'210'600	1.09	75'504'634	-4.68
4300	4300	Service d'urbanisme	2.65	6'204'808	6'117'900	-6.72	5'787'671	-5.40
4400	4400	Service d'architecture	2.21	4'231'434	5'046'600	13.91	4'820'158	-4.49
460	4600	Administration et études (ASST)	0.16	392'985	428'800	-9.69	354'924	-17.23
460	4601	Ramassage et tri des déchets	12.87	31'098'227	29'572'000	-9.68	28'088'429	-5.02
460	4602	Unité de gestion du réseau (UGR)	4.71	9'932'042	10'593'600	3.52	10'281'504	-2.95
460	4603	Traitement des eaux usées	6.85	14'637'161	16'604'800	2.14	14'950'099	-9.97
460	4604	Incinération des déchets	2.78	5'961'197	6'514'100	1.58	6'055'289	-7.04
4700	4700	Eauservice Lausanne	30.32	65'703'000	63'460'000	0.70	66'163'008	4.26
		DIRECTION	100.00	219'002'199	224'301'600	-0.36	218'206'805	-2.72

Les charges de la Direction des travaux ont diminué (comptes 2009 – 2010) et sont inférieures aux prévisions du budget (-2.72 %) et également inférieures à la moyenne de la Ville (+2.32 %, comptes 2010, budget 2010).

Revenus

		REVENUS	Part revenus 10 %	Comptes 2009	Budget 2010	Cptes 09 Cptes 10 %	Comptes 2010	Bud. 10 Cptes 10 %
4100	4100	Service de la coordin. et cadastre	5.12	8'361'790	8'494'500	1.22	8'463'641	-0.36
4201	4201	Service des routes et mobilité	27.05	44'853'461	39'736'300	-0.32	44'709'850	12.52
4300	4300	Service d'urbanisme	0.62	962'392	714'400	5.65	1'016'805	42.33
4400	4400	Service d'architecture	0.04	99'169	47'100	-27.44	71'961	52.78
460	4600	Administration et études (ASST)	0.06	103'346	118'500	-1.29	102'014	-13.91
460	4601	Ramassage et tri des déchets	6.39	10'360'801	10'399'200	2.01	10'569'344	1.64
460	4602	Unité de gestion du réseau (UGR)	6.22	9'932'042	10'593'600	3.52	10'281'504	-2.95
460	4603	Traitement des eaux usées	9.04	14'637'161	16'462'800	2.14	14'950'099	-9.19
460	4604	Incinération des déchets	3.69	6'027'937	6'499'100	1.18	6'099'338	-6.15
4700	4700	Eauservice Lausanne	41.76	67'436'965	65'142'600	2.36	69'031'069	5.97
		DIRECTION	100.00	162'775'064	158'208'100	1.55	165'295'625	4.48

Les revenus augmentent (+4.48 %) par rapport au budget, néanmoins en moindre mesure que ceux de la Ville (+5.36 %); ils sont toutefois légèrement supérieurs à ceux des comptes 2009 (+1.55 %).

2.3 Charges et revenus de la Direction par nature

Charges par nature

	CHARGES	Part charges 10 %	Comptes 2009	Budget 2010	Cptes 09 Cptes 10 %	Comptes 2010	Bud. 10 Cptes 10 %
30	Personnel	45.79	95'793'798	102'696'700	0.30	96'085'821	-6.44
31	Biens, services, marchandises	26.98	60'333'312	60'512'100	-3.89	57'985'562	-4.18
32	Intérêts passifs	0.00					
33	Amortissements	16.60	37'357'400	37'223'000	-1.14	36'932'893	-0.78
35	Dédom. à des collectivités publiques	0.08	146'724	183'000	-36.99	92'454	-49.48
36	Subventions accordées	0.01		20'000	100.00	20'000	0.00
38	Attribution aux réserves	0.83	3'086'874	1'871'400	103.58	6'284'286	235.81
39	Imputations internes	9.72	22'284'091	21'795'400	-6.63	20'805'789	-4.54
	DIRECTION	100.00	219'002'199	224'301'600	-0.36	218'206'805	-2.72

L'ensemble des rubriques de charges de la Direction des travaux sont inférieures au budget. La rubrique concernant les charges de personnel (rubrique 30) sont en baisse par rapport au budget en raison principalement de la vacance de certains postes dû aux difficultés rencontrées pour trouver des candidats répondant à la spécificité des missions techniques. Celles des biens, services et marchandises (rubrique 31) diminuent de 4.18 % en raison principalement de la diminution du volume de compost, des déchets de la santé et industriels traités par des tiers et d'une baisse des achats courants ainsi que d'une consommation plus faible que prévu de gaz et d'électricité à la STEP. Les amortissements (rubrique 33) sont en très légère diminution (-0.78 %). La diminution des dédommagements à des collectivités publiques (rubrique 35) (-49.48 %) et les subventions accordées (rubrique 36) ne concernent respectivement que 0.08 % et 0.01 % du total. Les attributions aux réserves (rubrique 38) sont largement supérieures au budget suite au versement effectué sur le fonds de péréquation en lieu et place du prélèvement initialement prévu (STEP) et à l'attribution supplémentaire de fr. 3'800'000.- au Fonds de renouvellement de la station de Saint-Sulpice. Les imputations internes (rubrique 39) sont en légère diminution de 4.54 %.

Revenus par nature

	REVENUS	Part revenus 10 %	Comptes 2009	Budget 2010	Cptes 09 Cptes 10 %	Comptes 2010	Bud. 10 Cptes 10 %
40	Impôts	0.00					
41	Patentes, concessions	0.64	1'029'865	828'500	2.61	1'056'741	27.55
42	Revenus des biens	13.42	23'074'870	23'473'700	-3.89	22'178'391	-5.52
43	Taxes, ventes, prestations facturées	66.26	105'856'417	104'893'100	3.46	109'522'323	4.41
44	Part à des recettes sans affectation	0.00					
45	Dédom. de collectivités publiques	16.33	26'821'804	22'238'400	0.64	26'994'625	21.39
46	Subventions acquises	0.03	65'892	20'000	-27.63	47'687	138.44
48	Prélèvements sur les réserves	0.00	452'967	1'275'600	réd. tot.	0.00	réd. tot.
49	Imputations internes	3.32	5'473'249	5'478'800	0.41	5'495'858	0.31
	DIRECTION	100.00	162'775'064	158'208'100	1.55	165'295'625	4.48

La rubrique patentes, concession (rubrique 41) affiche un résultat bien supérieur au budget (+27.55 %) qui est principalement dû à l'entrée en vigueur du nouveau tarif des permis de construire réadapté suite à la facturation des prestations de la division énergie des SIL. La diminution des revenus de biens (rubrique 42) (-5.52 %) résulte des recettes de locations de place de stationnement inférieure aux prévisions. Les taxes, ventes et prestations facturées (rubrique 43) augmentent légèrement grâce à l'augmentation des ventes d'eau pour les communes alimentées en gros. Les dédommagements de collectivités publiques (rubrique 45) augmentent de 21.39 % en raison du décompte final de la péréquation intercommunale concernant l'exercice 2009. La rubrique subventions acquises (rubrique 46) concernant les subventions de l'ECA pour les bornes hydrantes augmentent fortement (+138.44 %); néanmoins elles ne représentent que 0.03 % du total des revenus. Contrairement aux prévisions, il n'a pas été nécessaire d'effectuer de prélèvement sur les réserves (rubrique 48), le montant des taxes d'épuration étant supérieur à l'excédent de charges entraînant par là un versement sur le fonds de péréquation (rubrique 38). La rubrique 49, imputations internes a très légèrement augmenté (+0.31 %).

Effectifs EPT de la Direction et apprenti-e-s

Imputation	Effectif en EPT Comptes 2009 (31.12.2009)	Effectif en EPT		Evolution en EPT Comptes 09/10	Evolution en EPT Budget 10/Comptes 10	Ecart % évolution 09 / comptes 09	Ecart % évolution 10 / budget 10	Nbre apprentis
		Budget 2010	Comptes 2010 (31.12.2010)					
SCC - 4100.301	46.60	50.00	46.40	-0.20	-3.60	-0.43	-7.20	4
RM - 4201.301	339.55	355.04	334.87	-4.68	-20.17	-1.38	-5.68	12
URB - 4300.301	35.10	35.10	32.90	-2.20	-2.20	-6.27	-6.27	0
ARCH - 4400.301	27.70	31.00	29.60	1.90	-1.40	6.86	-4.52	1
ASST – 4600.301 à 4604.301	239.40	249.40	241.35	1.95	-8.05	0.81	-3.23	1
EAU - 4700.301	123.10	127.55	128.30	5.20	0.75	4.22	0.59	1
Total de la direction	811.45	848.09	813.42	1.97	-34.67	0.24	-4.09	19

Chiffres extraits du rapport de gestion 2010

Commentaires par service

Des explications complémentaires ne sont données que si celles fournies par la brochure des comptes n'ont pas paru suffisamment claires.

4100 Service de la coordination et du cadastre (46.40 EPT au 31 décembre 2010 et 4 apprenti-e-s)

Aucune demande de crédit supplémentaire.

4100.301 Problème et difficulté à trouver des collaborateurs qualifiés dans la géomatique, en raison de l'absence de formation prévue en Suisse romande, en particulier poste d'adjoint au chef de service inoccupé depuis début 2010, malgré trois mises au concours. Un master pour cette profession sera créé à la HES d'Yverdon en janvier 2012, avec la possibilité qu'un collaborateur du service suive cette formation en diminuant son taux d'activité.

4100.319 Diminution de 2/3 des cotisations pour l'affiliation à l'ASIT-VD (Association du système d'information du canton de Vaud) intervenue suite à une demande du service en ce sens.

4100.330 Pertes sur débiteurs insolvable des suites de poursuites se concluant par des actes de défaut de biens, augmentation desdites pertes constatées d'un exercice à l'autre.

4201 Service des routes et de la mobilité (334.87 EPT au 31 décembre 2010 et 12 apprenti-e-s)

Quatre demandes de crédits supplémentaires pour un montant total de fr. 1'525'000.-, sans compensations de recettes ont été demandés (préavis 2010/24 et 2010/56).

4201.301 Vacances d'une vingtaine de postes principalement de terrain, mais également au bureau technique, par rapport au montant budgété. La presque totalité des postes libres sont aujourd'hui repourvus. Les vacances de poste s'expliquent par une difficulté à trouver des candidats suffisamment expérimentés et par un marché de l'emploi concurrentiel, engendrant certains retards au niveau administratif et technique. De manière générale, l'absence de certaines formations spécialisées en Suisse romande (urbaniste, etc.) est problématique pour le recrutement de cadres répondant aux exigences.

4201.312 Le passage à l'éclairage LED sur près de 60 % des feux de signalisation (+10 % chaque année) permet une économie notable d'électricité.

4201.313 La plupart des véhicules n'étant plus sous garantie (préavis Entretien 2006 – mécanisation du nettoyage et du déneigement), les pièces mécaniques à changer aux fins d'entretien reviennent à la charge du service.

- 4201.314 Retard d'un chantier dans le cadre de la campagne de réfection des routes, représentant une large part des économies réalisées par rapport au montant provisionné au budget.
- 4201.315 2/3 des économies expliquées par la non-production dans les délais de bouclage des comptes 2010 de la facture 2009-2010 pour l'entretien de la centrale de trafic (4201.315.4)
- 4201.316 Garantie pour la perte d'exploitation du P+R de Vennes à hauteur de fr. 2.2 mios.
- 4201.317 Voyage professionnel en Chine d'octobre 2010 pour la visite de l'Exposition universelle de Shanghai des chefs de services concernés finalement imputé aux comptes de la Direction des travaux, plutôt qu'à la Direction de l'administration générale et finances (DEVCOM).
- 4201.410 Baisse du nombre de contrôles des anticipations et des procédés de réclamation sur le domaine public en raison d'une absence pour maladie d'un des deux inspecteurs (1.5 mois) de l'Office de signalétique urbaine.
- 4201.427 Augmentation consécutive de la fréquentation du P+R de Vidy et légère du P+R de Vennes malgré une perte d'exploitation lourde (4201.316) et un niveau de revenus provisionnés de seulement fr. 600'000.-.

4300 Service d'urbanisme (32.90 EPT au 31 décembre 2010 et 0 apprenti-e)

Aucune demande de crédit supplémentaire.

Les charges de ce service ont été particulièrement bien maîtrisées.

- 4300.301 Surcharge générale de travail des suites de plusieurs départs à la retraite. L'ensemble des postes vacants seront réaffectés au 01.07.2011.
- 4300.317 Voyage professionnel en Chine d'octobre 2010 pour la visite de l'Exposition universelle de Shanghai.
- 4300.318 Augmentation du nombre de recours devant la Cour de droit administratif et public supposant des procédures de plus d'une année, dont principalement celle liée au PPA Jomini (Tour Taoua) entraînant des notes d'honoraires à hauteur de fr. 40'000.- Pour ce seul objet, sur les 487 oppositions enregistrées, une trentaine de motifs d'oppositions différentes ont été dénombrés. Le solde de dépassement de budget porte sur les frais d'étude liés à la démarche participative du Vallon.
- 4300.319 Soirée publique d'information de mai 2010 pour le PPA Jomini, avec la participation de Beaulieu exploitation facturé à hauteur de fr. 5'000.-.
- 4300.410 Les recours de la police des constructions se concluent majoritairement par des victoires de la Ville et du service.

4400 Service d'architecture (29.60 EPT au 31 décembre 2010 et 1 apprenti-e)

Une demande de crédit supplémentaire pour un montant de fr. 45'000.-, sans compensation de recettes, a été demandé (Préavis 2010/56).

- 4400.301 Un poste d'inspecteur supplémentaire comme annoncé au budget 2010, pour le reste variation de taux principalement, sans altération véritable de la dotation en personnel. Deux vacances de postes, dont l'une de 6 mois et l'autre pour le poste d'adjoint à la cheffe de service, repourvus depuis lors.
- 4400.317 Voyage professionnel en Chine de la cheffe de service pour l'Exposition universelle de Shanghai à octobre 2010.
- 4400.318 Diminution de mandats externes pour petites études, conseils juridiques ou techniques.

460 Service d'assainissement (241.35 EPT au 31 décembre 2010 et 1 apprenti-e)

Sept demandes de crédits supplémentaires pour un montant total de fr. 239'300.-, sans compensation de recettes, ont été demandés (Préavis 2010/24 et 2010/56).

4600 **Administration et études**

4600.301 Difficulté à trouver un profil suffisamment qualifié pour le poste d'adjoint au chef de service.

4601 **Ramassage et tri des déchets**

4601.301 Deux vacances de postes d'agents de la propreté en 2010, qu'il est envisagé de transférer au Service des routes et de la mobilité en vue de l'introduction prévue d'une Brigade de la propreté.

4601.309 Cours de conducteurs SDR pour les collaborateurs non-formés aux transports de produits dangereux reportés en 2011 par l'institut de formation compétent, faute d'inscrits.

4601.310 Campagne d'affichage destinée à la sensibilisation au tri et ramassage des ordures ménagères entamée en 2009 et ralentie en 2010. Sensibilisation au service de récupération et de vidage des composts menée en 2010 auprès des restaurateurs et des entreprises agroalimentaires.

4601.318 Entre 2009 et 2010, les volumes de compost traités passent de 4'300 à 4'100 tonnes et reflètent une diminution de l'utilisation des conteneurs, compensées par une augmentation du traitement des lavures (restes de repas) passant 185 tonnes (t.) en 2008 à 275 t. en 2009 et à 421 t. en 2010.

4601.319 Diminution du nombre de kilomètres parcourus par les camions du fait de la baisse du nombre de déchets encombrants.

4601.434 Estimation des prestations facturées aux entreprises trop optimistes au budget 2010 du fait de la difficulté de contrôle de l'application de la taxe au sac par les entreprises.

4601.452 Des messages d'incitation à l'usage des déchetteries intercommunales seront inscrits sur les camions poubelles à partir de juin 2011 de façon à tenter d'augmenter leur fréquentation par les habitants des communes partenaires.

4602 **Unité de gestion du réseau**

4602.312 Installation de turbinage des eaux de la Louve rétablies depuis lors.

4603 **Traitement des eaux usées**

4603.312 Diminution de la consommation du gaz et de l'électricité surestimée du fait principalement de l'ignorance du fonctionnement de la nouvelle chaudière.

4603.318 Nombre de visites scolaires maintenu, mais rationalisation des coûts.

4603.436 Augmentation du nombre d'accidents de collaborateurs principalement pour cause d'inattention. Davantage de préventions et de sensibilisations aux risques encourus sont donc prévues de la part du responsable de la sécurité.

4700 **eauservice Lausanne** (128.30 EPT au 31 décembre 2010 dont 1 apprenti-e)

Aucune demande de crédit supplémentaire.

4700.301 Trois postes de cadres sont restés vacants courant 2010, avant d'être réaffectés, y compris celui de responsable du bâtiment, engagé finalement en 2011. La recherche de profils très qualifiés et la concurrence du marché sont autant d'éléments d'explications.

4700.309 Formations d'appareilleurs et formations par la société suisse de l'industrie du gaz et des eaux reportées en 2011.

4700.312 Perte du rabais du Service de l'électricité du fait de l'augmentation de la consommation en eaux (répercutée sur les ventes 4700.435) résultant principalement d'un été particulièrement sec et d'une faible pluviométrie.

4700.313 Réfection de l'usine du Lac de Bret initialement refusée aux plans des investissements et report possible à 2011 sur la base d'un préavis municipal relatif au changement des ozoneurs.

- 4700.315 Niveau de ruptures relativement aléatoires d'un exercice à l'autre. Bien qu'il soit difficile de changer les tuyaux en état défectueux avant les risques de ruptures, des synergies sont recherchées en coordination avec les autres services quand l'opportunité d'intervention se présente.
- 4700.434 Nombreuses introductions ou déplacements de conduites en 2010 en raison de chantiers extraordinaires, parmi lesquels celui du Pays-d'Enhaut (commune de Pully), celui de la défense incendie dans la zone d'Aclens et celui du M2 à Vennes suite à un glissement de terrains. En moyenne, 13 kilomètres d'extensions de réseaux (9 km de remplacement et 4 km d'extensions) sont réalisés à chaque exercice.

3. Observations générales

De façon transversale dans les différents services de la Direction, la tendance à la difficulté de recherches de postes de cadres et d'ingénieurs notamment s'accroît. Sur le plan comptable, elle se traduit par des économies contraintes traduisant des vacances de postes prolongées. Pratiquement, elle contribue à une forte mise sous pression des collaborateurs et parfois à des prises de retard inévitables. Cette situation s'ajoute à un volume de travail déjà soutenu tant de par l'ampleur et la diversité de projets destinés à changer le visage de la ville et de l'agglomération (Métamorphose, PALM, PPA Beaulieu, Vallon, Sévelin, etc.). Plusieurs causes peuvent expliquer ces difficultés de recrutement : manque de qualifications techniques suffisantes ou/et de formation adéquate, voire existante en Suisse romande, forte concurrence avec le marché du secteur privé, manque d'expérience, etc.. Dans ces conditions, des aménagements destinés à permettre des formations ou perfectionnements en cours d'emploi de nouveaux collaborateurs peuvent apparaître comme des investissements bienvenus, de façon à soulager la surcharge de travail des différents services et collaborateurs.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la sous-commission vous recommande d'accepter les comptes 2010 de la Direction des travaux.

Les commissaires :

Jean Tschopp, rapporteur
Claude Grin

DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2009
Charges	172'704'000.00	170'561'922.12		165'624'149.04
Crédits supplémentaires	1'793'700.00			
Total des charges	174'497'700.00	170'561'922.12	-3'935'777.88	165'624'149.04
Revenus	41'828'100.00	42'938'885.19		40'967'221.47
Crédits supplémentaires	190'300.00			
Total des revenus	42'018'400.00	42'938'885.19	+920'485.19	40'967'221.47
Excédents de charges	132'479'300.00	127'623'036.93	-4'856'263.07	124'656'927.57

Les crédits supplémentaires de la Direction s'élèvent à fr. 1'793'700.-, compensés par une recette de fr. 190'300.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une Indexation de 0 % au 1 ^{er} janvier 2010
	492'400.00	Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2010
	1'301'300.00	Crédits supplémentaires 2 ^{ème} série 2010
	-189'300.00	Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2010 – recettes
	-1'000.00	Crédits supplémentaires 2 ^{ème} série 2010 – recettes
	1'793'700.00	
	-190'300.00	

L'examen des comptes de la Direction de l'enfance, jeunesse et éducation, nous permet de constater que le total des charges est en diminution de fr. 3'935'777.88 par rapport au budget 2010 et en augmentation (fr. 2'618'922.12 par rapport au budget 2009), y compris les crédits supplémentaires et en augmentation de fr. 4'937'773.08 par rapport aux comptes 2009 (fr. 9'561'318.96 par rapport aux comptes 2008).

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en augmentation de fr. 920'485.19 par rapport au budget 2010 (fr. 2'322'885.19 par rapport au budget 2009), y compris les crédits supplémentaires et en augmentation de fr. 1'971'663.72 par rapport aux comptes 2009 (fr. 2'438'865.83 par rapport aux comptes 2008).

Charges et revenus par service

		CHARGES	Part des charges %	Comptes 2010	Budget 2010	ec./bud. %	Comptes 2009	ec./2009 %
500	5000	Administration et comptabilité	1.04	1'781'451.00	1'823'000	-2.28	1'902'941.86	-6.38
500	5001	Activités musicales, théâtre. & autres	5.00	8'535'993.83	8'588'200	-0.61	8'199'309.00	4.11
500	5002	Cultes et temples	2.62	4'463'500.79	4'486'500	-0.51	4'762'684.80	-6.28
540	5400	Service de santé des écoles	3.01	5'142'260.06	5'376'200	-4.35	5'059'731.19	1.63
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	3.65	6'233'871.41	6'436'200	-3.14	6'236'640.59	-0.04
541	5411	Enseignement spécialisé	0.00	0.00	0		1'166'241.24	-100.00
550	5500	Service dentaire	2.33	3'981'545.91	4'266'500	-6.68	4'243'190.46	-6.17
561	5610	Adm. du service et fondations privées subventionnées	8.23	14'037'928.21	14'201'200	-1.15	13'583'043.90	3.35
561	5611	Accueil pour enfant en milieu scolaire	7.29	12'435'835.55	13'663'200	-8.98	11'465'254.21	8.47
561	5612	Accueil vacances	2.34	3'994'340.04	4'024'700	-0.75	3'977'797.06	0.42
561	5613	Institutions d'éducation	1.76	3'006'780.81	3'093'500	-2.80	2'959'649.71	1.59
580	5800	Ecoles primaires et secondaires	28.02	47'793'061.92	49'530'200	-3.51	45'514'101.44	5.01

		CHARGES (suite)	Part des charges %	Comptes 2010	Budget 2010	ec./bud. %	Comptes 2009	ec./2009 %
590	5900	Centres de vie infantine communaux	17.74	30'255'931.87	30'052'900	0.68	28'813'663.36	5.01
590	5901	Institutions subventionnées	16.94	28'899'420.72	28'955'400	-0.19	27'739'900.22	4.38
		DIRECTION	100.00	170'561'922.12	174'497'700	-2.26	165'624'149.04	2.98

		REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2010	Budget 2010	ec./bud. %	Comptes 2009	ec./2009 %
500	5000	Administration et comptabilité	0.80	345'442.84	344'000	0.42	384'075.83	-10.06
500	5001	Activités musicales, théâtre. & autres	0.07	30'000.00	30'000	0.00	84'573.75	-64.53
500	5002	Cultes et temples	0.62	268'011.20	250'600	6.95	260'193.30	3.00
540	5400	Service de santé des écoles	9.86	4'232'958.01	4'350'800	-2.71	4'282'027.35	-1.15
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	13.73	5'895'617.04	6'078'500	-3.01	5'829'943.61	1.13
541	5411	Enseignement spécialisé	0.00	0.00	0		1'252'905.46	-100.00
550	5500	Service dentaire	5.83	2'501'726.55	2'321'300	7.77	2'344'942.85	6.69
561	5610	Adm. du service et fondations privées subventionnées	1.16	497'273.29	517'200	-3.85	447'945.60	11.01
561	5611	Accueil pour enfant en milieu scolaire	13.96	5'994'331.45	5'943'800	0.85	4'953'291.50	21.02
561	5612	Accueil vacances	1.73	743'587.35	728'700	2.04	720'695.35	3.18
561	5613	Institutions d'éducation	6.97	2'992'933.89	3'078'500	-2.78	2'959'649.71	1.12
580	5800	Ecoles primaires et secondaires	18.09	7'768'912.55	7'726'800	0.55	7'636'320.09	1.74
590	5900	Centres de vie infantine communaux	23.90	10'261'891.32	9'717'200	5.61	8'613'287.30	19.14
590	5901	Institutions subventionnées	3.27	1'406'199.70	931'000	51.04	1'197'369.77	17.44
		DIRECTION	100.00	42'938'885.19	42'018'400	2.19	40'967'221.47	4.81

Charges et revenus par nature

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2010	Budget 2010	ec./bud. %	Comptes 2009	ec./2009 %
30	Personnel	46.58	79'442'570.06	81'637'200	-2.69	77'308'051.33	2.76
31	Biens, services, marchandises	30.54	52'081'174.90	53'378'700	-2.43	49'173'576.25	5.91
32	Intérêts passifs						
33	Amortissements	4.92	8'396'529.37	8'354'200	0.51	8'454'497.48	-0.69
35	Dédom. à collectivités publiques	0.55	945'122.50	890'100	6.18	952'285.20	-0.75
36	Subventions accordées	11.22	19'144'085.88	19'312'300	-0.87	18'610'284.70	2.87
39	Imputations internes	6.19	10'552'439.41	10'925'200	-3.41	11'125'454.08	-5.15
	DIRECTION	100.00	170'561'922.12	174'497'70	-2.26	165'624'149.04	2.98

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2010	Budget 2010	ec./bud. %	Comptes 2009	ec./2009 %
40	Impôts						
42	Revenus des biens	3.20	1'375'836.60	1'472'200	-6.55	1'275'670.55	7.85
43	Taxes, ventes, prestations facturées	34.26	14'709'525.31	13'580'200	8.32	13'034'124.94	12.85
44	Part à recettes sans affectation						
45	Dédom. de collectivités publiques	54.48	23'391'039.69	23'496'400	-0.45	22'351'412.50	4.65
49	Imputations internes	8.06	3'462'483.59	3'469'600	-0.21	4'306'013.48	-19.59
	DIRECTION	100.00	42'938'885.19	42'018'400	2.19	40'967'221.47	4.81

Tableau de l'évolution des comptes de la direction

Années	Charges	Revenus		Excédents de charges	
2004	138'721'304.79	32'202'723.10	23.21 %	106'518'581.69	76.79 %
2005	145'379'516.15	34'710'862.53	23.87 %	110'668'653.62	76.13 %
2006	152'377'157.71	35'876'419.89	23.54 %	116'500'737.82	76.46 %
2007	158'071'889.83	41'158'905.01	26.03 %	116'912'984.82	73.97 %
2008	161'000'603.16	40'500'019.36	25.15 %	120'500'583.80	74.85 %
2009	165'624'149.04	40'967'221.47	24.73 %	124'656'927'.57	75.27 %
2010	170'561'922.12	42'938'885.19	25.17 %	127'623'036.93	74.83 %

Autorisations d'achats pour la direction

Véhicules, machines et matériels = fr. 72'000.-

Matériels et logiciels informatiques = fr. 68'130.-, soit :

Objet n°	Service	Description de l'achat	Accordé		Dépensé
	Dentaire	Unité dentaire et fauteuil	50'000.00	a)	53'966.65
	Ecoles primaires et secondaires	Gerbeur électrique	22'000.00	b)	12'535.40
112	Secrétariat général	Adobe Acrobat Pro V.9 (1)	380.00	c)	0.00
113	Santé des écoles	PC Portable bureautique léger	3'000.00	d)	0.00
114	Santé des écoles	Application Santé Scolaire	32'000.00	e)	0.00
115	Ecoles primaires et secondaires	PC fixe bureautique (5)	7'500.00	f)	0.00
116	Ecoles primaires et secondaires	PC Portable bureautique (1) Adobe	2'600.00	g)	0.00
117	Ecoles primaires et secondaires	Acrobat Pro V.9 (3)	1'140.00	h)	0.00
118	Ecoles primaires et secondaires	Logiciel FileMaker Pro V.9 (10)	5'500.00	i)	0.00
119	Ecoles primaires et secondaires	MindMaanger Pro 8.0 (2)	660.00	j)	0.00
	Ecoles primaires et secondaires	Logiciel Acrobat Pro 9 (1)	0.00	k)	131.10
	Ecoles primaires et secondaires	Périphérique-IRIS notes Exec. (1)	0.00	l)	398.00
120	Psychologie scolaire	Imprimantes (3)	1'350.00	m)	0.00
121	Psychologie scolaire	PC fixe bureautique (3)	4'500.00	n)	0.00
	Psychologie scolaire	Imprimante Office Jet (1)	0.00	o)	187.60
122	Petite enfance	Imprimante Laser (1)	500.00	p)	0.00
123	Petite enfance	PC fixe bureautique (4)	6'000.00	q)	0.00
124	Petite enfance	PC Portable bureautique (1)	3'000.00	r)	0.00
	Dentaire	Logiciel Viavac (1)	0.00	s)	198.00
	Jeunesse et Loisirs	Logiciel Equivalences / calcul (1)	0.00	t)	137.76
			140'130.00		67'554.51

Remarques sur les autorisations d'achats 2010 :

- L'ancien fauteuil a été remplacé au collège de Montriond pour les dépistages de Floréal et de Montriond.
- Le gerbeur initialement prévu en remplacement de l'ancien provenait de la maison MAPO pour un montant de fr. 22'000.-. Dans le cadre de la procédure d'acquisition et après consultation du MAGESI, le choix s'est porté sur un gerbeur de marque STILL qui répondait aux exigences du service et qui coûtait que fr. 12.000.-.
- Même remarque que sous p).
- Achat très certainement du PC via le préavis 2009/38 – remplacement du parc micro-ordinateurs (projet Start).
- Report de l'achat de cette application en 2012, voire 2013.
- Suite à la décision de la DGEO de l'augmentation de la dotation des décanats des établissements primaires, le service a prévu des postes supplémentaires en conséquence. Au final, les établissements n'ont pas eu besoin d'utiliser la totalité de la dotation prévue.
- Remarque idem que la lettre f).
- L'installation de ce logiciel était prévue dans le cadre de la gestion avancée des documents sur la plate-forme Educ Janet2. La mise en œuvre d'Edu Janet2 a pris plus de temps que prévu pour certains établissements entraînant un report de l'installation de ce logiciel.

- i) L'utilisation de Lagapes nécessite l'installation de FileMaker Pro V.9. Suite à la généralisation de la solution Lagapes, le SOI a acquis directement une licence globale de site permettant d'économiser l'achat de ces 10 licences.
- j) Ce logiciel était prévu pour certains collaborateurs qui y ont finalement renoncé.
- m) Achat très certainement de ces imprimantes via le préavis 2009/38 – remplacement du parc micro-ordinateurs (projet Start).
- n) Achat très certainement des PC fixes bureautiques via le préavis 2009/38 – remplacement du parc micro-ordinateurs (projet Start).
- p) Achat reporté par le SOI et transféré sur le préavis 2009/38 – remplacement du parc micro-ordinateurs (projet Start).
- q) Même remarque que sous p).
- r) Même remarque que sous p).

Tableau de l'évolution des effectifs de la direction

Situation au 1^{er} janvier de l'année

		<u>ETP 2008</u>	<u>ETP 2009</u>	<u>ETP 2010</u>	<u>ETP 2011</u>	<u>ETP 2012</u>
5000	Secrétariat général	11.10000	11.700	11.600	0.000	
5001	Activités musicales, théâtrales et autres	0.00000	0.000	0.000	0.000	
5002	Cultes et temples	13.37163	13.676	13.908	0.000	
5400	Service de santé des écoles	26.99087	27.426	27.426	26.662	
5410	Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire	39.7500	39.600	39.350	39.500	
5411	Enseignement spécialisé	0.70000	0.000	0.000	0.000	
5500	Service dentaire	25.25000	25.250	22.450	23.450	
5610	Administration du service et fondations privées subventionnées	15.30000	16.300	18.100	27.000	
5611	Accueil pour enfants en milieu scolaire	70.10109	78.697	77.981	0.000	
5612	Accueil vacances	24.65000	26.250	25.950	26.820	
5613	Institutions d'éducation	19.05000	19.35	20.200	20.350	
5614	Cultes et temples				11.030	
5800	Ecoles primaires et secondaires	181.27839	183.000	180.000	179.667	
5900	Centres de vie enfantine communaux	214.01250	221.132	228.447	333.108	
5901	Institutions subventionnées	0.00000	0.000	0.000	0.000	
		641.55448	662.381	665.412	687.587	

Récapitulation de l'évolution des effectifs de la direction :

Au :	1 ^{er} janvier 2008	= +	0.00000	0.00000
	1 ^{er} janvier 2009	= +	20.82652	20.82652
	1 ^{er} janvier 2010	= +	3.03100	23.85752
	1 ^{er} janvier 2011	= +	22.17500	46.03252

Tableau de l'évolution des apprentis de la direction

Apprentis au 1^{er} janvier		ETP 2008	ETP 2009	ETP 2010	ETP 2011	ETP 2012
5000	Administration et comptabilité	1.00	2.00	1.00	0.00	
5001	Activités musicales, théâtres et autres	0.00	0.00	0.00	0.00	
5002	Cultes et temple	0.00	0.00	0.00	0.00	
5400	Service de santé des écoles	1.00	1.00	1.00	1.00	
5410	Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire	1.00	1.00	1.00	1.00	
5411	Enseignement spécialisé	0.00	0.00	0.00	0.00	
5500	Service dentaire	0.00	0.00	0.00	0.00	
5610	Administration du service et formations privées subventionnées	2.00	2.00	1.00	1.00	
5611	Accueil pour enfants en milieu scolaire	4.00	2.00	1.00	0.00	
5612	Accueil vacances	0.00	1.00	2.00	2.00	
5613	Institutions d'éducation	0.00	0.00	0.00	0.00	
5800	Ecoles primaires et secondaires	1.00	1.00	1.00	0.00	
5900	Centre de vie infantine communaux	11.00	12.00	11.00	17.00	
Total des apprentis au 01.01		21.00	21.00	19.00	22.00	

Remarque :

Le Service des écoles primaires et secondaires a en permanence 5 apprentis "tournants" provenant du Service du personnel.

500 Secrétariat général

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2010
Charges	14'842'700.00	14'780'945.62		14'864'935.66
Crédits supplémentaires	55'000.00			
Total des charges	14'897'700.00	14'780'945.62	-116'754.38	14'864'935.66
Revenus	624'600.00	643'454.04		728'842.88
Crédits supplémentaires				
Total des revenus	624'600.00	643'454.04	+18'854.04	728'842.88
Excédents de charges	14'273'100.00	14'137'491.58	-135'608.42	14'136'092.78

Les crédits supplémentaires de la rubrique 500 s'élèvent à fr. 55'000.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
500.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0 % au 1 ^{er} janvier 2010
500.303	0.00	
500.304	0.00	
500.314	55'000.00	Rubrique 5002.314 / Entretien des biens immobiliers
	55'000.00	

L'examen des comptes de ce service, nous permet de constater qu'au niveau des charges, y compris les crédits supplémentaires, celles-ci sont en diminution de fr. 116'754.38 par rapport au budget 2010 et en augmentation de fr. 83'990.04 par rapport aux comptes 2009.

En ce qui concerne les revenus, y compris les crédits supplémentaires, ceux-ci sont en augmentation de fr. 18'854.04 par rapport au budget 2010, mais en diminution de fr. 85'388.84 par rapport aux comptes 2009.

5000 Administration et comptabilité

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2010
Charges	1'823'000.00	1'781'451.00		1'902'941.86
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des charges	1'823'000.00	1'781'451.00	-41'549.00	1'902'941.86
Revenus	344'000.00	345'442.84		384'075.83
Crédits supplémentaires				
Total des revenus	344'000.00	345'442.84	+1'442.84	384'075.83
Excédents de charges	1'479'000.000	1'436'008.16	-42'991.84	1'518'866.03

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5000 s'élèvent à fr. 0.- :

Rubrique	Montant	Concerne
5000.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0 % au 1 ^{er} janvier 2010
5000.303	0.00	
5000.304	0.00	
	0.00	

La diminution des charges, de cette division, résulte principalement des rubriques 301/303/304 - Traitements + les cotisations y relatives, 309 – Autres charges de personnel.

L'augmentation, légère, des revenus résulte principalement de la rubrique 439 – Autres recettes, avec une diminution sensible de la rubrique 490 – Imputations internes.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2010, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5000.301 Traitements (-41'165.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement de la modification du taux d'activité de certains collaborateurs et de postes vacants.

5000.304 Cotisations à la caisse de pensions (-8'697.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5000.310 Imprimés et fournitures de bureau (+6'624.-)

Les nombreuses actualités de la direction ont nécessité l'édition d'un journal "Grandir à Lausanne" supplémentaire (3 au lieu de 2).

5000.318 Autres prestations de tiers (+5'100.-)

Même commentaire que sous la rubrique 5000.310.

5000.439 Autres recettes (+8'201.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte des jetons de présences versées au directeur (TI, EHL, Fondation de Beaulieu, FAG, UCV) et à la cheffe de service.

5000.490 Imputations internes (-6'758.-)

La diminution de cette rubrique résulte de la facturation interne des prestations de la comptabilité résultant de la baisse des charges à répartir.5000.301.

5001 Activités musicales, théâtrales et autres

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2009
Charges	8'588'200.00	8'535'993.83		8'199'309.00
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des charges	8'307'200.00	8'535'993.83	-52'206.17	8'199'309.00
Revenus	30'000.00	30'000.00		84'573.75
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	30'000.00	30'000.00	0.00	84'573.75
Excédents de charges	8'558'200.00	8'505'993.83	-52'206.17	8'114'735.25

La diminution des charges résulte principalement des rubriques 318 – Autres prestations de tiers et 365 – Subventions à des institutions.

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2010, n'appelle pas de remarques particulières de la part des sous-commissaires aux finances, mais les informations complémentaires suivantes :

5001.318 Autres prestations de tiers (-38'797.-)

La diminution provient de l'économie due à la baisse du nombre de prestations "environnement construit", soit moins d'inscriptions par classe.

5001.365 Subventions à des institutions (-15'000.-)

La diminution provient d'une diminution de la subvention attribuée à l'Ecole de musique de la Ville. En effet, cette école de musique a bénéficié de ressources complémentaires non connues lors de l'établissement du budget.5001.318.

5002 Cultes et temples

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2009
Charges	4'431'500.00	4'463'500.79		4'762'684.80
Crédits supplémentaires	55'000.00			
Total des charges	4'486'500.00	4'463'500.79	-22'999.21	4'762'684.80
Revenus	250'600.00	268'011.20		260'193.30
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	250'600.00	268'011.20	+17'411.00	260'193.30
Excédents de charges	4'235'900.00	4'195'489.59	-40'410.41	4'502'491.50

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5002 s'élèvent à fr. 55'000.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5000.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.46 % au 1 ^{er} janvier 2009
5000.303	0.00	
5000.304	0.00	
5002.314	13'000.00	Temple de St-Matthieu, rempl. de la conduite de chauffage
5002.314	21'000.00	Temple de Sévelin, rempl. de la conduite d'eau d'introduction princ.
5002.314	21'000.00	Temple de St-François, rempl. Tubage de la cheminée
	55'000.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 301/303/304 – Traitements + les cotisations y relatives.

L'augmentation des revenus résulte principalement de la rubrique 434 – Redevances et prestations, 439 – Autres recettes et 452 – Participation des communes aux charges.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2010, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5002.301 Traitements (-84'039.-)

La diminution de cette rubrique résulte de postes vacants pour les paroisses.

5002.303 Cotisations aux assurances sociales (-7'204.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5002.304 Cotisations à la caisse de pensions (-16'109.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5002.312 Eau, énergie et chauffage (+14'731.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte de la hausse des frais de chauffage consécutive aux conditions météorologiques défavorables.

5002.313 Marchandises (-8'343.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement des dépenses relatives aux marchandises pour les bâtiments ainsi qu'aux produits de nettoyage.

5002.318 Autres prestations de tiers (+58'465.-)

L'augmentation de cette rubrique provient que les frais facturés par les paroisses catholiques ont été supérieures au budget. Pour quatre paroisses, une partie de ces dépenses sera prise en charge par les communes qui, avec Lausanne, sont comprises dans leur périmètre.

5002.330 Pertes, défalcatons, moins-values (+2'114.-)

L'augmentation de cette rubrique provient des créances irrécouvrables défalquées par le Contentieux.

5002.390 Imputations internes (+15'251.-)

L'augmentation de cette rubrique provient de la facturation interne des intérêts qui a été supérieure aux prévisions en raison de dépenses liées au nouveau crédit relatif à la réfection des dalles de la toiture et au remplacement des barrières garde-corps du Centre Chissiez - Saint-Jacques.

5002.434 Redevances et prestations facturées (+6'033.-)

L'augmentation de cette rubrique provient de la location de locaux dans les églises et d'installations (orgues, etc.).

5002.439 Autre recettes (+3'523.-)

L'augmentation de cette rubrique provient de l'augmentation des visiteurs de la tour de la Cathédrale suite au démontage des échafaudages.

5002.452 Participation de communes aux charges (+9'057.-)

L'augmentation de cette rubrique est une conséquence de la rubrique 318 ci-dessus.

5400 Service de santé des écoles

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2009
Charges	5'376'200.00	5'142'260.06		5'059'731.19
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des charges	5'376'200.00	5'142'260.06	-233'039.94	5'059'731.19
Revenus	4'350'800.00	4'232'958.01		4'282'027.35
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	4'350'800.00	4'232'958.01	-117'841.99	4'282'027.35
Excédents de charges	1'025'400.00	909'302.05	-116'097.55	777'703.84

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5400 s'élèvent à fr. 0.- :

Rubrique	Montant	Concerne
5000.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0 % au 1 ^{er} janvier 2010
5000.303	0.00	
5000.304	0.00	
	0.00	

La diminution des charges, de cette division, résulte principalement des rubriques 301/303/304 – Traitements + les cotisations y relatives, 309 – Autres charges de personnel, 310 – Imprimés et fournitures de bureau, 311 – Achats d'objets mobiliers et d'installations 313 - Marchandises, 316 – Loyers et redevances d'utilisation, et 318 – Autres prestations de tiers.

La diminution des revenus résulte principalement des rubriques 451 – Participation du Canton aux charges.

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2010, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5400.301 Traitements (-fr. 46'695.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement de la vacance du poste de l'infirmière cheffe (5 mois sur 2010).

5400.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 4'766.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5400.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 15'168.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5400.305 Assurance-accidents (-fr. 12'671.-)

La diminution de cette rubrique est due à la baisse des taux de cotisation à l'assurance-accidents, suite à la conclusion d'une nouvelle police d'assurance.

5400.309 Autres charges de personnel (-fr. 38'566.-)

La diminution de cette rubrique est due principalement à une baisse des frais de formation des infirmières scolaires par manque de temps. Le nombre d'heures de formation a été également surestimé lors de l'élaboration du budget.

5400.310 Imprimés et fournitures de bureau (-fr. 51'420.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement aux frais d'impression de dossier médicaux des élèves et de documentation relatifs aux programmes de prévention.

5400.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 9'113.-)

La diminution de cette rubrique résulte du non-remplacement de mobilier et d'installation pendant l'année en cours.

5400.313 Marchandises (-fr. 9'857.-)

La diminution de cette rubrique résulte d'une baisse de la consommation de marchandises (médicaments) attribuées aux infirmeries scolaires.

5400.316 Loyers et redevance d'utilisation (-fr. 11'022.-)

La diminution de cette rubrique provient de la suppression des loyers des places de parc dans le cadre du Plan de Mobilité lausannois (PML).

5400.317 Déplacements, débours, dédommagements (+fr. 7'080.-)

L'augmentation de cette rubrique provient principalement d'indemnités relatives à la participation de la Commune aux loyers des places de parc dans le cadre du Plan de Mobilité lausannois (PLM).

5400.318 Autres prestations de tiers (-fr. 50'678.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement d'une baisse des frais relatifs aux actions de prévention à l'éducation pour la santé qui se sont avérés moins élevés que prévus.

5400.365 Subventions à des institutions (+fr. 3'266.-)

L'augmentation résulte principalement d'une augmentation des charges du foyer éducatif en milieu ouvert, l'Appart't des Epinettes (loyer, salaire, etc.), compensée par une rentrée de fr. 13'413.95.

5400.366 Aides individuelles (+fr. 4'484.-)

L'augmentation de cette rubrique provient d'une augmentation des besoins des personnes concernées (lunettes, habits, etc.). Ces aides individuelles sont attribuées sur proposition des infirmières scolaires et des assistants sociaux auprès du chef de service de santé des écoles.

5400.436 Dédommagement de tiers (+fr. 6'354.-)

L'augmentation de cette rubrique provient de la participation des employés à la LAA + un correctif de l'année précédente sur l'Appart't des Epinettes (fr. 13'413.95).

5400.451 Participation du Canton aux charges (-fr. 118'805.-)

La diminution de cette rubrique résulte de la diminution de la participation du Canton en rapport avec la baisse des charges d'exploitation de l'activité des infirmières scolaires, due principalement au poste d'infirmière cheffe resté inoccupé/vacant durant les 5 derniers mois de l'année.

541 Service de psychologie scolaire

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2009
Charges	6'436'200.00	6'233'871.41		7'402'881.83
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des charges	6'436'200.00	6'233'871.41	-202'328.59	7'402'881.83
Revenus	6'078'500.00	5'895'617.04		7'082'849.07
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	6'078'500.00	5'895'617.04	-182'882.96	7'082'849.07
Excédents de revenus				0.00
Excédents de charges	357'700.00	338'254.37	-19'445.63	320'032.76

Les crédits supplémentaires de la rubrique 541 s'élèvent à fr. 0.- :

Rubrique	Montant	Concerne
541.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0 % au 1 ^{er} janvier 2010
541.303	0.00	
541.304	0.00	
	0.00	

L'examen des comptes de ce service, nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en diminution de fr. 202'328.59 par rapport au budget 2010 et en diminution de fr. 1'169'010.42 par rapport aux comptes 2009.

En ce qui concerne les revenus, ceux – ci sont en diminution de Fr. 182'882.96 par rapport au budget 2010, et en diminution également de Fr. 1'187'232.03 par rapport aux comptes 2009.

5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2009
Charges	6'436'200.00	6'233'871.41		6'236'640.59
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des charges	6'436'200.00	6'233'871.41	-278'259.41	6'236'640.59
Revenus	6'078'500.00	5'895'617.04		5'829'943.61
Crédits supplémentaires				
Total des revenus	6'078'500.00	5'895'617.04	-215'656.39	5'829'943.61
Excédents de charges	357'700.00	338'254.37	-62'603.02	406'696.98

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5410 s'élèvent à fr. 0.- :

Rubrique	Montant	Concerne
5410.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0 % au 1 ^{er} janvier 2010
5410.303	0.00	
5410.304	0.00	
	0.00	

La diminution des charges, de cette division, résulte principalement des rubriques 301/303/304 - Traitements + les cotisations y relatives, 310 – Imprimés et fournitures de bureau, 311 – Achats d'objets mobiliers et d'installations, 316 – Loyers et redevances d'utilisation, et 318 – Autres prestations de tiers.

La diminution des revenus résulte principalement des rubriques 436 – Dédommagements de tiers, et 451 – Participation du canton aux charges.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure 2010, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5410.301 Traitements (-fr. 144'031.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement du départ du chef de service, remplacé par un chef d'office et de l'engagement de jeunes collaborateurs.

5410.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 8'388.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5410.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 17'105.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5410.305 Assurances-accidents (-fr. 19'460.-)

La diminution de cette rubrique est due à la baisse des taux de cotisation à l'assurance-accidents, suite à la conclusion d'une nouvelle police d'assurance.

5410.309 Autres charges de personnel (+fr. 6'987.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte du coût de la formation liée au marché des offres de formation dans les universités et séminaires.

5410.310 Imprimés et fournitures de bureau (-fr. 6'892.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement des frais d'impression de documents et d'imprimés.

5410.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 6'487.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement de la prise en charge en direct par l'Office de psychologie scolaire d'achats de matériel spécifique et de tests pour des spécialistes dont la facture d'environ fr. 8'000.- a été prise en charge directement par le Canton.

5410.316 Loyers et redevances d'utilisation (-fr. 2'360.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement de la suppression de la location d'une place de parc louée pour le chef de service.

5410.318 Autres prestations de tiers (-fr. 4'477.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement d'une diminution des frais de supervision.

5410.436 Dédommagements de tiers (+fr. 22'533.-)

La diminution des recettes de cette rubrique provient principalement de la baisse des taux de cotisation à l'assurance-accidents ainsi qu'aux recettes relatives aux allocations pour maternité qui se sont avérées moins élevées que prévues.

5410.451 Participation du Canton aux charges (-fr. 160'622.-)

La diminution de cette rubrique résulte de la diminution de la participation du Canton en rapport avec la baisse des charges d'exploitation.

5411 Enseignement spécialisé

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2009
Charges	0.00	0.00		1'166'241.24
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des charges	0.00	0.00	0.00	1'166'241.24
Revenus	0.00	0.00		1'252'905.46
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	0.00	0.00	0.00	1'252'905.46
Excédents de revenus	0.00	0.00	0.00	86'664.22

Pour mémoire nous rappelons que :

Le Service de psychologie scolaire ne s'occupe plus de l'organisation et de la gestion administrative des classes de l'enseignement spécialisé. Les spécialistes continuent à effectuer des prestations en faveur des élèves; ces dernières seront facturées au Canton par le biais d'un compte d'exploitation, hors budget de fonctionnement.

Les salaires des spécialistes sont sous la rubrique 5410.301 à 5410.305, et les prestations facturées des spécialistes en faveur des élèves des classes de l'enseignement spécialisé sous la rubrique 5410.451 – Participation du Canton aux charges :

5500 Service dentaire

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2009
Charges	4'266'500.00	3'981'545.91		4'243'190.46
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des charges	4'266'500.00	3'981'545.91	-284'954.09	4'243'190.46
Revenus	2'321'300.00	2'501'726.55		2'344'942.85
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	2'321'300.00	2'501'726.55	+180'426.55	2'344'942.85
Excédents de charges	1'945'200.00	1'479'819.36	-465'380.64	1'898'247.61

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5500 s'élèvent à fr. 0.- :

Rubrique	Montant	Concerne
5000.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0 % au 1 ^{er} janvier 2010
5000.303	0.00	
5000.304	0.00	
	0.00	

La diminution des charges, de cette division, résulte principalement des rubriques 301/303/304 –Traitements + les cotisations y relatives, 309 – Autres charges de personnel, 310 – Imprimés et fournitures de bureau, 311 – Achats d'objets mobiliers et d'installations, 316 – Loyers et redevances d'utilisation, et 366 - Aides individuelles.

L'augmentation des revenus résulte uniquement de la rubrique 434 – Redevances et prestations facturées et 436 – Remboursement de traitements.

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2010, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5500.301 Traitements (-fr. 232'171.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement de l'économie due au poste d'un médecin dentiste et à la baisse, momentanée, du taux d'activité du technicien dentaire (de 100 % à 80 % suite à des problèmes de santé).

5500.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 19'149.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5500.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 43'383.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5500.309 Autres charges de personnel (-fr. 4'300.-)

La diminution de cette rubrique provient de certains coûts de cours (suite à la participation dans des associations de collaborateurs) et de la participation aux cours de formation qui se sont révélés moins élevés que prévus.

5500.310 Imprimés et fournitures de bureau (-fr. 2'038.-)

La diminution de cette rubrique résulte que les frais d'impression ont été moins élevés que prévus.

5500.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 5'599.-)

La diminution de cette rubrique provient que l'achat de meubles pour le cabinet des Croix-Rouge a pu être acheté et payé sur le budget 2009 alors qu'il était prévu sur le budget 2010.

5500.313 Marchandises (+fr. 6'941.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte du fait que les prix des marchandises sont en constante évolution, l'augmentation des prestations offertes aux patients nécessite de plus en plus de matériaux (prestations facturées, voir rubrique 434).

5500.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations (+fr. 5'826.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement aux frais d'entretien des appareils qui se sont révélés plus élevés que prévus.

5500.318 Autres prestations de tiers (+fr. 34'813.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement aux prestations en orthopédie dentofaciale informatisées effectuées par des tiers ainsi qu'au soutien de logistique et à l'accompagnement en communication apportés à l'équipe du Groupe de Montbenon.

5500.330 Pertes, défalcatons, moins-values (+fr. 33'696.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte des créances irrécouvrables défalquées par le Contentieux.

5500.366 Aides individuelles (-fr. 54'138.-)

La diminution de cette rubrique provient du fait que les demandes de réduction d'honoraires pour des traitements dentaires se sont avérées moins onéreuses que prévues.

5500.390 Imputations internes (-fr. 6'407.-)

La diminution de cette rubrique provient des prestations du service de santé des écoles ayant effectué moins d'heures.

5500.434 Redevances et prestations facturées (+fr. 160'725.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement d'une augmentation des recettes relatives aux prestations effectuées (+ de prestations en 2010).

5500.436 Remboursement de traitements (+fr. 19'770.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement d'une augmentation des recettes relatives aux allocations pour maternité.

5500.439 Autres recettes (+fr. 96.-)

Cette rubrique concerne la vente de brosses à dents (en 2009 = 101.15).

561 Service de la jeunesse et des loisirs

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2009
Charges	34'926'500.00	33'474'884.61		31'985'744.88
Crédits supplémentaires	56'100.00			
Total des charges	34'982'600.00	33'474'884.61	-1'507'715.39	31'985'744.88
Revenus	10'268'000.00	10'228'125.98		9'081'582.16
Crédits supplémentaires	200.00			
Total des revenus	10'268'200.00	10'228'125.98	-40'074.02	9'081'582.16
Excédents de charges	24'714'400.00	23'246'758.63	-1'467'641.37	22'904'162.72

Les crédits supplémentaires de la rubrique 561 s'élèvent à fr. 56'100.-, compensés par une recette de fr. 200.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
561.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0 % au 1 ^{er} janvier 2010
561.303	0.00	
561.304	0.00	
561.301	32'000.00	Traitement (rubrique 5611)
561.303	2'700.00	Cotisations aux assurances sociales (rubrique 5611)
561.304	6'100.00	Cotisations à la caisse de pensions (rubrique 5611)
561.305	300.00	Assurance-accidents (rubrique 5611)
561.311	15'000.00	Achats d'objets mobiliers et d'installations (rubrique 5613)
561.436	-200.00	Dédommagements de tiers (rubrique 5611)
	56'100.00	
	-200.00	

L'examen des comptes de ce service, nous permet de constater qu'au niveau des charges, y compris les crédits supplémentaires, celles-ci sont en diminution de fr. 1'507'715.39 par rapport au budget 2010 et en augmentation de fr. 1'489'139.73 par rapport aux comptes 2009.

En ce qui concerne les revenus, y compris les crédits supplémentaires, ceux-ci sont en diminution de fr. 40'074.02 par rapport au budget 2010, et en augmentation de fr. 1'146'543.82.- par rapport aux comptes 2009.

5610 Administration du service et fondations privées subventionnées

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecarts	Comptes 2009
Charges	14'201'200.00	14'037'928.21		13'583'043.90
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des charges	14'201'200.00	14'037'928.21	-163'271.79	13'583'043.90
Revenus	517'200.00	497'273.29		447'945.60
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	517'200.00	497'273.29	-19'926.71	447'945.60
Excédents de charges	13'684'000.00	13'540'654.92	-143'345.08	13'135'098.30

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5610 s'élèvent à fr. 0.- :

Rubrique	Montant	Concerne
5610.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0 % au 1 ^{er} janvier 2010
5610.303	0.00	
5610.304	0.00	
	0.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 301/303/304 – Traitements + les cotisations y relatives, 310 – Imprimés et fournitures de bureau, 311 – Achats d'objets mobiliers et d'installations, 313 - Marchandises, et 365 – Subventions à des institutions.

La diminution des revenus résulte uniquement de la rubrique 427 – Revenus des biens du patrimoine administratif.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2010, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5610.301 Traitements (-fr. 127'164.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement de la vacance de plusieurs postes.

5610.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 10'627.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5610.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 15'227.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5610.310 Autres charges de personnel (-fr. 2'430.-)

La diminution de cette rubrique résulte de la conséquence du transfert des frais de fourniture de AGF sur les services.

5610.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 3'856.-)

La diminution de cette rubrique provient de l'achat de mobilier suite à la réorganisation du service reporté sur l'exercice comptable 2011.

5610.312 Eau, énergie et chauffage (+fr. 2'934.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte de l'ouverture dès le 1^{er} octobre des nouveaux locaux de la Borde.

5610.313 Marchandises (-fr. 3'629.-)

La diminution de cette rubrique provient de la baisse des achats de marchandise pour le PJB et le Conseil des enfants.

5610.317 Déplacements, débours, dédommagements (+fr. 2'552.-)

L'augmentation de cette rubrique provient de la nouvelle politique de la Municipalité en matière de déplacement du personnel (achats de cartes TL et de location de véhicules Mobility) et de déplacements à l'étranger de la cheffe de service.

5610.318 Autres prestations de tiers (+fr. 3'073.-)

L'augmentation de cette rubrique est due aux frais de colloques parascolaires et aux frais de déménagement du 4^{ème} étage de Chauderon suite à la réorganisation du service.

5610.319 Impôts, taxes et frais divers (-fr. 3'548.-)

La diminution de cette rubrique provient de la non-utilisation du montant attribué pour le conseil des enfants.

5610.365 Subventions à des institutions (-fr. 81'170.-)

La diminution de cette rubrique provient d'une économie due principalement par le versement partiel de la subvention au Conseil des jeunes qui n'a été constitué qu'à partir de l'automne 2010.

5610.390 Imputations internes (+fr. 73'466.-)

L'augmentation de cette rubrique provient de la facturation interne des intérêts qui a été supérieure aux prévisions en raison des dépenses liées à deux nouveaux crédits (Chailly + Borde 49 bis, préavis 2009/14).

5610.427 Revenus des biens du patrimoine administratif (-fr. 32'418.-)

La diminution de cette rubrique résulte du non encaissement des loyers des orchestres de musique, pour les locaux de l'av. de la Borde 49 bis qui n'ont pu être loués qu'à partir du 1^{er} octobre 2010.

5610.436 Dédommagements de tiers (+fr. 6'013.-)

L'augmentation de cette rubrique provient d'une correction de la subvention de ALKEMIA pour l'année précédente.

5610.490 Imputations internes (+fr. 4'327.-)

L'augmentation de cette rubrique provient de l'augmentation des prestations en faveur de Belmont.

5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2009
Charges	13'622'100.00	12'435'835.55		11'465'254.21
Crédits supplémentaires	41'100.00			
Total des charges	13'663'200.00	12'435'835.55	-1'227'364.45	11'465'254.21
Revenus	5'943'600.00	5'994'331.45		4'953'291.50
Crédits supplémentaires	200.00			
Total des revenus	5'943'800.00	5'994'331.45	+50'531.45	4'953'291.50
Excédents de charges	7'719'400.00	6'441'504.10	-1'277'895.90	6'511'962.71

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5611 s'élèvent à fr. 41'100.-, compensés par une recette de fr. 200.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5611.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0 % au 1 ^{er} janvier 2010
5611.303	0.00	
5611.304	0.00	
5611.301	32'000.00	Reclassification des métiers de l'éducation émanant de l'enfance
5611.303	2'700.00	Reclassification des métiers de l'éducation émanant de l'enfance
5611.304	6'100.00	Reclassification des métiers de l'éducation émanant de l'enfance
5611.305	300.00	Reclassification des métiers de l'éducation émanant de l'enfance
5611.434	+200.00	Dédommagements de tiers
	41'100.00	
	+200.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 301/303/304/5 – Traitements + les cotisations y relatives, 309 – Autres charges de personnel, 311 – Achats d'objets mobiliers et d'installations, 313 – Marchandises, 314 – Entretien des biens immobiliers, 315 – Entretien d'objets mobiliers et d'installations, 316 – Loyers et redevances d'utilisation, et 330 – Pertes, défalcatons, moins-values.

L'augmentation des revenus résulte principalement des rubriques 434 – Redevances et prestations facturées, 436 – Dédommagements de tiers et 450 – Participation de la Confédération aux charges.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2010, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5611.301 Traitements (-fr. 903'106.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement des coûts des traitements du personnel des APEMS qui se sont avérés moins élevés que prévus (plan des postes pour le budget supérieur aux prévisions de prestations).

5611.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 46'222.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5611.304 Cotisations à la caisse de pension (-fr. 161'525.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5611.305 Assurances-accidents (-fr. 38'474.-)

Conséquence de la rubrique 301 + diminution due à la baisse des taux de cotisation à l'assurance-accidents, suite à la conclusion d'une nouvelle police d'assurance.

5611.309 Autres charges de personnel (-fr. 12'090.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement du fait que les frais relatifs aux cours de formation se sont avérés moins élevés que prévus.

5611.310 Imprimés et fournitures de bureau (+fr. 4'611.-)

L'augmentation de cette rubrique provient de la nouvelle organisation de la livraison des fournitures par la CADEV et le transfert des prestations de AGF sur les services.

5611.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 35'685.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement du fait que les frais relatifs aux achats de mobilier des APEMS se sont avérés moins élevés que prévus.

5611.313 Marchandises (-fr. 17'214.-)

La diminution de cette rubrique provient d'une surestimation des achats par rapport aux prévisions planifiées.

5611.314 Entretien des biens immobiliers (-fr. 11'488.-)

La diminution de cette rubrique provient principalement de travaux prévus dans le cadre du budget qui n'ont pas été effectués.

5611.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 3'912.-)

La diminution de cette rubrique provient principalement de réparations prévues dans le cadre du budget qui n'ont pas été effectuées.

5611.316 Loyers et redevances d'utilisation (-fr. 17'957.-)

La diminution de cette rubrique provient principalement d'une baisse du nombre d'enfants dans les lieux d'accueil (paroisses) et la non-utilisation des locaux de St-Luc suite au retard dans la réalisation des travaux de transformation.

5611.318 Autres prestations de tiers (+fr. 47'567.-)

L'augmentation de cette rubrique provient principalement de la hausse du coût des fournitures de repas en relation avec l'accroissement de la fréquentation.

5611.330 Pertes, défalcatons, moins-values (-fr. 32'117.-)

La diminution de cette rubrique provient principalement d'une diminution des créances irrécouvrables et défalquées par le Contentieux.

5611.351 Participation à des charges cantonales (+fr. 4'433.-)

L'augmentation de cette rubrique provient de la contribution versée à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants.

5611.434 Redevances et prestations facturées (+fr. 130'083.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte d'un plus grand nombre d'enfants et par conséquent d'une augmentation des prestations facturées.

5611.436 Dédommagements de tiers (+fr. 4'196.-)

L'augmentation de cette rubrique est due à la participation de l'assurance chômage au salaire d'un apprenti en formation.

5611.450 Participation de la Confédération aux charges (+fr. 5'336.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement du versement, par l'OFAS d'une subvention supplémentaire pour 3 ans, suite au démarrage des APEMS de l'Ancien Stand, de Vanil, de Chailly et de Vers-chez-les-Blanc.

5611.451 Participation du Canton aux charges (-fr. 89'606.-)

La diminution de cette rubrique résulte de versements de la FAJE des aides au démarrage qui se sont avérées moins élevées que prévues.

5612 Accueil vacances

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2009
Charges	4'024'700.00	3'994'340.04		3'977'797.06
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des charges	4'024'700.00	3'994'340.04	-30'359.96	3'977'797.06
Revenus	728'700.00	743'587.35		720'695.35
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	728'700.00	743'587.35	+14'887.35	720'695.35
Excédents de charges	-3'296'000.00	3'250'752.69	-45'247.31	3'257'101.71

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5612 s'élèvent à fr. 0.- :

Rubrique	Montant	Concerne
5611.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0 % au 1 ^{er} janvier 2010
5611.303	00.00	
5611.304	0.00	
	0.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 304 – Cotisations à la caisse de pension, 309 – Autres charges de personnel, 310 – Imprimés et fournitures de bureau, 313 – Marchandises, et 318 – Autres prestations de tiers.

L'augmentation des revenus résulte principalement de la rubrique 434 – Redevances et prestations facturées.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2010, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5612.301 Traitements (+fr. 6'725.-)

L'augmentation de cette rubrique provient principalement du remplacement momentané d'un directeur en cours de formation.

5612.303 Cotisations aux assurances sociales (+fr. 1'827.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5612.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 18'592.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5612.309 Autres charges de personnel (-fr. 2'223.-)

La diminution de cette rubrique résulte d'une diminution des cours de formation pour les centres aérés.

5612.310 Imprimés et fournitures de bureau (-fr. 8'795.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement aux frais d'impression du dépliant "Programme vacances" qui se sont avérés moins élevés que prévus.

5612.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (+fr. 2'159.-)

L'augmentation de cette rubrique provient d'acquisitions pour les Chevalleyres et du Planemard nécessaires à leur exploitation.

5612.313 Marchandises (-fr. 4'436.-)

La diminution de cette rubrique provient d'une fluctuation des prévisions sur le nombre d'enfants à nourrir.

5612.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations (+fr. 2'012.-)

L'augmentation de cette rubrique provient principalement de la réparation de machines non prévue (tondeuse, etc.).

5612.317 Déplacements, débours, dédommagements (+fr. 4'180.-)

L'augmentation de cette rubrique provient principalement du nombre d'enfants à transporter.

5612.318 Autres prestations de tiers (-fr. 12'642.-)

La diminution de cette rubrique provient principalement de la modification de l'organisation des frais de transport des enfants et d'une nouvelle politique d'achats d'abonnements de ski (impossibilité d'utiliser une installation de remontée mécanique du Planemard suite à des travaux).

5612.319 Impôts, taxes et frais divers (+fr. 1'144.-)

L'augmentation de cette rubrique provient des frais d'entrée dans les musées et institutions culturelles.

5612.424 Plus-values, produits exceptionnels (+fr. 1'200.-)

L'ouverture de cette rubrique, en 2010, résulte de la vente d'une tondeuse.

5612.434 Redevances et prestations facturées (+fr. 17'302.-)

L'augmentation de cette rubrique provient principalement de la fréquentation du centre aéré et à l'école à la montagne du Planemard.

5612.452 Participation des communes aux charges (-fr. 3'599.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement de la participation des communes aux frais administratifs pour la gestion du passeport vacances, Lausanne gère le passeport vacances pour 46 communes, (en 2009 = 47 Communes).

5613 Institutions d'éducation

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2009
Charges	3'078'500.00	3'006'780.81		2'959'649.71
Crédits supplémentaires	15'000.00			
Total des charges	3'093'500.00	3'006'780.81	-86'719.19	2'959'649.71
Revenus	3'078'500.00	2'992'933.89		2'959'649.71
Crédits supplémentaires				
Total des revenus	3'078'500.00	2'992'933.89	-85'566.11	2'959'649.71
Excédents de charges	-15'000.00	-13'846.92	-1'153.08	0.00

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5613 s'élèvent à fr. 15'000.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5613.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0 % au 1 ^{er} janvier 2010
5613.303	0.00	
5613.304	0.00	
5613.311	15'000.00	Mise en œuvre de la prestation de post-observation
	15'000.00	

La diminution des charges de cette division résulte principalement des rubriques 305 – Assurance-accidents, 310 – Imprimés et fournitures de bureau, 311 – Achats d'objets mobiliers et d'installations, 315 – Entretien d'objets mobiliers et d'installations, 317 – Déplacements, débours, dédommagements, 318 – Autres prestations de tiers et 390 – Imputations internes.

La diminution des revenus résulte principalement de la rubrique 451 – Participation du Canton aux charges.

Remarque : la mise en œuvre de la prestation post-observation pour le Centre pour adolescents de Valmont a nécessité un crédit supplémentaire de 1ère série 2010 de fr. 350'000.- sur la rubrique 3302.314 – Entretien des biens immobiliers du service du logement et de gérances afin de répondre à l'urgence de la mise en œuvre partielle (1 appartement sur 2) de la prestation post-observation demandée par le SPJ. Cette dépense a été entièrement compensée par l'Etat de Vaud par un versement de fr. 350'000.- enregistrée sous la rubrique 3302.451 – Participation du Canton aux charges du service du logement et de gérances.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2010, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5613.301 Traitements (-fr. 35'837.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement de l'engagement de jeunes collaborateurs suite à des départs à la retraite et de démissions.

5613.305 Assurance-accidents (-fr. 8'052.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5613.310 Imprimés et fournitures de bureau (-fr. 2'986.-)

La diminution de cette rubrique provient d'un décalage entre les prévisions portées dans le budget de la Ville et celui de l'Etat de Vaud (pour la Ville, budget en mai, pour le Canton, en novembre suite aux négociations).

5613.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 5'439.-)

La diminution de cette rubrique provient du remplacement normal de la literie (usure) et de mobilier détérioré par des pensionnaires moins importante que prévue et des achats pour post-observation (env. - fr. 2'000.-).

5613.313 Marchandises (+fr. 3'653.-)

L'augmentation de cette rubrique est due au changement de fonctionnement de la production et la livraison de repas. Ce dépassement est compensé par une économie à la rubrique 318.

5613.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 3'710.-)

La diminution de cette rubrique provient des frais de réparation et d'entretien des véhicules inférieurs que prévus.

5613.317 Déplacements, débours, dédommagements (-fr. 3'546.-)

La diminution de cette rubrique provient principalement de la non-demande de remboursement de frais de déplacements par des collaborateurs (idem en 2009 !).

5613.318 Autres prestations de tiers (-fr. 14'185.-)

La diminution de cette rubrique provient principalement du changement de fonctionnement de la production et de la livraison de repas pour le centre pour adolescents de Valmont.

5613.390 Imputations internes (-fr. 14'199.-)

La diminution de cette rubrique provient de la facturation interne des prestations du Service du logement et des gérances relative aux frais de fonctionnement du bâtiment de Valmont, du SOI pour l'informatique, de la comptabilité pour la gestion du centre et de la Direction du service.

5613.436 Dédommagements de tiers (+fr. 11'103.-)

L'augmentation de cette rubrique est due principalement aux allocations pour maternité ainsi qu'aux remboursements de traitements à la suite d'accidents.

5613.439 Autres recettes (-fr. 5'097.-)

La diminution de cette rubrique provient principalement de la baisse de frais avancés aux pensionnaires qui se sont avérées moins élevées que prévus.

5613.451 Participation du Canton aux charges (-fr. 91'749.-)

La diminution de cette rubrique est due à la baisse de la participation de l'Etat en relation avec la baisse des charges d'exploitation.

5800 Ecoles primaires et secondaires

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2009
Charges	48'430'200.00	47'793'061.92		45'514'101.44
Crédits supplémentaires	1'100'000.00			
Total des charges	49'530'200.00	47'793'061.92	-1'737'138.08	45'514'101.44
Revenus	7'726'800.00	7'768'912.55		7'636'320.09
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	7'726.800.00	7'768'912.55	+42'112.55	7'636'320.09
Excédents de charges	-41'803'400.00	-40'024'149.37	-1'779'250.63	37'877'781.35

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5800 s'élèvent à fr. 1'100'000.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5800.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.46 % au 1 ^{er} janvier 2009
5800.303	0.00	
5800.304	0.00	
5800.314	1'100'000.00	Collège de Boissonnet, élimination des infiltrations d'eau
	1'100'000.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 300 – Rétribution des autorités, 301/302/303/304/305 – Traitements + les cotisations y relatives, 307 – Prestations à des retraités, 309 – Autres charges de personnel, 310 – Imprimés et fournitures de bureau, 311 – Achats d'objets mobiliers et d'installations, 312 – Eau, énergie et chauffage, 314 – Entretien des biens immobiliers, 318 – Autres prestations de tiers, 319 – Impôts, taxes et frais divers, 366 – Aides individuelles, et 390 – Imputations internes.

L'augmentation des revenus résulte principalement de la rubrique 451 – Participation du Canton aux charges.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2010, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5800.300 Rétribution des autorités (-fr. 30'560.-)

La diminution de cette rubrique résulte que le coût des jetons de présence relatif aux conseils d'établissement s'est avéré moins élevé que prévu en raison de leur 1^{ère} année de fonctionnement.

5800.301 Traitements (-fr. 20'856.-)

La diminution de cette rubrique provient d'une part du réexamen du taux d'activité de certains postes de nettoyage devenus vacants et d'autre part de l'engagement de jeunes collaborateurs et d'absences de longue durée.

5800.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 63'251.-)

La diminution principale de cette rubrique résulte de la non-retention de l'AVS pour les personnes qui gagnent moins de fr. 2'200.- par année + conséquence de la rubrique 301.

5800.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 26'756.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5800.305 Assurance-accidents (-fr. 69'267.-)

Conséquence de la rubrique 301 + diminution due à la baisse des taux de cotisation à l'assurance-accidents, suite à la conclusion d'une nouvelle police d'assurance.

5800.307 Prestations à des retraités (-fr. 12'774.-)

La diminution de cette rubrique provient d'une baisse du nombre de rentes versées à des enseignants retraités lausannois. (60 bénéficiaires au 1^{er} avril 2010; 40 bénéficiaires au 1^{er} avril 2011).

5800.309 Autres charges de personnel (-fr. 6'789.-)

La diminution de cette rubrique provient que les frais relatifs aux cours de formation se sont révélés moins élevés que prévus.

5800.310 Imprimés et fournitures de bureau (-fr. 4'245.-)

La diminution de cette rubrique est due à la nouvelle politique mise en place par la Municipalité concernant les mises au concours de postes dans les journaux au profit d'annonces sur Internet via le site de la Ville.

5800.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 33'269.-)

La diminution de cette rubrique est due au non-remplacement de mobilier et d'installations sur le budget 2010.

5800.312 Eau, énergie et chauffage (-fr. 53'163.-)

La diminution de cette rubrique provient principalement de la baisse des tarifs de l'électricité et des frais de chauffage.

5800.313 Marchandises (+fr. 35'252.-)

L'augmentation de cette rubrique est principalement due aux dépenses relatives aux marchandises et aux produits de nettoyage nécessaire à l'entretien des locaux.

5800.314 Entretien des biens immobiliers (-fr. 518'289.-)

La diminution de cette rubrique résulte de travaux d'assainissement du bâtiment scolaire de Boissonnet, suite au crédit supplémentaire N° II/28 de 2^{ème} série 2010 de fr. 1'100'000.- qui ont débuté en 2010 et seront achevés sur l'exercice 2011.

Remarque :

Sans le crédit supplémentaire pour Boissonnet, le dépassement de cette rubrique serait de fr. 262'119.04 suite à des problèmes de chaufferie à Coteau Fleuri, des actes de vandalisme et la mise en place de barrières automatiques pour des parkings de collègues. Le montant utilisé en 2010 pour l'assainissement du collège de Boissonnet est donc de fr. 319'592.30. Le solde disponible sur ce crédit supplémentaire est donc de fr. 780'407.70.

Nous estimons que la DEJE aurait dû annoncer à la Commission des finances un dépassement de crédit de fr. 262'119.- et ne pas utiliser le solde disponible du crédit supplémentaire II/28.

Observation :

Nous invitons le Directeur de la DEJE à faire appliquer les dispositions communales prévues au chiffre 1.322, si dessous, du ROCF

Chiffre 1.322 / 2 – Crédit supplémentaire

Il incombe à la direction concernée de prévoir chaque dépassement de crédit le plus tôt possible; le crédit supplémentaire doit être demandé immédiatement après constatation de l'insuffisance budgétaire, mais au plus tard avant l'engagement des dépenses supplémentaires.

S'il n'est pas possible, sans conséquences dommageables pour la Ville, de présenter une demande de crédit supplémentaire avant l'engagement des dépenses, ces dernières doivent être ratifiées au plus tôt conformément à la procédure ordinaire; dans toute la mesure du possible, la sous-commission des finances de la direction concernée doit être consultée avant que les dépenses ne soient engagées.

5800.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations (+fr. 14'513.-)

L'augmentation de cette rubrique est due aux frais d'entretien des engins de gymnastique, qui se sont révélés plus élevés que prévus. Le montant porté chaque année sous cette rubrique est insuffisant ! (2009 + fr. 16'509; 2008 + fr.14'136.-; 2007 – fr.12'000.-; 2006 + fr.448.-; 2005 + fr.26'084.-).

5800.316 Loyers et redevances d'utilisation (-fr. 18'046.-)

La diminution de cette rubrique provient de la résiliation du bail des locaux de St-Pierre et de la location de places de parc.

5800.317 Déplacements, débours, dédommagements (-fr. 29'358.-)

La diminution de cette rubrique provient principalement que le coût des frais des écoles a été moins élevé que prévu.

5800.318 Autres prestations de tiers (-fr. 523'332.-)

La diminution de cette rubrique provient que le nombre de jeunes et écoliers qui ont fait usage du bon de réduction de 50 % sur l'abonnement annuel a été moins élevé que prévu.

Attestations Mobilis

	Envoyées	Utilisées	Taux d'utilisation
Elèves primaires	414	364	88.0 %
Elève secondaires	2'939	2'711	92.0 %
Total	3'353	3'075	91.7 %

Bons de réductions 50 %

	Envoyés	Utilisées	Taux d'utilisation
Elèves secondaires + jeunes	9'893	4'124	42.0 %

5800.319 Impôts, taxes et frais divers (-fr. 6'227.-)

La diminution de cette rubrique est liée au renouvellement du contrat de l'assurance complémentaire en cas d'accidents des élèves.

5800.330 Pertes, défalcatons, moins-values (+fr. 45'830.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte d'une augmentation des créances irrécouvrables et défalquées par le Contentieux.

5800.352 Participation à des charges de communes (+fr. 37'393.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte du nombre d'élèves lausannois scolarisés dans d'autres communes 117 (2009 = 122), soit Epalinges 4, Cheseaux 30, Crissier 1, Cugy 23, Jouxten 2, Le Mont 3, Prilly 25 et Romanel 29.

5800.366 Aides individuelles (-fr. 7'902.-)

La diminution de cette rubrique provient d'une baisse du nombre de camps organisés par les établissements scolaires.

5800.390 Imputations internes (-fr. 445'093.-)

La diminution de cette rubrique provient que la facturation interne des intérêts a été inférieure aux prévisions en raison de dépenses moins importantes que prévues.

5800.424 Plus-value, produits exceptionnels (+fr. 2'472.-)

Le produit de cette rubrique (au budget fr. 0.-) résulte, suite à l'achat d'un nouveau véhicule, de la vente du véhicule usagé de marque VW du service.

5800.427 Revenus des biens du patrimoine administratif (-fr. 69'651.-)

La diminution de cette rubrique provient principalement de la baisse du nombre de places de parc louées, suite à la mise en place du PML.

5800.434 Redevances et prestations facturées (-fr. 29'625.-)

La diminution de cette rubrique provient que les recettes liées aux devoirs surveillés se sont avérées moins élevées que prévues (élèves qui passent des devoirs surveillés aux APEMS dont le coût des devoirs surveillés est facturé dans le tarif des APEMS).

5800.436 Dédommagements de tiers (-fr. 30'162.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement de la baisse des taux de cotisation à l'assurance-accidents pondérée par une augmentation des remboursements de traitements à la suite de maternité et d'accidents.

5800.439 Autres recettes (+fr. 4'712.-)

L'augmentation de cette rubrique provient d'une hausse des recettes relatives aux ristournes de chauffage.

5800.451 Participations du Canton aux charges (+fr. 185'351.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte du nombre supérieur d'élèves prévus en classe de raccordement.

5800.452 Participations des Communes aux charges (-fr. 20'465.-)

La diminution de cette rubrique résulte d'un nombre moins important d'élèves provenant des communes voisines.

	Elèves en primaires	Elèves en secondaires	Total des Elèves
2009	29	136	165
2010	16	153	169

590 Service de la petite enfance

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2009
Charges	58'425'700.00	59'155'352.59		56'553'563.58
Crédits supplémentaires	582'600.00			
Total des charges	59'008'300.00	59'155'352.59	+147'052.59	56'553'563.58
Revenus	10'458'100.00	11'668'091.02		9'810'657.07
Crédits supplémentaires	190'100.00			
Total des revenus	10'648'200.00	11'668'091.02	+1'019'891.02	9'810'657.07
Excédents de charges	48'360'100.00	47'487'261.57	-872'838.43	46'742'906.51

Les crédits supplémentaires de la rubrique 590 s'élèvent à fr. 582'600.-, compensés par une recette de fr. 190'100.-, ceux-ci concernent:

Rubrique	Montant	Concerne
590.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une Indexation de 0 % au 1 ^{er} janvier 2010
590.303	0.00	
590.304	0.00	
590.301	366'100.00	Traitements (rubrique 5900)
590.303	30'400.00	Cotisations aux assurances sociales (rubrique 5900)
590.304	38'000.00	Cotisations à la caisse de pensions (rubrique 5900)
590.305	3'700.00	Assurance-accidents (rubrique 5900)
590.309	600.00	Autres charges de personnel (rubrique 5900)
590.313	13'000.00	Marchandises (rubrique 5900)
590.314	130'800.00	Entretien des biens immobiliers (rubrique 5900)
590.434	-40'000.00	Redevances et prestations facturées (rubrique 5900)

590.436	-10'100.00	Dédommagements de tiers (rubrique 5900)
590.451	-140'000.00	Participation du Canton aux charges (rubrique 5900)
	582'600.00	
	-190'100.00	

L'examen des comptes de ce service, nous permet de constater qu'au niveau des charges, y compris les crédits supplémentaires, celles-ci sont en augmentation de fr. 147'052.59 par rapport au budget 2010 et en augmentation de fr. 2'601'789.01 par rapport aux comptes 2009.

En ce qui concerne les revenus, y compris les crédits supplémentaires, ceux-ci sont en augmentation de fr. 1'019'891.02 par rapport au budget 2010, et en augmentation de fr. 1'857'433.95 par rapport aux comptes 2009.

5900 Centre de vie infantine communaux

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2009
Charges	29'470'300.00	30'255'931.87		28'813'663.36
Crédits supplémentaires	582'600.00			
Total des charges	30'052'900.00	30'255'931.87	+203'031.87	28'813'663.36
Revenus	9'527'100.00	10'261'891.32		8'613'287.30
Crédits supplémentaires	190'100.00			
Total des revenus	9'717'200.00	10'261'891.32	+544'691.32	8'613'287.30
Excédents de charges	20'335'700.00	19'994'040.55	-341'659.45	20'200'376.06

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5900 s'élèvent à fr. 582'600.-, compensés par une recette de fr. 190'100.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5900.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une
5900.303	0.00	Indexation de 1,46 % au 1er janvier 2009
5900.304	0.00	
5900.301	366'100.00	Traitements
5900.303	30'400.00	Cotisations aux assurances sociales
5900.304	38'000.00	Cotisations à la caisse de pensions
5900.305	3'700.00	Assurance-accidents
5900.309	600.00	Autres charges de personnel
5900.313	13'000.00	Marchandises
5900.314	130'800.00	Entretien des biens immobiliers
5900.434	-40'000.00	Redevances et prestations facturées
5900.436	-10'100.00	Dédommagements de tiers
5900.451	-140'000.00	Participation du Canton aux charges
	582'600.00	
	- 190'100.00	

L'augmentation des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 301 – Traitements, 303 – Cotisations aux assurances sociales, 314 – Entretien des biens immobiliers, 318 – Autres prestations de tiers, 319 – Impôts, taxes et frais divers, 351 – Participation à des charges cantonales.

L'augmentation des revenus résulte principalement des rubriques 434 – Redevances et prestations facturées, 436 – Dédommagements de tiers, 439 – Autres recettes, et 451 – Participation du Canton aux charges.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2010, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5900.301 Traitements (+fr. 407'783.-)

L'augmentation de cette rubrique provient principalement à l'obligation légale de remplacer le personnel éducatif absent (maladie, accident, formation ou maternité). Ce dépassement est en baisse de 30 % par rapport aux comptes 2009, malgré une augmentation des mois de congé maternité (Voir compte 5900.436 en augmentation).

5900.303 Cotisations aux assurances sociales (+fr. 44'221.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5900.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 177'271.-)

Conséquence de l'engagement de personnel auxiliaire non soumis à la caisse de pensions.

5900.305 Assurance-accidents (-fr. 73'833.-)

Conséquence de la rubrique 301 + diminution due à la baisse des taux de cotisation à l'assurance-accidents, suite à la conclusion d'une nouvelle police d'assurance.

5900.309 Autres charges de personnel (-fr. 36'833.-)

La diminution de cette rubrique résulte que les frais relatifs aux cours de formation se sont révélés moins élevés que prévus.

5900.310 Imprimés et fournitures de bureau (-fr. 15'930.-)

La diminution de cette rubrique est à relativiser en regard de la rubrique 5900.318. Le SAJE a, en effet, mandaté un tiers pour réaliser une brochure de présentation du Réseau-L (y compris l'impression des documents) au lieu de la réaliser elle-même comme initialement prévu.

5900.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 22'031.-)

La diminution de cette rubrique résulte du fait que les achats de mobilier dans les centres de vie infantine qui se sont avérés moins élevés que prévus, ainsi qu'au report d'acquisition de matériel informatique lié au logiciel Kibe.

5900.312 Eau, énergie et chauffage (-fr. 7'495.-)

La diminution de cette rubrique est liée à une diminution des frais de chauffage de l'Ancien Stand.

5900.313 Marchandises (+fr. 34'384.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement à des achats supplémentaires en produits de soin et d'hygiène pour la nursery garderie de Montoie 20, nouvellement créée ainsi qu'à des dépenses de produits alimentaires pour la confection de repas par le CVE de Montelly pour une garderie privée.

5900.314 Entretien des biens immobiliers (+fr. 31'017.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement que les frais d'entretien d'immeubles se sont avérés plus élevés que prévus principalement en raison des transformations effectuées au CVE de Montelly à l'avenue de Montoie 20.

5900.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 6'513.-)

La diminution de cette rubrique résulte que les frais du logiciel KIBE étant en diminution, les mises à jour ont été reportées sur l'exercice comptable 2011.

5900.316 Loyers et redevances d'utilisation (-fr. 11'024.-)

La diminution de cette rubrique résulte d'une marge prise lors de l'élaboration du budget pour les hausses éventuelles de loyers qui ne sont pas intervenues et la suppression de location de places de parc dans le bâtiment de Chauderon.

5900.317 Déplacements, débours, dédommagements (-fr. 9'165.-)

La diminution de cette rubrique résulte d'une part de la nouvelle politique de la Municipalité mise en place concernant le déplacement des collaborateurs.

5900.318 Autres prestations de tiers (+fr. 20'866.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement des prestations liées au mandat donné à l'entreprise de communication pour le Réseau-L. en novembre 2010, pour la réalisation d'une brochure (Voir rubrique 5900.310), au logiciel de gestion des centres de vie enfantine ainsi qu'aux frais de transports des enfants.

5900.319 Impôts, taxes et frais divers (+fr. 10'018.-)

L'augmentation de cette rubrique est due principalement aux diverses dépenses relatives à la participation aux 20 kilomètres de Lausanne (500 enfants et parents).

5900.330 Pertes, défalcatons, moins-values (-fr. 5'547.-)

La diminution de cette rubrique résulte d'une diminution des créances irrécouvrables et défalquées par le Contentieux.

5900.351 Participation à des charges cantonales (+fr. 13'198.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement de l'augmentation de la contribution sociale de la Ville à la Fondation de l'accueil de jour des enfants résultant d'une hausse du nombre d'habitants (fr. 5.-/hab.). Cette contribution a été remboursée en raison de la création de nouvelles places d'accueil, elle est portée sous la rubrique 5900.451 – Participation du Canton aux charges.

5900.390 Imputations internes (+fr. 7'105.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte de la facturation des prestations du Service du logement et des gérances relative aux frais de fonctionnement des bâtiments ainsi qu'à celles des intérêts qui a été supérieure aux prévisions en raison de dépenses d'investissements plus importantes que prévues sur les 2 crédits concernant les centres de vie enfantine de la Bourdonnette et de la Cité.

5900.434 Redevances et prestations facturées (+fr. 370'883.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte de l'accroissement du taux d'occupation des CVE municipaux (+ 3 %) et du processus d'adaptation du tarif au prix à la consommation.

5900.436 Dédommagements de tiers (+fr. 166'240.-)

L'augmentation de cette rubrique provient principalement du remboursement des traitements à la suite de maternité et d'accidents, pondérée par la baisse des taux de cotisation à l'assurance-accidents.

5900.439 Autres recettes (+fr. 16'531.-)

L'augmentation de cette rubrique provient principalement, du remboursement de jetons de présence du chef de service ainsi que des ristournes de chauffage.

5900.450 Participation de la Confédération aux charges (-fr. 89'294.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement du fait du non versement par l'OFAS de l'aide au démarrage de l'extension du centre de vie enfantine de Montelly. Un recours au tribunal administratif fédéral est en cours.

5900.451 Participation du Canton aux charges (+fr. 79'859.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte de la participation de la FAGE par rapport aux prévisions portées dans l'élaboration du budget 2010.

5901 Institutions subventionnées

	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	Comptes 2009
Charges	28'955'400.00	28'899'420.72		27'739'900.22
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des charges	28'955'400.00	28'899'420.72	-55'979.28	27'739'900.22
Revenus	931'000.00	1'406'199.70		1'197'369.77
Crédits supplémentaires				
Total des revenus	931'000.00	1'406'199.70	+475'199.70	1'197'369.77
Excédents de charges	28'024'400.00	27'493'221.02	-531'178.98	26'542'530.45

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5901 s'élèvent à fr. 33'300.-, ceux-ci concernent:

Rubrique	Montant	Concerne
5901.316	33'300.00	Locaux ch. de Pierrefleur 31 – Loyer de mai 2007 à décembre 2007 facturés en 2009
	33'300.00	

La diminution des charges de cette division concerne uniquement les rubriques 318 – Autres prestations de tiers, et 365 – Subventions à des institutions.

L'augmentation des revenus résulte principalement des rubriques 436, 439 – Dédommagements de tiers et Autres recettes et 451 – Participation de Cantons aux charges.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires des comptes de la brochure 2010, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5901.318 Autres prestations de tiers (-fr. 39'542.-)

La diminution de cette rubrique résulte que le crédit attribué pour les projets en cours d'un montant de fr. 80'000.- n'a pas été entièrement utilisé.

5901.365 Subventions à des institutions (-fr. 17'754.-)

La diminution de cette rubrique résulte de la reconnaissance par la FAGE des haltes-jeux et de la fermeture de la halte-jeux de St-Jacques.

5901.436 Dédommagements de tiers (+fr. 279'928.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte des remboursements des institutions privées sur le correctif de l'exercice de l'année précédente.

5901.439 Autres recettes (+fr. 4'229.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte du remboursement de ristournes de chauffage.

5901.451 Participation du Canton aux charges (+fr. 189'433.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte de deux décisions de la FAJE prise en 2010 qui engendrent cet excédent de recettes soit :

- subventionnement des haltes-jeux – structures d'accueil à temps d'ouverture restreint, rétrospectivement depuis le 1^{er} janvier 2010;
- subventionnement de l'équivalent de 12 places acquises auprès de la Fondation Myosotis (Garderie Pomme d'Happy de Philip Morris International).

Garderies municipales

Le service en charge des garderies municipales ne peut nous transmettre que les coûts des garderies municipales, car à ce jour les structures privées subventionnées n'ont pas encore toutes fourni leurs comptes.

Coût des garderies municipales par place en fr., pour :

	2009	2010	2011
Coût horaire	10.93	10.58	
Coût journalier	131.16	126.96	
Coût mensuel	2'512.50	2433.33	
Coût annuel	29'920.00	29'200.80	

Accueil collectif préscolaire : Détails du coût 2009

IPF	Coût par heure	Frais adm. Par heure	Total par heure	Coût par jour	Coût par année
Municipales	10.58	0.35	10.93	131.16	30'166.80
Privées sub. Quartier	10.27	0.35	10.63	127.44	29'311.20
Privées sub. Partenariat	10.53	0.35	10.88	130.56	30'028.80
Général	10.49	0.35	10.84	130.08	29'918.40

Accueil collectif préscolaire : Détails du coût 2010

IPF	Coût par heure	Frais adm. Par heure	Total par heure	Coût par jour	Coût par année
Municipales	10.23	0.35	10.58	126.96	29'200.80

Tableau comparatif des subventions versées avec une différence par rapport au budget 2010

Rubrique	Concerne	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart
5001.365	Ecole de musique de la Ville de Lausanne	374'000.00	389'000.00	- 15'000.00
5001.366	Jeux internationaux des écoliers	29'999.98	30'000.00	-0.02
5001.3903	Ecole sociale de musique – Mise à disposition de locaux	154'757.50	154'800.00	-42.50
5001.3903	Institut de Ribaupierre	70'128.00	70'100.00	+28.00
5001.3903	Petit Théâtre	94'450.00	94'500.00	-50.00
5400.365	Foyer éducatif en milieu ouvert l'Appart't Epinettes	324'266.00	321'000.00	+3'266.00
5610.365	Conseil des Jeunes	10'000.00	80'000.00	-70'000.00
5610.365	Subventions casuelles "déléguée à l'enfance"	3'446.00	5'000.00	-1'554.00
5610.365	Subventions casuelles "déléguée à la jeunesse"	50'383.80	60'000.00	-9'616.20
5610.3903	Bellevaux / Entre-Bois, Centre de loisirs	69'169.35	68'600.00	+569.35
5610.3903	Bergières, Centre de loisirs	51'352.94	48'000.00	+3'352.94
5610.3903	Bossons, Centre de loisirs	55'682.00	55'700.00	-18.00
5610.3903	Grand-Vennes, Centre de loisirs	110'598.52	115'000.00	-4'401.48
5610.3903	Local des éclaireurs / Mon-Repos	8'916.00	8'900.00	+16.00
5610.3903	Local des éclaireurs / Parc de Valency	530.00	600.00	-70.00
5610.3903	Maison de quartier de Chailly	398'930.40	330'000.00	+68'930.40
5610.3903	Union syndicale, Centre de loisirs J-J. Mercier	103'735.00	103'800.00	-65.00
5610.3903	Union syndicale, Centre de loisirs Palud 10	4'416.00	5'500.00	-84.00
5800.366	Subside pour l'organisation de camps et voyages d'études aux écoliers	292'098.25	300'000.00	-7'901.75
5901.365	Structures à temps d'ouverture restreint - Halte-jeux/Halte-garderies	362'246.30	380'000.00	-17'753.70

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart
Subventions totales de la Direction	20'236'693.90	20'399'900.00	-163'206.10
	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart
Subventions totales de la Direction	20'916'851.59	21'016'900.00	-100'048.41
	Comptes 2011	Budget 2011	Ecart
Subventions totales de la Direction		21'315'000.00	

Remarques :

5001.365 – Ecole de musique de la Ville – La diminution de cette subvention provient que, cette école de musique a bénéficié de ressources complémentaires non connues lors de l'établissement du budget.

5400.365 – Foyer éducatif en milieu ouvert l'Appart't Epinettes – L'augmentation de cette subvention résulte des frais de charges (loyer, salaires etc.).

5500.366 – Orthodontie et traitements conservateurs – La diminution de cette subvention provient du fait que les demandes de réduction d'honoraires pour des traitements dentaires se sont avérées moins onéreuses que prévues.

5610.365 – Conseil des Jeunes – La diminution de cette subvention provient d'une économie due principalement par le versement partiel de la subvention au Conseil des jeunes qui n'a été constitué qu'à partir de l'automne 2010.

5610.365 – Subventions casuelles "déléguée à la jeunesse" – La diminution de cette subvention provient d'une diminution des demandes.

5610.3903 – Maison de quartier de Chailly – L'augmentation résulte de l'augmentation des frais de loyer facturé par le Service du logement et des gérances, pour Bellevaux / Bergières/ Grand-Vennes, les augmentations concernent les frais de chauffage.

5800.366 – Subside pour l'organisation de camps et de voyages d'études aux écoliers – La diminution de cette subvention provient d'une baisse du nombre de camps organisés par les établissements scolaires.

5901.365 – Structures à temps d'ouverture restreint – Halte-jeux / Halte-garderies – La diminution de cette subvention provient de la reconnaissance par la FAG des haltes-jeux et de la fermeture de la halte-jeux de St.Jacques.

Petites caisses des services de la direction

Lors du rapport de 2007 sur les comptes de la ville de Lausanne établi par le service de la révision, une observation et une remarque avaient été formulées concernant les petites caisses et le montant du solde de celles-ci au 31 décembre de l'année (solde négatif !).

Lors de l'examen des comptes 2008 par notre commission, nous avons constaté que sur 100 fiches "attestation de soldes des petites caisses" au 31 décembre 2008, 14 de celles-ci présentaient des soldes négatifs.

Lors de l'examen des comptes 2009, le Chef comptable nous a informé qu'un effort particulier avait été fait dans le cadre de la Direction mais que malheureusement il restait encore quelques collaborateurs titulaires d'une petite caisse qui ne respectent pas les instructions données en 2009 par la Direction.

Pour l'année 2010, trois collaborateurs ne respectent toujours pas ces dispositions malgré les directives de la Direction.

Observation :

Nous invitons dès lors le Directeur de la DEJE à faire appliquer aux réfractaires scrupuleusement les dispositions communales prévues au chiffre 1.542 du ROCF.

Conclusions

Nous tenons à remercier Monsieur Oscar Tosato, Directeur Enfance, Jeunesse et Education ainsi que Madame et Messieurs les chefs de service et leurs adjoints, Monsieur le Chef comptable de la Direction, pour leur disponibilité et l'amabilité avec lesquelles ils nous ont fourni les renseignements et explications requises.

Les commissaires soussignés vous proposent d'accepter ces comptes 2010 de la Direction Enfance, Jeunesse et Education..

Les rapporteurs :

Jean-François Cachin, rapporteur

Philippe Clivaz

DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Introduction

CHARGES	% des charges	Comptes 2010	Budget 2010	Ec/B10 (%)	Comptes 2009	Ec/C09 (%)
DIRECTION	6.92	118'325'753	122'680'900	-3.55	113'394'506	4.35
VILLE	100.00	1'709'521'622	1'670'755'500	2.32	1'931'312'819	-11.48

REVENUS	% des charges	Comptes 2010	Budget 2010	Ec/B10 (%)	Comptes 2009	Ec/C09 (%)
DIRECTION	3.23	55'707'080	54'734'200	1.78	52'441'026	6.23
VILLE	100.00	1'722'942'176	1'635'238'900	5.36	1'852'766'949	-7.01

Les charges de la direction représentent 7 % de celles de la Ville.

Variations : +4.35 % (réf. C09).

Cette évolution est notamment due aux charges de l'Office régional de placement et à celles des Services sociaux, services dépendant de la conjoncture.

Les revenus de la direction représentent 3.2 % des revenus de la Ville.

Variations : +6.2 % (réf. C09).

Les subventions cantonales et fédérales sont liées au nombre des dossiers d'aide financière RI. Par ailleurs, les redevances et prestations facturées ont augmenté, notamment les commandes faites par le canton (ETSL).

1. Analyse des charges et revenus par nature

	CHARGES	% des charges	Comptes 2010	budget 2010	ec./bud. %	comptes 2009	ec./2009 %
30	Personnel	67.67	80'071'877	82'661'400	-3.1	75'961'154	5.4
31	Biens, services, marchandises	13.25	15'680'750	16'456'500	-4.7	14'665'182	6.9
33	Amortissements	3.65	4'324'423	4'181'600	3.4	4'595'068	-5.9
35	Dédom. à des collect. publiques	0.18	210'986	0	0.0	0	0.0
36	Subventions accordées	10.69	12'650'100	15'202'200	-16.8	14'195'771	-10.9
38	Attributions aux réserves	0.94	1'107'618	0	0.0	0	0.0
39	Imputations internes	3.62	4'279'999	4'179'200	2.4	3'977'331	7.6
	DIRECTION	100.0	118'325'753	122'680'900	-3.5	113'394'506	4.3

	REVENUS	% des charges	Comptes 2010	budget 2010	ec./bud. %	comptes 2009	ec./2009 %
42	Revenus des biens	0.16	91'176	91'900	-0.8	797'799	-88.6
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	22.93	12'771'869	12'203'200	4.7	12'406'733	2.9
45	Dédom. de collect. publiques	73.89	41'162'470	41'021'900	0.3	37'934'777	8.5
46	Subventions acquises	1.71	951'154	927'000	2.6	864'648	10.0
48	Prélèvements sur les réserves	0.40	224'679	0	0.0	0	0.0
49	Imputations internes	0.91	505'732	490'200	3.2	437'069	15.7
	DIRECTION	100.00	55'707'080	54'734'200	1.8	52'441'026	6.2

"Personnel" (67.5 % des charges)**Variations : +5.4 % (réf. C09)**

Charges bien maîtrisées. Il faut toutefois relever la difficulté de la direction à recruter des cadres (salaires moins attractifs que dans le privé et conditions de travail plus exigeantes). Les postes dans l'hébergement d'urgence sont particulièrement difficiles à repourvoir.

(Détails tableau ci-dessous).

Services	EPT B10	EPT C10	Ecart	
6100	58.7000	59.2000	0.5	Demi poste pour recouvrement
6101	6.5000	6.5000		
6102	1.0000	1.0000		
6300	8.0000	8.0000		
6301	20.5000	20.5000		
6302	195.1500	195.1500		
6400	18.7000	18.7000		
6401	7.5000	7.5000		
6402	80.4000	80.4000		
6404	37.1000	37.1000		
660	280.5000	281.3000	0.8	0.2= préavis 2009/30 0.6=augmentation effectif bureau

"Biens services, marchandises" (13.2 % des charges)**Variations : + 6.9 % (réf. C09)**

Essentiellement dues à l'augmentation des charges de chauffage et du prix de l'essence comptabilisés à Parcs et Promenades.

"Subventions accordées" (10.7 % des charges)**Variations : -10.9 % (réf. C09)**

Réf.	SUBVENTIONS	Comptes 2010	Budget 2010	Augment.	Diminution
6101.366	Aide à la famille	346'500	350'000		-3'500
6303.365	ABS - Distribus	300'000	300'000		
6303.365	ABS - Le Passage	1'300'000	1'300'000		
6303.365	Armée du Salut - la Marmotte	830'000	830'000		
6303.365	As'trame		Transfert		
6303.365	AVIVO	26'000	26'000		
6303.365	Bureau information femmes (BIF)	43'500	43'500		
6303.365	CIFEA	3'006'542	3'200'000		-193'458
6303.365	Service de l'Entraide bénévole	11'000	11'000		
6303.365	Foyer unioniste (FUL)		Suppression		
6303.365	Mère Sofia - soupe populaire	390'000	390'000		
6303.365	Mère Sofia - colis alimentaires	153'000	153'000		
6303.365	Point d'eau	520'000	520'000		
6303.365	Relais - logements de transition	0	-		
6303.365	Relais - Rel'Aids (travail de rue)	80'000	80'000		
6303.365	Sid'action	20'000	20'000		
6303.365	Aide complémentaire (ASCL)		Suppression		
6303.365	Frais d'obsèques	49'135	25'500	+23'635	
6303.365	Prise en charge abon. TL	52'650	57'000		-4'350
6303.365	Prise en charge pers. handicapées	841'533	895'000		-53'467
6303.365	Dépenses divers d'assistance - Téléreseau	1'108'384	900'000	+208'384	
6400.365	Appartenances	0	959'800		Transfert à facture sociale
6400.365	La Caravane interculturelle	250'000	250'000		
	TOTAL	9'328'243	10'310'800		

La subvention à la CIFEA est le résultat des renégociations des conventions (fondées sur le nombre et le prix des cours), celle pour le Télé réseau correspond à l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Pour le reste, les subventions communales ayant été reprises par le Canton et inscrites à la facture sociale, il n'y a plus de subventions directes versées par la Ville. Mais la somme avait été laissée au budget tant que la décision de Grand conseil n'était pas acquise.

"Dédommagement des collectivités publiques" (73.9 % des revenus)

Variations : +8.5 % (réf. C09)

Après remboursement par le canton des charges de personnel et de loyers.

"Taxes, ventes et prestations facturées" (22.9 % des revenus)

Variations : +2.9 % (réf. C09)

Indemnités perçues de l'OFAS (calculs anticipés des rentes, rétrocession intérêts moratoires), participation cantonale à la gestion des prestations complémentaires et des allocations familiales et encaissement plus important des APG et allocations maternités.

2. Analyse des charges et revenus par services

		CHARGES	% des charges	Comptes 2010	budget 2010	ec./bud. %	comptes 2009	ec./2009 %
610	6100	SAS - Secteur assurances sociales	5.84	6'907'548	7'430'600	-7.04	6'974'071	-0.95
610	6101	SAS - Secteur administratif	1.23	1'458'376	1'451'200	0.49	1'295'621	12.56
630	6300	SSL - Administration du service	1.54	1'822'830	1'850'400	-1.49	1'873'370	-2.70
630	6301	SSL - Unités de support	2.24	2'645'772	2'879'400	-8.11	2'791'067	-5.21
630	6302	SSL - Unités de prestations	26.74	31'635'103	31'423'100	0.67	27'125'724	16.62
630	6303	SSL - Subventions et aides indiv.	10.12	11'969'499	13'469'800	-11.14	12'883'901	-7.10
640	6400	STI - Administration du service	3.00	3'551'588	4'756'500	-25.33	3'825'526	-7.16
640	6401	STI - Office du travail	0.82	965'225	1'076'700	-10.35	874'800	10.34
640	6402	STI - Office régional de placement	9.43	11'160'365	11'538'800	-3.28	10'090'506	10.60
640	6404	STI - Emplois temp. Subventionnés	6.00	7'102'458	7'016'600	1.22	6'235'386	13.91
660	6600	SPP - Parcs et promenades	33.05	39'106'989	39'787'800	-1.71	39'424'534	-0.81
		DIRECTION	100.00	118'325'753	122'680'900	-3.55	113'394'506	4.35

		REVENUS	% des charges	Comptes 2010	budget 2010	ec./bud. %	comptes 2009	ec./2009 %
610	6100	SAS - Secteur assurances sociales	6.66	3'709'195	3'918'100	-5.33	4'156'963	-10.77
610	6101	SAS - Secteur administratif	0.42	233'702	213'000	9.72	212'000	10.24
630	6300	SSL - Administration du service	0.63	350'279	421'500	-16.90	605'747	-42.17
630	6301	SSL - Unités de support	3.98	2'215'479	2'487'400	-10.93	2'475'484	-10.50
630	6302	SSL - Unités de prestations	48.93	27'260'057	25'813'600	5.60	23'870'079	14.20
630	6303	SSL - Subventions et aides indiv.	2.03	1'129'271	839'000	34.60	1'061'082	6.43
640	6400	STI - Administration du service	0.76	424'259	388'700	9.15	352'345	20.41
640	6401	STI - Office du travail	0.31	171'852	110'000	56.23	146'670	17.17
640	6402	STI - Office régional de placement	19.49	10'856'246	11'304'800	-3.97	9'895'106	9.71
640	6404	STI - Emplois temp. Subventionnés	12.15	6'770'768	6'611'800	2.40	6'506'877	4.06
660	6600	SPP - Parcs et promenades	4.64	2'585'972	2'626'300	-1.54	3'158'673	-18.13
		DIRECTION	100.00	55'707'080	54'734'200	1.78	52'441'026	6.23

Le "Service social Lausanne" (40.6 % des charges; 55.6 % des revenus)

Variations des "unités de prestations" : charges : +16.6 %; revenus : +14.2 % (réf. C09)

On constate moins de charges et plus de revenus, suite à des estimations prudentes et vu la difficulté de faire des prévisions, le service étant tributaire des événements, de l'évolution des demandes, des aléas politiques (ainsi le préavis sur la toxicomanie n'a pas passé, d'où dépenses en moins!).

La réorganisation du service a entraîné 39 démissions, quelques transferts. Beaucoup de départs dans l'unité de logement suite au découragement d'assistants sociaux impuissants face à la crise du logement. Globalement, le personnel a augmenté. Pas de postes vacants.

"Parcs et promenades" (33.5 % des charges; 4.6 % de revenus)

Variations : charges : -0.8 %; revenus : -18.3 % (réf. C09)

La fusion entre FODOVI et PP, qui sera effective le 1^{er} juillet, se passe bien. Le service s'appellera Service des parcs et domaines. Pour l'heure, les comptabilités des deux services sont séparées. On note moins de charges, le poste de chef de service des PP ayant été supprimé. Moins de revenus, en particulier à cause de la diminution des ventes et abonnements d'entretien des tombes à Montoie.

On compte une rotation d'une dizaine de personnes par année sur un nombre de 283 personnes, dont 6 à 7 apprentis, ce qui nécessitera l'engagement d'un encadrant pour apprentis. Certains postes, comme chef horticulteur par ex., sont difficiles à repourvoir, les gens travaillant la terre n'étant pas toujours prêts à assumer la part administrative importante de ces postes.

"Service du travail et de l'intégration" (19.2 % des charges; 32.7 %)

Variation des "emplois temporaires subventionnés": charges : +14 %; les revenus "administration du service" : +20.4 % (réf. C09)

Dans ce service aussi, moins de charges que prévu, mais un peu moins de revenus. La diminution notable des charges tient en particulier à la reprise par le Canton de la subvention à Appartenance dès lors inscrite à la facture sociale et à la subvention obtenue du Canton pour Vidy-Plage. En revanche, baisse de publicité dans "Vivre à Lausanne". L'effectif du personnel est relativement stable. Lors de mises au concours de postes, on relève un écart entre les besoins du service et l'offre en compétences.

Durant les visites, Messieurs les chefs de services ont complété les renseignements fournis par la comptabilité de la direction, à savoir :

610 Service des assurances sociales

On constate moins de charges, mais aussi moins de revenus que budgetés (voir détails ci-dessous) et on relève la stabilité du personnel : 3 démissions seulement, 2 départs à la retraite, 1 décès, soit 6 sur 60. Par ailleurs le service compte trois apprentis, dont un a préféré arrêter sa formation.

6100 Secteur assurances sociales

- 301 à L'adjoint administratif, devenu chef de service, n'a pas été remplacé tout de suite, par volonté
- 308 : de préciser le profil du poste et de trouver la personne adéquate, à quoi s'ajoutent quelques vacances pendant quelques mois.
- 309 : Moins de formation professionnelle, suite aux vacances de postes et l'interruption d'apprentissage précitée.
- 311 : Prise en charge par le pool InfoRom du 2e volet de développement du module "Etudiants", donc moins d'installations informatiques.
- 316 : Mise en service de nouveaux outils (contentieux, e-business) qui ont renchéri le coût de la maintenance.
- 318 : La redevance pour l'utilisation du site informatique de la Caisse cantonale AVS a été moins importante que prévu.
- 319 : Economie sur cotisation à Inforom.

- 434 : Deux causes sont à l'origine de cette baisse de revenus: le Canton, confronté à des difficultés budgétaires, n'a pas versé le solde de sa participation aux frais de gestion des allocations familiales accordées aux personnes sans activité lucrative; le rabais de participation aux frais d'administration (PFA) réclamée aux employeurs qui décomptent l'AVS informatiquement a été doublé sur décision du siège cantonal AVS, mais la Ville ayant bénéficié de cet abatement a pu économiser quelque fr. 116'000 en 2010 !
- 436 : Les allocations encaissées pour perte de gain suite à service militaire ou maternité ont été supérieures aux prévisions.
- 439 : Retard dans l'envoi des sommations et des frais y relatifs dû à la mise en production d'un nouvel applicatif informatique. La compensation se fera en 2011.

6101 **Secteur administratif DSS+E**

- 310 : Les conséquences des coûts induits pour le service de l'externalisation des fournitures de bureau et des impressions à la CADEV n'ont pas été appréciées à leur juste mesure.
- 317 : Frais de représentation du Directeur et coûts kilométriques supplémentaires pour les services aux nonagénaires, plus fréquemment hébergés dans des EMS situés en périphérie lausannoise.
- 318 : Prestations externes demandées par le Directeur.
- 439 : Cette augmentation est due aux jetons de présence versés au Directeur pour ses diverses participations, rétrocedés à la Ville; ils étaient précédemment enregistrés au Service social.

630 **Service social Lausanne – CSR**

6300 **Administration du Service**

- 318 : Prestations du SPEL et affranchissement.
- 390 : Economie due à la nouvelle répartition des loyers entre les différents sites.
- 451 : La participation de l'Etat est calculée en fonction des dossiers (fr. 3'950.- par dossier d'aide sociale par année). La répartition se fait d'après le nombre d'EPT généré par le traitement des dossiers.

6301 **Unités de support**

- 301 : Des postes sont restés vacants quelques mois dont deux postes d'assistants sociaux polyvalents.
- 316 : Conséquence directe du plan mobilité.

6302 **Unités de prestations**

- 312 : Nouveau mode de facturation avec séparation loyer-chauffage. Par ailleurs il y avait eu sous-estimation des facturations des SI.
- 313 : Difficile à planifier: tout dépend qui occupe ces logements sociaux !
- 314 : Il a fallu augmenter le nombre de bureau sur la même surface, ajouter des cloisons et réaménager des bureaux de réception.
- 330 : Difficile d'évaluer le montant des défalcatons de factures de loyer d'appartements de transition reçues du Contentieux.
- 480 : Mesure purement technique.

640 **Service du travail et de l'intégration**

6400 **Administration du service**

- 316 : Les locaux ont été attribués à des informaticiens qui dépendaient auparavant de ETSL (voir 6004.316).
- 490 : Augmentation de la part de coûts des informaticiens facturés au SSL.

6401 **Office du travail**

- 301 : Vacance provisoire d'un poste et baisse du taux d'activité pour un autre poste sur la demande de la titulaire, par ailleurs hautement compétente.
- 309/317 : Frais liés à la formation.
- 431 : Emoluments pour contrôles selon les normes de la MSST (validation de plans des entreprises, autorisation pour travail de nuit, etc.).

6402 **Office régional de placement**

- 312 : La variation paraît difficilement compréhensible. La base de calcul du décompte selon la surface occupée devrait être revue.
- 314 : Les conditions de la Ville diffèrent de celles des entreprises privées. Cette différence étant prévisible aurait dû figurer au budget, ce qui sera le cas dans le budget 2012.
- 439 : Remboursement pour un départ avant délai de carence.
- 450 : Couverture par le SECO des coûts effectifs. A noter que les allocations de résidence et la part d'amortissement de la caisse de pension ne sont pas pris en charge par le SECO.

6404 **Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)**

- 301/304 : Dépassement dû à l'engagement d'auxiliaires pour remplacer des encadrants malades ou accidentés et pour répondre à une fréquentation accrue du programme Syni. Mais le taux LPP des auxiliaires est plus faible que celui du personnel nommé.
- 309 : Certaines nouvelles activités ont simplement été liées à des programmes déjà existants.
- 312 : Les SI ont du retard dans leur facturation laquelle n'est pas envoyée régulièrement d'où la somme importante à payer cette fois !
- 316 : Baisse due au fait que le matériel à remplacer était moins cher, donc le coût du leasing aussi.
- 317 et 319 : Moins de déplacements dans le cadre de la participation au programme d'envoi de demandeurs d'emplois dans des pays de l'Est et autres frais liés aux programmes de ETSL.
- 318 : La formation a été assurée par des personnes qui, pour des raisons légales, ont été salariées.

660 **Service des parcs et promenades**

- 313 : Beaucoup de chantiers n'ont pu être réalisés vu la température.
- 314 : Les crédits supplémentaires sont arrivés trop tard dans la saison.
- 317 : Frais de parcage, couvert à hauteur de 50%, le service de gérance ayant repris ses places de parc.
- 319 : La conférence a été annulée à cause d'un nombre insuffisant d'inscriptions.
- 390 : Les intérêts sont basés sur les dépenses effectives, lesquelles ont été plus importantes que prévues.
- 434 : Les redevances et prestations facturées à l'Etat de Vaud pour l'entretien des zones vertes cantonales (haies, arbres, barrières, herbe) sises à Lausanne et agglomération sont très fluctuantes.
- 435 : Diminution des ventes – Pâques tombait trop tôt!- et des abonnements.

3. **Entretien avec M. JC Bourquin, municipal**

Notre entretien a porté sur :

- l'éclatement de la direction suite à l'organisation de la nouvelle Municipalité. Les quatre services seront dispatchés dans d'autres dicastères.
- Les projets en cours ou en vue :

Fusion Parcs et Promenades avec Fodovi : effective en juillet 2011. Les responsables ont été nommés, les chefs de services ratifiés et les 4 secteurs ont été réduits à 3 (économie d'un

responsable). La réorganisation a insufflé un dynamisme nouveau et suscité d'heureuses initiatives.

Chauderon 4 : les travaux commencent. Vu le coût (2-3 millions), la Municipalité a renoncé, avec l'approbation de l'ECA, à faire des escaliers extérieurs, mais un concept d'intervention ultrarapide sera élaboré.

Regroupement des services : concerne les nouveaux municipaux, les dicastères étant redistribués.

Bistrot social : la Commission l'a supprimé du préavis; ce projet, a été repris, en collaboration avec le Canton, par une équipe du CHUV qui a obtenu un subside supplémentaire pour une prolongation de six mois de l'étude préliminaire.

César-Roux : les travaux pourront enfin commencer; le choix du jury dans le cadre du concours avait fait l'objet d'un recours que le tribunal a rejeté.

Préavis toxicomanie : 2009/03 et 03bis, après 16 séances, la Commission a terminé ses travaux. Le rapport de la Commission n'ayant été remis qu'en début d'année, le préavis, à l'ordre du jour du Conseil, ne sera vraisemblablement traité qu'au début de la prochaine législature et dans le cadre de la nouvelle réorganisation de la Municipalité (nouveau service de prévention, santé et toxicomanie).

Conclusions

Nous remercions MM les chefs de service ainsi que M. le municipal de leur accueil et de leur disponibilité à répondre à toutes nos questions.

Après examen des comptes 2010, les commissaires proposent à la Commission des finances des les accepter.

Les commissaires :

Myriam Tétaz, rapportrice
Isabelle Truan

DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

1. Généralités

Les résultats de l'exercice se présentent comme suit :

	Comptes 10	Budget 10	Ecart C.10/B.10		Comptes 09	Ecart C.10/C.09	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
Charges	553'892'097	529'042'100	24'849'997	4.7	534'305'262	19'586'835	3.7
Revenus	631'529'085	601'405'000	30'124'085	5.0	605'659'755	25'869'330	4.3
Excédents	77'636'988	72'362'900	5'274'088	7.3	71'354'493	6'282'495	8.8

L'exercice 2010 est un des meilleurs de l'histoire des SIL, en particulier grâce aux ventes de gaz. Il laisse apparaître un résultat positif de fr. 77'636'988.-. Les charges sont supérieures de 4.7 % et les revenus de 5 % par rapport au budget. Au final, le résultat est supérieur au budget de fr. 5'274'088.- ou 7.3 %.

Il faut relever une hausse de 3.7 % des charges pour des revenus 2010 en hausse de 4.3 %. Les comptes 2010 présentent un bénéfice supérieur de fr. 6'282'495.- (hausse de 8.8 %) par rapport aux comptes 2009.

Notons enfin que les revenus annuels des Services Industriels représentent ~ 37 % de ceux de la Ville de Lausanne, et ses charges ~ 32 %. Sans l'apport financier de cette direction, les comptes de la capitale vaudoise présenteraient théoriquement un déficit de plus de fr. 64'000'000.-.

2. Examens des charges et des revenus par nature

	Comptes 10	Budget 10	Ecart C.10/B.10		Comptes 09	Ecart C.10/C.09	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
CHARGES	553'892'097	529'042'100	24'849'997	4.7	534'305'262	19'586'835	3.7
30 Charges de personnel	68'394'217	69'287'700	-893'483	-1.3	66'214'288	2'179'929	3.3
31 Biens, services et march.	312'227'591	316'293'200	-4'065'609	-1.3	319'230'173	-7'002'582	-2.2
32 Intérêts passifs	24'444'658	22'873'900	1'570'758	6.9	26'878'581	-2'433'923	-9.1
33 Amortissements	36'758'417	35'900'600	857'817	2.4	36'097'475	660'942	1.8
36 Subventions accordées	0	0	0	-	809'462	-809'462	-100.0
38 Attributions aux réserves	32'389'444	5'782'100	26'607'344	460.2	11'824'190	20'565'254	173.9
39 Imputations internes	79'677'770	78'904'600	773'170	1.0	73'251'093	6'426'677	8.8
REVENUS	631'529'085	601'405'000	30'124'085	5.0	605'659'755	25'869'330	4.3
42 Revenus des biens	1'729'368	1'200'400	528'968	44.1	1'426'442	302'926	21.2
43 Taxes, ventes et prest. fact.	550'114'895	519'800'000	30'314'895	5.8	530'783'402	19'331'493	3.6
48 Prélèv. sur les réserves	7'052	1'500'000	-1'492'948	-99.5	198'818	-191'766	-96.5
49 Imputations internes	79'677'770	78'904'600	773'170	1.0	73'251'093	6'426'677	8.8

2.1 Analyse générale

L'examen détaillé des charges par nature indique une hausse de 4.7 % des charges (B10-C10), ainsi qu'une hausse des revenus de 5 % par rapport au budget 10. Par rapport au compte 2009, les charges augmentent de 3.7 % et les revenus de 4.3 %.

36 Officiellement, les subventions sont réduites à zéro. La prise en charge de la gratuité du télé-réseau pour les clients de condition modeste étant comptabilisée par le Service social depuis le budget 2010. On se référera à la rubrique 6303.366, en forte augmentation par ailleurs. On y reviendra en conclusion.

38/48 Il s'agit des conséquences réjouissantes de la bonne santé des SIL. Voir plus bas.

2.2 Charges de personnel (30)

	Comptes 10	Budget 10	Ecart C.10/B.10		Comptes 09	Ecart C.10/C.09	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
30 Charges de personnel	68'394'217	69'287'700	-893'483	-1.3	66'214'288	2'179'929	3.3

Les charges de personnel (30) sont en légère diminution par rapport au budget 10 – fr. 893'483.- (- 1.3 %) mais en augmentation de fr. 2'179'929.- (+ 3.3 %) par rapport aux comptes 2009.

Ces augmentations s'expliquent par :

- une augmentation des EPT de comptes à comptes (détail et explications ci-dessous)
- l'indexation et l'engagement d'un personnel plus qualifié. En effet, le personnel qualifié et formé sur le marché du travail est rare.

Evolution EPT 2009-2010

Structure organisationnelle	Comptes 2009	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart C par rapp. au B10
Service développement stratégique	37.75	37.60	36.90	-0.70
Service comptabilité et finances	33.00	33.60	31.00	-2.60
Service MAGESI	45.70	43.70	44.80	1.10
Service du gaz et CAD	93.40	95.40	94.40	- 1.00
Service de l'électricité	191.50	201.20	198.50	- 2.70
Service du multimédia	54.00	55.10	54.75	-0.35
Service commercial	62.60	67.80	63.70	-4.10
Effectif total	517.95	534.40	524.05	-10.35

2.3 Biens, services et marchandises (31)

	Comptes 10	Budget 10	Ecart C.10/B.10		Comptes 09	Ecart C.10/C.09	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
31 Biens, services et march.	312'227'591	316'293'200	- 4'065'609	- 1.3	319'230'173	- 7'002'582	- 2.2

Les charges (31) **Biens, services et marchandises** sont en baisse de 1.3 % par rapport au budget 2010 et en baisse de 2.2 % par rapport aux comptes 2009.

2.4 Intérêts passifs (32)

	Comptes 10	Budget 10	Ecart C.10/B.10		Comptes 09	Ecart C.10/C.09	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
32 Intérêts passifs	24'444'658	22'873'900	1'570'758	6.9	26'878'581	- 2'433'923	- 9.1

2.5 Amortissements (33)

	Comptes 10	Budget 10	Ecart C.10/B.10		Comptes 09	Ecart C.10/C.09	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
33 Amortissements	36'758'417	35'900'600	857'817	2.4	36'097'475	660'942	1.8

Les charges (33) **Amortissements** sont en augmentation de 2.4 % par rapport au budget 2010 et également de 1.8 % par rapport aux comptes 2009, en conséquence des amortissements dans l'année des investissements du SIMA.

2.6 Subventions accordées (36)

	Comptes 10	Budget 10	Ecart C.10/B.10		Comptes 09	Ecart C.10/C.09	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
36 Subventions accordées	0	0	0	0.0	809'462	- 809'462	-100.0

Voir plus haut (analyse générale).

2.7 Attributions aux réserves (38)

	Comptes 10	Budget 10	Ecart C.10/B.10		Comptes 09	Ecart C.10/C.09	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
38 Attributions aux réserves	32'389'444	5'782'100	26'607'344	460.2	11'824'190	20'565'254	173.9

En termes d'attributions aux réserves (38), une augmentation de 460.2 % est constatée entre le budget 2010 et les comptes 2010, liées aux attributions ordinaires et réglementaires ainsi qu'aux décisions de la Municipalité. L'augmentation était déjà de 219.2 % entre le budget 2009 et les comptes 2009.

L'état des fonds de réserve des Services industriels est donc au 31.12.2010 le suivant :

	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
	en milliers de francs									
Fonds spécial de réserve					22'169	24'699	25'087	22'173	18'357	20'655
Fonds de renouvellement :										
– Service du gaz & CAD					2'992	2'851	2'681	2'477	2'269	2'070
– Service de l'électricité					2'883	2'580	2'289	2'003	1'722	1'453
Fonds de réserve et de re-nouvellement (nouveaux) :										
– gaz	11'144	9'632	8'860	7'847						
– chauffage à distance	4'320	3'863	3'670	3'428						
– production d'électricité	0	0	0	12'157						
– production EL Lavey	20'419	16'499	12'470							
– autres productions EL	2'161	2'159	2'158							
– distribution d'électricité	3'479	2'844	2'575	975						
– multimédia	4'003	3'738	3'454	3'120						
Fonds de péréquation :										
– gaz	16'378	6'378	6'378	3'378	6'391	3'691	3'691	3'780	3'001	7'263
– chauffage à distance	10'048	5'048	3'048	2'248	2'248	4'624	2'110	3	133	1'058
– électricité 1)	1'319	1'319	319	319	3'319	4'496	6'632	8'102	8'102	11'074
– timbre d'acheminement EL	12'979	2'600	0							
– éclairage public	360	147	- 330							
Total	86'610	54'227	42'602	33'472	40'002	42'941	42'490	38'538	33'584	43'573
Plafond :										
1) 20 % des ventes d'électricité aux clients										

2.8 Imputations internes (39)

	Comptes 10	Budget 10	Ecart C.10/B.10		Comptes 09	Ecart C.10/C.09	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
39 Imputations internes	79'677'770	78'904'600	773'170	1.0	73'251'093	6'426'677	8.8

Les **Revenus des biens** (42) sont supérieurs au budget 2009 de 34.8 %. Pour la comparaison des comptes, la baisse est de 32.6 %.

2.9 Revenus des biens (42)

	Comptes 10	Budget 10	Ecart C.10/B.10		Comptes 09	Ecart C.10/C.09	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
42 Revenus des biens	1'729'368	1'200'400	528'968	44.1	1'426'442	302'926	21.2

Les **Revenus des biens** (42) sont supérieurs au budget 2010 de 44.1 % (100.5 % en 2009). Pour la comparaison des comptes, l'augmentation est de 21.2 (37.9 % en 2009).

2.10 Taxes, ventes et prestations facturées (43)

	Comptes 10	Budget 10	Ecart C.10/B.10		Comptes 09	Ecart C.10/C.09	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
43 Taxes, ventes et prest. fact.	550'114'895	519'800'000	30'314'895	5.8	530'783'402	19'331'493	3.6

Les **Taxes, ventes et prestations facturées** (43) sont en augmentation de 5.8 % par rapport au budget 2010 (5.4 % en 2009), de 3.6 % par rapport aux comptes 2009.

3. Autofinancement des Services industriels

	Comptes 2010	Budget 2010 y c. cr. suppl.	Comptes 2009	Comptes 2008	Comptes 2007	Comptes 2006
Bénéfice sur compte de fonctionnement	77.6	72.4	71.4	69.4	58.3	76.6
Amortissements	36.8	35.9	36.1	44.0	41.1	41.5
Variations de réserve	32.4	4.3	11.6	9.1	- 3.9	- 2.9
Excédent (+), insuffisance (-) d'autofinancement	146.8	112.6	119.1	122.5	95.5	115.2
Investissements	51.6	51.1	66.1	48.4	40.2	29.3
Excédent (+), insuffisance (-) d'autofinancement après investissements	95.2	61.5	53.0	74.1	55.3	85.9

Investissements	55.2	52.2	72.6	52.6	43.2	32.2
Autorisations d'achats	1.1	1.3	1.3	0.9	0.8	0.3
Recettes (taxes de raccordement)	- 4.7	- 2.4	- 7.8	- 5.1	- 3.8	- 3.2
Investissements nets	51.6	51.1	66.1	48.4	40.2	29.3

L'excédent d'autofinancement en 2010 est de 95.2 mios contre 53.0 mios en 2009.

4. Résultats par service

Le tableau ci-dessous présente le résultat par activité et services généraux, avant répartition de leurs excédents de charges aux services techniques :

700 Services généraux

	Comptes 2010	Budget 2010 y c. cr. supp.	Ecart C.10/B.10		Comptes 2009	Ecart C.10/C.09	
			fr.	%		fr.	%
700 Service développ. stratégique	- 12'498'758.27	- 13'166'600	667'842	5.1	- 12'020'808.47	- 477'949.80	- 4.0
701 Service comptabilité et finances	- 4'299'074.60	- 4'580'300	281'225	6.1	- 3'653'409.20	- 645'665.40	- 17.7
702 Service du Magesi	- 11'248'742.04	- 11'426'100	177'358	1.6	- 10'644'553.95	- 604'188.09	- 5.7
780 Service commercial	- 10'200'951.42	- 10'755'700	554'749	5.2	- 9'838'315.28	- 362'636.14	- 3.7
	- 38'247'526.33	- 39'928'700	1'681'174	4.2	- 36'157'086.90	- 2'090'439.43	- 5.8

Après répartition des excédents de charges des Services généraux, le résultat des SIL par activité et par service se présente de la façon suivante :

SERVICES TECHNIQUES (charges des services généraux comprises)							
	Comptes 2010	Budget 2010 y c. cr. supp.	Ecart C.10/B.10		Comptes 2009	Ecart C.10/C.09	
			fr.	%		fr.	%
700 SDS - Portail énergies	- 563'069.19	- 728'900	165'831	22.8	- 678'888.61	115'819.42	17.1
780 Service commercial	5'345'177.88	3'862'600	1'482'578	38.4	4'136'072.06	1'209'105.82	29.2
74 Service du gaz et du CAD	32'744'691.96	25'535'900	7'208'792	28.2	26'750'442.05	5'994'249.91	22.4
76 Service de l'électricité	34'809'715.57	36'115'600	-1'305'884	-3.6	35'280'608.01	- 470'892.44	- 1.3
77 Service multimédia	5'300'471.51	7'577'700	-2'277'228	- 30.1	5'866'259.56	- 565'788.05	- 9.6
Résultat global	77'636'987.73	72'362'900	5'274'088	7.3	71'354'493.07	6'282'494.66	8.8

Les grands écarts sont constatés pour le Service commercial (29.2 %), le Service du gaz et du CAD (22.4 %) et celui de multimédia (-9.6 %). Des détails sont donnés lors de l'analyse des services.

700 Développement stratégique

	Comptes 2010	Budget 2010 y c. cr. supp.	Ecart C.10/B.10		Comptes 2009	Ecart C.10/C.09	
			fr.	%		fr.	%
700 Service développ. stratégique	- 12'498'758.27	- 13'166'600	667'842	5.1	- 12'020'808.47	- 477'949.80	- 4.0
700 SDS - Portail énergies	- 563'069.19	- 728'900	165'831	22.8	- 678'888.61	115'819.42	17.1

Commentaires significatifs du Service sur des comptes spécifiques par rapport au budget 2010 :

700.311 - fr. 246'625.-

Economie due au report du projet "Inkasso" pour le Contentieux et du gel des demandes de matériel portant sur l'ancien parc informatique.

700.425 + fr. 76'625.-

Dividendes de Neo Technologie SA, active dans le domaine du développement de SAP, sous-estimé au budget (fr. 68'425.- en 2009).

700.439 + fr. 92'123.-

Recettes supplémentaires dues aux séances de conseils d'administration, plus nombreuses que prévues, dont font partie le Directeur et le Chef du Service Développement stratégique.

701 Service de la comptabilité et des finances

	Comptes 2010	Budget 2010 y c. cr. supp.	Ecart C.10/B.10		Comptes 2009	Ecart C.10/C.09	
			fr.	%		fr.	%
701 Service comptabilité-finances	- 4'299'074.60	- 4'580'300	281'225	6.1	- 3'653'409.20	- 645'665.40	- 17.7

L'essentiel de la différence s'explique les économies dues au décalage entre le départ et l'engagement de collaborateurs.

702 MAGESI

	Comptes 2010	Budget 2010 y c. cr. supp.	Ecart C.10/B.10		Comptes 2009	Ecart C.10/C.09	
			fr.	%		fr.	%
702 Service du Magesi	- 11'248'742.04	- 11'426'100	177'358	1.6	- 10'644'553.95	- 604'188.09	- 5.7

Commentaires significatifs du Service sur des comptes spécifiques par rapport au budget 2010 :

702.311 - fr. 64'336.-

Baisse des achats de marchandises refacturées à des tiers.

702.313 - fr. 180'220.-

Les coûts d'achat de carburants se sont avérés moins élevés que prévu.

- 702.318 - fr. 133'146.-
Les charges de Spontis SA ont été moins élevées que prévu.
- 702.331 + fr. 217'105.-
Amortissement dans l'année des travaux d'entretien d'immeubles sous-estimé au budget et des travaux de réaménagement de Genève 32-34.
- 702.434 - fr. 172'217.-
Vente de carburants et de matériel pour des tiers et d'autres directions moins élevées que prévu (voir rubriques 311 et 313).

74 Service du gaz et du chauffage à distance

	Comptes 2010	Budget 2010 y c. cr. supp.	Ecart C.10/B.10		Comptes 2009	Ecart C.10/C.09	
			fr.	%		fr.	%
74 Service du gaz et du CAD	32'744'691.96	25'535'900	7'208'792	28.2	26'750'442.05	5'994'249.91	22.4

Commentaires significatifs du Service sur les comptes par rapport au budget 2010 :

- 74.311 - fr. 283'464.-
Moins de branchements que prévu ont été effectués (CAD).
- 74.312 + fr. 6'351'514.-
Achats plus conséquents auprès de Gaznat, le besoin en volume pour Pierre-de-Plan et de la turbine à gaz a été plus élevé pour des raisons climatiques. Pour mémoire en 2009, l'augmentation par rapport au budget était de + fr. 16'333'789.- (voir aussi rubrique 74.435 ci-dessous).
- 74.315 - fr. 400'066.-
Coûts d'entretien et d'interventions liés à la turbine à gaz et à la chaufferie de Malley moins élevés que prévu.
- 74.319 + fr. 645'753.-
Augmentation du 1 % attribué au fonds du développement durable.
- 74.322 + fr. 490'609.-
Les intérêts ont été calculés sur les dépenses effectives.
- 74.380 + fr. 15'949'274.-
Attributions supplémentaires aux fonds de péréquation du gaz et chauffage à distance de 15 mios.
- 74.434 - fr. 107'906.-
Diminution due à un problème du logiciel de facturation des branchements, la campagne de juillet n'a pas pu être facturée (voir sous conclusions).
- 74.435 + fr. 34'102'141.-
Augmentation des ventes dues à des conditions climatiques exceptionnelles.
Pour mémoire en 2009, l'augmentation s'élevait à fr. 33'682'069.-.
- 74.480 - fr. 1'492'948.-
Le budget prévoyait des prélèvements sur les fonds de péréquation du gaz et du chauffage à distance.

76 Service de l'électricité

	Comptes 2010	Budget 2010 y c. cr. supp.	Ecart C.10/B.10		Comptes 2009	Ecart C.10/C.09	
			fr.	%		fr.	%
760 Service de l'électricité	34'809'715.57	36'115'600	-1'305'884	-3.6	35'280'608.01	-470'892.44	-1.3

Commentaires significatifs du Service sur des comptes spécifiques par rapport au budget 2010 :

76.311/315 - fr. 205'839.- / - fr. 450'437.-

Reports de certains travaux et achats pour Lavey. Ils figurent toutefois déjà au budget 2011.

76.312 - fr. 1'462'361.-

Achats d'énergies moins importants que prévu, à mettre en rapport avec le montant de la rubrique.

76.319 - fr. 4'574'715.-

Diminution des frais Swissgrid en relation avec le timbre d'acheminement THT (voir l'état des fonds).

76.322 + fr. 983'906.-

Les intérêts ont été calculés sur les dépenses effectives.

76.380 + fr. 10'747'015.-

Attribution au fonds de péréquation du timbre d'acheminement.

76.424 + fr. 301'153.-

Vente de déchets métallique du poste de Boisy dont du cuivre.

76.434 + fr. 4'319'016.-

Augmentation des revenus liés à la distribution.

76.435 - fr. 4'872'286.-

Diminution des recettes liées à la vente d'électricité.

77 Service multimédia

	Comptes 2010	Budget 2010 y c. cr. supp.	Ecart C.10/B.10		Comptes 2009	Ecart C.10/C.09	
			fr.	%		fr.	%
7700 Service multimédia	5'300'471.51	7'577'700	2'277'228	-30.1	5'866'259.56	-565'788.05	-9.6

Commentaires significatifs du Service sur des comptes spécifiques par rapport au budget 2010 :

77.311 - fr. 114'181.-

Economie sur les achats pour le télé-réseau.

77.316 - fr. 252'112.-

Economie sur la maintenance Docsis (internet) mais figure déjà au budget 2011.

77.318 - fr. 1'090'915.-

Economie sur l'achat de nouveaux programmes télévisuels contrairement à ce qui avait été annoncé.

77.434 - fr. 3'014'767.-

Perte de nombreux clients passés à la concurrence.

77.435 - fr. 33'276.-

Vente de décodeurs moins importante que prévue (déjà en diminution en 2009).

78 Service commercial

	Comptes 2010	Budget 2010 y c. cr. supp.	Ecart C.10/B.10		Comptes 2009	Ecart C.10/C.09	
			fr.	%		fr.	%
7800 Service commercial	5'345'177.88	3'862'600	1'482'578	38.4	4'136'072.06	1'209'105.82	29.2

78.301 - fr. 346'775.-

Economie suite au décalage entre le départ et l'engagement de collaborateurs.

78.311 - fr. 51'101.-

Economie sur les achats de mobilier et de fournitures pour les forfaits des raccordements au gaz (voir 439).

78.319 - fr. 287'256.-

Economie sur la promotion pour les raccordements au gaz.

78.439 - fr. 465'730.-

Recettes liées aux ventes de prestations moins importantes que prévu.

5. Conclusions

Les sous-commissaires remarquent le soin et la diligence avec lesquels les SIL sont gérés et conduits.

Ils formulent trois remarques :

- L'excellent résultat des SIL ne doit pas masquer les difficultés que connaît le Service multimédia du fait de la concurrence.
- La perte de données relatives à certains contrôles obligatoires pour le Service du gaz doit inciter les SIL à remédier sans délai aux problèmes du logiciel de facturation des branchements.
- Le fait, même marginal, que certains profitent frauduleusement du télé-réseau sans que cela ne donne lieu à des factures est préoccupant, même si des solutions sont en vue.

Les sous-commissaires font une observation formelle.

Les SIL n'attribuent aucune subvention. Toutefois le sponsoring figure dans la rubrique 78.319 (impôts, taxes et frais divers) pour un montant supérieur à 1 million de francs. A cela s'ajoutent des prestations gratuites d'une valeur supérieure à fr. 500'000.- dont la seule trace dans les comptes est le montant de la TVA y relative qui est due.

Sachant le détail des rubriques relatives aux subventions dans les autres directions dans le budget et dans les comptes remis aux conseillers communaux, les sous-commissaires souhaitent la transparence dans ce domaine aux SIL.

Sur ces bases, les sous-commissaires vous proposent d'adopter les comptes tels qu'ils vous sont présentés et adressent leurs plus chaleureux remerciements au Directeur ainsi qu'à l'ensemble des chefs de services et collaborateurs pour le temps et les informations qu'ils ont mis à leur disposition, en particulier à M. Pichon. Ils signalent qu'ils ont reçu deux trousseaux à crayons et deux clés USB, exemples du matériel promotionnel des SIL

Les commissaires :

Pierre-Antoine Hildbrand, rapporteur
Jean-Charles Bettens

Lausanne, le 28 mai 2011

**REPONSES DE LA MUNICIPALITE
AUX OBSERVATIONS FORMULEES
PAR LA COMMISSION DE GESTION
POUR L'EXERCICE 2010**

1^{ère} observation : *La Municipalité est invitée à penser un nouveau mode de présentation des statistiques des absences afin de limiter l'impact des maladies de longue durée sur les résultats des petites unités.*

Réponse : Le service du personnel entreprendra une analyse pour définir le nombre d'unités d'absence continue qui doit être atteint dans une année observée pour que l'on puisse parler d'absence de longue durée.

Le mode de saisie des données et la complexité de la gestion de celles-ci demandent une réflexion particulière afin de déterminer quel processus permettra de fournir des résultats fiables et cohérents (par exemple : comment rattacher des absences saisies par blocs différents selon des certificats différents, comment comptabiliser des absences effectives à cheval sur deux années civiles, etc.).

Une fois le critère « longue durée » défini et le processus d'analyse des données mis en place, le rapport annuel des absences Ville contiendra un nouveau paragraphe qui donnera des statistiques excluant les absences dites 'de longue durée'. Cette nouvelle analyse sera effective au plus tôt dans le rapport sur les absences 2012. En effet, en 2011, les changements de la structure organisationnelle de la Ville, ainsi que le passage d'une gestion des absences en jours à une gestion des absences en heures auront un impact très important sur l'analyse des absences de l'année 2011. Il n'est donc pas adéquat d'ajouter une dimension nouvelle en parallèle.

2^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à prendre des dispositions pour que le médecin-conseil de la Ville de Lausanne ne reçoive plus à titre privé des collaborateurs de la Ville pour lesquels il a été consulté au titre de médecin-conseil.*

Réponse : L'activité de médecin-conseil est en effet incompatible avec l'activité de médecin traitant. Toutefois, on ne peut demander à un médecin installé de ne pas accepter un patient à sa consultation. A l'avenir, si le médecin-conseil de la Ville de Lausanne suit un/e collaborateur/trice de la Ville en tant que médecin traitant, il ne pourra pas se prononcer à son sujet en tant que médecin-conseil et devra demander l'avis d'un confrère indépendant.

3^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à faire part des enseignements tirés de sa pratique de suppression des secrétariats généraux de direction.*

Réponse : Les « unités » assurant des fonctions de secrétariat général ont été analysées dans le cadre de « Perspectives 2001 ». Il s'agissait généralement d'unités de taille relativement modestes, assumant le plus souvent un soutien plus ou moins étendu et spécialisé à la directrice ou au directeur, la gestion ou la coordination de quelques dossiers spécifiques, des recherches documentaires, ainsi que des tâches administratives transversales à la direction (distribution du courrier, secrétariat des conférences des chefs de service et autres séances de travail, comptabilité de direction, gestion des ressources humaines, relecture ou rédaction de correspondance, notes, préavis, etc.), ou encore des tâches de coordination à l'échelon de l'administration communale (relais avec les autres directions, conférence des secrétaires municipaux et généraux).

Dans cinq directions, les unités assurant des fonctions de secrétariat général étaient des services à part entière, dans les deux autres directions, ces fonctions étaient assurées par des services dont ce n'était pas la tâche principale.

La réflexion a également porté à cette époque, de façon plus globale, sur le rôle d'un état-major au sein des directions et sur la répartition des fonctions au sein du triangle directeur – secrétaire général – chefs de service, dès lors que le rôle de secrétaire général à la Ville de Lausanne n'était (et n'est) pas basé sur des directives ou un règlement officiel et que, dans chaque direction, il était le produit d'une dynamique entre les centres d'intérêts personnels du titulaire, les exigences du directeur et celles des chefs de services. Par ailleurs, le secrétaire général était au même niveau hiérarchique que les chefs de service. Selon les tâches qui lui étaient confiées, ce statut ne lui donnait souvent pas les moyens nécessaires pour mener à bien ses fonctions. Un échelon hiérarchique supérieur aurait été mal accepté par ses collègues.

Sur la base de cette analyse et de ces constats, en effectuant une pesée des avantages et des inconvénients, la Municipalité a décidé de ne pas renouveler les postes de secrétaires généraux suite à des départs naturels ou à un transfert. Cette option a été confirmée dans le cadre de « Prestations 2004 », qui visait notamment à supprimer autant que possible les petits services. Chaque direction a ainsi désigné un service leader chargé d'assurer les tâches relevant auparavant du secrétariat général ou les a réparties au gré des besoins et de l'organisation propre à chaque direction.

A l'heure actuelle et de façon globale, la Municipalité constate que la fonction du secrétariat général n'a pas été préteritée par ces restructurations et que les activités de « chancellerie » se sont perpétuées à satisfaction, en impliquant – dans la plupart des directions – davantage les assistantes et assistants des directeurs. Les ressources à disposition pour mener à bien les activités de secrétariat général n'ont pas subi de coupes et aucun collaborateur ne s'est vu attribuer de tâches et de responsabilités ne correspondant pas à ses compétences.

Les mesures prises à l'époque sont appelées à subsister sous cette forme durant la législature, malgré de possibles et occasionnelles surcharges de travail qu'elles ont pu ou peuvent occasionner.

4^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à communiquer au Conseil la liste des mesures dans le bilan de l'opération « Prestations 2004 » qu'elle entend pérenniser. Il intéresserait également le Conseil de connaître la méthode de gestion appliquée lors de cette démarche et de savoir comment elle entend y sensibiliser les nouveaux cadres de l'administration.*

Réponse : Prestations 2004 était une opération ponctuelle, dont l'objectif était de réduire de 3% les charges de fonctionnement des services sur une période de 3 à 5 ans maximum. Les mesures n'étaient pas toutes conçues pour être pérennisées à long terme. Certaines, comme les suppressions de postes et les augmentations de tarifs peuvent être considérées comme pérennes. L'opération avait indirectement servi à sensibiliser les cadres et collaborateurs à une gestion plus attentive des budgets et à l'impact de certains types de mesures. Cette attitude devait être intégrée dans la gestion quotidienne. Des projets actuels, tels que l'introduction d'un Système de contrôle interne, pourraient actualiser la tendance sur les années à venir.

Le choix de la méthode à appliquer pour trouver des mesures d'économies était laissé aux services. L'Unité d'évaluation et de conseil avait élaboré une méthode basée sur l'analyse des prestations qui a été suivie par une grande partie des services. Cette méthode a été documentée par l'UEC.

Les nouveaux cadres des services n'ont pas suivi de formation spécifique sur la gestion par prestations. Il s'agit d'une méthodologie qui fait maintenant partie des outils de gestion courants inscrits dans les programmes standards des cours de gestion et de comptabilité. Plusieurs cours à l'affiche du CEP contiennent ce genre de formation (exemple: CAS (Certificat of Advanced Studies) en management et gestion du changement).

5^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à revoir les compétences et le fonctionnement de la Commission consultative d'informatique*

Réponse : Les compétences et le fonctionnement de cette commission sont définis par son règlement. Certains des objectifs assignés à cette commission ayant perdu de leur substance au fil des années, le thème du mandat de la CCI a été inscrit à l'ordre du jour de la séance du 20 janvier 2010. À l'issue de la discussion, il a été convenu que le règlement en vigueur ne devait pas être modifié.

La Municipalité constate toutefois que la CCI consacre l'entier de l'une de ses deux à trois séances annuelles à l'examen détaillé des demandes d'autorisations d'achats informatiques formulées par les services de l'administration dans le cadre du processus d'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année suivante, se chargeant ainsi d'une mission qu'elle s'est un jour elle-même assignée, à savoir assister la Commission des finances dans un domaine relevant normalement des prérogatives de cette dernière. Ce faisant, la CCI formule des avis sur la pertinence de demandes diverses et variées, tant sur le plan de leur nature que de leur montant unitaire, dans le but d'inciter la Commission des finances à entreprendre éventuellement des investigations auprès des Directions lorsque certaines prévisions de dépenses lui apparaissent insuffisamment motivées, voire superfétatoires.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité suggère à la CCI de recentrer ses activités sur sa mission initiale, inscrite à son règlement au § 2 (« la commission consultative est chargée d'améliorer la liaison, l'information et la collaboration, en matière d'informatique, entre la Municipalité et le Conseil communal »), au § 3.1 Champ d'activité (« Sous réserve des compétences propres de la Municipalité et du Conseil communal, la commission consultative formule des avis, observations et suggestions concernant les grands projets informatiques et la politique informatique communale ») et au § 3.2 Intervention (« la commission peut intervenir ou être consultée quel que soit le stade des projets »).

6^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à établir le bilan de sa collaboration avec la CADEV en matière d'acquisition et de stockage de matériel. Particulièrement, la Commission de gestion souhaite connaître l'appréciation de la Municipalité sur le coût de l'acquisition et de la gestion des stocks. Il l'intéresserait également de savoir si la Municipalité envisage de rapatrier cette activité au sein de l'administration communale.*

Réponse : Le Bureau des imprimés (BIM) a été dissous à fin 2009 et un avenant à la convention passée en 2006 entre la CADEV et la Ville de Lausanne a été établi pour fixer les nouvelles modalités de la fourniture de matériel d'économat destiné aux services de la Ville. Pour les prestations d'impression une convention spécifique a été établie entre le SOI et la CADEV en 2010. Sur ce point particulier, les prestations fournies par la CADEV donnent satisfaction et ne font donc pas l'objet d'une réponse à la 6^{ème} observation.

En revanche, la fourniture de matériel d'économat a déjà fait l'objet d'une réflexion approfondie de la part de la Commission d'Achat Ville (CAV). Celle-ci est arrivée à la conclusion que le modèle de collaboration actuel avec la CADEV n'était pas particulièrement favorable en termes de prestations et de coûts à l'administration communale. Elle a d'ores et déjà préconisé une solution qui puisse à la fois mieux répondre aux besoins des services et permettre de réduire, non seulement les coûts d'acquisition du matériel d'économat, mais aussi la charge administrative qu'implique la situation actuelle.

Ces dernières années, les systèmes d'information ont considérablement évolué et offrent désormais des solutions novatrices. A cet égard, la plateforme LausaShop mise en service au sein de l'administration communale en fait partie. Elle intègre notamment la possibilité de se connecter à la plateforme de fournisseurs (par exemple, de grossistes d'économat) par la mise en place d'un protocole d'échanges de données, tout en garantissant la maîtrise des accès et du processus d'approbation hiérarchique. Il est ainsi possible de disposer de tout ou partie d'un catalogue fournisseur avec qui des conditions commerciales auraient été préalablement négociées, et de pouvoir passer des commandes de matériel via la plateforme LausaShop. Cette solution est dénommée «PunchOut».

L'analyse de plusieurs grossistes entrant en considération a été réalisée. Elle converge avec les conclusions du CHUV et des HUG qui ont retenu le fournisseur *Lyreco* pour s'approvisionner en matériel d'économat. Ce fournisseur dispose d'un catalogue de 7'000 références, d'une expérience avérée en matière d'implémentation de «PunchOut», est membre de «Global Compact» (gouvernance éthique), et intègre le développement durable à large échelle. De plus, ce fournisseur envisage, compte tenu de son fort développement en Suisse Romande, d'implanter également un «hub» à Lausanne (création d'emplois), en plus de celui déjà existant sur Genève, pour assurer les transports par ferroutage depuis son stock central de Dintikon.

La phase d'évaluation portant sur un nombre défini d'articles vient de s'achever avec ce grossiste spécialisé. Les résultats enregistrés sont qualifiés de très positif par les services pilotes. L'implémentation de cette solution permettra de réduire le prix des produits courants d'environ 12 % et de diminuer les coûts liés au contrat avec la CADEV.

Par conséquent, la Municipalité soutient la démarche de mise en place de la nouvelle solution (LausaShop/Lyreco) qui vise à rationaliser l'activité de « l'économat ».

7^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à fournir au Conseil communal un rapport-bilan sur son engagement dans la manifestation Gymnaestrada (crédits accordés, prestations en nature) et sur les retombées d'un tel événement.*

Réponse : Plus de vingt services de l'Administration communale ont fournis, à divers titres, des prestations dans le cadre de cette manifestation qui s'est déroulée du 10 au 16 juillet 2011. A l'heure de répondre à cette observation, il est prématuré de présenter un bilan exhaustif de l'engagement de la Ville et des retombées de cet événement, les informations nécessaires devant être collectées lors d'une séance débriefing qui réunira les services concernés cet automne. A l'issue de celle-ci un rapport-bilan sera établi et la Municipalité ne manquera pas d'informer le Conseil communal sur cet objet.

8^{ème} observation : *La Municipalité de la Capitale olympique est invitée à se souvenir que le français est l'une des deux langues olympiques et à donner des noms français aux manifestations qu'elle organise, quitte à les sous-titrer en anglais lorsqu'elle le juge indispensable.*

Réponse : Depuis quelques années, le monde du sport suisse suit une mode, celle d'angliciser tout ce qui se rapporte à lui. Ainsi en va-t-il, notamment, des lieux de pratique (« Postfinance-Arena », pour la patinoire de Berne ou « Arena Thun » pour le tout nouveau stade de Thoune), de l'appellation du championnat national de football (« Xpo Super League » et « Challenge League » qualifient, depuis 2003, les deux niveaux supérieurs dudit championnat national – ex-LNA et LNB) ou des noms des fédérations nationales (« Swiss Athletics », « Swiss Fencing », « Swiss Cycling », etc.) et de l'organe fédérateur du sport suisse (« Swiss Olympic »). Il en va de même en ce qui concerne les événements sportifs, qu'ils soient uniques ou récurrents.

Notre ville n'échappe pas à cette mode, bien qu'elle se limite, pour l'heure, aux noms des manifestations sportives qui y sont organisées. Cependant, l'usage d'appellations en anglais pour désigner les manifestations ayant lieu sur le sol lausannois n'est ni le fait de la Municipalité, ni de celui du Service des sports. En fait, le nom sous lequel a lieu une manifestation sportive, d'importance nationale ou internationale, est déterminé par la fédération sportive concernée, qui en confie l'organisation à un comité local, dont la marge de manœuvre est, dans ce domaine, nulle ou quasi nulle. Dans ce sens, si, dernièrement, Lausanne a été l'hôte de la « World Gymnaestrada Lausanne 2011 », Helsinki accueillera la prochaine édition, qui s'appellera « World Gymnaestrada Helsinki 2015 ». En ce qui concerne les manifestations de portée locale, organisées conjointement par le Service des sports et les clubs locaux, leur nom est toujours en français, à l'exception d'une, la « Christmas Midnight Run », reprise de l'entreprise qui l'avait créée et baptisée.

Là où elle peut, la Municipalité veille à ce que le français soit utilisé et ne cède pas sa place à l'anglais pour des raisons de mode ou mercantiles.

9^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à se pencher sur la pertinence des exigences des associations sportives et à réagir avec d'autres partenaires politiques pour dissocier les obligations sportives de celles qui doivent rester de la compétence des autorités publiques.*

Réponse : Depuis les années huitante, les fédérations sportives ont commencé à émettre et à faire respecter des règles, non plus uniquement liées à la pratique de leur sport, mais portant également sur l'accueil dans les lieux de pratique (places assises, couverture desdites places, restauration, etc.), l'équipement de ces mêmes lieux (luminosité minimale pour permettre les retransmissions télévisées, choix des couleurs au sol ou aux murs, toujours pour faciliter le travail de la télévision, etc.) et la place des sponsors. Toutes ces exigences ont été formulées dans un mouvement de haut en bas : de la

fédération internationale à la fédération nationale, du sport d'élite au sport amateur, ce qui a entraîné un effet cumulatif, les exigences des uns s'additionnant à celles des autres.

Tous ces éléments n'auraient pas prêté à conséquence si les fédérations et les clubs étaient propriétaires des installations sportives concernées. Or, en Suisse, la très grande majorité des installations sportives sont propriété des collectivités publiques, en particulier des communes. Face aux exigences des milieux sportifs, la création d'un front commun des propriétaires eût paru logique. Or, deux facteurs rendent difficiles la constitution d'un tel front, à savoir :

- a) le fait qu'une grande partie des installations propres aux sports considérés comme majeurs (tout spécialement le hockey sur glace et le football) sont en mains privées ;
- b) le fait que, conséquence directe du fédéralisme, les collectivités publiques – dont les sensibilités, quant au rôle de l'Etat et des pouvoirs publics, sont très différentes d'une région linguistique à l'autre – sont, en règle générale, fort jalouses de leurs prérogatives et de leur indépendance.

On aboutit alors à la situation relevée par la Commission permanente de gestion. Toutefois, au niveau lausannois, dans le cas particulier de l'aménagement du stade olympique de la Pontaise, afin d'y accueillir des matches de la Coupe d'Europe de football et de la « Super League » (ex-LNA de football), l'excellent partenariat entre la Municipalité et le FC Lausanne Sport a permis d'aboutir à un compromis avec les instances internationales (UEFA) et nationales (« Swiss Football League »), quant aux travaux à effectuer.

Quoi qu'il en soit et malgré une marge de manœuvre très limitée, la Municipalité, par l'intermédiaire de son Service des sports, veille à défendre les intérêts de la Ville en sa qualité de propriétaire d'installations sportives (il s'agit d'ailleurs d'un des objectifs, le 66^{ème}, inscrit dans le « Plan directeur du sport »), en participant activement à diverses commissions et organisations, telles que l'Association suisse des services des sports, regroupant les principaux acteurs du sport suisse.

10^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à soutenir l'édition d'un rapport faisant apparaître les éléments forts des dix ans d'activité de Sport-Etudes.*

Réponse : Née en 2000 de la volonté de la Ville de Lausanne, du Canton de Vaud, de la Solidarité olympique et de clubs sportifs, reconnue d'utilité publique, la « Fondation Centre Sport-Etudes Lausanne » gère le « Centre Sport-Etudes Lausanne » (CSEL), dont les locaux ont été inaugurés en 2002. Le CSEL permet à des jeunes (garçons et filles), désireux de devenir sportifs d'élite, d'allier formation professionnelle ou académique et entraînements de haut niveau dans leurs disciplines sportives respectives. Le CSEL dispense également des cours portant sur la nutrition, l'éthique, etc. Actuellement, le CSEL accueille 30 internes (dont 5 filles) et 70 externes, dans 8 disciplines sportives.

La Municipalité, représentée au sein du Conseil de fondation par le conseiller municipal en charge de la Sécurité publique et des sports et le chef du Service des sports, tient à relever la qualité des résultats obtenus depuis la création du CSEL par ces jeunes, aux niveaux tant sportif, que professionnel ou académique. C'est pourquoi, elle a décidé de soutenir l'initiative du Comité directeur du CSEL de mandater la réalisation d'une étude portant sur les dix ans d'existence du centre et permettant de tirer un bilan objectif de son action. La publication de cette étude, qui pourrait prendre la forme d'une plaquette, doit coïncider avec le dixième anniversaire du CSEL.

11^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à compléter les statistiques du contrôle des habitants en y intégrant les décès et les naissances de la population résidente lausannoise.*

Réponse : Pour répondre au vœu exprimé, une statistique « Naissances et décès des résidents lausannois » sera intégrée au prochain rapport de gestion.

12^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à développer la coordination entre les différentes entités de terrain (par exemple : Brigade de rue, Celtus, Police-secours), et avec les divers acteurs de la chaîne de poursuite pénale appelés à œuvrer dans la répression du trafic de rue.*

Réponse : Dans le cadre de sa récente réorganisation, le Corps de police a regroupé toutes les divisions opérationnelles (Police-secours, Police judiciaire, Sécurité du trafic et stationnement, ainsi qu'une nouvelle division Sécurité et coordination) sous une même direction, intitulée Direction opérationnelle. Cette réorganisation et la création de la division Sécurité et coordination, qui regroupe la centrale d'alarme et d'engagement, les unités spéciales, l'entité traitant du renseignement, des statistiques et de l'analyse, ainsi que la planification des engagements, ont notamment pour objectif de développer la coordination entre toutes les divisions opérationnelles du Corps de police. S'agissant plus spécifiquement du trafic de stupéfiants, ces mesures doivent amener une plus grande capacité d'anticipation, par une meilleure perception de l'évolution des phénomènes, une meilleure exploitation du renseignement, un décloisonnement plus fin entre les unités, ainsi qu'une meilleure répartition du travail de terrain, entre le personnel policier en uniforme et celui œuvrant en civil.

Cela étant, force est d'admettre que le nouveau code de procédure pénale et la disparition du magistrat pénal spécifiquement dédié au trafic de stupéfiants ont malheureusement compliqué la tâche des différents intervenants. C'est pourquoi, depuis le début de 2011, des séances ont été organisées entre les Procureurs de l'arrondissement de Lausanne et des cadres du Corps de police, afin de sensibiliser les uns et les autres à leurs contraintes respectives et d'évoquer les problèmes rencontrés. De plus, avec la nomination d'une adjointe au chef de la Direction opérationnelle, issue du Ministère public de Lausanne, ces rapports entre Police et Ministère public devraient encore s'intensifier, afin de simplifier les processus et d'améliorer l'efficacité entre les différents acteurs de la chaîne de poursuite pénale.

13^{ème} observation : *La Municipalité est invitée, dans le cadre des structures de conduite de la Réforme policière vaudoise, à favoriser la mise en place de stratégies de collaboration avec les autres polices, notamment genevoise, fribourgeoise et bernoise qui œuvrent dans les villes qui constituent un axe de commerce pour le petit trafic.*

Réponse : Dans le cadre de la Réforme policière vaudoise, la Direction opérationnelle (DO), composée notamment des commandants des polices cantonale et municipale lausannoise, pourra mettre en place différentes plates-formes. La question du trafic de stupéfiants, que ce soit sous l'angle très local ou plus général, est traitée avec toute l'attention nécessaire et dans le meilleur esprit de collaboration possible entre les polices vaudoises.

Cependant, les outils de la réforme ne sont pas prévus spécifiquement pour traiter de questions intercantionales. Cette dimension prospective, stratégique et de coordination est plutôt du ressort d'autres cercles au niveau national, comme la Conférence des Directrices et Directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), la Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police (CLDJP), la Conférence des Directrices et Directeurs de police des villes suisses (CDPVS), ou encore la Conférence des Commandants des Polices cantonales de Suisse (CCPCS), ainsi que les organes de coordination de la Confédération.

Cependant, si des rapports informels sont toujours possibles, il faut rappeler que les contacts officiels directs avec les autres polices suisses ou étrangères sont de la seule compétence de la Police cantonale vaudoise. Toutefois, les responsables des brigades des stupéfiants de Suisse se réunissent une fois par année pour échanger sur les problèmes constatés et sur les mesures prises pour tenter de les endiguer.

Sur le plan vaudois, les échanges sont réguliers entre les différents acteurs spécialisés dans la lutte contre le trafic des stupéfiants (magistrature pénale, polices cantonale et municipale lausannoise). Les responsables opérationnels des brigades des stupéfiants des deux polices se rencontrent une fois par semaine, afin de faire le point sur les affaires en cours et à venir. Ces contacts permettent d'avoir la vue d'ensemble sur le plan cantonal. Par ailleurs, la base de données nationale « JANUS » permet également d'avoir un suivi global des trafiquants interpellés sur le plan suisse. Cette plate-forme fédérale, tenue à jour par l'Office fédéral de la police (Fedpol), donne accès aux données insérées par les différentes polices. Toutefois, ces dernières ne font pas toutes preuve de la même assiduité dans l'introduction des données, ce qui complique parfois le suivi du parcours des personnes identifiées.

Par ailleurs, la police ne peut pas mettre sur pied seule de nouvelles stratégies de lutte contre le trafic de stupéfiants. Le problème dépend d'un cadre législatif et politique, qui relève principalement de la compétence de la Confédération et du Canton. Cette lutte doit s'inscrire dans le cadre plus large d'une

véritable politique publique, qui suppose la collaboration active d'autres services de l'administration s'occupant des questions sociales, migratoires, pénitentiaires et de prévention, ainsi que de l'ordre judiciaire.

En outre, chaque produit stupéfiant (cocaïne, héroïne, chanvre, drogues de synthèse, etc.) pose des problèmes bien spécifiques, les filières d'approvisionnement, les méthodes de vente, les modes de consommation et le cercle des consommateurs n'étant pas identiques. En conséquence, les moyens de prévention ou de lutte doivent être adaptés à chaque produit.

De surcroît, les mesures envisageables, qui vont de plus de répression à une dépénalisation plus ou moins totale, sans oublier la prévention, ne font politiquement pas l'unanimité. Voici plusieurs décennies que de nombreux pays sont confrontés au problème, sans avoir pu venir à bout du trafic.

Au-delà de la présence de trafiquants sur le domaine public, il s'agirait aussi d'analyser l'autre côté du marché, à savoir les actions à entreprendre vis-à-vis des consommateurs, le plus souvent intégrés et établis de longue date.

14^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à soutenir la recherche de nouvelles stratégies préventives et répressives pour diminuer le risque d'épuisement des policiers de terrain dans une tâche qui peut leur paraître insurmontable.*

Réponse : La lutte contre le trafic de stupéfiants est une préoccupation majeure pour la brigade des stupéfiants, les sections de Police-secours, les groupes Alpha (personnel en uniforme) et Celtus (policiers en civil) ou encore le personnel des postes de quartier. Une forte augmentation du nombre de trafiquants présents en rue est notoire et leur dispersion dans les secteurs de la ville est visible. La police n'est pas en mesure de maintenir une présence constante et permanente dans les divers lieux et les problèmes ressurgissent peu après le départ des forces de l'ordre. En effet, la présence soutenue de la police à certains endroits induit un déplacement des vendeurs dans d'autres secteurs ou quartiers.

Les actions préventives coordonnées consistent donc prioritairement à faire occuper le terrain par des policiers en uniforme, afin de lutter contre l'insécurité subjective. La police observe l'évolution de la situation dans les divers lieux touchés par le trafic de rue et mène des opérations répressives, en engageant différents moyens. Ainsi, les stratégies préventives, dissuasives et répressives sont imbriquées et apportent certains résultats, au prix cependant d'un engagement en personnel très élevé.

Il est vrai que l'aspect répétitif, et majoritairement réactif, de ces missions, ainsi que l'impression que leur efficacité à long terme n'est pas évidente peuvent conduire les policiers engagés dans ces groupes à une certaine saturation. Celle-ci peut être la conséquence du temps nécessaire à chaque contrôle et aux actes judiciaires subséquents, du contexte parfois peu agréable (état physique des individus interpellés, dialogue difficile, souvent dans d'autres langues, différences culturelles, arrogance, injures, voire violence), ainsi que du fait que les vendeurs connaissent les limites du système et savent qu'ils seront le plus souvent faiblement inquiétés pénalement.

La polyvalence d'un plus grand nombre de policiers susceptibles de remplir ces missions permet de mettre en place une meilleure rotation des intervenants, afin de maintenir une bonne motivation et de réduire la fatigue, la lassitude et la frustration, face à un travail qu'il faut inlassablement recommencer. Un tel roulement n'est toutefois pas simple à mettre sur pied, compte tenu de la spécialisation minimale qu'impose une telle activité (formation, intégration et connaissance du milieu) et des effectifs. Dans ce sens, le juste équilibre entre polyvalence et spécialisation n'est pas facile à trouver. Afin de diminuer les conséquences sur le personnel policier concerné, une augmentation de la part préventive dans le travail de police, une meilleure implication des partenaires et une approche multidisciplinaire en résolution de problème devront être engagées à moyen et long termes.

15^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à affiner les statistiques des contrôles à l'éthylomètre afin de faciliter la compréhension des données figurant au rapport de gestion.*

Réponse : La volonté municipale de produire, au cours des années écoulées, un rapport de gestion évitant les redites et le plus synthétique possible, a en effet pu conduire à la disparition de données pouvant s'avérer néanmoins utiles à la bonne compréhension de certaines problématiques. Pour aller

dans le sens de l'observation de la Commission de gestion, la Municipalité réintègrera à l'avenir le tableau original des contrôles à l'éthylomètre tenu par le bureau des statistiques du Corps de police. Ainsi, le nombre total des personnes contrôlées, ainsi que la proportion des tests positifs (>0.5 ‰), pour les cas avec accident, pour ceux sans accident, de même que pour le total des deux catégories, figureront dans les futurs rapports de gestion (soit dès celui qui sera rédigé pour l'année 2011), afin d'avoir une meilleure vue globale de ce domaine d'activité.

Contrôles à l'éthylomètre

Rapport de gestion actuel					
	2005	2007	2008	2009	2010
Ivresses avec accident	153	151	138	161	136
Ivresses sans accident	549	700	486	403	410
Total	702	851	624	564	546

Rapport de gestion futur , base 2010					
	2005	2007	2008	2009	2010
Nbre de personnes contrôlées lors d'accidents	788	1316	1283	1595	1776
Dont ivresses	153	151	138	161	136
Pourcentage des ivresses avec accident	19,42	11,47	10,76	10,09	7,66
Nbre de personnes contrôlées hors accident	4272	4773	2175	3689	2996
Dont ivresses	549	700	486	403	410
Pourcentage des ivresses sans accident	12,85	14,67	22,34	10,92	13,68
Total des personnes contrôlées	5060	6089	3458	5284	4772
Total des ivresses	702	851	624	564	546
Pourcentage global des ivresses	13,87	13,98	18,05	10,67	11,44

16^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à proposer une reconnaissance équitable des inconvénients de service pour les ambulanciers, comparable à celle accordée aux sapeurs-pompiers et aux collaborateurs de la Police municipale.*

Réponse : La Municipalité est consciente de la charge physique et psychique supportée par les ambulanciers, ainsi que des responsabilités qu'ils assument (actes médicaux délégués), en tant que professionnels de la santé. C'est pourquoi, elle juge nécessaire d'étudier l'opportunité de doter les intéressés – qui bénéficient déjà d'une indemnité pour inconvénient de fonction non assurée à la Caisse de pensions – d'un statut spécifique, s'inspirant de ceux des policiers et des sapeurs-pompiers professionnels.

17^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à maintenir ses efforts pour rendre l'Office des pompes funèbres performant, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, en poursuivant ses mesures en vue d'optimiser l'activité des collaborateurs.*

Réponse : La Municipalité, désireuse d'assurer la pérennité de l'Office des pompes funèbres officielles de la Ville (PFO), poursuivra sans désespérer ses efforts visant à rétablir la sérénité au sein du personnel et l'équilibre financier dudit office.

18^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à prévoir un service de remplacement en cas d'arrêt de travail du bibliothécaire-conducteur du Bibliobus.*

Réponse : La Commission de gestion a identifié avec raison l'absence de chauffeur-bibliothécaire remplaçant pour le service du bibliobus de la Ville, notamment en cas d'absence de longue durée. Le statut très particulier de cette prestation, qui impose la possession d'un permis poids lourd et une formation de bibliothécaire, ne permet pas d'envisager de remplacement à l'interne du service.

La solution consistera donc à recourir, le cas échéant, à un chauffeur auxiliaire qui accompagnera un bibliothécaire du service. Un appel sera lancé aux différentes directions de l'administration, mais aussi auprès des *tl*, pour identifier la ou les personnes susceptibles d'intervenir comme remplaçant.

19^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à mettre en pratique plus rigoureusement la collaboration transversale de tous les services de la Ville chargés des travaux publics.*

Réponse : Les deux services de coordination pour les travaux mis en œuvre par la Municipalité sur le domaine public et pour des ouvrages communaux, sont respectivement le Service des routes et de la mobilité et le Service d'architecture.

1. Coordination des travaux sur le domaine public par le Service des routes et de la mobilité

En 1993, la Municipalité acceptait la création du Bureau de la coordination, et lui confiait la mission de coordonner et planifier les chantiers communaux sur la voirie publique, la délivrance et la gestion des « permis d'utilisation temporaire du domaine public », et l'information au public par voie de presse et par le site Internet de la Ville.

Au début des années 2000, un renforcement du rôle du coordinateur a été demandé par la Municipalité.

Formellement, c'est en février 2007 que de nouvelles tâches sont venues compléter les activités du Bureau de la coordination, notamment l'élaboration d'une planification financière multiservices (chapitre 8 du Plan des investissements) facilitant ainsi la hiérarchisation des priorités et la planification des travaux pour l'année suivante. La planification est validée par un comité de direction composé du directeur des Travaux, de celui des Services industriels, et des chefs de service gestionnaires de réseaux.

Au quotidien, toutes les intentions de travaux sont transmises au Bureau de la coordination, lequel se charge de diffuser les informations à tous les services constructeurs. Dans un premier temps, chaque service déclare son intérêt à coordonner une intervention sur son réseau avec les autres intervenants. Dans une deuxième étape, pour les chantiers importants, le Bureau de la coordination organise une séance de préparation du chantier durant laquelle les détails des travaux de chaque intervenant sont discutés, afin de formaliser la coordination proprement dite. L'organisation du chantier est également mise au point avec le Corps de police, les transports publics lausannois et un ingénieur-traffic du Service des routes et de la mobilité. Les échéances des étapes importantes du chantier et les démarches administratives sont aussi planifiées.

Bien qu'une très grande majorité des chantiers communaux soient coordonnés dans leur réalisation, il peut néanmoins arriver que l'apparition ultérieure d'un défaut de réalisation, ou un remplacement non prévu sur un réseau de distribution, voire un raccordement demandé par un privé, puissent provoquer une nouvelle intervention dans une zone récemment en chantier. Ce genre de situation pourrait laisser penser à un manque de coordination, alors qu'il s'agit essentiellement de contraintes techniques.

A contrario des buts poursuivis, d'autres situations peuvent mettre à mal l'image d'une coordination efficiente. Par exemple, le Service de l'électricité pose des tubes à vide puis remblaye ses fouilles pour permettre l'avancement du chantier. C'est dans la dernière phase des travaux seulement que des sondages sont alors réalisés sur ces mêmes fouilles pour le tirage des câbles. Bien que cette situation soit reconnue comme inconfortable par le service lui-même, la solution consistant à installer des chambres de tirage pour éviter d'ouvrir à nouveau la chaussée pour tirer les câbles a dû être écartée à cause de son coût prohibitif. Parmi d'autres contraintes techniques, il y a la mise en place de la fibre optique. Ce chantier, commencé en 2009 et dont le terme est prévu pour fin 2013, suppose l'ouverture

de quelque 10'000 fouilles ponctuelles sur le domaine public. Bien que suivi par le Bureau de la coordination, ce vaste chantier a généré quelques situations conflictuelles, s'agissant d'associer ces interventions ponctuelles avec celles déjà planifiées et coordonnées sur les autres réseaux communaux.

Coordination des travaux d'ouvrages communaux par le Service d'architecture

En parallèle de ce Bureau de coordination, le Service d'architecture a pour missions de construire, rénover et entretenir les bâtiments communaux. Il est également chargé du suivi des chantiers sur le territoire lausannois.

Les missions confiées au Service d'architecture sont multiples et très variées ; elles touchent :

- la direction d'opérations de construction,
- les études diverses,
- le contrôle de mandats,
- les conseils techniques et juridiques aux services communaux maîtres de l'ouvrage,
- l'inspection des constructions et les prestations de conseil en matière du droit des marchés publics.

a) Etudes et constructions

Organisée comme un bureau d'études composé de chefs de projet, de chefs de chantiers, de techniciens, d'architectes, de dessinateurs et d'une apprentie, cette section met ses compétences à disposition des services communaux maîtres de l'ouvrage. Les éléments tels que l'importance de l'enveloppe budgétaire, la complexité, l'enjeu architectural, déterminent en général l'attribution des affaires à l'interne ou à l'externe. Les missions de faible à moyenne importance peuvent être traitées directement par les collaborateurs, alors que celles de moyenne à grande importance sont suivies par des mandataires privés. L'attribution des mandats se fait conformément à la loi sur les marchés publics.

Les missions qui sont confiées à la section sont regroupées en quatre domaines :

- le projet d'architecture,
- la gestion de projets,
- l'organisation de concours,
- le pour-cent pour l'art.

b) Marchés publics

Le Centre communal de compétences pour les marchés publics, rattaché à la section Administration, s'occupe de conseiller les services communaux sur le droit applicable et sur les procédures à entamer. Elle leur offre aussi le soutien nécessaire dans leurs démarches.

c) Analyse et inspection des constructions

Cette section compte une équipe d'inspecteurs responsables du suivi des chantiers, deux délégués du bureau de prévention des accidents ainsi qu'un responsable de sécurité. Les collaborateurs sont à même d'offrir des conseils au public, aux propriétaires et aux mandataires, sur de nombreux domaines qui relèvent de la compétence du Service d'architecture. En particulier, cette section renseigne volontiers au sujet de l'accessibilité, la salubrité, la sécurité, les matériaux, les couleurs ainsi que la prévention des accidents.

Dans le cadre des travaux de construction, transformation ou rénovation sur le territoire lausannois, les missions remplies par la section Analyse et inspection des constructions sont les suivantes :

- analyse architecturale des demandes d'autorisation,
- contrôle de la phase d'exécution,
- prévention des accidents dus aux chantiers.

20^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à procéder dans les plus brefs délais à l'installation de la fenêtre dans le local de compactage ainsi qu'à l'amélioration de la ventilation.*

Réponse : La fenêtre a été mise à l'enquête et le permis de construire correspondant a été délivré depuis peu. Les travaux s'organisent dès lors pour être terminés d'ici l'automne 2011.

S'agissant de l'amélioration de la ventilation, le problème est en cours de résolution mais celle-ci est rendue complexe par des questions de garantie et de partage des responsabilités. Les corrections seront apportées aussitôt que les aspects contractuels auront été réglés.

21^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à mettre tout en œuvre pour que le nouvel équipement anti-micropolluants de la STEP soit installé dans les meilleurs délais.*

Réponse : La Municipalité a eu connaissance de l'importance de la problématique posée par la présence des micropolluants dans le cycle de l'eau en 2007 et a pris aussitôt l'option de participer activement au projet nommé "StratégieMicroPoll", lancé en 2006 par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans le but de réunir les bases de décision et d'élaborer une stratégie pour réduire le rejet dans les cours d'eau des micropolluants provenant de l'assainissement urbain. Elle a ainsi décidé l'ouverture d'un compte d'attente pour réaliser les études préliminaires, lesquelles ont par la suite permis de soumettre le préavis N° 2008/45 du 22.10.2008 au Conseil communal.

Depuis, des essais pilotes ainsi que de multiples analyses ont été réalisés, et les travaux préparatoires pour le renouvellement des filières de traitement des eaux et des boues d'épuration se poursuivent selon la planification établie. L'attribution du mandat d'études des équipements nécessaires et la sélection du mandataire spécialisé devraient intervenir en octobre 2011. Les prestations de ce dernier comprendront, outre la conception des ouvrages, l'établissement des devis de leur réalisation ainsi que l'élaboration des documents nécessaires à la demande du permis de construire. Le Conseil communal sera appelé à se déterminer définitivement sur le projet finalisé en 2012. Ainsi, les travaux de construction pourront démarrer en 2013, pour être menés à terme d'ici la fin de la législature actuelle, puisque la réalisation des nouveaux ouvrages se fera par étapes afin de maintenir en exploitation une partie, si ce n'est la totalité, des traitements pendant la mutation.

22^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à poursuivre et parachever sa réflexion sur les meilleurs moyens d'aboutir à une harmonisation des conditions d'encadrement entre stagiaires et apprentis.*

Réponse : Lors de l'examen de l'exercice 2008, la Commission permanente de gestion s'était déjà penchée sur le sujet (Observation N° 31) : « Elle invitait la Municipalité à trouver une harmonisation de l'encadrement des apprentis et des stagiaires apprenant le métier d'assistant socio-éducatif ». La réponse municipale indiquait qu'elle admettait le principe d'un encadrement normé pour toutes les formations aux métiers de l'éducation de l'enfance et qu'une proposition serait faite en 2010.

Ce projet d'harmonisation a dû être repoussé de 18 mois pour plusieurs motifs :

- En premier lieu, pour des raisons financières. Le fait d'octroyer aux praticiens formateurs qui encadrent des stagiaires en école supérieure les mêmes conditions que les formateurs en entreprise pour les apprentis CFC d'assistant socio-éducatif (0,1 EPT par apprenti) augmente fortement les charges financières de la Ville (env. 700 à 900'000 francs par année).
- En deuxième lieu, pour des raisons de compétences. En effet, la création du Réseau d'accueil de jour de Lausanne (Réseau-L) implique la consultation de tous les partenaires sur les décisions stratégiques, notamment ayant des conséquences financières. Les entreprises partenaires du Réseau-L ont versé d'ailleurs 7'000'000 francs à ce dernier en 2010. L'organe de consultation, la Chambre consultative, n'est pour l'instant toujours pas fonctionnel.

Fort de ces deux éléments, la Municipalité a demandé au Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE), en collaboration avec le Service du personnel, de :

- reprendre la réflexion sur la nécessité d’harmoniser les conditions d’encadrement des stagiaires avec celles des apprentis ;
- proposer un système cohérent avec l’ensemble du processus de soutien à la formation développé en Ville de Lausanne ;
- informer la Municipalité sur le soutien mis en place dans les autres réseaux d’accueil de jour du canton ;
- limiter l’impact financier des mesures à prendre afin de ne pas préteriter le développement des places d’accueil.

Le travail demandé implique un nouveau délai. Celui-ci a été fixé au mois de mars 2012.

23^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à poursuivre énergiquement ses démarches auprès du Canton pour que les rénovations du Centre pour adolescents de Valmont soient faites dans les meilleurs délais.*

Réponse : Le changement à la tête du Service cantonal de Protection de la Jeunesse a ralenti les démarches en cours pour une prise de position du Canton. Dans ce cadre, la Municipalité, lors de ses rencontres bilatérales avec les autorités cantonales, a réitéré sa demande de prise de position concernant la rénovation du Centre pour adolescents de Valmont.

24^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à augmenter la dotation annuelle d’entretien du patrimoine immobilier scolaire pour en assurer le bon fonctionnement et la conservation.*

Réponse : La Municipalité est consciente que le budget annuel consacré à l’entretien courant du parc immobilier scolaire, qui ascende à 2’800’000 francs, crédits supplémentaires non compris, permet difficilement de maintenir l’ensemble des bâtiments et des installations destinées à l’enseignement dans un état entièrement satisfaisant. En effet, depuis des décennies, la priorité a été mise dans la construction de nouveaux bâtiments et l’adaptation des infrastructures aux réformes et à l’évolution de l’enseignement.

Afin d’assurer l’assainissement des collèges dont la rénovation avait été longtemps reportée et dont l’état laissait à désirer, la Municipalité a proposé au Conseil communal, dès le début des années 1990-2000, des crédits cadres destinés à la fois à la réalisation d’importants travaux portant sur l’enveloppe des bâtiments (toitures, façades, vitrages etc.), sur des installations telles que des salles de gymnastique, piscines et salles spéciales ainsi que des installations sanitaires et de chauffage. C’est ainsi que le Conseil communal a voté, entre 1992 et 2008, quatre crédits-cadres pour un total de 57 millions. Réparties sur 20 ans, ces crédits auront permis d’augmenter de fait de 3 à 4 millions par année le budget d’entretien du parc immobilier.

Parallèlement, plusieurs préavis spécifiques portant sur des bâtiments nécessitant une rénovation ou des transformations importantes ont été soumis au Conseil communal et permis d’importantes réalisations, notamment: surélévation du collège de la Rouvraie, transformations du collège de Grand-Vennes, remplacement du pavillon scolaire de Provence, agrandissement du collège d’Entre-Bois, remplacement des pavillons scolaires du Léman et d’Entre-Bois, surélévation d’un bâtiment à Coteau-Fleuri, remplacement de la salle de gymnastique du Vieux-Moulin par une salle omnisports, rénovation complète du collège de Chailly, agrandissement du complexe scolaire de Vers-chez-les-Blanc, ou rénovation et transformations du collège de Villamont.

L’ensemble de ces mesures a permis la remise en état de la très grande partie du parc immobilier au travers de nombreux investissements, pour un total de plus de 150 millions durant 22 ans, donc pouvant s’élever, selon les années, à plus de 10 millions de francs.

On peut donc constater que la Municipalité, comme elle l’a fait traditionnellement à Lausanne depuis la fin du XIX^e siècle, a consacré une attention particulière à la qualité des infrastructures destinées à l’école obligatoire et donc à leur bon fonctionnement et à leur conservation.

Elle est toutefois consciente que le budget d’entretien courant, malgré les mesures compensatoires prises au travers de crédits d’investissements et de crédits spécifiques, suffit de moins en moins, notamment au vu du fait que plus de 10% des dépenses résultent des actes de vandalisme, à assurer le

maintien en état de l'ensemble des bâtiments et installations. Preuves en sont les réitérées demandes de crédits supplémentaires destinées à financer des travaux urgents et imprévisibles. Elle envisage donc une augmentation de la rubrique 314 du budget du service, quitte à différer ou à étaler dans le temps les investissements à consacrer aux deux grands collèges qui doivent encore être entièrement rénovés, celui de St-Roch et celui de Montriond.

25^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à mettre à disposition de LausaShop le personnel nécessaire à la gestion de cet instrument.*

NB. Une seule réponse est apportée aux observations 25 et 27, compte tenu du lien étroit qu'elles ont entre elles.

Réponse : Parallèlement à son rôle de prestataire de services pour les Services industriels et eauservice, le MAGESI, désormais le Service achat & logistique Ville (SALV), a concrétisé la Commission d'achat Ville (CAV) figurant au plan de législature 2006–2011. Cette activité transversale et la plateforme LausaShop qui a été développée pour permettre aux services de l'administration communale de passer leurs commandes, contribuent désormais à réduire de façon significative les coûts d'acquisition de matériels récurrents.

La mise sur pied de ce projet a généré une augmentation conséquente de la charge de travail du service, qui a été contraint d'engager deux postes d'auxiliaires qualifiés pour réaliser certaines tâches essentielles. L'essor pris par la CAV et les demandes en cours ou attendues par les services nécessitent de trouver des solutions pour maintenir ces forces de travail.

A terme, l'économie réalisée sur le contrat de la CADEV (cf. réponse à l'observation N° 6) doit permettre une réallocation de ressources pour ces nouveaux projets.

26^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à prendre les dispositions pour que la plateforme LausaShop permette le maintien des possibilités des petits commerces lausannois de travailler avec la Ville.*

Réponse : Le Service achat & logistique Ville (SALV) a pour objectif la réduction des coûts globaux d'approvisionnement de matériels récurrents mis à disposition des services de l'administration via la plateforme LausaShop. Cette réduction des coûts globaux passe par l'optimisation du rapport qualité/prix des produits sélectionnés, ainsi que la réduction des coûts internes liés à la passation de la commande, jusqu'au paiement de la facture du fournisseur.

Les produits sont sélectionnés par des groupes de travail constitués de spécialistes par domaine membres de la Commission d'achat Ville (CAV), et font l'objet d'un appel d'offres sans restriction de fournisseurs. L'adjudication est faite au fournisseur qui remplit le mieux les critères préalablement définis.

La CAV est particulièrement sensible à pouvoir travailler avec des commerces locaux, dans le respect de sa mission et des dispositions légales sur les marchés publics (MP). La loi sur les MP interdit notamment d'introduire un critère d'évaluation lié à la proximité. Il peut toutefois être utilisé lorsque les volumes d'achats n'atteignent pas le seuil légal des MP.

Le fait que des articles soient référencés sur la plateforme LausaShop ne modifie pas la sélection des fournisseurs. A ce titre, plusieurs commerçants lausannois ou situés en périphérie ont notamment été retenus pour la fourniture de produits pour les garderies, de produits de conciergerie et d'équipements de protection individuelle, de matériel électrique, de mobilier de bureau et de matériel pour ateliers et garages.

27^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à trouver des solutions pour engager de manière définitive les auxiliaires du MAGESI qui donnent satisfaction.*

Voir réponse à la 25^{ème} observation.

28^{ème} observation : *la Municipalité est invitée à mettre en place une stratégie pour les éclairages de Noël en tenant compte des principes écologiques, des vœux des commerçants et en accord avec le Service du développement de la Ville et de la communication.*

Réponse : En réponse à la motion de M. Fabrice Ghelfi « Pour un plan lumière en ville de Lausanne » (rapport-préavis N° 2007/25), les SIL ont obtenu un crédit d'études de 200'000 francs. Le plan lumière lausannois est en cours d'élaboration avec les bureaux Radiancé35 et Congo Bleu, spécialistes européens dans ce type d'études. Le plan lumière sera proposé par les SIL à la Municipalité en fin d'année et un préavis pourrait être présenté dans le courant de 2012, qui fixera les principes du déploiement du plan lumière et de son financement jusqu'en 2020.

Le plan lumière prend en compte les grands projets municipaux (Métamorphose, Axes forts) ainsi que l'extension à l'ouest (PALM), et aborde l'éclairage en fonction de la configuration urbanistique et architecturale de la ville. Il analyse donc la ville sous les angles du paysage, du patrimoine, de l'usage des lieux et des différents temps de la nuit et de l'année, qu'il relie à l'éclairage public existant, ainsi, bien sûr, qu'aux illuminations de Noël.

Le plan proposera une évolution cohérente qui permette de mettre en valeur l'image nocturne de la Ville, de la rendre plus lisible, plus sûre et plus accueillante pour ceux qui y circulent et s'y promènent. Dans ce cadre, le concept des éclairages de Noël publics sera revu, y compris dans leurs rapports aux éclairages de Noël privés. Les parties prenantes mentionnées par la Commission de gestion seront associées, le moment venu, à la future mise en œuvre en étapes.

29^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à étudier la possibilité de réévaluer le salaire du personnel spécialisé nécessaire à l'extension du chauffage à distance dans le but de garder à Lausanne ce personnel formé.*

Réponse : La fonction de dessinateur pour le chauffage à distance (CAD) implique des responsabilités plus larges que celles allouées habituellement à un dessinateur au sein de la Ville. Ses activités sont dédiées à raison d'un tiers à l'établissement de plans, d'un tiers à la conduite de travaux, et d'un tiers à des tâches commerciales, administratives et financières.

La Municipalité a fait usage de l'instruction administrative 38.01 du règlement du personnel de l'administration communale (RPAC), intitulée « Catégories de suppléments exceptionnels ». Cette instruction vise la rétention des compétences rares et permet d'octroyer un supplément exceptionnel à toute personne dont le départ serait dommageable pour la Commune. C'est une mesure ponctuelle qui a permis de limiter les démissions du bureau technique.

La Municipalité souhaite toutefois régler durablement ce problème. Proposition a donc été faite dans le cadre du projet Equitas que les dessinateurs du bureau technique du CAD, après un temps de formation interne (minimum 3 ans), passent de la fonction de dessinateur CAD (classe 21 – 12) à celle de dessinateur technique (classe 13 – 09).

Précisions apportées au sujet du rapport de la COGES

Page 35 (Direction des travaux – préambule)

Thème transversal : absence du personnel

Pour rappel, la statistique du Service du personnel sur les absences du personnel de la Ville de Lausanne contient beaucoup de données sur le nombre d'absences, mais aucune concernant les causes desdites absences. Or celles-ci peuvent être multiples et variées. Par ailleurs, il est déploré qu'il n'existe pas de règles précises et unifiées à l'ensemble des services de la Ville concernant la saisie des données par le logiciel PeopleSoft.

Précision : La statistique annuelle du Service du personnel sur les absences porte sur celles pour cause de maladie et d'accident. Les autres absences ne sont pas comprises dans ce rapport. Les raisons

de ces absences relèvent de la sphère privée et sont protégées par le secret médical. Compléter ce rapport avec des données relatives aux causes n'est donc pas réalisable.

Par ailleurs, le Service du personnel a de longue date édicté des règles précises et unifiées concernant la saisie des données d'absences dans PeopleSoft ; celles-ci figurent dans l'intranet Ville et l'ensemble des RRH, chefs de service et gestionnaires d'absence peuvent y accéder. Avec le déploiement par étapes du projet ATT (Aménagement du temps de travail), ces règles sont en large partie automatisées et appliquées avec encore davantage de précision : les absences sont calculées en heures puis transmises par voie d'interface depuis le logiciel de gestion du temps de présence vers PeopleSoft. Avec cette amélioration, les règles de saisie pour le personnel travaillant à temps partiel ont été entièrement unifiées pour l'ensemble de la Ville.

Page 38 (Direction des travaux – Service d'urbanisme)

Saisie du temps de travail

Les renseignements fournis par le Service du personnel et ceux du service (d'urbanisme) diffèrent. Cela s'explique par une différence d'interprétation entre services selon que la saisie du temps de travail (ou des absences) est faite en jours ou en heures (deux demi-journées peuvent être assimilées à une journée complète).

Précision : Comme prévu dans le préavis N° 2007/67, le projet ATT (Aménagement du temps de travail) se met en place par étapes dans l'administration. Les pratiques entre les services au bénéfice de l'ATT et les autres peuvent donc varier. Le projet ATT permet clairement de mettre en place une équité de traitement et une uniformité de pratiques. La remarque concernant le Service d'urbanisme porte sur le changement de pratique vécu : avant l'introduction de l'ATT, le service saisissait manuellement les absences en jours ou demi-jours dans PeopleSoft. Depuis octobre 2010, celles-ci sont calculées en heures dans TimeTool, puis automatiquement transmises par interface à PeopleSoft.

**REPONSES DE LA MUNICIPALITE
AUX OBSERVATIONS FORMULEES
PAR LA COMMISSION DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 2010**

Observation 1

«La sous-commission a formulé une première observation concernant la rubrique 5800.314 "Entretien des biens immobiliers". Celle-ci affiche des dépenses inférieures de fr. 518'289.- au budget. La diminution de cette rubrique résulte de travaux d'assainissement du bâtiment scolaire de Boissonnet, qui avaient suscité un crédit supplémentaire de fr. 1'100'000.- qui ont débuté en 2010 et seront achevés sur l'exercice 2011. Sans ce crédit supplémentaire pour Boissonnet, le dépassement de cette rubrique serait de fr. 262'119.04 suite à des problèmes de chaufferie à Coteau Fleuri, des actes de vandalisme et la mise en place de barrières automatiques pour des parkings de collèges. Le montant utilisé en 2010 pour l'assainissement du collège de Boissonnet est donc de fr. 319'592.30. Le solde disponible sur ce crédit supplémentaire est donc de fr. 780'407.70. Considérant que la DEJE aurait dû annoncer à la Commission des finances un dépassement de crédit de fr. 262'119.- et ne pas utiliser le solde disponible du crédit supplémentaire, l'observation suivante a été proposée :

Nous invitons à faire appliquer les dispositions communales prévues au chiffre 1.322, si dessous, du ROCF

Chiffre 1.322 / 2 – Crédit supplémentaire

Il incombe à la direction concernée de prévoir chaque dépassement de crédit le plus tôt possible; le crédit supplémentaire doit être demandé immédiatement après constatation de l'insuffisance budgétaire, mais au plus tard avant l'engagement des dépenses supplémentaires.

S'il n'est pas possible, sans conséquences dommageables pour la Ville, de présenter une demande de crédit supplémentaire avant l'engagement des dépenses, ces dernières doivent être ratifiées au plus tôt conformément à la procédure ordinaire; dans toute la mesure du possible, la sous-commission des finances de la direction concernée doit être consultée avant que les dépenses ne soient engagées.»

Réponse :

Les directives concernant les crédits supplémentaires sont régulièrement rappelées aux services de l'administration. La Municipalité assure qu'elle continuera à le faire afin que ces dispositions soient respectées.

Observation 2

«Une seconde observation a été formulée au sujet des petites caisses de la direction. Lors du rapport de 2007 sur les comptes de la ville de Lausanne établi par le Service de la révision, une observation et une remarque avaient été formulées concernant les petites caisses et le montant du solde de celles-ci au 31 décembre de l'année (solde négatif). Lors de l'examen des comptes 2008 par la sous-commission, celle-ci avait constaté que sur 100 fiches "attestation de soldes des petites caisses" au 31 décembre 2008, 14 de celles-ci présentaient des soldes négatifs. Lors de l'examen des comptes 2009, le chef comptable a informé qu'un effort particulier avait été fait mais que quelques collaborateurs titulaires d'une petite caisse ne respectaient pas les instructions données en 2009 par la direction. Pour l'année 2010, trois collaborateurs ne respectent toujours pas ces dispositions malgré les directives de la direction. En conséquence, l'observation suivante a été proposée :

Nous invitons dès lors à faire appliquer aux réfractaires scrupuleusement les dispositions communales prévues au chiffre 1.542 du ROCF.»

Réponse :

Des efforts ont été faits ces dernières années sur le point évoqué, preuve en est le faible nombre de cas à fin 2009. La Municipalité fera le nécessaire afin que les comptes 2010 présentent une situation conforme aux dispositions communales du ROCF.

Observation 3

«A l'occasion de l'examen des comptes des Services Industriels, il a été relevé un certain nombre de prestations non facturées, apparaissant par le biais de la TVA qui correspond à ces prestations. Apparemment, le montant de certaines prestations non facturées dépasse celui d'autres subventions inscrites dans les annexes aux comptes et au budget. Afin d'appliquer un traitement symétrique aux subventions et aux prestations non facturées, et afin de ne pas se focaliser sur les prestations des seuls Services industriels, la recommandation a été formulée comme suit :

La Commission des finances souhaite la transparence dans le domaine des prestations non facturées de la part des différents services de l'administration.»

Réponse :

Dans le cadre des opérations de clôture des comptes 2010 (et suivants), la Municipalité donnera des instructions claires afin que ces informations soient disponibles pour l'examen des comptes par la Commission des finances.